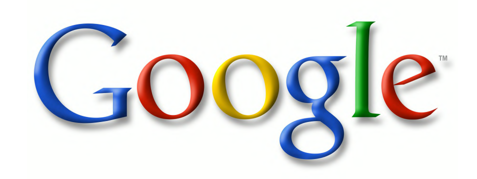
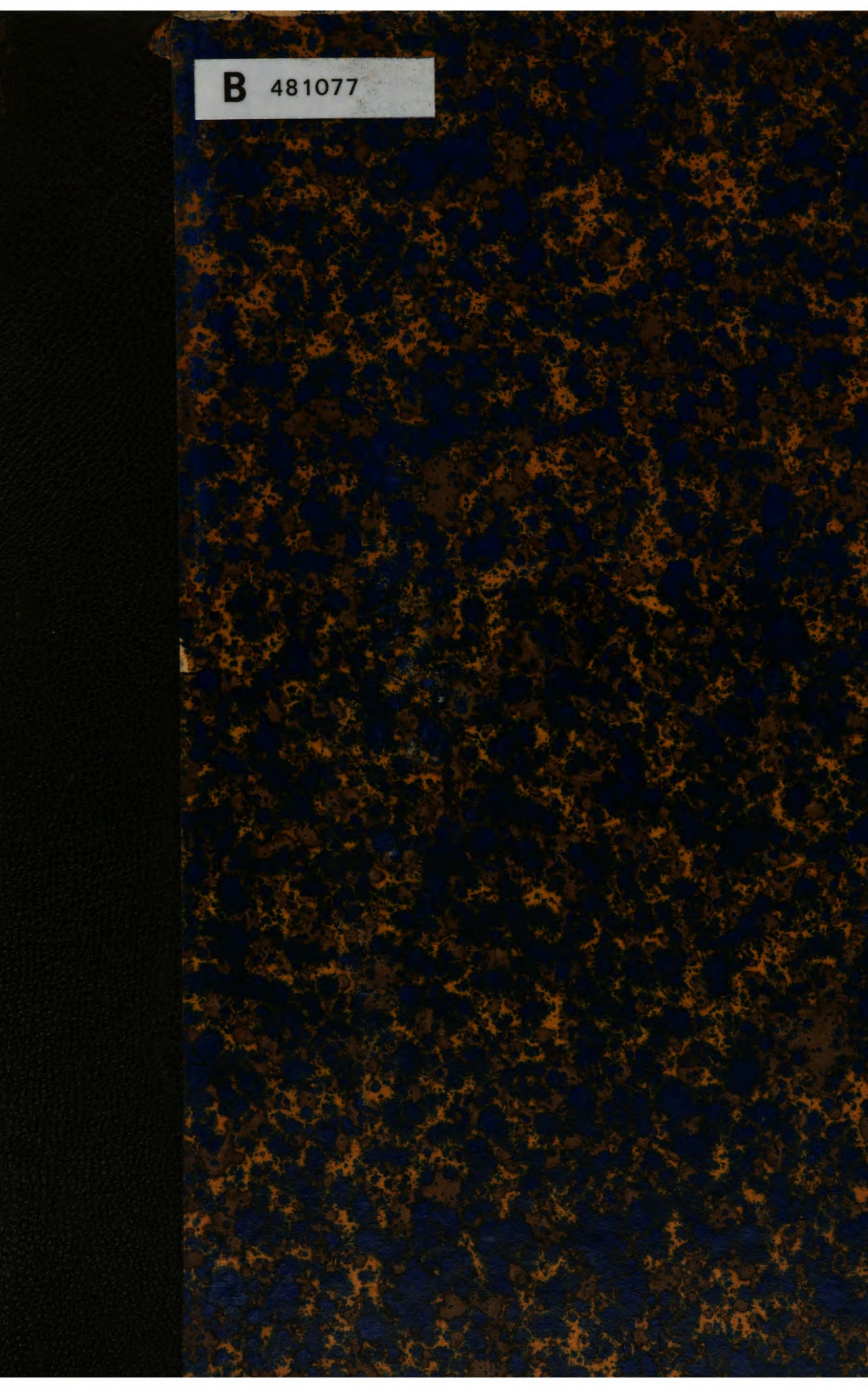
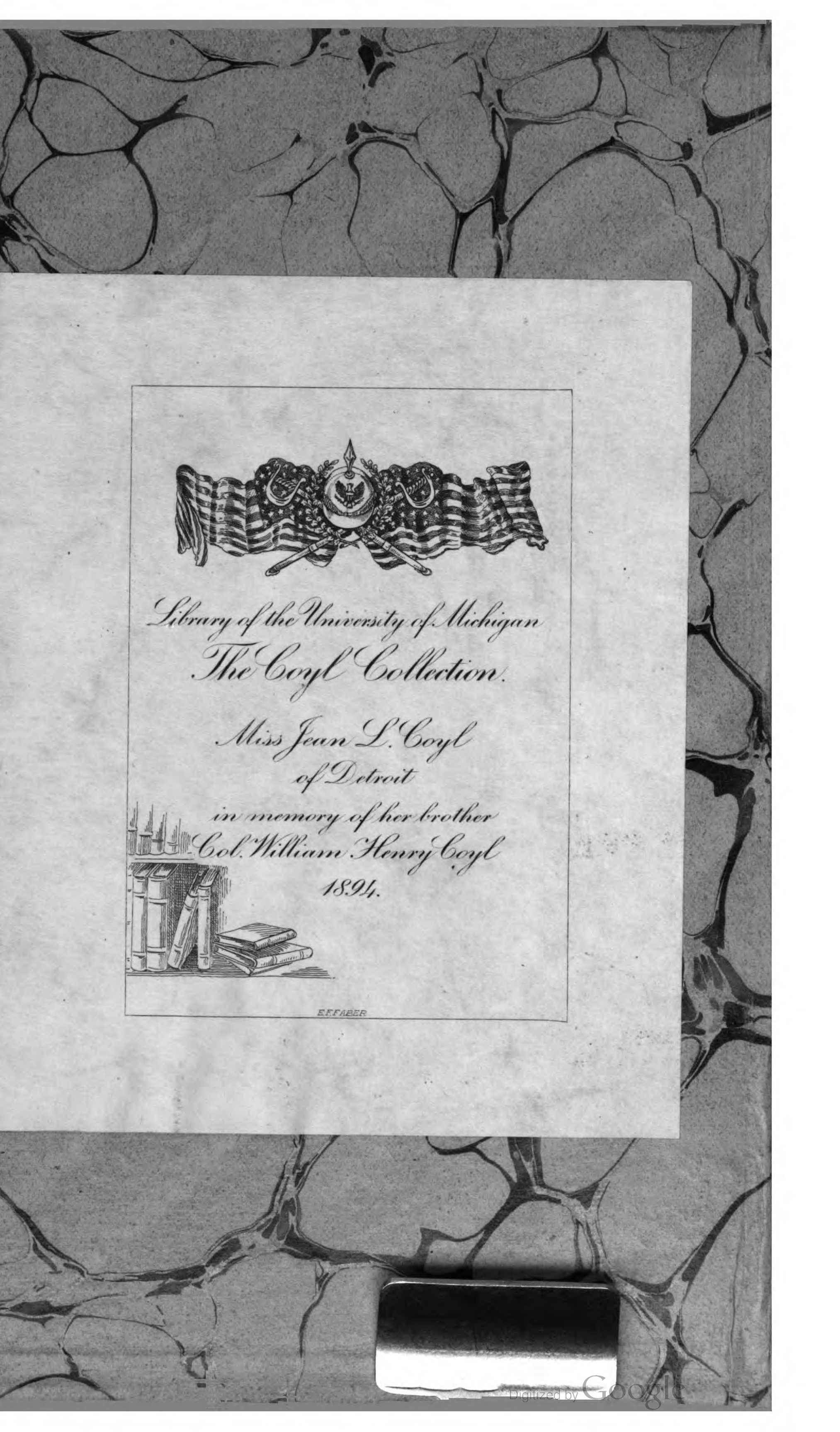
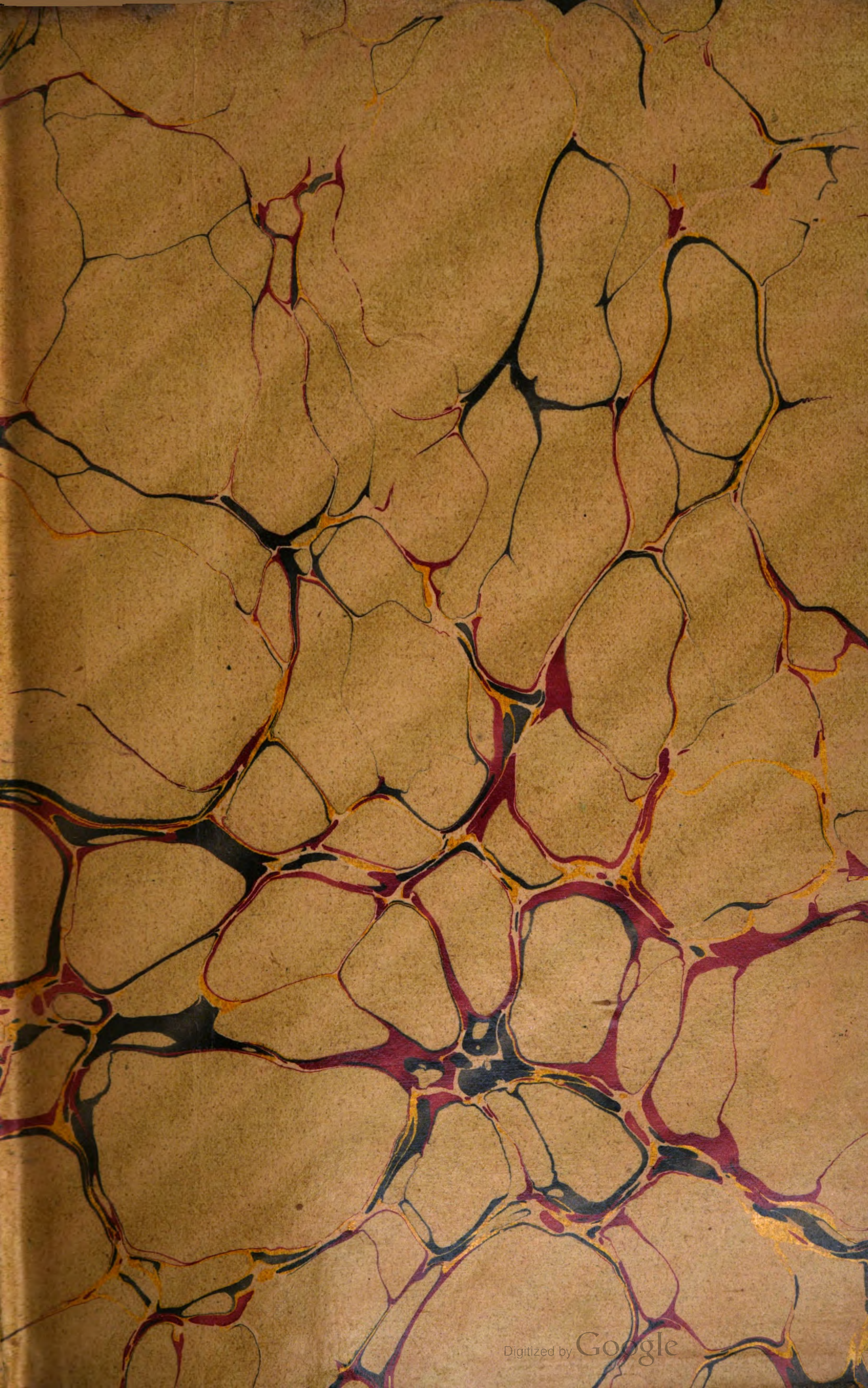



B 481077



Library of the University of Michigan
The Coyl Collection.
Miss Jean L. Coyl
of Detroit
in memory of her brother
Col. William Henry Coyl
1894.
E.F.FABER




Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

13ᴱ ANNÉE — 1886



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1886

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déduction faite des années écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1886.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel (Paul), [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue de la Boétie, 49.

Ansart (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; quai Voltaire, 17.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

Archives départementales de l'Oise, [751]; à Beauvais (Oise).

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (Édouard), [576], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Aubert (Félix), [723], avocat, archiviste-paléographe; boulevard Saint-Michel, 5.

Aubry-Vitet (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 9.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [584], de l'Académie française, sénateur; boulevard de la Tour-Maubourg, 11.

Augier (Adrien), [733], juge au tribunal; à Coulommiers (Seine-et-Marne).

Aumale (duc d'), [199], de l'Académie française; au château de Chantilly (Oise).

Aunay (Alfred d'), [334]; rue des Dames, 68.

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], président de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], ancien auditeur au Conseil d'État; boulevard Malesherbes, 62.

Baillière (H.), [436], libraire; rue Hautefeuille, 19.

Bailly (A.-N.-L.), [548], architecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

Bapst (Germain), [619]; boulevard Haussmann, 151 *bis*.

Barbier d'Aucourt (comte), [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barthélemy (Anatole de), [3], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [4], membre honoraire du Comité des travaux historiques; rue de Las Cases, 22.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

Bauchal (Charles), [694], ancien chef de bureau au Ministère des finances; rue Brey, 11.

Baudouin (Henri), [379]; rue Royale, 8.

Baumgart (Émile), [142], chef du bureau des Musées, à la direction des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 211.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Behrend [610], de la maison Asher et Cie; à Berlin.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue de Condé, 9.

Bernard (l'abbé Eugène), [614], vice-doyen de Sainte-Geneviève; rue Gay-Lussac, 5.

Bertin (Eugène), [546]; rue de Dunkerque, 22.

Bertin (Georges), [766]; rue de Boulogne, 11 *bis*.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; rue de Monceau, 51.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de l'Arsenal, [597]; rue de Sully, 1.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403]; au Palais de la Chambre des Députés.

Bibliothèque du Conseil Municipal de Paris, [636]; à l'Hôtel de Ville.

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, [693]; rue Bonaparte, 14.

Bibliothèque de l'École des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [581]; au Palais de l'Institut.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de feu M. le baron James-Édouard de Rothschild, [681]; avenue de Friedland, 38.

Bibliothèque du Sénat, [764]; au Palais du Luxembourg.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque de la Ville de Versailles, [292]; à Versailles (Seine-et-Oise).

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au ministère des Finances; rue des Saints-Pères, 13.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de Surêne, 5.

Biollay (Léon), [394]; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], avocat général près la cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Bizemont (marquis de), [708]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 109.

Blanche (Alfred), [709], ancien

président de la Commission de publication de l'histoire de Paris à la Préfecture de la Seine; rue Fortuny, 8.

Boeswillwald (Emile), [287], architecte, inspecteur général des Monuments historiques; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], membre de l'Institut; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (François), [314], sous-inspecteur du service historique de la Ville de Paris; rue de la Santé, 46.

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue d'Assas, 22.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (l'abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; avenue de l'Alma, 6.

Boulenger (Mme Ve J.-Romain), [673]; rue Cambacérès, 26.

Bourge (Gaston de), [200]; passage de la Visitation, 11 *bis*.

Bournon (Fernand), [476], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 18.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; rue Saint-Guillaume, 27.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard St-Michel, 26.

Brachet (Auguste), [625]; rue d'Angivillier, 39, à Versailles (Seine-et-Oise).

Brault (Robert), [760], notaire; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Bray (Gabriel de), [565], ancien trésorier-payeur général; au château de La Barde, par Epernon (Eure-et-Loir).

Bréard, [621]; à Louvres-en-Parisis (Seine-et-Oise).

Brisset (l'abbé), [731], curé de Saint-Jacques-Saint-Christophe de la Villette; rue de Crimée, 169.

Brœlemann (Georges), [656]; boulevard Haussmann, 166.

Broglie (duc de), [124], de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], sous-chef de section aux Archives nationales; rue Stanislas, 6.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Buche (Henri), [712], avocat; rue de Miroménil, 70.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; avenue d'Antin, 69.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue des Petits-Champs, 8.

Busson-Leblanc, [742], membre de la Société de Géographie, chef de bureau à la Cie de Paris-Lyon-Méditerranée; boulevard Arago, 9.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (vicomte Amédée DE), [406]; rue Gounod, 4.

CAMUS (Fernand), [382]; boulevard Saint-Michel, 123.

CARIÉ (Paul), [229]; rue Murillo, 4.

CÉARD (Henri), [728], sous-bibliothécaire de la ville de Paris; avenue Daumesnil, 174.

Cercle Artistique, [634]; place Vendôme, 18.

CERF (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

CERISE (baron), [499], inspecteur des finances; boulevard Haussmann, 105.

CHABRILLAN (Paul GUIGUES DE MORETON, comte DE), [137]; rue Jean-Goujon, 29.

CHALON (Rénier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

CHAMPEAUX (DE), [598], inspecteur des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine; rue de Verneuil, 31.

CHAMPIER (Victor), [763], rédacteur au *Moniteur Universel;* rue de Seine, 31.

CHAMPION (Honoré), [523], libraire; quai Malaquais, 15.

CHANDENIER (Félix), [746], notable commerçant; rue Morand, 8.

CHAPOTIN (le R. P.), [418], des Frères Prêcheurs; rue de Grenelle, 38.

CHAPUSOT (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

CHARAVAY (Étienne), [250], archiviste-paléographe; rue de Furstenberg, 4.

CHARAVAY (Eugène), [745]; quai du Louvre, 8.

CHARDIN (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

CHATEL (Eugène), [304], archiviste honoraire du Calvados; à Caen.

CHAZAL (Léon), [550], caissier-payeur central du Trésor; boulevard Saint-Michel, 37.

CHÉRON (Jacques-Paul), [674]; cité Condorcet, 5.

CHÉRON (Jules), [730]; à Lardy (Seine-et-Oise).

CHEVALIER (Aristide), [541], directeur de la succursale de la Banque de France, à Toulon (Var).

CHEVALIER (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 216.

CHEVALLIER (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution honoraire, maire d'Antony; à la Croix-de-Berny, par Antony (Seine).

CHÉVRIER, [657], attaché au ministère des Affaires Étrangères; rue Jacob, 35.

CHOPPIN (Albert), [135], ancien directeur de l'administration pénitentiaire; quai Voltaire, 3.

CLARETIE (Jules), [754], administrateur de la Comédie-Française; rue de Douai, 10.

COLLARDEAU DE HEAUME (Marie-Philéas), [514]; rue Halévy, 6.

CORLIEU (docteur Auguste), [323], bibliothécaire-adjoint à la Faculté de médecine; avenue de l'Opéra, 4.

CORMENIN (vicomte DE), [123]; rue de l'Arcade, 25.

CORROYER (Édouard), [150], architecte, inspecteur général des édifices diocésains; rue de Courcelles, 14.

COURAJOD (Louis), [18], conser-

vateur-adjoint au Musée du Louvre ; rue Raynouard, 39.

Courbet (Ernest), [170], receveur municipal-trésorier de la ville de Paris ; rue de Lille, 1.

Courcel (Georges de), [617] ; boulevard Haussmann, 178.

Courcel (Valentin de), [397] ; boulevard Saint-Germain, 132.

Cousin (Jules), [19], conservateur de la Bibliothèque et des collections historiques de la Ville de Paris ; rue des Francs-Bourgeois, 29.

Coyecque (Ernest), [770], élève de l'École des chartes ; place Daumesnil, 10.

Cramail (Alfred), [628] ; rue de Berry, 50.

Cretté, [566], libraire ; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Curzon (Henri de), [684], archiviste aux Archives nationales ; boulevard Suchet, 15.

Dacier (Edme), [275], archiviste paléographe ; rue Le Chapelais, 12.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce ; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], directeur du Musée de Cluny ; au Musée de Cluny.

Davanne (Maurice), [618], attaché à la bibliothèque Ste-Geneviève ; rue des Petits-Champs, 82.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste aux Archives nationales ; rue de l'Arcade, 14.

Delagarde (Émile), [697] ; rue de Courcelles, 10, et au château d'Écuiry, par Septmonts (Aisne).

Delalain (Henri), [620], imprimeur-libraire ; rue des Écoles, 56.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales ; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué ; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delessert (Mme Gabriel), [438] ; rue Raynouard, 19.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale ; rue des Petits-Champs, 8.

Delpit (Jules), [236] ; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delteil (Emile), [593], sous-chef de bureau au ministère des Postes et Télégraphes ; rue Fessart, 31.

Delzant (Victor), [259], ancien membre du Conseil municipal de Paris ; avenue Duquesne, 40.

Demay (Germain), [23], chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques et scientifiques ; place des Vosges, 5.

Denis de Hansy, [590], conseiller référendaire à la Cour des comptes ; rue Beautreillis, 6.

Depoin (Joseph), [477], sténographe à la Chambre des Députés ; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (Léon), [759], avocat à la Cour d'appel ; rue de Lille, 1.

Descors (François), [383], propriétaire ; à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Desjardins (Gustave), [24], chef du bureau des Archives au ministère de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques ; rue de Fleurus, 26.

DESNOYERS (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

*DESTAILLEUR (Hippolyte), [104], architecte; passage de la Visitation, 11 *bis*.

DESTOUCHES (Alexandre), [26]; boulevard Montparnasse, 13.

DEVILLE, [462], ancien juge au tribunal de commerce; rue Gaillon, 12.

DEVILLE (Albert), [747], chef de division à la préfecture de la Seine; rue de Pontoise, 7.

DION (A. DE), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

DOBY (l'abbé Auguste), [666], vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin; rue du Bac, 37.

DOLBET (François), [234], archiviste du département de la Manche; à Saint-Lô.

DOQUIN DE SAINT-PREUX (Charles), [716]; avenue de Neuilly, 58 *bis*, à Neuilly (Seine).

DOUCET, [725]; rue Joubert, 37.

DROUARD, [615], professeur à l'École des arts décoratifs, architecte; à Issy (Seine).

DRUMONT (Édouard), [640], publiciste; rue de l'Université, 157 *bis*.

DUBOST (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

DU CAMP (Maxime), [132], de l'Académie Française; boulevard Haussmann, 82.

DUCLOS (l'abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

DUFOUR (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

DUFOUR (Théophile), [115], directeur des archives et de la bibliothèque de Genève; Grande-Rue, 25, à Genève (Suisse).

DUFOUR (l'abbé Valentin), [30]; rue du Perche, 13.

DUFOURMANTELLE (Charles), [524]; ancien archiviste du département de la Corse; à Ajaccio.

DU MESNIL (Armand), [31], conseiller d'État, ancien directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique; rue Gay-Lussac, 36.

DUPLESSIS (Georges), [32], conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue de Madame, 31.

DUPLOMB (Charles), [571], secrétaire de la direction du matériel au ministère de la Marine et des colonies; rue de Rennes, 91.

DUPONT (Adrien), [603], à l'ancienne abbaye de Saint-Séverin, à Château-Landon (Seine-et-Marne).

DUPONT (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales; rue Jean-Goujon, 2.

DUPUIS, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

DUPUY (Ch.), [567], architecte de la Banque de France; rue du Ranelagh, 82.

DURUFLÉ (Gustave), [586]; rue de la Victoire, 47.

DURUY (Victor), [34], de l'Académie Française; rue de Médicis, 5.

DUTILLEUL (Charles), [714], agent de change; rue de Milan, 11.

DUVAL (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine; rue de Beaune, 1.

DUVAU (Albert), [692], rédacteur à la préfecture de la Seine; rue Demours, 3.

†EGGER (Émile), [35].
†ENGEL-DOLLFUS (Frédéric),[344].
ENGEL-DOLLFUS (Mme Vve), [741]; rue de Marignan, 29.
ESPÉRONNIER (R.), [502], contrôleur central des finances de la ville de Paris; avenue de Marigny, 29.
ESPINE (comte DE L'), [665]; chaussée d'Ixelles, 127, à Bruxelles.

FABRE (Marc), [575], notaire honoraire; rue Thévenot, 14.
FAGNIEZ (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue d'Alger, 14.
FAGNIEZ (Gustave), [37]; rue de Paris, 69, à Meudon (Seine-et-Oise).
FAUCOU (Lucien), [727], attaché à la bibliothèque de la ville de Paris, directeur de l'*Intermédiaire;* rue Saint-Jacques, 223.
FAUVAGE (Eugène), [214], négociant; avenue du Maine, 19.
FERDINAND (l'abbé), [732], vicaire à Saint-Merry; rue de la Verrerie, 76.
FÉRET (l'abbé), [672], curé de St-Maurice; à Charenton (Seine).
FICHOT (Charles), [635], dessinateur; rue de Sèvres, 39.
FLACH (Jacques), [631]; professeur au Collège de France; rue de Berlin, 37.
FLAMARE (Henri DE), [131], archiviste de la Nièvre; à Nevers (Nièvre).
FLAMMERMONT (Jules), [145], chargé de cours à la faculté des lettres de Poitiers; place d'Armes, 20, à Poitiers (Vienne).
FLAXLAND (Édouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.
FLEURY (Prosper-Paul, marquis DE), [757], ancien préfet et ancien maire de Crépy; à Crépy-en-Valois (Oise).
FOURNEL (Victor), [740]; rue Bonaparte, 29.
FOVARD (Frédéric), [224], notaire honoraire, boulevard Haussmann, 94.
FRANKLIN (Alfred), [107], administrateur de la Bibliothèque Mazarine; palais de l'Institut, quai Conti.
FRÉMY (Louis), [422]; rue de Lisbonne, 28.
FRÉVILLE (Marcel DE), [306], auditeur à la Cour des comptes; rue Cassette, 12.
FUCHS (Adalbert DE), [533], conseiller au ministère des affaires étrangères Austro-Hongrois; avenue de l'Alma, 7.
FUSTIER (Gustave), [623], secrétaire du cabinet du Préfet de police; rue Bonaparte, 72 *bis*.

GALARD (marquis DE), [435]; avenue de la Tour-Maubourg, 64.
GANNAL (docteur), [750]; rue de Seine, 61.
GARDISSAL (Félix), [512], avocat; rue Taitbout, 80.
GARNIER (Édouard), [164]; rue Saint-Denis, 19 *bis*, à Boulogne (Seine).
GAUTHIER (l'abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).
GAUTIER (Joseph), [277]; rue Ducis, 13, à Versailles (Seine-et-Oise).
GAZIER (Augustin), [611], maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, professeur

au collège Rollin; avenue Trudaine, 12.

Geffroy (Auguste), [203], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, directeur honoraire de l'École française d'archéologie; rue du Bac, 32.

Geneste (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

Gérard (Albert), [404]; rue Drouot, 8.

Germain (Henri), [263], ancien député, membre de l'Institut; rue Murillo, 8.

Gerold, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giraudeau, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

Giry (Arthur), [42], professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études; rue des Chartreux, 4.

Goepp (Edouard), [198], chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.

Goudchaux (Edouard), [463]; rue de Berlin, 20.

Gouget (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

Gouget (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

Granjux (l'abbé Léon), [282], curé de Saint-Paul-Saint-Louis; passage Saint-Paul, 7.

Grassoreille (Georges), [638], archiviste-adjoint aux Archives de la Seine; quai Henri IV, 30.

Gravier (Léopold), [573], sous-préfet d'Aubusson; à Aubusson (Creuse).

Grouchy (vicomte de), [534], ministre plénipotentiaire; avenue Montaigne, 43.

Groux (l'abbé), [357], chanoine et vicaire général du diocèse de Versailles; rue Saint-Antoine, 9, à Versailles.

Guérin (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; avenue de Clichy, 11.

Gueroult (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (Georges), [446], sénateur; rue des Mathurins, 34.

Guiffrey (J.-J.), [45]; rue d'Hauteville, 1.

Guilhiermoz (Paul), [689], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; quai Voltaire, 5.

Guillard (Léon), [267], libraire; rue Saint-André-des-Arts, 47.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, ancien directeur de l'École des Beaux-Arts; boulevard Saint-Germain, 238.

Hahn (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

Halphen (Eugène), [151]; avenue du Trocadéro, 111.

Hanotaux (Gabriel), [690], conseiller d'ambassade; boulevard de la Tour-Maubourg, 50.

Hartmann (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

Hauréau (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, ancien directeur de l'Imprimerie nationale; rue du Buis, 1 (Auteuil-Paris).

Havard (Henri), [722]; rue Fénelon, 13.

Havet (Julien), [226], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la

Bibliothèque nationale; rue de Sèze, 6.

HEINE (Michel), [509], banquier; avenue Hoche, 21.

HEISS (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; à Aulnay, par Châtenay (Seine).

HELLOT (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boulevard Malesherbes, 62.

HÉLUIS (Émile), [607]; boulevard du Temple, 10.

HENNECART (Jules), [521], ancien député; rue des Mathurins, 7.

HENROTTE (François), [388]; rue de Clichy, 12.

HÉRARD, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

HEREDIA (Severiano DE), [516], député de la Seine; rue de Courcelles, 177.

HÉRICAULT (Charles D'), [450]; place de Rennes, 5.

HERVIEUX (Léopold), [743], membre du Conseil municipal de Paris; rue du Faubourg-Poissonnière, 62.

HIMLY (Auguste), [189], membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris; avenue de l'Observatoire, 23.

HOCHE, [737]; boulevard Haussmann, 151.

HOCHEREAU, [695], conservateur du plan de Paris; rue Ampère, 54.

HOFFBAUER (Frédéric), [348], architecte; rue de Rennes, 150.

HUET (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue de Madame, 25.

HUGO (comte Léopold), [421], chef de bureau au ministère des Travaux publics; rue des Saints-Pères, 14.

HUMBERT (Jules), [333]; bureau du secrétariat général au ministère des Finances, rue de Rivoli.

HUSSON (Émile), [655]; rue de Rome, 62.

IBELS (Alphonse), [718]; boulevard Gambetta, 28, à Nogent-sur-Marne (Seine).

IMARD, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

IMBAULT, [295], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

IMÉCOURT (Ferdinand DE VASSIGNAC, marquis D'), [585]; rue Bayard, 11.

IMÉCOURT (Stanislas DE VASSIGNAC, comte D'), [454]; rue François Ier, 1.

JACOB, [299], archiviste de la Meuse; place Saint-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

JACOB (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

JACOB (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 48.

JACQMIN, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; avenue Montaigne, 83.

JACQUEMIN (Eugène), [402], négociant; place Voltaire, 8.

JAGNAUX (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 102.

JAMAIN (Joseph), [166], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue du Faubourg-St-Honoré, 52.

*JOLIBOIS (Paul), [228]; château de Saint-Crespin, par Lyons-la-Forêt (Eure).

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue Cambon, 21.

Kaulek (Jean), [671], commis principal au ministère des Affaires étrangères; rue Herschell, 4.

Kermaingant (de), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

Kersaint (comte de), [755]; avenue de la Tour-Maubourg, 1.

Kœnig (l'abbé), [679], 2e vicaire à Saint-Nicolas-des-Champs; rue de Palestro, 5.

†Labitte (Adolphe), [129].

Laborde (marquis de), [52], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 8.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

La Caille, [738], ancien magistrat; boulevard Malesherbes, 50.

Lacan (Gustave), [498], chef du secrétariat général du chemin de fer du Nord; rue de Provence, 43.

La Chesnais (Maurice), [680], chef de bureau au ministère de la Guerre; rue de Vaugirard, 51.

Lacombe (Paul), [553]; rue Laffitte, 3.

Lafenestre (Georges), [165], inspecteur des Beaux-Arts; rue Jacob, 23.

Lafollye (Auguste), [577], architecte du château de Compiègne; rue Richepanse, 7.

La Gotellerie (baron de), [715]; rue des Réservoirs, 6, à Versailles (Seine-et-Oise).

La Guère (comte Alphonse de), [616]; au château d'Annet, par Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné [408], architecte du gouvernement; rue de Rennes, 61.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Condé, 14.

Lallemand (Léon), [596], membre de la Société d'économie politique; rue des Beaux-Arts, 5.

Lallement (l'abbé), [699], agrégé de l'Université; à l'école Massillon, quai des Célestins, 2.

La Morinerie (baron Léon de), [210]; à Châtenay (Aulnay), par Sceaux (Seine).

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris; rue de Rivoli, 150.

La Perche (Paul), [696]; rue de Berri, 24.

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Robert de), [57], professeur à l'École des chartes; rue des Saints-Pères, 13.

Laubespin (comte Lionel de), [294]; rue de l'Université, 78.

Launay (F. de), [589]; rue Jean-Bart, 4.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavisse (Louis), [59], professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387]; au château de Théméricourt, par Vigny (Seine-et-Oise).

Lebel (Alfred), [609]; rue Jouffroy, 86.

Lebel (Gustave), [608]; rue de Moncey, 14.

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Lecaron (Frédéric), [257], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale; boulevard Pereire, 127,

Le Clerc (Félix), [602]; rue du Château, 3, à Asnières (Seine).

Le Clerc (Gustave), [583]; Grande-Rue, 58, à Issy (Seine).

Lecocq (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens; à Amiens (Somme).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police; rue Chambourdin, 24, à Blois (Loir-et-Cher).

Leduc (Édouard), [212], négociant; rue Jacob, 28.

Lefebvre, [648], professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris; boulevard Saint-Michel, 89.

Lefèvre-Pontalis (Eugène-Amédée), [735], archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque Mazarine; rue des Mathurins, 3.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [675], archiviste-paléographe, attaché au ministère des Affaires étrangères; rue des Mathurins, 3.

Legrand (Léon), [752], archiviste-paléographe; rue de Matignac, 1.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste aux Archives nationales; rue Monge, 59.

Lemaire (Arthur), [520]; rue de Rome, 35.

Lemercier, [494], associé de la maison Dollfus, rue Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Lerosey (l'abbé), [749]; place Saint-Sulpice, 9.

Le Roux (H.), [442], chef de division à la préfecture de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Souëf (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Lesoufacher, [700], architecte; rue du Faubourg-St-Honoré, 47.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue Cassette, 17.

Lhôtellier (l'abbé), [588], curé du Perray; au Perray (Seine-et-Oise).

Loche [443], ingénieur des Ponts

et Chaussées ; rue d'Offémont, 24.

LONGNON (Auguste), [63], membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; boulevard des Invalides, 34.

LORAIN (Paul-Jean-Baptiste), [612], architecte, rue d'Enghien, 24.

†LOT (Henri), [65].

LOUTCHITZKY (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew ; à Kiew (Russie).

LOUZIER (Sainte-Anne), [644], architecte ; rue Pouchet, 16.

LUCAS (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris ; rue de Bellefonds, 35.

LUCAS (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

LUCE (Siméon), [66], membre de l'Institut, sous-chef de la section historique aux Archives nationales, professeur à l'École des chartes ; boulevard Saint-Michel, 95.

LYON-CAEN (Charles), [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris ; rue Soufflot, 13.

LYON-CAEN (Léon), [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

MAGIMEL (René), [594]; rue de Berlin, 40.

MAGNIENVILLE (Roger DE), [624], secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne (Oise).

MALLET (baron), [707]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 35.

MALLEVOUE (Fernand DE), [647] ; rue de Sèvres, 51, à Clamart (Seine).

MALTE-BRUN (V.-A.), [511], secrétaire général de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

MAQUET (Adrien), [705] ; à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

MARCEL, [415], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

MAREUSE (Edgar), [384], secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes; boulevard Haussmann, 81.

MARGRY (A.), [605]; à Senlis (Oise).

MARLET (Léon), [719], élève de l'École des chartes ; avenue de Villiers, 108.

MARSY (comte DE), [351], archiviste-paléographe, secrétaire de la Société historique de Compiègne, directeur du *Bulletin Monumental ;* à Compiègne (Oise).

MARTIN (Francis), [643], adjoint au maire; à Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

MARTIN (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

MARTIN (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

MARTIN (Jules), [591], libraire; rue Séguier, 18.

MARTINET (Émile), [771], directeur des Imprimeries Réunies ; rue de Vigny, 4.

MARTY (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques ; rue Lemercier, 77.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque na-

tionale, ancien secrétaire de l'École des chartes; rue du Ranelagh, 49.

MAS (Armand DE), [739]; rue Saint-Florentin, 11.

MAS LATRIE (comte DE), [72], membre de l'Institut, chef de section honoraire aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

MASSON (l'abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

MASSON (Frédéric), [127]; rue de la Boétie, 122.

MAUBAN (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 *bis*.

MAURY (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

MAXE-WERLY (Léon), [216]; rue de Rennes, 61.

MÉNAGE, [765]; rue Washington, 32.

MÉNARD (J.), [639]; rue de Vaugirard, 64.

MÉNORVAL (E. DE), [440], ancien adjoint au maire du IVe arrondissement, conseiller municipal; boulevard Henri IV, 35.

MENTIENNE (Adrien), [677], ancien maire; à Bry-sur-Marne (Seine).

MEYER (Paul), [305], membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes, professeur au Collège de France; rue de Boulainvilliers, 26.

MICHAUX (Lucien), [202], ancien chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine, secrétaire général de *la Rente Foncière;* rue Raynouard, 69.

MICHEL (Henry), [713], agrégé de la Faculté de droit; rue Monge, 53.

MILLET (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

MINORET (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

MIOTAT (Eugène), [663], architecte-expert, professeur à l'Association Polytechnique; boulevard Voltaire, 267.

MIRABAUD (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

MIRABAUD (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

MOLINIER (Auguste), [75], conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; quai Bourbon, 53.

MONNIER, [490]; boulevard Pereire, 48.

MONOD (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, maître de conférences à l'École normale; rue du Parc de Clagny, 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

MONTAIGLON (Anatole DE), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

MONTEBELLO (Adrien LANNES, comte DE), [188]; avenue de l'Alma, 1.

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

MORANVILLÉ (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

MOREAU-NÉLATON, [702]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 73.

MOREL (Charles), [433]; rue Séguier, 2.

MOREL-FATIO (Alfred), [78], secrétaire de l'École des chartes;

rue du Cardinal-Lemoine, 28 *bis*.

MOREL-FATIO (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue du Général Foy, 3.

MORILLON (Louis), [395]; cité Condorcet, 4.

MOUNIER (Édouard-Philippe), [650], ingénieur; rue de la Bienfaisance, 34.

MOURA (docteur), [570]; rue d'Amsterdam, 72 *bis*.

MOYNIER, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

MÜNTZ (Eugène), [338], conservateur en chef à l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

NADAILLAC (marquise DE), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 8.

NEUFLIZE (baronne DE), [178]; rue de Phalsbourg, 15.

NEUVILLE (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue de Mantes, 34, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

NEYMARK (Alfred), [580], banquier; rue Saint-Augustin, 31.

NICARD (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

NICOLAS (l'abbé Louis), [664]; carrefour de la Croix-Rouge, 1.

NICOLAY (marquis DE), [460], rue de Las-Cases, 30.

NOËL, [726]; rue de l'Université, 70 *bis*.

NORMAND (Jacques), [158], archiviste-paléographe; rue Rembrandt, 2.

NUITTER (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

ODIOT (Ernest), [206]; rue Duphot, 25.

OMONT (Henry), [633], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; quai de Béthune, 28.

OUDIN (Alfred), [562]; rue de la Victoire, 47.

PALLIÈRE (Léon), [432]; à Lorris (Loiret).

PANGE (comte Maurice DE), [381]; rue de l'Université, 98.

† PANNIER (Léopold), [81].

PARENT DE ROZAN (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3.

PARIS (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien;* à Pontoise (Seine-et-Oise).

PARIS (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président de la section d'histoire et de philologie à l'École pratique des Hautes-Études; rue du Bac, 110.

PASSY (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

PATINOT, [424], ancien préfet; rue de Rivoli, 184.

PATON (J.), [669], rédacteur au *Journal des Débats;* rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

PATY DE CLAM (général marquis DU), [472]; rue d'Anjou, 5 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

PAULY (Alphonse), [414], conservateur-adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de l'Arrivée, 10.

PEISE (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

PEREIRE (Henri), [103], ingénieur civil; boulevard de Courcelles, 33.

PÉRIN (Jules), [525], archiviste-

paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

Perret (Michel), [678], archiviste-paléographe; rue Sainte-Cécile, 9.

Perrin du Lac (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; rue des Minimes, 10, à Compiègne (Oise).

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110.

Peyronnet (Henri), [685], chef de bataillon au 117e de ligne; au Mans (Sarthe).

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue St-Maur, 85.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], membre de l'Institut; rue Pigalle, 54.

Pille (Louis), [769]; rue de Maubeuge, 65.

Pillet (Charles), [703], commissaire-priseur honoraire; rue Grange-Batelière, 10.

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 112.

Pinaut (l'abbé), [720], vicaire à St-Jacques-St-Christophe de la Villette; rue de Crimée, 169.

Pinet (l'abbé Paul), [595], vicaire à Saint-Merry; rue Saint-Martin, 78.

Pingard (Julia), [687], chef du secrétariat de l'Institut; rue Mazarine, 3.

Pinson (Paul), [632], commissaire de police; à Douai (Nord).

Plantadis (Léon du), [645]; rue de La Bruyère, 36.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Popelin (Claudius), [606]; rue de Téhéran, 7.

Portalis (baron Roger), [449]; rue de Phalsbourg, 18.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue de Miromesnil, 14.

Pozzo di Borgo (comte), [613]; rue de l'Université, 51.

Pralon (Auguste), [651]; banquier; rue de Berlin, 43.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Puaux (Frank), [711]; avenue de l'Observatoire, 11.

Quantin (Albert), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

Rath (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; rue Caumartin, 32.

Rebouleau (Eugène), [668]; rue de Madrid, 27.

Reilhac (comte de), [691]; rue de Marignan, 16.

Reiset (F.), [547]; Fifth Avenue, 941, à New-York City (U. S.).

Rémilly (docteur), [646]; place Hoche, 10, à Versailles (Seine-et-Oise).

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; rue de Marignan, 23.

REY (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

RHONÉ (Arthur), [197]; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

RIANT (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

RIANT (comte Paul), [120], membre de l'Institut; boulevard de Courcelles, 51.

RIBOT (Paul), [658]; rue de Vaugirard, 97.

RICHARD (Jules-Marie), [390], archiviste-paléographe; à Sublé, par Cossé-le-Vivien (Mayenne).

RIVIÈRE (Émile), [599]; rue de Lille, 50.

RIVIÈRE (Jules), [649], architecte; rue de Chazelles, 26.

ROBERT (P.-Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

ROCHE (Paul), [758], avoué; rue Sainte-Anne, 10.

ROUGET DE L'ISLE, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

ROUQUETTE (P.), [744], libraire; passage Choiseul, 55 et 57.

ROUYER (Jules), [734]; à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

ROY (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études; rue des Saints-Pères, 12.

ROY (Maurice), [729]; rue des Saints-Pères, 15.

ROYER (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

ROZIÈRE (Eug. DE), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire des Archives départementales; rue Lincoln, 8.

RUAU (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

RUBLE (baron Alphonse DE), [95]; rue Cambon, 43.

RUBLE (baronne Alphonse DE), [753]; rue Cambon, 43.

RUPRICH-ROBERT (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

SABINE D'ANDEVILLE (H.-C.), [186], architecte, directeur du journal *l'Architecte;* avenue des Ternes, 30.

SAINT-JOANNY (Gustave), [683], archiviste de la Seine; quai Henri IV, 30.

SAJOU (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; boulevard Poissonnière, 23.

SAJOU (Ernest), [290]; boulevard Poissonnière, 23.

SALIN (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'Etat; boulevard Saint-Germain, 175.

SALLE (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

SANDOZ (Gustave), [641], joaillier; Palais-Royal, 147.

SARDOU (Victorien), [407], de l'Académie française; à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

SCHEFER (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; rue des Saints-Pères, 4.

SEGOND (Louis-Ernest), [756], notaire; rue Laffitte, 7.

SÉGUR (comte Louis DE), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue Lincoln, 14.

SELLIER (Charles), [762], architecte, ingénieur, membre de la

Société des Amis des Monuments Parisiens; rue des Martyrs, 82.

Sénart (Émile), [96], membre de l'Institut; rue Bayard, 16.

Sénemaud (Edmond), [271], archiviste des Ardennes ; à Mézières.

Séré-Depoin (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise ; rue Charles Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

Servois (Gustave), [309], inspecteur général des Archives et Bibliothèques; avenue Gabriel, 48.

Sieber (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

Sorel (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques ; au palais du Luxembourg, rue de Vaugirard, 17.

Sorel (Alexandre), [706], président du Tribunal; à Compiègne (Oise).

Soultrait (comte de), [686], trésorier-payeur général; à Besançon (Doubs).

Stein (Henri), [698], archiviste aux Archives nationales; rue de l'Abbé-Grégoire, 37.

Suquet (l'abbé), [701], curé de Sainte-Élisabeth-du-Temple ; rue Béranger, 6.

Tamizey de Larroque (Philippe), [241], correspondant de l'Institut ; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Tandeau de Marsac, [222], notaire ; place Dauphine, 23.

Tarbé des Sablons (Edmond), [768]; rue de Boulogne, 11.

Tardif (Joseph), [704], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue de Boulainvilliers, 16.

Techener (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

Tempier (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord ; à St-Brieuc.

Teulet (Raymond), [630], archiviste aux Archives nationales; rue du Regard, 11.

Thibaudeau (A.), [426]; Green-Street, 18, S. Martin's Place, W. E.; à Londres (Angleterre).

Thibault (Alexandre), [555]; rue Claude-Bernard, 77.

Thierry (Édouard), [126], administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Thirion-Montauban, [410], ancien député; rue Christophe-Colomb, 9.

Tisserand (L.-M.), [99], chef honoraire du service historique de la ville de Paris; à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Tollot (l'abbé), [748], vicaire à Saint-Roch; rue Saint-Roch, 22.

Tourneux (Maurice), [670]; rue du Cardinal-Lemoine, 14.

Tranchant (Charles), [118], ancien conseiller municipal de Paris, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue Barbet de Jouy, 28.

Trémoille (duc de la), [391]; avenue Gabriel, 4.

Tuetey (Alexandre), [459], sous-chef de section aux Archives nationales; rue Laugier, 94.

Turgot (marquis), [721]; rue Tronchet, 27.

Vacquer (Th.), [237], architecte chargé du service archéologique de la ville de Paris; rue Boutarel, 2.

Vallot (Henry-Marie), [767], secrétaire de la Société Botanique; avenue d'Antin, 61.

Valois (Noël), [736], archiviste aux Archives nationales; rue de l'Abbaye, 13.

Vaney (Auguste-Emmanuel), [196], ancien conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.

Vaugelas (Francisque de), [761]; rue François Ier, 44.

Vercken (Ernest), [437]; boulevard des Batignolles, 58.

Vermeil (Henri), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

Vidal (Antoine), [482]; boulevard Malesherbes, 94.

Villefosse (Antoine Héron de), [389], membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre, maître de conférences à l'École pratique des Hautes-Études, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques; rue de Grenelle, 80.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue Saint-Front, à Périgueux.

Vilmorin (Henri), [141]; boulevard Saint-Germain, 149.

Viollet (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit; rue des Lions, 7.

Vitu (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

Wailly (Natalis de), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30.

Wallon (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

Warmont (Auguste), [724], docteur en médecine; rue du Four-Saint-Germain, 50.

Waskiewicz, [661]; avenue Trudaine, 17.

Watteville (Paul-Oscar, baron de), [184], ancien directeur des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (34 exemplaires).

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.
— — de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise.
Comité archéologique de Senlis.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
Société académique de Laon.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'archéologie, des sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.
Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Société historique de Compiègne.
Société historique et archéologique du Gatinais.
Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
Société académique de Chauny.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1886.

Boulay de la Meurthe (cte A.).
Cousin (Jules).
Demay (Germain).
Guérin (Paul).
Hoffbauer (Frédéric).
Jourdain (Charles).
Lasteyrie (Robert de).
Marsy (comte de).
Maury (Alfred).
Maxe-Werly (Léon).
Rozière (Eugène de).
Ruble (baron A. de).

1887.

Bapst (Germain).
Delisle (Léopold).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Luce (Siméon).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Tranchant (Charles).
Vacquer (Th.).
Valois (Noël).
Vitu (Auguste).
. . . .

1888.

Bienaymé (Gustave).
Boislisle (Arthur de).
Bonnardot (François).
Dufour (A.).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Lacombe (Paul).
Mareuse (Edgar).
Omont (Henry).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Georges).
Viollet (Paul).

1889.

Barthélemy (Anatole de).
Courajod (Louis).
Desjardins (Gustave).
Desnoyers (Jules).
Dufour (l'abbé Valentin).
Duruy (Victor).
Guiffrey (Jules).
Guillaume (Eugène).
Lair (Jules).
Longnon (Auguste).
Tuetey (Alexandre).
Watteville (baron de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . Vitu (Auguste).
Vice-Président . . . . . . Tranchant (Charles).
Trésorier-Bibliothécaire . . . Laborde (marquis de).
Secrétaire-Archiviste . . . . Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . . Mareuse (Edgar).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (cte A.).
Pichon (baron Jérôme).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Demay (Germain).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste).
Omont (Henry).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1886.

L'Assemblée Générale aura lieu à la Bibliothèque nationale le mardi 11 mai, à quatre heures précises.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

12 Janvier.
9 Février.
16 Mars.
13 Avril.
8 Juin.
13 Juillet.
12 Octobre.
16 Novembre.
14 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Henry Omont, secrétaire du Comité de publication, quai de Béthune, 28.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 janvier 1886.

Présidence de M. A. Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 1885 est lu et adopté.

— M. le comte de Marsy s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de M. Frappart, membre de la Société, décédé en novembre 1885. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

772. M. Eugène de Budé, présenté par MM. A. Maquet et H. Champion.

773. M. Édouard Pesron, présenté par MM. L. Passy et Lefèvre-Pontalis.

774. Mlle Hélène Le Tellier-Delafosse, présentée par MM. Moranvillé et L. Delisle.

— M. le Président donne lecture, au nom de M. le comte Léopold Hugo, de *Remarques iconographiques sur certains portraits de l'amiral de Tourville*. A ces remarques étaient jointes deux gravures représentant le combat de la Hogue, dont M. le comte Léopold Hugo a bien voulu faire hommage à la Société.

— M. Edgar Mareuse communique une photographie de l'*Amende honorable* de 1440, autrefois au couvent des Grands-Augustins et conservée maintenant à l'École des Beaux-Arts.

— M. R. de Lasteyrie communique le texte d'un acte portant en tête le nom du pape Jean XVI et signé par Renaud II, de Vendôme, évêque de Paris (992-1016). Un falsificateur ancien a ajouté en tête de cet acte, qui émanait de l'évêque de Paris, le nom du pape Jean XVI.

— La séance est levée à cinq heures et demie.



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 février 1886.

Présidence de M. A. Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 12 janvier 1886 est lu et adopté.

— MM. L. Delisle et G. Bapst s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de Mme veuve Laloy et de M. Armand Baschet, membres de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

775. M. Alphonse G. Galais, présenté par MM. F. Bonnardot et P. Guérin.

776. M. F. de Mély, présenté par MM. le comte P. Riant et A. de Montaiglon.

777. La Bibliothèque administrative de la préfecture de la Seine, sur la présentation de MM. J. Cousin et H. Champion.

778. M. Néron, présenté par MM. Duruflé et H. Champion.

779. M. le comte de Pardieu, présenté par MM. A. Vitu et H. Champion.

— M. Mareuse demande si l'on songe à solliciter du gouvernement la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique.

M. Tranchant répond qu'il fallait laisser s'écouler quelque temps, le gouvernement attendant toujours, et avec raison, pour accorder la personnalité civile aux Sociétés, qu'elles aient fait preuve suffisante de vitalité. La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France se trouve maintenant, à tous égards, dans des conditions qui peuvent l'autoriser à espérer le succès pour sa demande.

Après un échange d'observations entre M. Tranchant, M. le marquis de Laborde et M. Robert de Lasteyrie, le Conseil décide que la question sera portée à la prochaine assemblée générale et prie M. Tranchant de présenter un rapport à la séance du mois de mars.

M. Tranchant demande si la Société a reçu du Ministère de l'Instruction publique le programme d'une question adoptée, sur sa demande, par la section économique et sociale du Comité des travaux historiques et concernant les assemblées générales de communautés d'habitants sous l'ancien régime. Il y aurait sans doute, pour l'Ile-de-France, des recherches intéressantes à faire sur cette question.

M. le Président répond qu'il n'a point reçu de communication à ce sujet.

— M. Victor Duruy présente au Conseil, au nom de l'auteur,

M. Georges Teyssier, un essai sur le *Plessis-Piquet, ancien Plessis-Raoul (1112-1885).*

— M. le baron Alphonse de Ruble dépose sur le bureau deux mémoires manuscrits. Le premier de ces mémoires, lu à une précédente assemblée générale, est intitulé : *L'arrestation de Jean de Hans et le tumulte de Saint-Médard (décembre 1561)*; le second donne un état de *Paris en 1572*, d'après le rôle de la perception d'un emprunt forcé de 300,000 livres, imposé à la ville à cette date.

— M. le baron Jérôme Pichon signale, dans l'inventaire des titres du tailleur Roussard (3 février 1574), la mention de « la fontaine Saint-Denis, autrement dit les Batignolles. »

M. Edgar Mareuse rappelle que plusieurs documents du XVIe siècle présentent déjà le nom des Batignolles; la pièce signalée par M. le baron Pichon est une nouvelle preuve de l'antiquité de cette dénomination.

M. Longnon a, du reste, trouvé le nom de Batignolles au commencement du XVe siècle.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

NOTE SUR RAYMON DU TEMPLE

ET SUR LE TOMBEAU DE DU GUESCLIN A SAINT-DENIS.

Depuis le curieux mémoire de M. Quicherat sur Raymon du Temple[1], le célèbre maître des œuvres de maçonnerie de Charles V, on n'en était plus réduit à une complète ignorance sur sa famille. Les pièces signalées par ce savant nous ont fait connaître, outre quelques travaux exécutés par Raymon du Temple, que Charles V, qui avait voulu être parrain d'un de ses fils, Charles du Temple, avait aussi donné à son filleul des marques de sa libéralité, alors qu'il était étudiant à Orléans.

Après la publication de ces documents, quelques autres ont accru, mais dans une faible mesure, le nombre des renseignements que nous possédions sur ce sujet.

En particulier, on a trouvé une signature originale de Raymon du Temple, ainsi qu'une mention relative à des travaux accomplis par lui[2].

1. *Bibliothèque de l'École des chartes,* 2e série, tome III, 1846, p. 55.
2. *Musée des Archives nationales*, p. 236. — M. le comte R. de Lasteyrie

Quelques années auparavant, M. Berty[1] avait réuni des renseignements nouveaux, reproduits ensuite par M. Lance[2]. En particulier, il nous parle, à la date de 1401, d'un certain Jean le jeune, parent, dit-il, de Raymon du Temple et prenant part avec lui à des travaux entrepris à l'évêché. Or, le hasard nous a fait découvrir que ce Jean n'est autre que le fils de Raymon du Temple, et évidemment son fils cadet, puisqu'il portait le surnom de *le jeune;* l'aîné était donc certainement Charles du Temple.

Ce fut Jean du Temple qui remplaça son père dans ses fonctions de maître des œuvres de maçonnerie du Roi (18 avril 1402). Raymon était en effet très vieux alors et ne pouvait plus travailler d'une façon aussi soutenue que par le passé; mais il avait eu soin de former son fils cadet « en la science de son mestier, et telement que il y est moult expert. » Aussi, rassuré sur les bonnes intentions de Charles VI à l'égard de Jean, Raymon du Temple résigna sa charge en suppliant le Roi d'en pourvoir son fils. Les choses se passèrent ainsi; mais Charles VI décida que le vieux serviteur de son père continuerait, malgré sa démission, à exercer les mêmes fonctions « touttefoiz qu'il lui plaira, et ledit maistre Jehan, son filz, avecques luy, » et à toucher ses gages ordinaires de quatre sous parisis par jour, qu'il prenait sur la recette de Paris. Jean devait recevoir les mêmes gages aussitôt après la mort de son père[3].

On ignore la date précise de la mort de Raymon du Temple; il est permis de supposer qu'il vécut peu après avoir résigné son office en faveur de son fils : cependant, il vivait encore en 1403[4].

Quant à Jean, ce qu'il y a de certain, c'est que, le 4 février 1415 (n. st.), le chapitre de la cathédrale de Paris, qui l'employait aussi, lui donna un successeur. Il semblerait pourtant téméraire d'en conclure qu'il était mort à cette date[5].

---

a bien voulu nous signaler plusieurs mentions de Raymon du Temple dans *Le Collège Dormans-Beauvais* du R. P. Chapotin (Paris, 1870). Parmi divers extraits qui montrent la part qu'a prise Raymon à la construction du collège, l'auteur en a cité un d'où il ressort que l'établissement se chargea de l'éducation du second fils de notre personnage, comme il avait fait pour l'aîné (p. 109, note 3).

1. *Topographie historique du vieux Paris*, t. I, p. 151.
2. *Dictionnaire des architectes français*, t. I, p. 245-251.
3. Pièce justificative, n° I.
4. Félibien, t. III, p. 245.
5. Arch. nat., LL 215, pp. 32 et 36. — Nous devons la connaissance de cette pièce à l'obligeante communication de M. Coyecque. — Elle nous apprend encore que Raymon et son fils Jean, maîtres des œuvres de l'église de Paris, étaient logés dans une maison appartenant à la fabrique de l'église.

Il fut décidé (1415) que, dorénavant, le maître des œuvres ne serait plus logé aux frais de la fabrique.

Nous ne savons rien de plus sur la famille de nos personnages.

Diverses pièces, découvertes par différents érudits, notamment par M. S. Luce, permettent d'augmenter la liste des travaux exécutés par Raymon du Temple. A ces documents, on peut joindre quelques autres renseignements.

On constate d'abord, par deux quittances signalées par M. L. Delisle[1], que Raymon s'occupa, à deux reprises différentes, en 1399 et en 1400, d'estimations relatives à des travaux entrepris à l'hôtel du duc d'Orléans, rue de la Poterne-Saint-Pol.

Mais on peut heureusement relever son nom dans l'exécution d'une œuvre plus importante, ou qui, du moins, est parvenue jusqu'à nous : c'est dans la construction du tombeau de du Guesclin, à Saint-Denis; en effet, ce fut lui qui fit marché avec deux entrepreneurs pour l'érection de ce monument[2].

Telles sont les courtes notes qu'il nous a été donné d'ajouter au dossier consacré par M. Quicherat au souvenir de l'habile architecte de Charles V et de Charles VI.

Les renseignements fournis par le compte de la dépense du tombeau de du Guesclin sont assez curieux, tant au point de vue de sa restitution qu'au point de vue de son emplacement, lequel était sensiblement le même qu'aujourd'hui. C'est en raison de l'intérêt qu'ils présentent que nous croyons pouvoir les insérer ici.

La statue du connétable, qui reposait sur un socle de marbre noir[3], avait, y compris le lévrier placé sous les pieds du personnage, une longueur de 4 pieds 10 pouces (environ 1ᵐ60). Or, la statue, qui seule subsiste aujourd'hui[4], a exactement 1ᵐ50 de long, depuis le coussin, sur lequel s'appuie la tête de du Guesclin, jusqu'à l'extrémité de ses pieds. Le corps du lévrier avait donc une épaisseur de 0ᵐ10 environ.

Enfin, derrière la tête de la statue, se trouvait un dais à trois pans. Deux colombes d'albâtre, posées probablement de chaque côté du dais, complétaient la décoration du monument[5].

H. MORANVILLÉ.

---

1. *Inventaire de la collect. de Bastard d'Estang*, pp. 148 et 181.

2. Pièce justificative, n° II. — Un mandement de Charles VI, en date du 18 octobre 1397, ordonna de payer ce travail.

3. A chaque extrémité de ce socle était fixé un écusson d'albâtre long d'un pied (0ᵐ324), et sur lequel étaient peintes avec soin les armoiries de du Guesclin.

4. La statue paraît avoir peu souffert de la Révolution. Une partie du nez avait été brisée : on l'a refait. Les mains ont pu être replacées.

De légères fractures à l'orle de l'écu ont été réparées.

5. Pièce justificative, n° II.

I.

Charles VI donne à Jean, fils de Raymon du Temple, la survivance de l'office de son père.

Charles, etc., à touz, etc., savoir, etc., que nous qui avons consideration que nostre amé sergent d'armes maistre Raymon du Temple, jadiz maistre des œuvres de maçonneries de feu nostre tres chier seigneur et pere, que Dieux absolve, pour le temps qu'il vivoit, et de present le nostre, servi longuement nostredit seigneur et pere oudit office, et depuis nous a servi en icellui office depuis le trespassement de nostredit seigneur et pere jusques à ores, es quelz services il s'est porté bien loyalment sanz aucun reproche, et tant que il est devenu moult ancien et telement que, pour son ancienneté, il ne puet plus traveiller en exercent ledit office ainsi continuelement, comme il a coustume; considerans ainsi que si, comme il nous a esté raporté par gens auxquelz nous adjoutons foy pleine, maistre Jehan du Temple, filz dudit maistre Raymon, lequel, des sa jeunesse, sondit pere moult a instruis et enseigné en la science de son mestier et telement que il y est moult expert; ledit maistre Jehan du Temple, apres ce que ledit maistre Raymon, son pere, a resigné en noz mains purement et simplement sondit office en nous suppliant que d'icellui voulsissions pourveoir à sondit filz, avons retenu et retenons de nostre certaine science, par ces presentes, en maistre de nosdites œuvres de maçonnerie par tout nostredit royaulme. Et à luy, tant pour contemplation de son pere comme pour la souffisance et experience qu'il a oudit mestier, dont nous nous avons pour informez, avons donné et donnons, de nostre dicte certaine science et de nostre grâce especial, ledit office de maistre de noz œuvres de maçonnerie, vacant par la simple resignation dudit maistre Raymon, son pere, à tenir l'office dessusdit et l'exercer doresnavant par tout nostre dit royaulme, par ledit maistre Jehan, comme sondit pere a exercé et exerce; par tele maniere toutesvoies que icellui maistre Raymon, nonobstant sadite resignation de sondit office, il le exerce tousjours tant comme il vivra, toutteffoiz qu'il lui plaira, et ledit maistre Jehan, son filz, avecques luy. Et prendra icellui maistre Raymon, sa vie durant, ses gaiges de quatre solz parisis pour jour, appartenans oudit office, ainsi comme il a accoustumé les prendre ou temps passé sur nostre recepte de Paris, en la maniere que il les y a prins jusques à ores. Et joira des autres droiz audit office appartenans.

Et sitost qu'il sera alé de vie à trespassement, nous voulons, et audit maistre Jehan avons octroyé et octroyons des maintenant pour lors par ces presentes, qu'il ait et preigne lesdits gaiges sur nostre dicte recepte de Paris, ainsi comme sondit pere les y a prins et prent encores, lequel use de tous les droiz à icellui office appartenans. Si donnons en mandement à noz amez et feaulx gens de noz comptes et tresoriers à Paris, qui sont à present et seront pour le temps que ledit maistre Jehan, facent, sueffrent et lessent joïr et user paisiblement dudit office de maistre de nosdictes œuvres par tout nostredit royaulme sans empeschement aucun; et à nostre receveur de Paris qui sera pour le temps que sitost que ledit maistre Raymon sera alé de vie à trespassement des lors en avant, audit maistre Jehan lesdits gaiges de quatre solz parisis par jour, aux termes et en la maniere acoustuméz [1].

---

1. La phrase est incomplète, mais le sens est clair.

Lesquelz à vous ainsi paiéz par rapportant vidimus de ces presentes pour la premiere foiz, et quittance de ce que paié luy en sera, nous voulons et mandons estre allouez es comptes dudit recepveur par vous, gens de compte, sans contredit ou aucune difficulté, nonobstans quelxconques ordonnances, mandemens et defenses à ce contraires. En tesmoing de ce nous avons fait mettre à ces lettres nostre seel.

Donné à Paris le xviiie jour d'avril l'an etc. CCC[C] et deux.

(Bibl. nat., Franç. 14371, fol. cvi v°. Protocole de la fin du xve s.)

II.

Dépenses pour l'érection du tombeau de Du Guesclin à Saint-Denys.

Autre despence faicte par ledit Jehan de Chaux pour faire la tumbe et representation de feu messire Bertrand du Glasquin, jadis connestable de France, laquelle le Roy nostre seigneur a ordonné estre faicte en l'eglise de Saint-Denis en France, et payée des deniers de son testament.

A Thomas Prive et Robert Loisel, ymagiers et tumbiers, demeurans à Paris, pour avoir faict de leur mestier les ouvrages qui ensuivent. C'est asçavoir, en l'eglise Monseigneur Saint-Denis en France, en la chapelle où gist le Roy Charles et la Royne de Bourbon, la sepulture de messire Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, jadis connestable de France, dont ladicte sepulture est faicte et assize au bout de la sepulture du Roy, entre le bout de l'autel de ladicte chapelle, et la pesine d'icelle, où le cors dudit connestable gist en droit de l'uisserie de ladicte chapelle emprez ledit autel par où l'on porte les relicques de ladicte eglise, à entrer ou cimetiere d'icelle eglise, dont la tumbe et espondes sont de marbre noir, et ladicte tumbe 6 pieds et 2 pouces de long sur 2 pied et 10 pouce de lé, à compter saillie des bouemens et de 4 pouces d'espoisse, à compter la saillie de l'embassement, voire d'un pouce de saillie, outre le parement desdictes espondes, dont le parement d'icelles espondes a 4 pousses d'espoisse, et ou parement a un pouce de parfont pour les escus d'alebastre de chacun costé et en chacun bout un escu enclavé, dont chacun escu a un pié de long et plus entre le chief et la pointe audessus de l'embassement. Et dedans lesdits escus sont gravées les armes dudit seigneur et emplies des plus fines couleurs que l'on a pu trouver selon l'armoirie des armes dudit seigneur.

Item, audessus de ladicte tumbe est faicte l'image d'alebastre de 4 pieds et 10 pouces de long à compter l'espoisse de la reprise, par maniere d'un levrier qui est au dessous les piedz d'iceluy seigneur.

Item, sur ladicte tumbe a un tabernacle à 3 pans, etc. Lequel ouvrage couste, par marché faict avec lesdits dessusdits par maistre Raymond du Temple, maistre maçon du Roy nostre sire, viii^{xx} x livres[1], par mandement du Roy du 18 octobre 1397, valent. . . . ii^c xii livres x sous tournoiz.

Aux dessusdits pour avoir faict, outre le marché dessusdit, deux colombes d'albastre, etc. x livres.

A Jean de Cambray[2], carrier, pour une tumbe de liaiz de 7 pieds et demi

1. Ce sont des livres parisis.

2. Cet article et le suivant ne paraissent se rapporter en aucune façon au tombeau de du Guesclin.

de long et de 4 pieds et demy de lé, par lui amené des carrières de Nostre-Dame-des-Champs et 32 sous pour la menagé . . . . CXII sous parisis.

A Jehan Doissel, huchier, pour avoir faict et livré une huche de bois en l'église Saint-Denis audessus de ladicte tumbe et est assemblée à 5 pans, etc. . . . . XXXII livres.

A Henry de Languefemme, serrurier, pour la fermeture, etc. XLI l. VIII s.

Summa. . . . . IIIc XIIII livres V sous VI deniers.

(Bibl. de Rouen, fonds Leber. Extraits de la Chambre des comptes, vol. VIII, fol. 129 v°.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. DUBOIS DE SAINT-GELAIS. — Histoire journalière de Paris (1716-1717). In-8°, XLIII-242 p. Paris, impr. Lahure, 1885.

C'est une bonne fortune pour les amateurs parisiens que cette réimpression d'un ouvrage qui est devenu assez rare et que vient de publier la Société des Bibliophiles français. Les exemplaires de l'édition originale passent rarement dans les ventes et figurent aussi peu souvent dans les catalogues des libraires ; aussi était-ce à plus d'un titre que la Société des Bibliophiles devait juger l'*Histoire journalière de Paris* digne de figurer dans sa collection. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table qui l'accompagne pour juger de tout l'intérêt qui s'attache à sa publication : nouvelles des théâtres, observations sur la mode, études littéraires, petits et grands événements de la cour, rien ne manque au tableau que l'auteur nous trace de la vie de la capitale et du mouvement parisien de l'époque. Mais ce sont surtout les arts qui sont le sujet auquel Dubois de Saint-Gelais semble s'être le plus intéressé. Aussi nous a-t-il transmis de précieux et utiles « articles » sur la manufacture des Gobelins, sur les peintres, les sculpteurs et quelques collectionneurs de son époque.

C'est M. Maurice Tourneux que la Société des Bibliophiles a chargé de surveiller la nouvelle édition de cet ouvrage si parisien. La préface, dont notre confrère a fait précéder cette réimpression, contient une excellente notice sur Dubois de Saint-Gelais, dont la personnalité était jusqu'à présent peu connue, mais qui se trouve avantageusement mise en lumière grâce à l'érudition et aux patientes recherches de l'éditeur.

Faut-il adresser un reproche à M. Tourneux ? Nous nous plaindrons de ce que les notes dont il a enrichi son volume ne soient pas plus nombreuses, car l'intérêt, la science et la précision de celles qu'il nous a données nous donnent trop de regrets de ce qu'il se soit montré si modeste et si parcimonieux. P. L.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 16 mars 1886.

Présidence de M. A. Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 9 février 1886 est lu et adopté.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de MM. Zœgger, le baron Le Prieur de Blainvilliers et Dupont, chef de section aux Archives nationales, membres de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

780. M. l'abbé C. Narbey, présenté par MM. P. Viollet et H. Omont.

781. La Bibliothèque de la ville de Corbeil, sur la présentation de MM. A. Dufour et Ch. Tranchant.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique invitant la Société à se faire représenter au Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 27 avril 1886.

Le Conseil délègue pour représenter la Société MM. Vitu, Tranchant, Mareuse et A. Dufour.

— M. Tranchant remet à M. le Président le texte du programme de l'enquête dont il a été question à la dernière séance. Il donne connaissance au Conseil de la question posée par le Ministère de l'Instruction publique sur la demande du Comité des travaux historiques. Cette question est ainsi conçue :



« Etudier, dans une région déterminée, l'institution des ***assemblées générales de Communautés d'habitants***, en recherchant les dates les plus anciennes et les plus récentes, — la périodicité, la composition des assemblées, le mode et l'objet de leurs délibérations, la manière dont ces délibérations ont été recueillies et conservées. »

Elle est accompagnée d'un développement qui aidera à l'étude du sujet.

— M. Tranchant donne connaissance au Conseil d'un avant-projet dans lequel il a, en conformité de la décision prise dans la dernière séance, résumé la partie organique des Règlements de la Société, en en séparant, pour former un règlement intérieur, ce qu'on peut considérer comme pur détail. Il met sous les yeux du Conseil le texte des dispositions actuellement en vigueur.

Divers membres pensent qu'on pourrait réduire encore le texte proposé pour les Statuts. A la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. Mareuse, Viollet, de Laborde, de Lasteyrie, Boulay de la Meurthe, M. le Président et M. Tranchant, M. de Lasteyrie fait remarquer qu'on simplifierait la discussion des articles en les faisant examiner par une commission, au lieu de les discuter, de prime abord, en séance plénière. Le Conseil désigne comme membres de la Commission MM. Tranchant, Léopold Delisle, de Lasteyrie, Viollet, Boulay de la Meurthe et Longnon.

— M. L. Delisle communique, au nom de M. H. Moranvillé, une *Note sur Raymond du Temple et sur le tombeau de Du Guesclin à Saint-Denis*, qui est renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 avril 1886.

Présidence de M. A. Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 16 mars 1886 est lu et adopté.

— MM. Delisle, de Marsy et Tranchant s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président annonce au Conseil la mort de Mme veuve Burnouf, membre de la Société, et se fait l'interprète des regrets unanimes du Conseil.

— Le Conseil prononce l'admission de :

782. M. Léon Benoist, présenté par MM. P. Viollet et H. Champion.

783. M. Robert Saint-John de Crèvecœur, présenté par MM. le marquis J. de Laborde et H. Champion.

784. M. Marius Barroux, présenté par MM. Lelong et Saint-Joanny.

— M. le Président entretient le Conseil des travaux de la Commission nommée à la dernière séance pour préparer la rédaction des statuts de la Société, qui doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'État. En même temps, M. le Président donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Tranchant s'excuse de n'avoir pu, par suite d'occupations personnelles, s'associer au travail de la Commission.

Le Conseil approuve le projet de statuts élaboré par la Commission et qui sera soumis à l'assemblée générale de la Société.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de notre confrère M. Monnier, relative à l'exhumation des restes du prince de Conti, faite par les soins de MM. Coulondres et le comte A. de Félix, dans l'ancienne église des Chartreux à Villeneuve-lez-Avignon.

— M. Edgar Mareuse présente au Conseil des épreuves photographiques des sépultures trouvées récemment dans les fouilles des arènes de Paris.

— MM. Paul Lacombe et Edgar Mareuse communiquent une reproduction photographique du plan que l'abbé Teisserenc publia en 1754 en même temps que sa *Géographie parisienne*. Le volume n'est pas rare, mais le plan — qui, il est vrai, constitue beaucoup plus une curiosité qu'un document — l'est assez pour avoir échappé aux recherches de plus d'un amateur parisien. M. A. Bonnardot n'a pu le signaler que d'après un catalogue de vente. L'exemplaire d'après lequel a été faite la présente reproduction appartient à un de nos confrères, M. Albert Guéroult.

— M. H. Omont dépose, au nom de M. le marquis de Fleury, une note sur le *Voyage et séjour de Regnault des Fontaines à Crépy-en-Valois en avril et mai 1432*. Renvoi au Comité de publication.

— M. Noël Valois communique un arrêt du Conseil du Roi, du 12 mars 1605, qui donne de nouveaux détails sur le transfert de la bibliothèque des cardinaux de Bourbon de leur château de Gaillon dans la bibliothèque privée du roi, à Paris. M. Valois veut bien promettre à ce sujet une note qu'il remettra au Comité de publication.

— M. A. de Montaiglon lit un extrait des procès-verbaux de l'Académie de peinture qui avait été consultée en 1782 au sujet de la restauration de la porte Saint-Denys, et veut bien remettre le texte de ce document au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

INVENTAIRES DES BIENS ET DES LIVRES
DE L'ABBAYE DES VAUX-DE-CERNAY AU XIIe SIÈCLE.

En 1857-1858, MM. Lucien Merlet et Auguste Moutié ont publié, sous les auspices de M. le duc de Luynes, le *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay*. Cet ouvrage forme deux forts volumes in-4° et contient des notes savantes et des tables fort bien faites. Le modeste inventaire des biens possédés par l'abbaye au XIIe siècle, que je publie ici, ne donnera donc point de documents nouveaux ni de noms qui ne se trouvent déjà dans le *Cartulaire* publié; néanmoins, il peut offrir un certain intérêt à cause de son ancienneté même, et peut-être se trouvera-t-il quelques noms qu'il permettra d'identifier d'une façon plus certaine.

L'inventaire des livres, qui suit l'inventaire des biens, me semble offrir plus d'intérêt; les listes de livres du XIIe siècle sont relativement assez rares. De plus, l'importance et la célébrité de l'abbaye des Vaux-de-Cernay peuvent faire qu'on s'intéresse aux moindres détails de son organisation, et la bibliothèque fut toujours une des richesses dont se sont le plus enorgueillis nos vieux monastères. Les moines des Vaux-de-Cernay possédaient, au XIIe siècle, soixante-seize volumes. Sans être très considérable, ce chiffre suffisait à constituer une belle bibliothèque.

Le manuscrit qui renferme les deux inventaires publiés ci-dessous est conservé à la bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 209 (ancien n° 206 de la Théologie latine). C'est un Lectionnaire d'une écriture du XIIe siècle. Il contient 179 feuillets, mesure 328 millimètres sur 230 et est aujourd'hui relié en parchemin blanc. Pour plus de détails, je me contenterai de renvoyer à la description que j'en ai donnée dans le tome Ier du *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, page 108.

Le premier inventaire, celui des biens, se trouve au fol. B v°; il est écrit à longues lignes. L'inventaire des livres, écrit sur deux colonnes, est au fol. 176 v°. — Au fol. 177, on lit cet ex-libris, en écriture du XIIe siècle, comme le reste du volume : « Liber Sancte Marie de Sarnaio. »

INVENTAIRE DES BIENS, AVEC LES NOMS DES DONATEURS.

Notum sit omnibus pauperibus Christi divino mancipatis obsequio in Valle Sarnaii hec bona pro redemptione animarum a fidelibus sibi data, que propriis duximus vocabulis exprimenda.

1. Ex dono Simonis de Nielfa, terram habemus de Valle Sarnaii, et Parvam Haiam, et terram de Sarto Roberti.

---

1. Simon de Neaufle. — Donation du 17 septembre 1118. — *Parvam*

2. Ex dono Hugonis Bibentis, partem nemoris sui, quod est in Monte Falcone, et juxta culturam terre.

3. Ex dono Nanterii de Orceio, IX arpennos terre.

4. Ex dono Guidonis de Lucente, quendam [c]ollem terre.

5. Ex dono Petri Balistarii, terram de Mollepein.

6. Ex dono Rainaldi Corneth, duos arpennos prati.

7. Ex dono Willelmi Chosith, terram de Boolos.

8. Ex dono Simonis de Gomez, terram de Huaneria.

9. Ex dono Fulcherii Decani, III arpennos vinee et dimidium apud Atheias.

10. Ibidem, ex dono Sanceline et Petri filii ejus, duos arpennos.

11. Ex dono Rainaldi, fratris Vulgrini, I arpennum.

12. Ibidem, ex dono Burchardi, domum cum terra sua que ei adjacet.

13. Ex dono Huberti sacerdotis, IIII arpennos vinee et dimidium, et arpennum prati, et domum apud Bruerias.

14. Ibidem, ex dono Thome, domini ejusdem ville, arpennum I vinee et dimidium.

Haiam : la Petite-Forêt, triage de la forêt de Rambouillet, près de la ferme de l'Essart-Robert ou Saint-Robert. — Essart-Robert, ou Saint-Robert, ferme, commune de Cernay-la-Ville.

2. Donation antérieure à 1142. Voyez Merlet et Moutié, *Cartulaire de l'abbaye des Vaux-de-Cernay*, t. I, p. 5, note 1. — Hugues Bibens, fils du donateur, confirma cette donation en 1168.

3. Donation antérieure à 1142. Voyez *Cart.*, t. I, p. 5.

4. *Cart.* « Guido de Lucentibus dedit in elemosinam collem supra terram de *Molleipen*, concedente uxore sua Helena et filiabus suis, Regeia et Hodelina. » Donation confirmée par la charte de Louis VII, en 1142. Voy. *Cart.*, t. I, p. 5.

5. « Petrus, balistarius, » de Montlhéry. — Donation antérieure à 1142. — Molleypan, terroir aux environs de Montlhéry.

6. *Cart.* « Rainaldus Cornet dedit duo arpenta prati juxta predictam terram » [de Molleypan]. — Donation antérieure à 1142.

7. « Gulermus Chosit dedit terram de Biviliis, » charte de 1142. — Dans les chartes, *Bivilos*, *Biviles*, *Biviliis*, Bévilliers, aujourd'hui château de Bréteuil, commune de Choisel, canton de Chevreuse.

8. *Huaneria*, La Hunière, ancien fief et château ruiné, dans la commune de Jouars-Pontchartrain, canton de Chevreuse.

9. *Atheias*, Athis, arrondissement de Corbeil, Seine-et-Oise.

10. Ces deux arpents étaient situés à *Anseis*, lieu dit au territoire de Mons-sur-Orge, près d'Athis. Voy. *Cart.*, t. I, p. 7.

11. Ce « Rainaldus » était d'Athis. Voy. *Cart.*, t. I, p. 7.

12. Cette maison était située à Athis.

13. *Bruerias*, ancienne seigneurie, canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil, Seine-et-Oise.

14. « Thomas de Brueriis. » *Cart.*, t. I, p. 8.

15. Ex dono Theobaldi clerici, apud Stampas domum unam et tres arpennos vinee.

16. Ibidem, ex dono Pagani, cognomine Renuardi, IIII[or] arpennos vinee juxta Estriche, concedente sorore sua et nepote suo majore.

17. Ex dono Alberici presbiteri, quadrantem vinee apud Villenias.

18. Ex dono Stephani de Medonta, modium vini perpetuo in vinea, que dicitur Constantia.

19. Ex dono Radulfi Fardol, modium vini apud Marle[ium], perpetuo habendum.

20. Ex dono uxoris Milonis de Nielfa, duos modios vini apud Manliam perpetuo.

21. Ex dono Hervei sacerdotis de Saucis, dimidium arpennum vinee.

22. Ex dono Hungerii de Maci, unum chosterez.

23. Ex dono Froardi, dimidium modium perpetuo.

24. Ex dono Guidonis Andegavensis, modium vini pro anima Isabellis uxoris sue.

25. Ex dono Adelaidis, dimidium arpennum vinee apud Vernonium.

26. Ex dono Norheut, III[a] quartaria.

27. Ex dono Durandi, I arpennum.

28. Ex dono Herberti, II arpennos vinee et dimidium quartarium.

29. Ex dono Radulfi de Escoz, dimidium modium vini et dimidium barilium.

30. Ex dono Norheudis, uxoris Galterii, I modium.

31. Ex dono Ricardi, filii Hilduini, I barilium.

---

15. Thibault était chanoine d'Étampes.

16. *Cart.* « Paganus de Stambis, cognomine Rainguardus... » — *Estriche,* Étréchy, arrondissement d'Étampes, Seine-et-Oise.

17. Villaines, commune de Massy, Seine-et-Oise.

19. *Marleium,* Marly-le-Chastel, aujourd'hui Marly-le-Roi, arrondissement de Versailles.

20. Milon de Neaufle, fils aîné de Simon. — *Manlia,* Maule, canton de Meulan, arrondissement de Versailles.

21. « Herveus presbiter, apud *Sauth,* dimidium arpentum vinee. » *Cart.*, t. I, p. 17. — Les éditeurs du *Cartulaire* disent : « Sans doute *Saulx-les-Chartreux*, près Longjumeau, arrondissement de Corbeil, Seine-et-Oise. »

22. Le « chosterez » ou costeret était, suivant Ducange, une certaine mesure de vin.

25. « Adelais, uxor Hugonis Lupelli, de *Vernum...* » *Cart.*, t. I, p. 35. — Les religieux des Vaux-de-Cernay possédaient beaucoup de biens à Vernon.

26. « Ex dono Norbondi, tria quarteria vineae et dimidium modium vini in vinea Godardi. » *Cart.*, t. I, p. 41.

27. « Ex dono Durandi prepositi, arpentum. » *Cart.*, t. I, p. 41.

30. Voy. la note 26.

31. Voy. *Cart.*, t. I, p. 31.

32. Ex dono Rogerii Miant, I barilium.

33. Ex dono Garini Allearii, I barilium.

34. Radulfus Malvicinus dedit terram et nemus de Mansionillo Hernulfi et quicquid ad idem Mansionillum pertinet.

35. Item, apud Atheias, Hugo de Ordeis, quartarium I vinee.

36. Ibidem, Vulgrinus Dives et Odelina uxor ejus, et Johannes filius eorum, II modios vini in pressoriis suis perpetuo, et censum duorum arpennorum, et pressuram vinearum nostrarum.

37. Et Rotha, uxor Bertranni, modium I et dimidium in vinea nostra, et dimidium in vinea Rainaldi, que sunt juxta pontem.

38. Bartholomeus, filius Landrici, modium I in pressorio suo et pressuram vinearum nostrarum, concedente Hugone, qui in eadem pressura dimidiam partem habet.

39. Apud Saviniacum, Rotha dedit nobis modium vini perpetuo, in vinea quam dedit filiis Rainaldi Ca[m]panie.

40. Apud Castanetum, Stephanus, filius majoris, dedit dimidium arpennum vinee.

41. Et Petrus major, dimidium modium vini.

42. Apud Banneolum, Balduinus de Curia dedit dimidium quartarium vinee.

43. Apud Marcotheias, Radulfus de Ulmo dedit arpennum et dimidium prati, cujus censum Arnulfus Aries dedit nobis.

INVENTAIRE DES LIVRES.

Posteritati monachorum fidelium cenobio Sarniensi degentium, librorum suorum actores nominatim cum titulis prenotando, ne forte oblivioni dentur, sollicite ac breviter capitula memorantes, numerum ipsorum notum esse volumus. De quibus, si quis aliquem aut furto, aut rapina, quoquove modo auferre temptaverit, deleatur nomen ejus de libro viventium, et cum justis non scribatur, sed gehennalibus flammis traditus sine fine crucietur. Amen.

---

35. Voy. *Cart.*, t. I, p. 18, 40.

36. Voy. *Cart.*, t. I, p. 36.

37. Le *Cartulaire* dit *Roscha* et *Rescha*. Voy. t. I, p. 6 et 7. — Ces vignes étaient à Athis.

39. *Saviniacum*, Savigny-sur-Orge, arrondissement de Corbeil, Seine-et-Oise. — Voy. la note 37.

40. Chatenay-lès-Bagneux, Seine, près de Sceaux.

42. Bagneux, Seine.

43. Marcoussy, Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet, canton de Limours.

Hec igitur sunt librorum nomina.

1-2. Bibliotheca; in II° volumina propter prolixitatem nimiam est divisa.

3-4. Moralia beati Gregorii pape in explanatione libri Job digesta; in duo volumina propter prolixitatem congruam sunt divisa.

5. Liber quoque ejusdem quem composuit in explanatione beati Ezechiel prophete. Hoc opus sic incipit : « Dei omnipotentis aspiratione, » et cetera.

6. Liber etiam ejusdem quem de Pastorali cura composuit. Hoc opus sic incipit : « Pastoralis cure, » et reliqua.

7. Liber etiam beati Augustini episcopi quem fecit de verbis Dei.

8. Liber etiam ejusdem contra epistolam Parmeniani Donatiste.

9. Item, ejusdem contra Petulianum ex dialogo.

10. Liber quoque ejusdem de nuptiis et concupiscentia.

11. Item, alius liber de sermone Domini in monte.

12. Liber etiam ejusdem annotationum operum plurimorum.

13. Liber quoque ejusdem contra questiones Orosii de libro Geneseos.

14. Liber etiam ejusdem exceptionum de doctrina christiana.

15-16. Liber quoque omeliarum doctorum : qui dividitur in II° volumina.

17. Liber etiam beati Jeronimi in expositione super Ecclesiastem editus.

18. Liber etiam x^cem collationum Patrum.

19. Liber quoque beati Ambrosii qui intitulatur de officiis.

20. Liber etiam Ethimologiarum beati Isidori, quem Johannes Alte Bruerie contulit gratis monachis Sarniensis ecclesie pro remedio anime sue.

21. Liber etiam ejusdem Isidori de Summo bono.

22. Liber quoque Origenis in libro Jesu Nave.

23. Liber etiam ejusdem super Cantica canticorum.

24. Liber quoque Albelti monachi, quem quasi quodam furto de Moralibus beati Gregorii pape excipiendo sententias necessarias composuit.

25. Liber etiam domni Odonis abbatis.

26. Liber etiam beati Gregorii super Cantica canticorum.

27. Liber etiam Hamonis super Cantica canticorum.

28. Liber quoque sentenciarum Prosperi.

29. Liber etiam super Apocalipsim.

30. Liber quoque Hugonis, Pari[si]ensis doctoris, de noviciorum instructione.

---

24. Adalbert, écolâtre de Metz.

31. Liber etiam ejusdem magisterialis, qui Didascalicon dicitur.
32. Liber etiam ejusdem de Archa Noe.
33. Liber quoque de vitis Patrum.
34. Liber quoque qui intitulatur de disputatione judei cum christiano.
35. Liber etiam in quo sunt Decreta.
36. Liber etiam Alcuini.
37. Epistole etiam Pauli, non glosate.
38. Alie etiam epistole glosate.
39. Psalterium etiam glosatum.
40. Liber quoque qui dicitur Paradisus.
41. Liber quoque Amalarii.
42. Liber quoque de sacramentis Hivonis, episcopi Carnotensis.
43. Liber quoque in quo sunt xii^{cim} prophete.
44. Liber quoque de libero arbitrio, quem fecit Bernardus, abbas Clare Vallis.
45. Liber quoque ejusdem de precepto et dispensatione.
46. Liber etiam omeliarum beati Gregorii pape : « Erunt signa, » etc.
47. Liber quoque beati Augustini episcopi de Trinitate.
48. Item, ejusdem contra Faustum.
49. Tractatus etiam ejusdem super extremam partem Psalterii.
50. Dialogus etiam Gregorii.
51. Liber Retractationum Augustini.
52. Item, ejusdem de Simbolo.
53. Liber beati Jeronimi contra Jovinianum.
54. Liber etiam epistolarum ejusdem.
55. Expositio donni Bede presbiteri in Proverbiis Salomonis.
56. Liber quoque Josephi.
57. Omelie donni Bernardi abbatis Clarevallensis.
58. Sermones ejusdem.
59. Liber quoque ejusdem, id est Vidi Dominum.
60. Liber magistri Hugonis de Sacramentis.
61. Liber quoque ejusdem super Canticum Marie.
62. Item, tractatus ejusdem super Lamentationes Jeremie.
63. Liber etiam Levitici glosatus.
64. Regula sancti Basilii.
65. Expositio super Matheum.
66. Liber donni Anselmi archiepiscopi de libero arbitrio.
67. Liber ejusdem, qui intitulatur Cur Deus homo.
68. Item, ejusdem de Trinitate.
69. Liber etiam qui intitulatur de uno M.....
70. Elucidarius.
71. Liber Prudentii, d. Hugonis.
72. Liber etiam « Cum sit in multis crimen. »

73. Liber lapidarius.
74. Liber Ulprici.
75. Liber de indumentis sacris.
76. Epistole magistri Petri et Psalterium ejusdem.

A la suite, une main du xve siècle a ajouté : « Boni Sermones. »

Que sont devenus les soixante-seize volumes qui, au xiie siècle, composaient la bibliothèque de la célèbre abbaye? — Et dans ce nombre ne sont pas compris les livres de chœur, dont faisait partie notre Lectionnaire. — Il sera sans doute fort difficile de reconstituer cette bibliothèque. Notre inventaire, beaucoup trop succinct, ne permet point de reconnaître les volumes, et, malheureusement, la note constatant la possession a dû être souvent soit grattée, soit détruite par le relieur. Le manuscrit latin n° 17402 de la Bibliothèque nationale provient de l'abbaye des Vaux-de-Cernay.

Henry Martin.

LE TRÉSOR DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

1793.

L'inventaire du trésor de la sacristie de Saint-Germain-des-Prés, que nous publions ici, n'a pas besoin de commentaire.

En 1792, les communautés religieuses et un grand nombre d'églises furent sécularisées, et leurs trésors furent portés à l'hôtel des Monnaies. Les églises conservées devaient livrer également toutes les pièces que les commissaires, chargés des inventaires, jugeaient inutiles pour le service du culte.

Saint-Germain-des-Prés était dans la catégorie des églises conservées au culte. Les pièces désignées dans l'inventaire, en 1792, n'étaient donc pas destinées à être vendues ni fondues; mais, en novembre 1793, cet inventaire fut déposé au bureau des fabriques; après des vicissitudes diverses, il est entré, par achat, aux Archives nationales, où il est conservé sous la cote F 7, 4774^83.

Peut-être un jour aurons-nous la bonne fortune de retrouver dans les procès-verbaux des sections le détail des fontes de ces objets, car il est fort probable que sous la Terreur on dut faire de l'argent avec ces richesses; mais, jusqu'à présent, ces pièces ne sont pas parvenues à notre connaissance.

Germain Bapst.

PAROISSE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

État de l'argenterie déposée dans le trésor de la sacristie de Saint-Germain-des-Prés, ainsi que du linge, ornements à l'usage du culte

et du cuivre servant à décorer les chapelles et les autels, le tout confié à la garde du sacristain.

Savoir :

Une châsse, dite la châsse de Saint-Germain, en argent doré, dont la pesée n'est pas faite, non plus que l'évaluation.

Une croix de procession en argent, avec son bâton en lame d'argent, pesant vingt-quatre marcs sept onces, cy . . . 24 m. 7 o.

Une croix de cristal de roche, portant un Christ de cuivre doré, le soc de la croix en vermeil, pesant deux marcs, cy . . . . 2 m.

Une croix d'enterrement en bois d'ébenne, le Christ et les ornemens en argent, la croix ornée au millieu des branches d'une gloire ou rayons aussi en argent, pesant cinq marcs, cy. . . . . 5 m.

Une croix d'enterrement en bois noir, le Christ et les ornemens en argent, pesant trois marcs, cy . . . . 3 m.

Un grand calice de vermeil, le corps enrichy de trois tableaux et orné de différents desseins, sa patenne pareillement de vermeil, pesant sept marcs et quatre gros, cy . . . . 7 m. 4 g.

Deux instruments de paix en vermeil en bas-reliefs, pesant trois marcs une once, cy . . . . 3 m. 1 o.

Un bassin et deux burettes unies de vermeil, pesant cinq marcs sept onces quatre gros, cy . . . . 5 m. 7 o. 4 g.

Deux textes pour le chant des Épîtres et Évangiles, couverts en lames de vermeil et enrichis de pierres communes de différentes couleurs, pesant vingt-trois marcs quatre gros, cy. . . . 23 m. 4 g.

Quatre encensoirs d'argent et deux navettes d'argent, pesant ensemble trente marcs trois onces, y compris les corps étrangers, cy . . . . 30 m. 3 o.

Un ciboire d'argent blanc, pesant cinq marcs quatre gros, cy. 5 m. 4 g.

Un vase d'argent de forme triangulaire, pesant deux marcs une once, cy . . . . 2 m. 1 o.

Ledit vase contenant trois capsules pour le dépôt des saintes huiles.

Un vase en coupe de calice, monté sur son pied nécessaire pour le service de l'autel, pesant deux marcs sept onces deux gros, cy. . . . . 2 m. 7 o. 2 g.

Trois petits ciboires de vermeil, pesant sept marcs sept gros, cy. . . . . 7 m. 7 g.

Une boîte aux huiles en forme de tombeau avec une croix dessus, pesant un marc, y compris les huiles et le coton, cy . . . 1 m.

Un ostensoir de vermeil dont le cercle est enrichi de petites pierres blanches, ledit ostensoir surmonté d'une petite croix garnie de pierres communes et enfermé dans son étui, pesant le tout, y compris les corps étrangers, vingt-sept marcs, cy . . . . 27 m.

Un bénitier et son goupillon d'argent, pesant quatre marcs deux onces, cy . . . . 4 m. 2 o.

Deux burettes et le bassin d'argent, pesant quatre marcs deux onces et quatre gros, cy . . . . 4 m. 2 o. 4 g.

Une croix de vermeil servant d'exposition de la vraye croix, enrichie de petittes pierres de différentes couleurs, supportée par deux anges en argent, posée sur un socle de cuivre doré, ornée d'une frise décorée en argent, au milieu une figure d'ange en argent doré ne pouvant être évalué.

Une croix processionnelle, formée de lames d'argent, enrichie de pierres communes de différentes couleurs, supportée par un grouppe d'anges en argent, pesant quarante-six marcs une once, y compris les corps étrangers, cy . . . . 46 m. 1 o.

Une image de la Vierge, encadrée dans un tableau fond de bois, garnie au pourtour d'une lame d'argent ne pouvant être évalué.

Deux livres d'Épitres et Évangiles, couverts de velours bleu, garnis d'un médaillon et entourage en argent.

Deux autres *idem*, couverts de velours rouge, orné d'un médaillon à la couverture encadrée en argent.

Six petits reliquaires en cuivre de couleur, dont deux garnis en argent et un de cristal, de forme ovale.

Un livre d'Épitres et Évangiles garni en argent.

Un Collectaire couvert en velours rouge, avec plaques et ornemens en argent.

Un calice et sa patène de vermeil, pesant trois marcs cinq onces, cy . . . . 3 m. 5 o.

Deux instrumens de paix en argent, pesant deux marcs quatre gros, cy . . . . 2 m. 4 g.

Cinq calices en fausses coupes et leurs patènes d'argent blanc, coupes dorées, pesant dix-huit marcs cinq onces quatre gros, cy. . . . . 18 m. 5 o. 4 g.

Deux livres d'Épitres et Évangiles, couverts du velours rouge, garnis d'un médaillon, et ses coins en lames d'argent, pesant onze marcs sept onces deux gros quatre grains, sans les corps étrangers, cy . . . . 11 m. 7 o. 2 g. 4 g.

Suit le cuivre.

Deux moyens chandeliers de cuivre argenté.

Un socle de cuivre doré servant à élever l'ostensoir.

Un pied de croix en cuivre argenté, destiné à exaucer la croix d'exposition sur l'autel.

Quatre petits chandeliers de cuivre argenté pour les saluts.

Deux girandoles en cuivre de couleur, ornés de cristaux.

Une croix de cuivre cassé.

Quatre bras de cuivre servant à accompagner la châsse.

Trois bras, à double branche, s'adaptant à une lampe en bougeoire de cuivre jaune.

Deux croix de cuivre argenté.

Quatre bénitiers de cuivre argenté et leurs goupillons.

Six chandelliers pour les chapelles.

Six chandelliers de cuivre doré, de couleur, et une petite croix.

Six chandelliers de cuivre pour les messes, dont un de cassé.

Six chandelliers de cuivre doré, de couleur, et une croix.

Six autres chandelliers de cuivre argenté.

Une lampe de cuivre doré, de couleur.

Trois lustres candélabres, de cuivre doré, à six branches.

Vingt-deux petits bras, de cuivre doré, pour les pilliers et les châsses, et deux sceaux de cuivre.

Un grand chandelier pascal et un aigle de lutrain sur leurs pieds triangulaires en cuivre doré, de couleurs.

Suivent les ornements.

Un ornement complet en velours violet, brodé ou passé à fleur d'or, les orfrois brodé de même en or sur un fond d'argent brodé en onde présentant des épis de bled et des raisins, ledit ornement composé d'une chasuble, huit tuniques, étoles, manipules, le voile et la bourse en moëre violette, brodée sur cartisanne or et argent.

Un second ornement en damas, broché or et argent, les orfrois en gros de Naples, broche ou brodé en or galonné autour d'un galon à feston, moitié or et argent, ledit ornement composé de quatre chapes, une chasuble, dix tuniques étoles, manipules, pareilles.

Un ornement, dit blanc de gros de Tours, broché, en plein or, argent et soye, les orfrois dont le fond principal est en soie ponceau et de même étoffe, ledit ornement composé de six chappes.

Un autre ornement, composé de quatre chappes, une chasuble, deux tuniques de gros de tour, broché or, argent et soye, présentant des fleurs, des épis et des raisins, les orfrois formés en tableau, façon de tapisserie des Gobelins, sur un velours cramoisi formant tableau encadré d'une broderie sur cartisanne or et argent, lesdits tableaux représentant divers sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Un autre ornement de damas blanc, broché en or et soye, les orfrois de drap d'or, broché argent et soye, galonné en système de lyert d'or fin, sur velours verd, le tour des chappes galonné en or de Paris, une chasuble, deux tuniques étolles et manipules pareilles.

Un autre ornement, de velours cramoisi, composé de six chappes, les orfrois brodés sur cartisanne or et argent, toutes les six ont, dans le chaperon, un médaillon brodé à l'aiguille en soye et or, représentant divers sujets de l'histoire sainte.

Plus une septième sans médaillon, brodée de même sur cartisane, une chasuble, dix tuniques, étoles et manipules pareilles.

Plus les quatre pentes d'un dais de même velour, brodé sur cartisanne or et argent, garni de franges d'or, le ciel en taffetas cramoisi.

Un autre ornement, composé de trois chapes de velours cramoisi, les orfrois brodé sur cartisanne en or et marqué par un galon à deux crêtes or de Paris, le tour de la chape, par le bas, d'un galon de sept lignes en or de Paris, une chasuble, deux tuniques, étoles, manipules et une bourse pareilles.

Deux chapes de velours verd, brodé en plein et sur cartisanne en or, les orfrois présentants des petits tableaux du Nouveau Testament, brodé à l'éguille en soye et or, formant autant de niches que de tableaux, brodé sur cartisanne or et argent, une chasuble, deux tuniques, étoles, manipules, quatre autres tuniques brodé de même, mais sur damas verd.

Les quatre pentes d'un dais en étoffes, broché or, argent et soye, doublé d'étoffe aussi or et soye, garni de frange et crépine d'or, le ciel pareil à la doublure des pentes.

Une chasuble, deux tuniques, deux étoles, trois manipules, voile et bourse de satin et damas blanc, broché or et soye, les orfrois, de gros de Tours, broché or et soye, galonnés en or sur velours verd, et quatre chappes.

Une chasuble et deux tuniques de damas blanc, broché or et soye, les orfrois de drap d'or et soye, étoles, manipules, voile et bourse pareilles.

Une chasuble, deux tuniques, étoles, manipules, voile et bourse de satin blanc, orfrois marqués avec un galon d'or de Paris, à crête, des deux côtés, de quinze lignes.

Une chasuble, deux tuniques, étoles, manipules de satin blanc, l'orfroi de la chasuble en dauphine fond blanc, et ceux des tuniques en satin blanc, broché en soye, galons de soye jaune avec quatre chappes.

Trois chasubles simples de damas fond blanc, brochés or et soye, les orfrois de pékin broché or et soye, étoles et manipules pareilles, le tout galonné en système de Lyon sur un velours verd.

Une chasuble de satin blanc à fleurs, de soye de couleur, l'orfroy d'étoffe fond or, broché en soye, galonné en système de Lyon, étole en manipule pareil.

Sept chasubles de dauphine fond blanc à fleurs, dont trois avec orfrois, de gros de Naples, broché et cannellé, et quatre avec orfrois, de drap d'argent fond rose, galonnés d'un système de Lyon en or sur velours verd, étoles, manipules, voiles et bourses.

Une chasuble d'étoffe fond or, brochée en soye et argent, orfroi aussi d'étoffe fond or, broché de même soye et argent, mais d'un

autre genre, galonnés d'un système or de Lyon sur velours verd, étoles, manipules et bourse pareille.

Ornemens rouge.

Une chasuble et deux tuniques de damas fond cramoisi, broché or et argent pour la chose, orfroy de même étoffe rapportée, étoles, manipules, bourse et voile avec quatre chapes complétant l'ornement.

Une chasuble et deux tuniques fond de satin rose et blanc, broché or et argent, galonnés d'un système d'or de Lyon, étoles, manipules, voiles et bourse pareilles, avec quatre chappes de damas cramoisy, dont les orfrois sont d'étoffe à peu près pareille, mais dont les galons sont en argent sur velours verd.

Six chapes de velours cramoisy, orfroy fond de velours, broché or et soye plein, galonnés d'un galon d'or à point d'Espagne de vingt-sept lignes, brodé d'un petit galon de sept lignes avec une chasuble, deux tuniques, étoles, manipules pareilles.

Une chape, une chasuble de velours cramoisy, l'orfroy marqué par un galon de cinq lignes et parsemé de fleurs de lys, brodées en or.

Deux chasubles de satin ponceau, broché soye et argent, galon de quatre et six lignes, étoles, manipules, voiles et bourses.

Une chasuble de damas ponceau, orfroy de gros de Tours, broché soye et argent, marqué d'un galon dentelle or et argent de peu de mérite, deux chasubles de satin fond aurore, broché en soye, galonné d'un système d'or de Lyon sur velours verd, étoles et manipules.

Une chasuble de damas cramoisi, orfroy de satin, même fond, broché en or, galon de système en or, étole, manipule et voile, orné de dentelle or faux.

Une chasuble de damas cramoisy, orfroy de velours plein cramoisi, galonné d'un système de Lyon sur velours verd, étole, manipule, voile et bourse semblable au premier.

Violet.

Six chasubles de velours violet, dont cinq de velours cîselé, la sixième de velours plein avec orfroi de velours violet sur satin fond jaune, et galonné d'un système or et argent, les autres ayant les orfrois marqués avec du galon d'or et du système, étoles et manipules pareilles.

Deux chasubles de damas violet, orfrois de gros de Tours, broché blanc et violet, galonné en or faux, étoles et manipules pareilles.

Une chasuble de damas, broché argent et soye violette, orfroy de drap d'argent, galonné en argent, étole et manipule pareille.

Une chasuble de damas violet, orfroy de gros de Naples, broché, galonné en or faux, étole et manipule pareille.

Une chasuble de satin broché, orfroy de gros de Tours, aussi bro-

ché, dans le même gout, or et argent, galon d'étoffe or et soye, étole et manipule.

Un chaperon de damas violet, galonné autour en or faux.

Verd.

Cinq chasubles de velours verd et pleins orfroys, marqués en galon d'or système de Lyon, étoles et manipules, les voiles servant au violet, étant à deux faces.

Une chasuble de velours violet, broché ou brodé en or, orfroy à l'éguille, représentant des tableaux de l'histoire de la sainte Vierge, nuancés en soye et or, étoles, voiles et manipules, et quatre chappes.

Blanc.

Deux chappes de damas blanc, broché argent et soye, orfroy de pekin, broché soye et argent, galonné d'un galon d'argent à feston.

Violet.

Quatre chappes de damas violet, orfrois de moere d'argent, brodée sur papier en or, d'un gout antique.

Une chappe de velours plein violet, orfrois de gros de Naples, broché en or, galonné d'or.

Une chasuble de velours brocatele de soye sur un fond d'argent de soye, galonné d'argent, étole, manipules pareils.

Une autre chasuble, de même, sur un fond de satin blanc, galonné de même, étole, manipule pareille.

Deux autres chasubles de même étoffe, fond de satin jaune, galonnés en or, étoffe, manipule pareille.

Deux chasubles de même étoffe, fond argent, orfroi fond or, galonné en or, étolle, manipules pareilles.

Deux autres chasubles de même étoffe, fond or, galonnés en or, étolles et manipules pareilles.

Trois chasubles de damas blanc broché, orfrois d'étoffe brochée, galonnés en soye jaune, étoles, manipules, voiles et bourses pareils.

Trois chasubles de satin blanc, orfrois d'étoffe fond blanc de satin broché et dauphine or et soye, étoles, manipules, voiles et bourses galonnés en or sur velours verd.

Deux chasubles de satin à fleurs fond cendre, orfrois marqués en galons de soye blanche.

Noir.

Trois chasubles de damas noir à fleurs, orfrois de satin cramoisi, galonnés en argent faux, étoles, manipules, voiles et bourses.

Six chapes de velours noir, les orfrois en étoffe d'argent, galonnés

en argent, une chasuble, dix tuniques, étoles, manipules, voiles et bourse pareils.

Un second ornement, composé de quatre chappes, une chasuble, deux tuniques, étoles, manipules, voiles et bourses de velours noir, les orfrois en étoffe d'argent, galons de même.

.Un troisième ornement, composé de trois chapes, une chasuble, deux tuniques, étoles, manipules de velours noir, les orfrois en galonné d'un système d'argent faux, le voile et la bourse en damas noir, même galon.

Cinq chasubles de velours noir, les orfrois d'étoffe broché en argent et galonné de même, étoles, manipule, voile et bourse.

Une chasuble de damas noir, orfroi d'étoffe broché en argent faux, étolles, manipules, voiles et bourse pareils.

Sept voiles et cinq bourses d'étoffes brochés en or et en argent, galonnés de même.

Un épistolier de satin cramoisi, broché or et argent, galonné d'un galon à crête par le haut, par le bas de deux pouces avec une frange de quatre pouces, bordé des deux côtés d'une frange en or d'un pouce de large.

Un second épistolier de damas cramoisi d'un côté et moëre jaune de l'autre, galonné d'un système et d'une frange d'or fin.

Un autre épistolier de satin fond blanc à fleurs peintes, galon et frange d'or faux.

Un épistolier de satin violet, galonné en argent faux.

Quatre autres épistoliers de différentes couleurs, galonnés en or faux.

Une étole pastorale de damas cramoisi, brodé en or sur cartisanne.

Une seconde étole pastorale de damas blanc, orné d'une dentelle et d'un système or fin.

Une étole pastorale de damas blanc, broché or et soye, galonné en or faux.

Une autre étole de gros de Tours, broché fond ponceau, galonné d'un système et frange d'or de Lyon.

Une étole de damas violet, galonné d'un système d'argent faux.

Une étolle pastorale de velours noir, ornée de lames d'argent, brodé sur cartisanne avec une dentelle en broderie aussi d'argent.

Suit le linge.

Cent soixante-dix-huit aubes, tant bonnes que mauvaises, garnies de dentelle, mousseline et unie.

Soixante-six aubes d'enfans de chœur.

Cent trente amicts.

Cent lavabos.

Quatre-vingt-seize corporaux.

Quatre-vingt ceintures d'aubes.
Cent purificatoires.
Trente-huit nappes d'autel, tant petites que grandes.
Vingt nappes de communion.
Neuf surplis.
Dix-huit tarayolles garnies de dentelle.
Quatre garnitures de niche garnies de dentelle.
Six torchons.

Autres objets dépendant du culte.

Six corbeilles pour porter les fleurs.
Douze ceintures bleues, dont huit grandes et quatre moyennes.
Huit autres rouges.
Deux camails.
Deux carreaux de velours rouge garnis en or faux.
Deux tapis de velours rouge garnis de même.
Quatre pentes de satin galonné de même.
Deux boëtes renfermant les plumes et les egrettes du days.
Un calice d'étain et sa patenne en étain.
Un plat d'étain.

Suivent les livres.

Seize livres d'église, parmi lesquels sont : six processionnaux, huit brevières, une passion et un graduel.

Trois autres, qui sont les lamentations de Geremy.

Suivent les objets en évidence.

La première sacristie est boisée, dans son pourtour, en bois de chêne et d'un goût antique, dans laquelle boiserie se trouve pratiqué des armoires, chapiers, porte-manteaux et buffets servants à habiller les prêtres; dans icelle se trouve un grand socle de fayance à dessus de marbre, garni de ses tuyaux, a coté par une tringle de fer du bas au haut de la voûte.

Cinq tableaux dans leurs cadres de bois sculpté et doré, représentant divers sujets de dévotion.

Une table à écrire, sans tiroir.

La sacristie du fond est également boisée, dans son pourtour, et forme autant d'armoires qu'il y a de paneaux par le haut formant table au pourtour, au-dessus desquels se trouvent les chapiers et des corps de tiroirs sous les panneaux formant la boiserie, une pendule marquant les heures et à réveil, le cadran sonnant les heures seulement, le cadran étant argenté, sans nom d'auteur, dans une boîte de bois de Chine, montée sur un des pilastres de la boiserie.

Dans icelle se trouve deux Christs de bois noir, les deux Christs, l'un en plâtre, l'autre en bois.

Un tableau peint sur toile dans son cadre de bois peint doré, représentant la transfiguration de Notre Seigneur sur le Tabor d'après Raphaël.

Délivré pour copie conforme et extraite du procès-verbal d'inventaire déposé au bureau des fabriques par nous, chef dudit bureau, et dans laquelle copie sont douze mots rayés nuls, ce seize brumaire l'an deuxième de la République françoise, une et indivisible.

LA RESTAURATION DE LA PORTE SAINT-DENIS EN 1782.

Au moment où l'on restaure à nouveau la Porte Saint-Denis, il ne sera pas sans intérêt de donner ici ce qui se trouve sur le même sujet dans la partie encore inédite des Procès-verbaux de l'Académie de peinture, à la date du 3 octobre 1782.

A. de M.

« Ensuitte le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite à l'Académie, en date d'hier, par M. Bailly, maire de Paris. Il a été aussi fait lecture d'un mémoire qui paroît y avoir donné lieu. Ce mémoire a été adressé à M. le Maire par M. de Seine, Agréé, Sculpteur, qui avoit été effrayé d'apprendre que la restauration de l'Arc de triomphe, connu sous le nom de Porte Saint-Denis, alloit être confié à des ornemanistes. Le Magistrat, heureusement éclairé par le zèle du statuaire, considérant les conséquences de livrer de pareils monuments à des mains inhabiles, demande à l'Académie de vouloir bien lui indiquer des commissaires, qui seront chargés par elle de s'entendre avec M. Poyet, Architecte de la Ville, sur les réparations à faire à ce monument et sur les moyens de les exécuter.

« L'Académie a reconnu, par cette confiance en elle, que M. Bailly, homme d'un mérite distingué, est persuadé que les Académies, dont plusieurs le comptent parmi ses membres, sont des Corps conservateurs des lettres, des sciences et des arts, ainsi que de leurs productions, et que les chefs d'œuvre, que les siècles passés en ont enfantés, doivent être transmis par nous, autant qu'il est possible, en leur entier à nos descendans, comme appartenant à la Naticn et faisant partie de sa gloire. Elle a reconnu, dans cette démarche, les soins d'un Maire, aussi occupé des besoins d'une grande Capitale que de ses embellissemens. En conséquence, elle a chargé le Secrétaire de lui écrire pour le féliciter et le remercier de sa part, et, pour répondre à sa demande, elle a nommé pour Commissaires MM. Pajou, Mouchy, Julien, Sculpteurs, Officiers de cette Compagnie. L'extrait des registres sera envoyé à M. le Maire. »

HENRI IV ET LA BIBLIOTHÈQUE DE GAILLON.

La Bibliothèque nationale possède un assez grand nombre de manuscrits provenant de la collection formée dans le château de Gaillon, au commencement du XVIe siècle, par les soins du célèbre cardinal Georges Ier d'Amboise. M. L. Delisle a raconté l'histoire de cette bibliothèque[1]. Georges d'Amboise légua ses manuscrits français à son petit-neveu, Georges d'Amboise, ses manuscrits latins à son successeur sur le siège archiépiscopal de Rouen. Ces derniers passèrent ainsi, en premier lieu, aux mains de l'archevêque Georges II d'Amboise, puis en celles de Charles II, cardinal de Bourbon-Vendôme, celui que la Ligue décora du titre de roi de France, enfin aux mains de Charles III, cardinal de Bourbon, neveu du précédent, qui, lui aussi, éleva des prétentions à la couronne de France, et qui survécut à peine de quelques mois à l'entrée de Henri IV dans Paris, c'est-à-dire à la ruine définitive de son parti : il mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 30 juillet 1594.

En 1593, M. Delisle constate encore la présence au château de Gaillon d'un certain nombre des manuscrits de Georges d'Amboise; il les retrouve dans le Cabinet du roi avant la fin du règne de Henri IV. Mais que s'est-il passé dans l'intervalle? A quel moment ces manuscrits ont-ils quitté Gaillon? Est-ce en un jour, ou par une suite d'acquisitions successives, qu'ils sont devenus la propriété du roi? Enfin, quel a été le mode de transmission de cette bibliothèque? une donation? un legs? une vente? une confiscation? Toutes les hypothèses sont possibles en présence du silence des textes. Il y a là dans l'histoire d'une collection célèbre, et à un moment particulièrement intéressant de cette histoire, une lacune de plusieurs années.

La pièce que nous publions éclaire ces points douteux; elle révèle incidemment un certain nombre de circonstances qui expliquent l'entrée des manuscrits de Gaillon dans la bibliothèque du roi.

Après la mort du dernier cardinal de Bourbon, Henri IV disposa des biens meubles du défunt. Il en donna un certain nombre, s'en réserva la meilleure part, non sans les avoir, au préalable, fait dûment inventorier. Les meubles trouvés au château de Gaillon, et estimés à 15,062 écus, prirent aussitôt le chemin du Louvre, comme firent également les meubles laissés par le défunt dans sa demeure abbatiale de Saint-Germain-des-Prés. Parmi ces derniers, qu'on estima 3,290 écus et demi, figuraient les livres du cardinal. Des lettres patentes du 4 février 1595 en ordonnèrent la remise aux mains

1. *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 217 à 260.

du sieur de Langle, « ayant charge des livres du Cabinet du roi[1]. » Ils furent, par les soins de ce bibliothécaire, transportés au Louvre « pour le service et usage de Sa Majesté. » C'est ainsi que les débris de la collection de Gaillon entrèrent, environ six mois après la mort du cardinal Charles III de Bourbon, non pas dans la Bibliothèque du roi, alors conservée au collège de Clermont, mais dans la collection du Louvre, formée depuis peu pour l'usage particulier du roi[2].

Du reste, en s'attribuant de la sorte cette bibliothèque, Henri IV n'entendait pas frustrer la succession du cardinal de Bourbon, son cousin. Il contractait envers elle une dette que le mauvais état des finances royales put seul l'empêcher d'acquitter avant plusieurs années. Le 12 mars 1605, un arrêt du Conseil d'État (celui-là même que nous reproduisons) abandonna aux créanciers de la succession une somme de 55,059 livres 18 sols 6 deniers: c'était le prix intégral des meubles et des livres transportés au Louvre après le décès du dernier cardinal de Bourbon. Qui pouvait se dire lésé? Peut-être l'archevêché de Rouen, à qui la partie latine de la bibliothèque de Georges d'Amboise avait été léguée; mais le nouveau titulaire, Charles de Bourbon, frère naturel du roi, ne paraît pas s'être occupé de revendiquer la collection.

Dans l'empressement que mit Henri IV à s'emparer des meubles et des précieux manuscrits de son cousin, il est permis de voir une nouvelle preuve du goût éclairé de ce prince pour la littérature et les arts.

N. Valois.

Arrêt du Conseil d'État du 12 mars 1605, déclarant que Me Louis Hubault, trésorier de Charles II, cardinal de Bourbon, et qui a subvenu à l'entretien de ce dernier durant sa captivité, ainsi qu'aux frais de ses obsèques, sera assigné d'une somme de 45,188 livres 12 sols 6 deniers, équivalant au prix des meubles trouvés dans le château de Gaillon après la mort de Charles III, cardinal de Bourbon; déclarant en outre que Claude Siron, syndic des créanciers des deux cardinaux, sera assigné d'une somme de 9,871 livres 6 sols, équivalant au prix des meubles et des livres trouvés, après la mort de Charles III, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Sur ce qui a esté remonstré au Roy en son Conseil par Me Loys Hubault, cy devant tresorier du feu sieur cardinal de Bourbon, oncle de Sa Majesté, qu'il auroit subvenu à la despense et nourriture dudit feu sieur cardinal pendant qu'il a esté detenu prisonnier à Bloys, Amboise, Chinon, Mailley-

---

1. Un arrêt du Conseil du 6 février 1598 mentionne encore le sieur de Langle comme « ayant charge de la librairye au Cabinet du roy. » (Bibl. nat., ms. français no 18162, fol. 74 ro.)

2. Cf. Rathery, *Notice historique sur l'ancien Cabinet du roi et sur la Bibliothèque impériale du Louvre*. Paris, 1858, in-8o.



rac[1] et Fontenay le Comte en Poictou, où il est deceddé; après son decedz, par ordonnance du feu sieur cardinal, son nepveu, auroit paié ses obseques et transport de son corps depuis ledit lieu de Fontenay jusques au chasteau de Gaillon; pour asseurance de quoy ledit feu sieur cardinal auroit baillé au suppliant plusieurs assignations confirmées par ledit feu sieur cardinal, son nepveu : la premiere, de XII^m escuz par an, à prendre sur les abbayes Saint Ouen de Rouen et Saint Lucien de Beauvais; la seconde, de XX^m escuz, sur la somme de XL^m escuz que les Estatz du païs de Daulphiné avoient promis paier audit sieur cardinal nepveu pour l'extinction de la traicte de II^c muidz de sel que le feu Roy avoit donnée pour quelques années audit sieur cardinal oncle, et, depuis son decedz, confirmée par Sa Majesté audit sieur cardinal nepveu; la troisiesme, sur tous les meubles appartenans ausditz feuz sieurs cardinaux qui estoient tant audit Gaillon, Fontenay, qu'en l'abbaye Saint Germain des Prez; de toutes lesquelles assignations ledit Hubault n'auroit touché que bien peu de choses, pour ce que Sa Majesté, après le decedz dudit sieur cardinal nepveu, avoit disposé de tous les benefices qu'il avoit et de ladite partie de XL^m escuz deue par lesditz Estatz du païs de Daulphiné, mesmes des arrerages qui en estoient deubz du vivant desditz feuz sieurs cardinaux, donné partie de tous leurs meubles et faict transporter le surplus d'iceux au chasteau du Louvre à Paris; et, encores que ledit Hubault ayt esté privé desdites assignations, il n'auroit toutesfois delaissé, à cause de sadite qualité de tresorier, d'estre condemné par emprisonnement de sa personne à payer ce qui estoit deub aux pourvoyeurs de la maison dudit feu sieur cardinal, et, à cause de ce et de plusieurs autres debtes qu'il avoit esté contrainct faire sur l'esperance d'estre payé, auroit esté longuement detenu prisonnier et contrainct, pour se liberer des prisons, faire cession de tous ses biens à ses creanciers, lesquelz depuis, après avoir congneu qu'ilz ne pouvoient commettre autre personne plus capable pour rendre ses comptes, veriffier ses debtes et pour pousuivre son deub, auroient convenu de luy donner certaine somme par an, tant pour sa despense et nourriture que pour subvenir aux fraiz de ladite poursuitte, à prendre sur les plus clairs deniers de ses biens, et luy auroient donné mainlevée de ses immeubles, pour percevoir ladicte pension et fraiz, avec liberté de sa personne; en considération de quoy, il auroit rendu ses comptes, faict veriffier ses debtes et poursuivy le paiement d'icelles envers Sa Majesté, laquelle auroit commis le sieur Maupeou, intendant de ses finances, pour veriffier ce que Sadite Majesté debvoit aux successeurs desditz feuz sieurs cardinaux; et, voyans lesditz creanciers que, depuis ledit accord, il n'avoit peu obtenir aucune chose pour les paier et satisfaire, aucuns d'eulx se seroient efforcez de luy faire perdre ladite pension, qui seroit luy oster toute commodité de vivre et le reduire en une prison perpetuelle : requeroit, à ceste cause, ledit Hubault, et qu'il a faict toutes diligences pour estre assigné desdites debtes, il pleust à Sa Majesté ordonner que sesditz creanciers continueront l'accord qu'ilz ont faict avec luy et cesseront touttes poursuittes contre luy et ses biens faictes depuis ledit accord jusques à ce que veriffication ait esté faicte

---

1. Ce nom, mal orthographié, désigne l'abbaye de Maillezais (Cf. *Mémoires de M*^{me} *de Mornay*, édit. de Mme de Witt, t. I, p. 185).

de ce que Sa Majesté doibt aux successions desditz feuz sieurs cardinaux, et que paiement ait esté ordonné, pour, de ce que luy en appartiendra, estre iceulx creanciers paiez.

Veu ladite requeste, la response desditz creanciers à la communication qu'ilz auroient eue d'icelle par ordonnance du Conseil, l'inventaire des meubles trouvez au chasteau de Gaillon après le decedz dudit feu sieur cardinal de Bourbon, dernier deceddé, par lequel appert que lesditz meubles, et jusques à la concurrance de la somme de xv^{m} escuz sol, selon la prisée d'iceux, avoir (*sic*) esté mis ès mains de Pierre Moymier, garde des meubles du roy, et amenez au chasteau du Louvre; lettres patentes du roy, du IIIIe jour de fevrier M V^{c} IIII^{xx} XV, pour faire mettre ès mains du sieur de Beringhen, son premier vallet de chambre, et du sieur de Langle, ayans charge des livres du Cabinet de Sadite Majesté, les meubles qui estoient, en l'abbaye Saint Germain des Prez, au cabinet du feu sieur cardinal de Bourbon, dernier deceddé; l'inventaire des meubles et livres qui se sont trouvez audit cabinet, montans, selon la prisée qui en a esté faicte, à la somme de III^{m} II^{c} IIII^{xx} X escuz et demy; le recepicé desditz sieurs de Beringhen et de Langles desditz meubles et livres par eulx receuz pour faire porter et mettre dans le Cabinet de Sa Majesté au chasteau du Louvre ; autre requeste presentée par ledit Hubault et Claude Siron, tant en leurs noms que comme scindics des creanciers desditz feuz sieurs cardinaux de Bourbon, afin d'estre payez ou assignez des sommes deues par Sa Majesté à leur succession, contenus en l'estat qu'ilz ont representé au Conseil de Sa Majesté :

Le Roy, en sondit Conseil, a ordonné et ordonne que lesditz Hubault et Siron seront assignez en la presente année sur deniers extraordinaires qui viendront à leur diligence, sinon, en l'année prochaine sur le fondz qui, pour cest effect, sera laissé au tresorier de l'Espargne, assavoir : ledit Hubault de la somme de quarente cinq mil cent quatre vingts huict livres douze solz six deniers, pour la reduction de la somme de quinze mil soixante deux escus cinquante deux solz six deniers, d'une part, à laquelle s'est trouvée monter la prisée desditz meubles trouvez à Gaillon, mis, par commandement de Sa Majesté, ès mains dudit Moymier, garde de ses meubles, et ledit Siron de la somme de neuf mil huict cens soixante unze livres six solz, d'autre, à laquelle s'est aussy trouvée monter la prisée des meubles et bibliotecque dudit feu sieur cardinal de Bourbon dernier deceddé qui estoient en l'abbaye Saint Germain des Prez, mis ès mains desditz sieurs de Beringhen et de Langle, qui les auroient faict transporter au chasteau du Louvre pour le service et usage de Sadite Majesté. Et cependant surçoiront touttes poursuittes encommancées par les creanciers dudit Hubault contre luy et ses biens depuis ledit accord, qui demeurera en sa force et vertu.

A Paris, le XIIe mars 1605.

BELLIEVRE. MAUPEOU.

BRULART. M. DE BETHUNE.

(Minute. — Arch. nat., E 8^{b}, fol. 52 r°-53 v°.)

SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'ILE-DE-FRANCE.

Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Tome XII. Deuxième partie. 1884, in-8°, pages 281-568 et planches.

Pihan (l'abbé L.). — Saint-Just-en-Chaussée. Étude historique et archéologique (*suite*), p. 281-427.

C'est la suite d'une longue et consciencieuse monographie de Saint-Just-en-Chaussée, nourrie de faits et de documents, dont la publication a commencé dans un précédent volume. M. l'abbé Pihan nous donne, dans le plus grand détail, l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Just (avec un plan de l'Hôtel-Dieu en 1740); puis des biographies de l'abbé Haüy (1743-1822), de Valentin Haüy (1745-1822), du comte Dauchy (1747-1817) et de Louis-Victorien Legrand (1791-1878), nés à Saint-Just-en-Chaussée; deux portraits de l'abbé Haüy et de Valentin Haüy accompagnent leurs biographies. L'avant-dernier chapitre de l'étude de M. l'abbé Pihan est consacré à l'histoire religieuse de Saint-Just, surtout en ces dernières années; mentionnons seulement l'ancienne église, qui datait du xvii° siècle, aujourd'hui remplacée par un édifice plus vaste, et d'anciens fonts baptismaux remontant peut-être au xii° siècle, dont M. l'abbé Pihan a pris soin de nous donner un dessin. Le dernier chapitre traite de l'administration civile, de l'instruction, de l'industrie et du commerce. De nombreuses et importantes pièces justificatives, disposées chronologiquement, et dont la publication s'arrête, dans le présent volume, à 1235, terminent très heureusement la monographie de Saint-Just-en-Chaussée.

Coüard-Luys (E.). — Variétés. I. Suicide et polygamie. — II. Certificat d'étudiant en l'Université de Paris au xvi° siècle. — III. Une femme à barbe à Beauvais en 1660. — IV. Supplique de paysans à leur seigneur. — V. Enlèvement de ballons à Beauvais en 1784, p. 428-445.

Sous ces différents titres, M. Coüard-Luys a publié une série de pièces tirées des archives départementales de l'Oise : 1° Sentence du garde de la juridiction temporelle de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, condamnant Jean de la Tines, coupable de s'être suicidé, 8 juin 1433; — et Sentence du prévôt de Senlis renvoyant devant la juridiction temporelle de l'abbaye de Saint-Vincent Michaud Duparc, coupable d'avoir eu simultanément trois femmes, 10 août 1478, suivie de la Sentence de l'official de Senlis sur la même affaire, 28 août 1478. — 2° Certificat d'étudiant délivré par le recteur de l'Université de Paris à Charles Caron, chanoine de Saint-Laurent de Beauvais, 2 août 1508. — 3° Requête adressée au bailli de la comté-pairie de Beauvais par Jean-Michel Van-Beck, d'Augsbourg, qui demandait permission de « faire

veoir aux personnes curieuses un prodige de nature en la personne d'une femme, qui porte poil et barbe en la face et au menton. » A cette requête était jointe une estampe, que M. Coüard-Luys a fait reproduire, et qui représente Barbe Van-Beck, le prodige en question, et la propre femme du suppliant, qui venait de Paris.

RENET. — Puits préhistoriques de Nointel, p. 446-456.

Découvertes d'objets de l'âge de pierre par M. l'abbé Barret, à Nointel, près de Clermont.

DELADREUE (L.-E.). — Berneuil; notice historique et archéologique, p. 457-541.

Bonne monographie de cette commune du canton d'Auneuil, arrondissement de Beauvais. Notes historiques sur les seigneurs de Berneuil depuis le XIe siècle, l'église, en grande partie du XVIe siècle, la cure, etc. L'étude de M. Deladreue se termine par des notices sur les hameaux et les fiefs dépendant de Berneuil, et une liste des lieux-dits.

LUÇAY (comte DE). — Le marché de Marseille-en-Beauvoisis et son tarif au XIVe siècle, p. 542-555.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. Tome XII. Troisième partie. 1885, in-8o, p. 569-885 et planches.

CHARVET (Ernest). — Le drapeau de Jeanne Hachette et les armes de Beauvais, p. 569-603.

Reproduction de la lettre de M. Paulin Paris (déjà imprimée dans la *Revue archéologique*, du 15 mai 1850, et le *Bien public* de l'Oise, du 18 mars de la même année), qui établit que ce drapeau a dû être fait en 1557, après la bataille de Saint-Quentin, à l'occasion d'un tournoi ou d'un vœu, et que ce n'est pas un étendard pris sur les Bourguignons, en 1472, au siège de Beauvais, par Jeanne Hachette. — Suit une note sur les armes de la ville de Beauvais.

PIHAN (l'abbé L.). — Saint-Just-en-Chaussée. Étude historique et archéologique, p. 609-687.

Fin des pièces justificatives de cet important mémoire, qui constituent un Cartulaire de Saint-Just-en-Chaussée. Dans le présent volume, ces pièces vont de 1235 à 1795.

BELLOU (A.). — Notice historique et archéologique sur le bourg de Formerie (Oise), p. 688-755.

Bonne monographie; nombreux documents : plan du château de Formerie, plan des souterrains du château, le drapeau de Formerie en 1790, etc.

PIHAN (l'abbé L.). — Un Épistolaire de la Cathédrale (Manuscrit de l'an 1700), p. 756-763.

Livre de chœur, avec miniatures, exécuté par un chanoine régulier de Saint-Quentin de Beauvais, Jean-Baptiste Molé.

Barré. — La Commune ou la tribune aux harangues dans l'ancien cimetière de l'église Saint-Étienne de Beauvais, p. 764-771.

Notice sur la tribune d'où le maire de Beauvais haranguait le peuple après son élection aux xviie et xviiie siècles.

Malinguehen (R. de). — Blicourt. Notice historique et archéologique, p. 772-857.

Monographie complète de la commune de Blicourt, canton de Marseille-le-Petit, arrondissement de Beauvais.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. Deuxième série. Tome IX. Année 1884. Senlis, 1885, in-8o, xxxj, xlvi et 98 pages.

Müller (l'abbé Eugène). — Quelques notes de voyage. Cuise-la-Motte...; Betz et les environs; la Ferté-Milon, p. 25-46.

Courtes notes archéologiques sur Cuise, Chelles, Saint-Étienne, Croutoy, Berneuil-sur-Aisne, Attichy, Lévignen, Betz, Bargny, Gondreville, Cuvergnon, Villers-les-Pottez, Acy-en-Multien, Rozoy, Brégy, Bouillancy, Thury, Varinfroy, Neufchelles, Mareuil-sur-Ourcq, Fulaines, Marolles, la Ferté-Milon, Boursonne, Autheuil-en-Valois, Ivors. D'élégants croquis des principaux détails d'architecture des églises de Cuise, Saint-Étienne, Acy-en-Multien, Autheuil-en-Valois, Berneuil-sur-Aisne, Cuvergnon, etc., et des vitraux de la Ferté-Milon accompagnent les notes de M. l'abbé Müller.

Caudel (L.). — Seconde campagne de Jules César contre les Bellovaques, p. 47-84.

Notes de M. Peigné-Delacour sur la seconde campagne de César contre les Bellovaques, mises en ordre et complétées par M. Caudel. Elles sont accompagnées d'une carte et de deux planches relatives à la découverte du pont de fascines jeté sur les marais de la Brèche (pont de Breuil-le-Vert).

Vattier (Am.). — L'instruction à Senlis et dans le diocèse avant la Révolution, p. 84-95.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Compiègne.

Progrès de l'Oise[1].

1885.

Tablettes d'histoire locale[2]. — Éphémérides. (7 janvier.)

---

1. Le *Progrès de l'Oise* et l'*Écho de l'Oise* publient chaque mois le compte-rendu des séances de la *Société historique de Compiègne*.

2. Sous le titre général de *Tablettes d'histoire locale*, ce journal a publié

La pierre Lanfroi de Villers-sur-Coudun. (14 janvier.)

Tassin (A.). — L'ancien patron de Ressons.

Escande (G.). — Pierre Villiers à Compiègne en 1793. (16 janvier.)

Le duc d'Angoulême à Compiègne (1824); Maucroix; Riquier, curé de la Berlière (1768). (19 janvier.)

E. C. — Le château d'Avricourt. (28 janvier.)

Le comte Beugnot. Louis XVIII au bois de Lihus.

Une élection en 1824. (31 janvier.)

Les arquebusiers au prix de Meaux (1778). (4 février.)

E. C. — Élincourt-Sainte-Marguerite. (7 février.)

Jeudi-Jeudiot. (11 février.)

Hersan. (14 février.)

Anciens faits divers (1820-24). (18 février.)

Ned Pearson. — Le marquis Espérance de l'Aigle. (21 février.)

Une exécution à Compiègne. (1822.)

Charles X à Compiègne. (28 février.)

Saint Langreux.

Un prétendu monomane (1826). (4 mars.)

Un député de l'Oise (Gorsas). (7 mars.)

Une levée de boucliers à Thourotte (1828). (11 mars.)

Ramus. (14 mars.)

Rieux. (18 mars.)

Les premières découvertes préhistoriques dans les environs de Compiègne. (21 mars.)

Puymaigre (comte de). — Une journée de Charles X à Compiègne. (28 mars.)

Une procession à Senlis sous la Ligue.

Oudin Véron. (1er avril.)

Naissance de saint Louis à la Neuville-en-Hez. (4 avril.)

Une manifestation patriotique au théâtre de Compiègne (1840). (8 avril.)

Corblet (l'abbé). — Dictons historiques et populaires de Picardie.

Leveaux. — Le théâtre de la cour à Compiègne (extrait). — Un duel sans témoins (1767). (11 avril.)

Troubat (J.). — Le ménétrier compiégnois Auguste Pérint (de 1810 à 1848).

---

dans la plupart de ses numéros des articles anonymes d'une certaine étendue, dont quelques-uns sont le résultat de travaux originaux et d'autres le résumé de publications récentes. Ce qui a trait à la Révolution et à l'Empire est en partie puisé dans les manuscrits d'Escuyer conservés à la Bibliothèque du palais de Compiègne. Les faits relatifs à la Restauration sont extraits des mss. de Léré, conservés à la bibliothèque de la ville. — M.

Çà et là. (15 avril.)
Leveaux. — Le théâtre de la cour. Bibliographie.
Un ancien usage à Verberie. (18 avril.)
Visite de la duchesse d'Angoulême à Montataire. (22 avril.)
La chapelle Saint-Nicolas. (25 avril.)
Le droit de travers à Ressons. (29 avril.)
Massillon à Montataire. (2 mai.)
Un épisode de l'invasion allemande (1870).
Democharès. (6 mai.)
Christine de Suède à Compiègne. (9 mai.)
Tables sur l'origine de Compiègne. (13 mai.)
La rue des Clochettes. (16 mai.)
La rosière de Salency. (20 mai.)
Le tournoi de Chambly. (23 mai.)
Les puits préhistoriques de Nointel et de Margny-les-Compiègne. (27 mai.)
Gracchus Babeuf et le babouvisme. (30 mai.)
La rue de l'Écu. (3 juin.)
Les oubliettes du château de Longueil-Sainte-Marie. (6 juin.)
Une mission de Martin Chambige à Senlis. (10 juin.)
Vieux programmes (à propos du théâtre de la cour de Leveaux).
L'hôtel de la Croix-d'Or. (13 juin.)
La loge Saint-Germain (état de la franc-maçonnerie à Compiègne sous Louis XVI). (17 juin.)
Les feux de la Saint-Jean. (20 juin.)
La Société archéologique de Soissons à Ourscamp et à Noyon.
Les funérailles d'un seigneur de Maignelay. (24 juin.)
La chapelle de Salvation. (1er juillet.)
Houssaye (Arsène). — [L'impératrice Eugénie à Compiègne.] (4 juillet.)
Le jardin des Arbalétriers.
Fouilles de Hermes.
La fontaine des Miracles (Saint-Pierre-en-Chastres). (8 juillet.)
Une pierre de la Bastille. (11 juillet.)
Rue des Domeliers. (18 juillet.)
La porte de la Reine. (22 juillet.)
Démolition de la porte de Pierrefonds. (25 juillet.)
Le couvent des Cordeliers. (29 juillet.)
Marsy (comte de). — Excursion de la Société historique à Domremy. (1er août.)
Entrée d'Henri IV à Compiègne.
Deuxième anniversaire de la prise de la Bastille à Compiègne. (8 août.)

Le représentant André Dumont à Compiègne. (15 août.)
Inauguration du Temple de la Raison. (19 août.)
Célébration des fêtes nationales. (22 août.)
Publication de l'acte constitutionnel (2 oct. 1793). (26 août.)
Désordres militaires (pendant la Révolution). (2 septembre.)
Famine, émeutes et séditions (1795). (5 septembre.)
Une épidémie. (9 septembre.)
Arrivée de Louis XVI (1774). (16 septembre.)
La ville dénoncée par Marat. (19 septembre.)
Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ? (23 septembre.)
Le Prytanée français. (26 septembre.)
Le Coquet (usage local). (30 septembre.)
Le premier consul à Compiègne. (7 octobre.)
Réception d'un sous-préfet (1800). (10 octobre.)
Percement de la rue Saint-Corneille (1806). (14 octobre.)
La rue des Cordeliers. (21 octobre.)
Marie-Louise à Compiègne. (24 octobre.)
Un évêque de Noyon (Fr. de Clermont-Tonnerre). (28 octobre.)
[Fouilles de Bulles.] (31 octobre.)
Séjour de la cour (1810). (4 novembre.)
Le *Correspondant picard* de Babeuf. (7 novembre.)
Annonces et faits divers du XVIIIe siècle. (11 novembre.)
La tour Beauregard. (14 novembre.)
[Serment du curé de Saint-Christophe-à-Berry, an VI.]
Dernier voyage de Napoléon Ier (1811). (18 novembre.)
Un four sur le Mont-Gannelon. (21 novembre.)
Charles IV, roi d'Espagne, à Compiègne.
La rue Saint-Antoine. (25 novembre.)
Le roi de Westphalie au château. (28 novembre.)
Anciens comptes et inventaires. (2 décembre.)
Alarmes des Compiégnois à l'approche des alliés. (5 décembre.)
Les étapes d'un soldat de l'an II. (9 décembre.) — (Récit des campagnes d'un soldat, originaire de l'Oise, en Vendée, sur le Rhin, etc., jusqu'en l'an XI; — se continue dans les numéros suivants.)
La compagnie d'Arc de Choisy-au Bac. (16 et 19 décembre.)
Première attaque de Compiègne par les alliés. (23 décembre.)
Deuxième attaque de Compiègne par les alliés. (27 décembre.)
Les alliés à Compiègne. (30 décembre.)

Écho de l'Oise.

1885.

Le jeu de la Choule. (20 février.)

La Société archéologique de Soissons à Ourscamp et à Noyon. (19 juin.)

Les feux de la Saint-Jean. (23 juin.)

Marsy (comte de). — Excursion de la Société historique de Compiègne à Domremy. (31 juillet.)

Marsy (comte de). — Les journaux à Compiègne. (22 décembre.)

Noyon.

Ami de l'Ordre[1].

1885.

Lemas. — Compiègne pendant l'invasion (1870-71). Extrait. (25 janvier.)

Maître Albert. — Le Noyonnais peint par lui-même. (15 février.)

Les rues de Noyon (suite). (19, 22 février, 7 et 24 mai, 4 juin, 29 octobre, 22 novembre, 3 et 6 décembre.)

Maître Albert. — Histoire d'un Noyonnais. (1er mars.)

Leclère (E.). — Monnaies romaines trouvées à Salency. (5 mars.)

Nécrologie de l'Oise pour 1884. (8 mars.)

Maître Albert. — Coucy et ses seigneurs. (15 mars.)

Id. — Rue de l'Évêché, 4 février 1577. (22 mars.)

Id. — Trouvère, ménestrel, jongleur. (5 avril.)

Id. — Le compagnon de route. (12 avril.)

Id. — Le château du Mont-Renaud. (19 avril.)

Id. — Carlepont, son histoire et son château. (17 mai.)

Couronnement de la rosière à Salency. (21 mai.)

Noyon au xviie siècle.

Conciles de Noyon.

Maître Albert. — Jeanne ou la fée hospitalière. (31 mai.)

Id. — L'art de faire un livre (Guide de Compiègne à Noyon.) (7 juin.)

[Description de Noyon.] (21 juin.)

Maître Albert. — Les feux de la Saint-Jean.

Id. — Ourscamp, son histoire et ses ruines. (28 juin.)

Id. — Les compagnies du noble jeu de l'Arc. (12 juillet.)

Id. — Jacqueline, la sorcière de l'île Crépeaux. (19 juillet.)

Pèlerinage de sainte Anne à Chiry.

Maître Albert. — Le premier moutardier du Pape. (26 juillet.)

Boulongne (Alph.). — M. Alphonse Dantier, notice biographique. (24 septembre.)

---

1. L'*Ami de l'Ordre* publie chaque mois le compte-rendu des séances du *Comité archéologique de Noyon.*

La Saint-Hubert. (8 novembre.)
Maître ALBERT. — La Saint-Éloi. (29 novembre.)
Id. — Le philosophe Ramus. (20 décembre.)

Comte DE MARSY.

CORBEIL.

L'Abeille de l'arrondissement de Corbeil, journal républicain, littéraire, administratif, judiciaire et commercial, paraissant les jeudis et les dimanches.

DUFOUR (A.). — Chronique rétrospective de Corbeil.

Sous ce titre, M. Dufour continue à publier des notices intéressant l'histoire de Corbeil et de ses environs, extraites, en grande partie, de documents inédits. Voici les articles parus en 1884 :

La montagne Saint-Jacques ou de Saint-Germain, mémoire adressé à M. l'intendant de la Généralité de Paris (M. Trudaine), XVII[e] siècle.
Le marquis de Brunoy.

(Du 7 février au 3 juillet incl.)

A. DUFOUR.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

2. DUFOUR (A.). — Relation du siège de Corbeil en 1590, traduite du jésuite Dondini, avec introduction et notes. In-8°, 43 pages. Fontainebleau, impr. E. Bourges.

Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*.

C'est le récit du siège de Corbeil par le duc de Parme depuis le 22 septembre jusqu'à l'assaut donné le 16 octobre 1590. M. Dufour en a découvert le texte dans un ouvrage du jésuite italien Dondini, *Gulielmi Dondini Bononiensis e Societate Jesu historia de rebus in Gallia gestis ab Alexandro Farnesio, Parmæ et Placentiæ duce III, supremo Belgii præfecto*, publié en 1673. Quatre planches héliographiques accompagnent la Relation du siège de Corbeil : le *Viel Chasteau* de Corbeil d'Albert Flaman, le Plan de Corbeil, vers 1640, de N. Tassin, une vue de Corbeil, vers 1590, tirée de la *Topographie françoise* de Chastillon, enfin la *Prise de Corbeil* de R. de Hooghe. Ces deux dernières planches seules se trouvent dans les *Annales du Gâtinais* où le travail de M. Dufour a d'abord paru.

C'est une très élégante et curieuse plaquette dont tous les érudits seront reconnaissants au savant bibliothécaire de Corbeil.

3. Gannal (Dr). — Les cimetières depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à nos jours. Histoire et législation. In-8°, pp. 73-164 et 161-308. Paris, Muzard.

Dans une postface qui termine ce premier volume, dont la publication a été précédemment annoncée (*Bulletin*, 1885, p. 95), M. le Dr Gannal donne le plan définitif de ses études sur les *Cimetières* et annonce que son ouvrage formera cinq volumes : trois volumes d'*histoire*, avec plans et dessins et de nombreuses pièces justificatives ; un volume de *législation* et un cinquième volume, dans lequel seront résumés tous les projets qui ont été présentés dans les trente dernières années pour remédier à l'envahissement des cimetières.

4. Lacombe (Paul). Les noms des rues de Paris sous la Révolution. In-8°, 39 pages. Nantes, impr. Vinc. Forest.

Extrait de la *Revue de la Révolution*.

M. P. Lacombe, qui poursuit avec zèle ses travaux bibliographiques sur Paris, et nous promet bientôt le premier volume d'une *Bibliographie parisienne* (*Tableaux de mœurs et relations de voyageurs*, 1600-1800), vient de publier une très intéressante brochure sur *les Noms des rues de Paris*. C'est, sous une forme littéraire et attachante, une bibliographie exacte d'un curieux chapitre de l'histoire de Paris sous la Révolution.

5. Teyssier (Georges). — Le Plessis-Piquet, ancien Plessis-Raoul (1112-1885). In-4°, 121 pages. Paris, Hachette, 1885 (avec gravures).

Au sud de Paris, entre Meudon, Sceaux et Versailles, se trouve le village du Plessis-Piquet, dont le château a éveillé la curiosité de M. Georges Teyssier. Il a eu l'excellente pensée, dont bien des amateurs lui seront reconnaissants, de nous faire profiter du résultat de ses recherches, qu'il a consignées dans une luxueuse publication : nous sommes heureux d'avoir à la signaler aux lecteurs de notre *Bulletin*.

Le village du Plessis remonte au moins au XIIe siècle ; la plus ancienne mention que son annaliste en ait rencontrée est contenue dans un acte daté de 1112, acte qui avait déjà été publié par Guérard dans le *Cartulaire de Notre-Dame*, mais dont la transcription prend un certain intérêt, étant placée en tête de la monographie de la localité à laquelle il se rapporte.

M. Teyssier a eu la bonne fortune de pouvoir retrouver la filiation ininterrompue des vingt et quelques propriétaires du château du Plessis : depuis Jean Piquet (1400-1423), qui en fut le parrain, jusqu'à M. Georges Hachette, notre grand éditeur parisien, dont le père, M. Louis Hachette, qui a attaché son nom à la fondation d'un établissement de librairie dont le monde entier est tributaire, l'avait acheté en 1854.

L'auteur de cet intéressant opuscule ne s'est pas borné à copier seulement ses devanciers ; sans parler des pièces inédites qu'il a pu reproduire, signalons une rectification importante au sujet de l'inscription de la cloche du Plessis-Piquet, qui est datée de 1755 et non de 1733, comme on le lit dans le *Recueil des Inscriptions* de M. de Guilhermy.

P. L.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE PARIS
ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 11 mai 1886.

Présidence de M. Auguste Vitu, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Nous étions comme des étrangers dans notre patrie, tu nous y « promènes pour nous en apprendre les origines et pour nous en « expliquer les antiquités. » Ces paroles, adressées par l'Orateur romain à son ami Terentius Varron, et qui semblent définir le programme et la tâche d'une société comme la nôtre, vous les avez entendues, il y a cinq ans, dans ce lieu même, à cette même place, prononcées par un de mes éminents prédécesseurs, dont je ne puis plus honorer ici que la mémoire, M. Émile Egger. On ne s'étonnera pas que j'intervertisse l'ordre chronologique de nos pertes, pour vous entretenir en première ligne de votre ancien président, de notre vénéré collègue.

« M. Émile Egger avait consacré sa carrière aux études latines d'abord, aux grecques ensuite; depuis son examen critique des histo-

riens d'Auguste et sa publication des plus anciens textes de la latinité, jusqu'à son « Essai de grammaire comparée, » la route fut longue et laborieuse; successeur de Guérard à l'Académie des inscriptions, on aurait pu le croire absorbé par les fonctions multiples dans l'exercice desquelles il donna une si vive impulsion aux études grecques en France. Cependant, membre du Conseil d'administration depuis l'origine de notre Société, dont il fut l'un des fondateurs, il trouvait encore le temps de coopérer à vos travaux et d'enrichir votre *Bulletin* de communications intéressantes ou inattendues, soit qu'il retrouvât un plan de l'ancienne Sorbonne, soit que, de ses fouilles diligentes dans la littérature grecque contemporaine, il nous rapportât, extrait du journal *Hermès Logios*, qui paraissait en 1811, un renseignement décisif pour l'histoire du petit canon du Palais-Royal. L'âge et les infirmités semblaient déjà lui conseiller une retraite qu'il ne prit jamais, lorsqu'il rassembla ses forces pour présider votre assemblée générale le 10 mai 1881, et vous donner ainsi le témoignage public de l'intérêt qu'il prenait à notre Société. M. Émile Egger est mort plus que septuagénaire au mois d'août dernier.

« Deux mois auparavant (juin 1885), nous avions perdu un autre de nos fondateurs, M. Léon Renier, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, ancien président de la Société des antiquaires. M. Léon Renier peut revendiquer une très large part dans les développements modernes de la science épigraphique.

« Au même mois de juin 1885, nous avions appris la mort de M. Adolphe Vuitry, membre de l'Institut, ancien conseiller d'État, ancien sénateur, ancien ministre, dont l'esprit éclairé s'attachait à toute science utile. Comme MM. Egger et Léon Renier, M. Adolphe Vuitry était l'un des fondateurs de notre Société, et il appartenait au Conseil d'administration depuis 1875.

« Nos pertes, malheureusement, ne se bornent pas à ces trois personnalités marquantes.

« Quatre sociétaires étaient morts avant l'assemblée générale du 12 mai 1885, mais leur décès n'a été connu que postérieurement à cette dernière date.

« D'abord, M. A. Deroy, fabricant de bronzes, décédé en mai 1884; il appartenait à la Société dès l'origine;

« M. Gaston de Bourge, membre fondateur et perpétuel, dont l'admission remontait également à l'origine de la Société, ancien secrétaire du Conseil d'administration de la Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie; décédé en septembre 1884;

« M. J. Zœgger, architecte, admis le 8 juin 1880, décédé en décembre 1884;

« Madame veuve Laloy s'était fait admettre le 14 juin 1881, après la mort de son mari, le docteur Louis-Henri Laloy, qui fit partie de

votre Conseil d'administration du 9 mai 1876 jusqu'à sa mort (juin 1880); madame veuve Laloy est décédée en février 1885.

« Depuis la dernière assemblée générale, nous avons perdu, outre MM. Egger, Léon Renier et Adolphe Vuitry : MM. Édouard Tréfous, sous-chef à la Banque de France; admis le 8 juillet 1874, décédé en mars 1885; — Alfred Le Tellier de la Fosse, secrétaire général honoraire du Crédit foncier de France; il appartenait à la Société depuis l'origine; décédé en juillet 1885; — le baron Le Prieur de Blainvilliers, conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes; sociétaire depuis le 23 décembre 1874, décédé en septembre 1885; — Émile Chareau, avocat à la cour de Paris; sociétaire du 15 mars 1881, décédé en octobre 1885; — Frappart, sociétaire du 15 mars 1881, décédé en novembre 1885; — Armand Baschet, sociétaire depuis l'origine, mort à Blois en janvier 1886, à l'âge de cinquante-six ans; cet écrivain distingué, ancien auditeur libre de l'École des chartes, a marqué sa place dans la littérature historique par son curieux livre sur le mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, mais surtout par ses études sur la diplomatie vénitienne et par sa publication des *relazioni* des Ambassadeurs de Venise, par laquelle il a versé dans l'histoire générale une source nouvelle de documents précieux.

« M. l'abbé Léonor-Guillaume L'Hôtellier, curé du Perray près Rambouillet; sociétaire depuis le 21 mai 1878, décédé en février 1886; — M. Édouard Dupont, chef de section aux Archives nationales, sociétaire depuis l'origine, décédé en mars 1886.

« Le dernier nom de cette liste funèbre est celui de madame veuve Eugène Burnouf, sociétaire depuis l'origine, décédée en avril 1886; un sympathique hommage est dû à la mémoire de cette femme d'élite, qui portait dignement un nom doublement célèbre dans les études grecques et dans l'orientalisme, et dont la mort laisse de profonds regrets dans le monde parisien, comme elle met en deuil plusieurs de nos collègues les plus éminents.

« J'en ai fini, Messieurs, avec cette partie douloureusement étendue de la communication annuelle que vous attendez de votre président. En exprimant les regrets qui sont dus à ces seize sociétaires disparus d'une année à l'autre, je fais remarquer qu'il faut remonter à l'exercice 1880-1881 pour retrouver une si exceptionnelle mortalité.

« La seule consolation qui soit permise à votre Société, c'est de penser que sa force vive n'en est pas atteinte et que de nouveaux éléments viennent chaque jour remplir les vides de nos cadres. Chacun de nous s'efforce, d'ailleurs, dans la limite de ses relations et de son influence, d'obtenir de nouvelles adhésions. Cette propagande est de celles qu'on peut entreprendre avec la certitude de travailler en vue de résultats utiles et durables. En effet, chaque cotisation nouvelle apporte son obole à la publication d'un volume nouveau; car

l'administration vigilante et économe de vos deniers assure l'application intégrale de vos ressources à l'extension de vos Mémoires, qui formeront dans peu d'années la plus précieuse collection de documents où la postérité puisse s'instruire de l'histoire de Paris.

« Pour en mesurer l'importance acquise dès aujourd'hui, il suffit de jeter un coup d'œil sur la *Table décennale* de vos publications, qui comprend l'analyse des dix volumes de mémoires parus par vos soins de 1874 à 1883. Cette table est à elle seule un travail précieux, dont la rédaction fait honneur au zèle désintéressé de M. Edgar Mareuse, secrétaire adjoint de la Société, aidé par les conseils de M. Omont, secrétaire de votre Comité de publication.

« L'impression du tome XII de nos *Mémoires* est terminée et le volume sera prochainement distribué. Il s'ouvre par un document fort curieux pour l'histoire intime du XIVe siècle, c'est le testament avec deux codicilles de la reine Blanche de Navarre, mariée à Philippe de Valois le 29 janvier 1349, morte le 5 octobre 1398, après un an de règne et quarante-huit ans de veuvage. Ce testament, qui manque à la collection du Trésor des chartes, est publié par M. Léopold Delisle sur une copie ancienne existant aux archives des Basses-Pyrénées, et qui lui avait été signalée par M. Paul Meyer d'après une indication de l'archiviste départemental, feu M. Raymond.

« Vient ensuite une savante notice de M. H. Omont sur Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits grecs en 1476. Il fut non seulement copiste, mais aussi marchand de manuscrits grecs, à une époque où l'imprimerie naissante n'avait pas encore abordé la littérature grecque, du moins en France. Il eut pour clients, entre autres grands personnages, le cardinal Charles de Bourbon, l'archevêque de Sens, Tristan de Salazar, et Guillaume Budé, le restaurateur des études grecques en France.

« M. Fagniez nous présente ensuite le livre de raison de maître Nicolas Versoris, avocat au Parlement de Paris, de 1519 à 1530. C'est un mémorial des faits politiques, administratifs et municipaux d'une époque pour laquelle les renseignements de ce genre sont précisément très rares. Rien de plus attachant ni de plus sérieusement instructif que ces journaux quotidiens, lorsqu'ils sont écrits, comme celui de Nicolas Versoris, par un homme intelligent et bien renseigné. Ils rendent à l'histoire, élevée et refroidie par les généralisations politiques et sociales, le sentiment de la réalité, le mouvement et la vie.

« Le surplus du volume appartient à l'archéologie parisienne, avec la notice de M. le comte de Reilhac sur la chapelle de ses ancêtres à l'église de Saint-Médard de Paris, et à l'archéologie de l'Ile-de-France, avec le *Diarium* du commandeur Cassiano del Pozzo, l'une des deux relations italiennes qui subsistent du voyage entrepris en France, l'année 1625, par le cardinal légat François Barberini, neveu du pape

Urbain VIII. Complétée par une lettre inédite de l'ambassadeur florentin Camillo Guidi, en date du 10 janvier 1608, la relation de Cassiano del Pozzo a fourni à MM. Müntz et Molinier la matière d'une substantielle et pittoresque étude sur le château de Fontainebleau tel qu'il était dans les premières années du XVIIe siècle.

« Outre ce douzième volume de *Mémoires*, nous publierons sous peu une nouvelle édition, donnée par M. Auguste Longnon, du *Polyptyque* de l'abbé Irminon. Je n'ai pas à insister sur l'importance de ce monument du IXe siècle de notre ère pour l'histoire de la ville de Paris prise à ses origines. On sait, comme l'a dit Guérard, qui en fut le premier éditeur, que le *Polyptyque* d'Irminon constate les noms et l'étendue des domaines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, la contenance et les limites des différents fonds qui la composent, et, en général, la culture, les produits, les conditions de l'administration des terres, sous les règnes de Charlemagne et de Louis, son fils et son successeur. Il nous révèle le sort des colons et des serfs, leurs habitations, leurs travaux et leurs mœurs; leurs tenures, leurs redevances, la tâche et la fortune de chaque individu. De plus, il nous donne les mesures agraires et de capacité, le prix de l'argent et celui des choses nécessaires à la vie; enfin, il éclaircit la topographie de plusieurs pays de France; nul ouvrage ne fournit de bases plus nombreuses et plus sûres pour la statistique comparée de notre pays à mille ans de distance.

« Le texte du *Polyptyque*, imprimé en 1836, est devenu très rare après un demi-siècle écoulé; les exemplaires qui paraissent de loin en loin dans les ventes y atteignent des prix fort élevés; aussi a-t-il paru à la Société de l'Histoire de Paris qu'une nouvelle édition de ce précieux document recevrait un bon accueil du public érudit. Le nouvel éditeur, M. Auguste Longnon, plein d'une admiration respectueuse pour les vastes et admirables prolégomènes dans lesquels son illustre devancier avait étudié presque toutes les questions que soulève le *Polyptyque*, n'a pu songer à accompagner sa publication d'un commentaire de même nature. Se plaçant à un point de vue plus spécial et non moins fécond, il s'est surtout attaché à donner un commentaire topographique du texte de l'abbé Irminon, et à fixer, avec toute la rigueur que comporte l'état actuel de la science géographique, la situation des anciens domaines de la célèbre abbaye. Il a cru devoir aussi s'attacher aux nombreux éléments d'onomastique gallo-franque contenus dans le *Polyptyque;* c'est ainsi qu'il a réuni un millier de noms d'hommes dans un index alphabétique, qui sera fort apprécié non seulement par les curieux d'onomastique franque, mais aussi par les érudits qui s'adonnent plus particulièrement à l'étude des questions de philologie romane. Enfin, le texte lui-même, soigneusement revisé et collationné sur le manuscrit original, verra disparaître les

erreurs qui avaient pu échapper à l'attention vigilante de Guérard.

« Ainsi s'accroît régulièrement la somme des matériaux que notre Société ajoute d'année en année, par vos publications, et de mois en mois, par votre Bulletin, à la vaste entreprise de l'histoire de Paris. Vous avez déjà fait beaucoup; nous voudrions, non pas faire mieux, mais faire davantage et plus vite. Les annales de notre vieille cité, et de cette belle région de l'Ile-de-France en qui bat le cœur du pays comme elle en occupe le centre, excitent en France et à Paris même en dépit de son cosmopolitisme actuel, dans toutes les classes de la population, un intérêt et une curiosité passionnés qui ne s'épuisent jamais et semblent se raviver au contraire à chaque révélation nouvelle.

« L'heure n'a-t-elle pas sonné pour elle d'asseoir son existence sur des bases stables, qui, lui assurant la durée, lui permettraient de confirmer et de faire fructifier les sympathies et les bonnes volontés dont elle ne cesse de recueillir les manifestations et les vœux?

« Votre Conseil d'administration a pensé que le meilleur moyen, pour atteindre ce but, était de demander pour la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France la reconnaissance d'utilité publique. On sait que cette formalité confère aux Sociétés la personnalité et la capacité civiles nécessaires pour accepter des dons et legs. La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, que son but et ses statuts laissent en dehors des agitations contemporaines, en la maintenant dans les sphères sereines de l'étude du passé, n'aurait point à souffrir dans ses traditions, non plus que dans sa studieuse indépendance, par l'effet de cette sanction légale. Treize années d'existence et de travaux, universellement appréciés du monde savant, constituent pour elle un passé qui répond de l'avenir. Sa sœur aînée, la Société de l'Histoire de France, reconnue d'utilité publique depuis trente-cinq années, n'a puisé dans cette situation que des garanties de développement et de sécurité.

« Vous allez entendre le rapport de M. Viollet sur les projets de statuts qui devront être soumis à l'examen du Conseil d'État; votre Conseil d'administration vous en recommande l'approbation.

« Vous aurez ensuite à procéder à l'élection des douze membres sortants, rééligibles, et d'un treizième membre en remplacement de M. Egger, qui ne devait sortir qu'en 1887. »

M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant sur les travaux de la Société :

« Messieurs,

« Notre ordre du jour étant très chargé, mon rapport annuel sur l'état des travaux de la Société sera, si vous voulez bien me le permettre, très bref ; nous devons aujourd'hui nous montrer économes du temps.

« L'analyse du tome XII de nos *Mémoires* n'est malheureusement pas superflue, puisque vous n'avez pas encore ce volume entre les mains : il est aujourd'hui entièrement imprimé et doit être tiré ; mais la correction des épreuves a soulevé des scrupules chez quelques-uns de nos meilleurs collaborateurs, et nous n'avons pu mettre le volume en distribution aussi vite que nous l'eussions désiré. La délicatesse des consciences scientifiques nuit quelquefois, vous le savez, à l'exécution ponctuelle des engagements entre érudits. Ces délicatesses de conscience n'excluent malheureusement pas les lenteurs des imprimeurs, qui surviennent quelquefois au moment où on les désire le moins.

« Cinq mémoires composent notre volume annuel. Je les passerai rapidement en revue :

— « M. Léopold Delisle a bien voulu disposer en notre faveur d'un document important, découvert par lui : je veux parler du testament et des codicilles de Blanche de Navarre, épouse de Philippe de Valois, testament et codicilles très précieux pour l'histoire des mœurs au xive siècle ; la reine fait des legs à un très grand nombre d'établissements parisiens et partage sa belle bibliothèque entre ses parents, ses amis et ses serviteurs. Elle a droit, écrit M. L. Delisle, d'occuper « une « des premières places parmi les princesses du moyen âge qui ont « aimé les livres : la façon dont elle parle de chacun de ses manus- « crits montre le prix qu'elle y attachait. » M. Léopold Delisle, qui occupe lui-même une place royale parmi les modernes qui aiment les livres, se sert du testament de Blanche de Navarre pour identifier un des joyaux de la bibliothèque de Charles V, le psautier de saint Louis, mentionné dans l'inventaire du mobilier de ce prince : le psautier en question, — l'hésitation n'est plus possible, — est celui que possède aujourd'hui la famille de Puységur.

— « M. Omont, qui poursuit une grande et belle tâche, — il a entrepris l'inventaire de tous les manuscrits grecs et il ne s'arrêtera certainement que le jour où il aura touché et inventorié le dernier des manuscrits grecs, — M. Omont a détaché pour nous de son magnifique fonds grec un chapitre curieux intitulé : *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits;* il nous présente de la manière la plus gracieuse ce Grec par hasard peu estimable, mais sympathique, comme tous les Grecs, et particulièrement sympathique, puisqu'il a copié un bon nombre de manuscrits aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale. Hermonyme apprit le grec à deux des plus célèbres érudits de la Renaissance, Reuchlin et Guillaume Budé. Ce dernier nous a laissé de son maître Hermonyme un joli croquis :

« Il y a vingt-six ans..., j'ai rencontré un certain Grec déjà vieux ou « plutôt c'est lui qui m'a découvert, et j'ai été rançonné par lui sans « merci. Je ne saurais dire tout ce qu'il me fit souffrir en m'ensei-

« gnant chaque jour le contraire de ce qu'il m'avait appris la veille. « Cependant, je dois convenir qu'il m'enseigna à bien lire le grec et « à le bien prononcer... Au commencement, je l'avais pris pour un « très savant homme, et lui entretenait mon erreur et savait m'éblouir « en feuilletant son Homère sous mes yeux et en me citant les auteurs « les plus célèbres. Je le laissais faire, persuadé qu'il ne m'enseignait « si peu de choses à la fois qu'afin de faire durer ses leçons plus long- « temps. N'ayant plus de leçons à me donner, il me poursuivait pour « me faire acheter des livres ou me vendre ses copies, que je ne savais « pas marchander... »

« M. Omont a suivi dans l'Europe entière les copies d'Hermonyme faites presque toutes à Paris en 1476 et années suivantes. Paris en conserve 48, dont 43 à la Bibliothèque nationale, deux à la Mazarine, deux à l'Arsenal et une à l'Institut.

— « Nous devons à M. le comte de Reilhac une monographie détaillée et circonstanciée de la chapelle Notre-Dame-de-Reilhac, fondée au XIVe siècle en l'église Saint-Médard-lès-Paris, par Clément de Reilhac. C'est une page de l'histoire des églises de Paris, qui fût probablement restée en blanc, s'il ne s'était rencontré pour l'écrire un érudit tel que M. le comte de Reilhac.

— « MM. Müntz et A. Molinier nous ont remis un article que goûteront tous les amis des beaux monuments et tous les amis des beaux-arts; cet article est intitulé : *le Château de Fontainebleau au XVIIe siècle, d'après des documents inédits;* le premier de ces documents inédits est un extrait très important d'une relation du voyage entrepris en France, en 1625, par le cardinal-légat François Barberini; cette relation, qu'anime un sentiment artistique très délicat, est due au commandeur Cassiano del Pozzo, l'ami de Peiresc, du Poussin, de Rubens, de Naudé et de tant d'autres hommes célèbres. M. Molinier en a détaché dix-huit ou vingt pages consacrées au château de Fontainebleau; la seconde série de documents inédits retrouvée et publiée par MM. Müntz et Molinier comprend les comptes des bâtiments du palais de Fontainebleau pour les années 1639-1642 : un savant qui s'était voué avec une noble passion à l'histoire des arts et dont le nom nous est bien cher, feu M. le marquis de Laborde, avait déjà appelé l'attention du public savant sur ces documents et en avait même publié quelques parties; depuis lors, ils étaient restés dans l'ombre. Les historiens de l'art et, nous le souhaitons, les architectes du château de Fontainebleau y trouveront une quantité de faits et de renseignements précieux.

— « Je termine ce résumé en appelant votre attention sur le *Journal de Versoris*, publié par M. Fagniez; ce journal appartient à une famille de petits monuments historiques sur lesquels l'attention n'a été appelée que depuis une vingtaine d'années; je veux parler des

Livres de raison; c'est, si je ne me trompe, M. Ch. de Ribbe qui, le premier, ou l'un des premiers, signala les *Livres de raison.* Depuis lors, l'histoire littéraire s'est enrichie d'un certain nombre de *Livres de raison*, la plupart très utiles pour l'histoire des mœurs, et précieux, d'ailleurs, à beaucoup d'autres points de vue.

« Le *Journal de Versoris*, avocat au parlement de Paris (1519-1530), prend rang parmi les plus importants *Livres de raison;* c'est une contribution de grande valeur à l'histoire des mœurs, à l'histoire parisienne et même à l'histoire politique.

« M. Fagniez, en nous envoyant cet important travail, a tenu à s'acquitter d'une promesse qu'il nous fit il y a douze ans, en 1874, lorsque se groupèrent, sous le bienveillant patronage de M. L. Delisle, et à l'instigation de M. Longnon, les fondateurs de notre Société. Nous n'avons rien perdu à attendre, car les promesses tardivement tenues sont souvent parmi nous les mieux tenues.

« Un volume de *Documents* est affecté, outre le volume de *Mémoires*, à l'exercice 1885 : ce volume, dont le seul titre vous dira toute l'importance, est une nouvelle édition du *Polyptyque d'Irminon*, abbé de Saint-Germain-des-Prés, édition entreprise par M. Aug. Longnon : onze feuilles sont tirées. Vous savez que la distribution de nos volumes de *Documents* n'a jamais été très régulière; malgré toute notre bonne volonté, l'impression du *Polyptyque d'Irminon* subit, lui aussi, un retard qui, nous l'espérons, n'aura rien d'excessif.

« Pour achever de vous rendre compte de l'exercice 1885, je dois dire un mot du *Bulletin*, dans lequel nous avons recueilli les communications les plus variées de nombreux et excellents collaborateurs : il me suffira de nommer MM. G. Bapst, Fr. Bonnardot, Caix de Saint-Aymour, Cousin, Fr. Delaborde, abbé Dufour, Guiffrey, Paul Lacombe, G. Marcel, P. Meyer, Omont, baron Pichon, Raynaud, Vacquer.

« Il me reste à vous parler des publications que nous affecterons à l'exercice 1886 :

« Notre treizième volume de *Mémoires* et le suivant contiendront les articles ci-après :

« V. Mortet, *Maurice de Sully, évêque de Paris.*

« Le Grand, *Histoire des Quinze-Vingts.*

« Baron de Ruble, *Troubles de 1561-1562.*

« H. Bouchot, *Note sur les emplacements occupés successivement par la Bibliothèque nationale, à Paris, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.*

« L. Sieber, *Description de Paris* (1604-1605), *par Th. Plater de Bâle.*

« Deville et Hochereau, *Plan de Monceaux et Clichy-la-Garenne.*

« Coüard-Luys, *le Collège de Clermont en Beauvoisis.*

« M. Mareuse, ingénieux en son zèle pour notre Société, a trouvé, dans le travail qu'il s'est imposé pour la rédaction d'une *Table décennale*, un moyen délicat de faire à notre Société un don très gracieux; nous devrons prochainement à sa générosité une reproduction héliographique dont le choix n'est pas encore définitivement arrêté.

« Je ne veux pas, Messieurs, clore ce rapport sans vous rappeler que je vous entretiens ici du travail d'autrui : nos publications sont dirigées par M. Omont, qui, de concert avec le Comité de publication, apporte à ses fonctions délicates et absorbantes un zèle au-dessus de tout éloge. »

— M. de Laborde, trésorier, fait connaître la situation financière de la Société, par recettes et dépenses, au 30 avril 1886. Nous donnons ici le résumé de son rapport :

10e Exercice (1883).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de		13,224 85
Excédent du 9e Exercice (1882)	3,417 05	
Cotisations	7,969 90	
Souscription ministérielle	1,110 »»	
Ventes par le libraire.	438 40	
Intérêts des sommes capitalisées	289 50	
Total. . . .	13,224 85	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		11,301 05
Correspondance et administration	726 05	
Frais d'impression	8,334 25	
Honoraires des auteurs	1,234 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction .	600 »»	
Sommes capitalisées	406 75	
Total. . . .	11,301 05	
Le 10e Exercice (1883) se clôt par un excédent de . .		1,923 80

11e Exercice (1884).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1886).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		11,175 40
Excédent prévu du 10e Exercice (1883) . .	1,923 80	
Cotisations	7,849 10	

Souscription ministérielle	1,110 »»	
Intérêts des sommes capitalisées	292 50	
Total. . . .	11,175 40	
RECETTES PRÉVUES.		
Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		496 90
Cotisations	181 20	
Ventes par le libraire.	315 70	
Total. . . .	496 90	
Total des recettes . . .		11,672 30
DÉPENSES SOLDÉES (jusqu'au 30 avril 1886).		
Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		8,129 »»
Correspondance et administration	660 80	
Frais d'impression.	5,483 75	
Honoraires des auteurs	818 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Sommes capitalisées	566 45	
Total. . . .	8,129 »»	
DÉPENSES PRÉVUES.		
Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		143 30
Correspondance et administration	143 30	
Total. . . .	143 30	
Total des dépenses . . .		8,272 30
RECETTES		11,672 30
DÉPENSES		8,272 30
Le 11e Exercice (1884) se clora par un excédent de . .		3,400 »»

12e EXERCICE (1885).

RECETTES PERÇUES (jusqu'au 30 avril 1886).		
Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		7,525 50
Cotisations	6,610 »»	
Souscription ministérielle	600 »»	
Intérêts des sommes capitalisées	315 50	
Total. . . .	7,525 50	
RECETTES PRÉVUES.		
Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		5,806 90
Excédent prévu du 11e Exercice (1884) . .	3,400 »»	
Cotisations	1,614 80	

Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire.	282 10	
Total. . . .	5,806 90	
Total des recettes. . .		13,332 40
Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1886).		
Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		4,109 45
Correspondance et administration	555 05	
Frais d'impression.	1,792 10	
Honoraires des auteurs	600 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Sommes capitalisées	562 30	
Total. . . .	4,109 45	
Dépenses prévues.		
Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		7,822 95
Correspondance et administration	222 95	
Frais d'impression.	6,900 »»	
Honoraires des auteurs	700 »»	
Total. . . .	7,822 95	
Total des dépenses . .		11,932 40
Recettes		13,332 40
Dépenses		11,932 40
Le 12e Exercice (1885) se clora par un excédent de . .		1,400 »»

13e Exercice (1886).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1886).		
Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		1,122 25
Cotisations	437 »»	
Souscription ministérielle	600 »»	
Intérêts des sommes capitalisées.	85 25	
Total. . . .	1,122 25	
Recettes prévues.		
Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		9,548 45
Excédent prévu du 12e Exercice (1885) . .	1,400 »»	
Cotisations	7,232 70	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire.	150 »»	
Intérêts des sommes capitalisées	255 75	
Total. . . .	9,548 45	
Total des recettes . . .		10,670 70

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1886).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		584 30
Correspondance et administration	143 20	
Sommes capitalisées	441 10	
Total. . . .	584 30	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		7,286 40
Correspondance et administration	711 40	
Frais d'impression.	5,350 »»	
Honoraires des auteurs	625 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 »»	
Total. . . .	7,286 40	
Total des dépenses . . .		7,870 70

Recettes	10,670 70
Dépenses	7,870 70
Le 13e Exercice (1886) se clora par un excédent de . .	2,800 »»

Recettes	depuis l'origine de la Société jusqu'au 30 avril 1886.	113,966 »»
Dépenses		106,965 60
Reste en caisse au 30 avril 1886		7,000 40

— M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant sur le projet de reconnaissance légale de la Société :

« Messieurs,

« Votre Conseil d'administration s'est préoccupé à plusieurs reprises, depuis quelques années, de la question de savoir si notre Société ne devrait pas solliciter du Gouvernement un décret la reconnaissant comme *établissement d'utilité publique*. Les avantages de cette reconnaissance légale n'ont jamais été contestés un seul instant; mais le Conseil, après s'être renseigné sur les traditions administratives en pareille matière, a cru devoir ajourner jusqu'à cette année les démarches qui nous conduiront au but désiré. Notre Société existe maintenant depuis une période de temps assez longue pour que nous puissions entamer la procédure, d'ailleurs très simple, qui nous permettra d'obtenir la position et les droits d'une personne morale ou civile, comme disent les jurisconsultes.

« Peut-être, avant de passer outre, attendez-vous de moi quelques mots sur la portée de cette transformation de notre régime légal : ce

que nous cherchons par la reconnaissance d'utilité publique, c'est la personnalité civile. La personnalité civile nous manque aujourd'hui; en d'autres termes, vous dirait un jurisconsulte, notre Société savante n'est pas capable d'être propriétaire, créancière ou débitrice, de passer des contrats, d'ester en justice, d'accomplir les actes de la vie civile. A cet égard, nous n'avons aucune existence légale. L'infériorité de cette situation et ses dangers sont palpables : c'est ce que je ferai sentir par un exemple : en l'état, la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France ne peut légalement recevoir ni donation, ni legs[1].

« Nous agirons donc sagement et prudemment, en demandant à être reconnus comme établissement d'utilité publique. Les nombreuses sociétés savantes qui nous ont précédés dans cette voie n'ont jamais eu qu'à se féliciter de l'avoir adoptée, et j'en pourrais citer qui ont payé fort cher leur insouciance à cet égard.

« Votre Conseil d'administration, mû par ces considérations, a cru devoir s'occuper cette année de l'affaire de la reconnaissance légale, et il a entrepris des travaux préparatoires pour lesquels il va vous demander votre approbation et votre sanction.

« En quoi consistait donc cette tâche? Le voici :

« Il nous a fallu élaborer des statuts qui seront soumis au Conseil d'État et approuvés par lui. Ces statuts, pour répondre à notre pensée commune et au but poursuivi, devront, d'une part, maintenir et assurer les traditions de notre Société; s'adapter, d'autre part, aux exigences et aux traditions de l'administration supérieure en pareille matière.

« Voici la marche que nous avons suivie pour arriver à ce double résultat :

« Le Conseil, dans sa séance du 9 février, a prié l'un de ses membres, M. Tranchant, vice-président de la Société, de préparer un avant-projet devant servir de point de départ et de base à l'élaboration définitive des statuts. Dans la séance du 16 mars, M. Tranchant a communiqué au Conseil son avant-projet, et le soin de la préparation définitive a été confié à une Commission composée de M. Tranchant (qui s'est trouvé empêché de suivre cette partie du travail), de MM. Léopold Delisle, R. de Lasteyrie, A. Boulay de la Meurthe, Longnon, Viollet. La Commission s'est mise à l'œuvre; elle a commencé par entrer en relation avec un conseiller d'État qui a bien voulu lui communiquer officieusement les statuts-modèle rédigés par les soins du Conseil d'État pour les sociétés savantes, et lui indiquer

---

1. Telle est, je le répète, la doctrine commune. M. Paul Viollet entend d'ailleurs dégager ses vues personnelles qui ne pourraient être exposées aussi sommairement : tout ce qu'il dit ici est entièrement impersonnel.

les quelques articles de ces statuts-modèle dont le Conseil d'État exige l'insertion dans les statuts auxquels il donne sa sanction pour la reconnaissance comme établissement d'utilité publique.

« Ainsi renseignée, la Commission s'est réunie sous la présidence de M. Vitu, et elle a rédigé un projet définitif qui va vous être soumis, mais dont je dois vous dire un mot :

« Nos statuts, une fois approuvés par le Conseil d'État, seront la partie quasi immobilisée de notre constitution : ces statuts doivent donc être courts et sommaires, si nous voulons nous assurer, nous ménager pour l'avenir toute l'élasticité nécessaire : nous inspirant de cette pensée, nous avons pris à notre règlement, à ce règlement imprimé en tête de notre *Bulletin* et que vous connaissez tous, d'abord des idées générales incontestables et hors de toute discussion, idées sans lesquelles nous n'existerions même pas, puis un résumé large et volontairement un peu lâche de ses dispositions principales. Ceci fait, nous avons examiné avec soin une seconde série d'articles, ceux qui nous avaient été indiqués comme impérieusement exigés par le Gouvernement pour la reconnaissance comme établissement d'utilité publique. La Commission, après une étude attentive, s'est convaincue qu'aucun de ses articles ne portait la moindre atteinte à nos traditions et à notre œuvre : elle a constaté, en outre, qu'aucun de ces articles n'était par lui-même de nature à nous inquiéter ou nous faire hésiter un instant : elle les a donc adoptés et fondus dans le projet de statuts qu'elle était chargée de rédiger.

« Ce projet, arrêté à l'unanimité par la Commission, a été soumis, le 13 avril dernier, au Conseil : dans cette réunion du 13 avril, nous avons relu avec attention tous les articles arrêtés par la Commission; nous y avons changé un ou deux mots; nous y avons ajouté une disposition transitoire : après quoi, ce projet de statuts a été voté à l'unanimité et il a été décidé qu'il serait soumis aujourd'hui à votre approbation.

« Si vous acceptez ces vues et si vous croyez devoir adopter aujourd'hui des statuts destinés à être soumis au Conseil d'État, le président de la Société, en vertu des pouvoirs que vous lui conférerez, commencera, dans le plus bref délai, l'instance officielle auprès du ministre de l'instruction publique qui instruira l'affaire et la transmettra au Conseil d'État.

« Le Conseil d'État a pris l'habitude très sage d'engager les sociétés réunies, comme vous l'êtes aujourd'hui, en assemblée générale à donner à deux de ses membres « tous pouvoirs pour consentir les « modifications aux statuts qui peuvent être demandées par le Gou- « vernement au cours de l'instruction. »

« En effet, malgré les précautions prises par nous à l'avance, il est possible que nos statuts, soumis à un examen officiel, soient l'objet de

telle ou telle critique de détail sans importance : l'affaire, si vous ne déléguiez vos pouvoirs, nous reviendrait pour quelque détail en soi très secondaire et parfaitement indifférent : il nous faudrait réunir une nouvelle assemblée générale ou attendre l'assemblée générale de 1887; nous vous proposons donc de suivre la marche indiquée par le Conseil d'État et suggérée par une longue expérience. En conséquence, après la décision prise sur le projet de statuts qui va vous être communiqué, le Conseil vous propose d'adopter une délibération ainsi conçue :
« La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, sur la propo-« sition du Conseil de la Société, arrête :

« Art. 1er. — Une demande sera dans le plus bref délai adressée au « Gouvernement par le président de la Société, à l'effet d'obtenir la « reconnaissance de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-« France* comme établissement d'utilité publique.

« Art. 2. — Les statuts ci-joints sont adoptés et seront présentés au « Gouvernement.

« Art. 3. — La Société délègue MM. (deux membres) et leur donne « tous pouvoirs pour consentir les modifications aux statuts qui « pourraient être demandées par le Gouvernement. »

Projet de Statuts pour la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

Art. 1er. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, les monuments et la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

Art. 2. — La Société a son siège à Paris.

Art. 3. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil, à la suite d'une demande du candidat, appuyée par deux membres de la Société.

Art. 4. — La Société se réunit, au moins une fois par an, en assemblée générale.

Art. 5. — Le Conseil d'administration est nommé par cette assemblée. Il se renouvelle tous les ans, par quart. Il est présidé par le Président de la Société.

Art. 6. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'Assemblée générale, nomme le Bureau et les Comités de publication et des fonds.

Le Bureau de la Société se compose de : 1° Un Président; 2° un Vice-Président; 3° un Trésorier; 4° un Secrétaire-Archiviste.

Art. 7. — Il est tenu procès-verbal des séances du Conseil d'administration. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Art. 8. — Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations de ses membres; 2° du produit de la vente de ses publications; 3° des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement; 4° des

subventions qui pourraient lui être accordées; 5° du produit des ressources créées à titre exceptionnel avec l'autorisation du Gouvernement; 6° du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

Art. 9. — Un Comité nommé par le Conseil d'administration surveille et règle l'emploi des fonds.

Art. 10. — Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 %. sur l'État ou en obligations nominatives des Compagnies de chemin de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Art. 11. — Le Trésorier représente la Société en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Art. 12. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

Art. 13. — En cas de dissolution, l'actif de l'association est attribué, par délibération de l'Assemblée générale, à un ou plusieurs établissements analogues et reconnus d'utilité publique. Cette délibération est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Art. 14. — Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et soumis, s'il y a lieu, à l'approbation de l'autorité préfectorale, arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts. Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Article additionnel. — Provisoirement, l'ancien règlement de la Société est maintenu à titre de règlement intérieur pour les dispositions qui ne sont pas comprises dans les statuts soumis au Conseil d'État.

— M. le Président met aux voix ce projet de statuts, dont des exemplaires, autographiés par les soins de M. Edgar Mareuse, avaient été distribués aux membres de la Société au début de la séance.

Le projet de statuts proposé par la Commission est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération proposé par le rapporteur est ensuite adopté à l'unanimité. Les deux membres auxquels la Société délègue ses pouvoirs par l'article 3 de cette délibération sont MM. Aug. Vitu et P. Viollet.

— L'Assemblée procède à l'élection de douze membres du Conseil en remplacement de MM. le comte A. Boulay de la Meurthe, Jules Cousin, Germain Demay, Paul Guérin, Frédéric Hoffbauer, Charles Jourdain, Robert de Lasteyrie, le comte de Marsy, Alfred Maury, Léon Maxe-Werly, Eugène de Rozière, baron A. de Ruble, sortants en 1886, et de M. E. Egger, décédé, qui devait sortir en 1887.

Sont élus : MM. le comte A. Boulay de la Meurthe, Jules Cousin, Germain Demay, Paul Guérin, Frédéric Hoffbauer, Charles Jourdain, Robert de Lasteyrie, le comte de Marsy, Alfred Maury, Léon Maxe-Werly, Eugène de Rozière, baron A. de Ruble et Pierre Bonnassieux, en remplacement de M. E. Egger, qui devait sortir en 1887.

Communications.

M. A. de Montaiglon donne lecture d'une note sur *les Boutiques du Pont-Neuf au XVIIIe siècle.*

— La séance est levée à six heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 18 mai 1886.

Présidence de M. A. VITU, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Les procès-verbaux de la séance du Conseil d'administration du 13 avril 1886 et de l'Assemblée générale du 11 mai 1886 sont lus et adoptés.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'année 1886-1887. Il ajoute qu'aux termes du règlement le président n'est pas rééligible.

Élection du Bureau. Sont élus : président, M. Charles Tranchant; vice-président, M. Auguste Longnon; trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde; secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet; secrétaire adjoint, M. Edgar Mareuse.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. le comte Boulay de la Meurthe, baron Jérôme Pichon, Auguste Vitu, baron de Watteville.

Élection du Comité de publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, Jules Cousin, Léopold Delisle, G. Demay, R. de Lasteyrie, A. Longnon, H. Omont.

— Le Conseil prononce l'admission de :

785. M. Edmond DUVAL, présenté par MM. A. de Boislisle et Arthur Lemaire.

786. M. Léon GŒTZ, présenté par MM. Arthur Lemaire et Alfred Lebel.

787. M. Georges PONSELLE, présenté par MM. Arthur Lemaire et Gustave Lebel.

788. M. Edmond QUIEDEVILLE, présenté par MM. Arthur Lemaire et Gustave Lebel.

789. Le R. P. Georges DE PASCAL, présenté par MM. Drumont et Champion.

790. M. Henry COCHIN, présenté par MM. Fr. Delaborde et N. Valois.

— M. le Président annonce au Conseil que M. Brièle, archiviste de l'administration générale de l'Assistance publique, offre gracieusement à la Société trente exemplaires d'une nouvelle publication dont il est l'auteur : *Une bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu de Paris. La dernière marquise de Lionne (1689-1759).* Le Conseil charge M. le Secrétaire de transmettre à M. Brièle tous les remercîments de la Société.

— M. le baron de Watteville dit que la Société de l'Histoire de Paris devrait publier un guide historique de Paris, car les ouvrages de ce genre ne sont plus au courant. Il conviendrait donc de provoquer sur ce sujet des recherches et des communications qui seraient réunies et révisées par une commission spéciale ; le guide ainsi obtenu serait publié sous les auspices de la Société. M. le baron de Watteville ajoute qu'il ne fait pas de proposition formelle à ce sujet, mais il signale cette lacune à l'attention de la Société.

MM. le comte de Marsy et le baron de Ruble appuient la proposition de M. le baron de Watteville.

MM. Viollet et de Lasteyrie souhaitent aussi vivement que M. de Watteville la publication d'un bon guide historique de Paris, mais ils émettent des doutes sur les avantages que présenterait l'intervention préalable de la Société. Celle-ci a laissé jusqu'à présent à ses membres l'initiative de tous les travaux publiés sous ses auspices, c'est là tout le secret du caractère original de ses travaux. Il pourrait être dangereux de provoquer une œuvre collective. Un pareil travail, s'il est bon, sera toujours, au fond, l'œuvre d'un homme et non d'une commission. MM. Viollet et de Lasteyrie estiment que la présente discussion suffira pour indiquer, suivant la pensée même de M. le baron de Watteville, un vœu qui est celui de chacun de nous, sans engager pourtant la Société dans le patronage officiel d'une œuvre à venir.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 juin 1886.

Présidence de M. Ch. Tranchant, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 18 mai 1886 est lu et adopté.



— MM. P. Bonnassieux, L. Delisle et A. Dufour s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

791. M. Georges Œlrichs, presenté par MM. Arthur Lemaire et Gustave Lebel.

792. M. Armand Renaud, présenté par MM. Jules Guiffrey et François Bonnardot.

793. M. le baron Jules Legoux, présenté par MM. Ch. Tranchant et A. Vitu.

— M. Tranchant remercie le Conseil « de l'honneur qu'il lui a fait en l'appelant à la présidence de la Société en remplacement de M. Vitu dont il a été heureux d'être le collaborateur. M. Tranchant ajoute qu'entre les études très variées que sa carrière l'a appelé à suivre, celles que poursuit la Société ont toujours eu pour lui un attrait particulier, à raison des attaches de naissance, de famille, de résidence qui l'unissent à Paris et à l'Ile-de-France, à raison aussi de l'honneur qu'il a eu de représenter Paris à son Conseil municipal et le département de la Seine au Conseil général. »

— M. le Président rappelle que l'Assemblée générale a, conformément à la proposition du Conseil, décidé qu'une demande serait adressée au Gouvernement pour la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique. M. le Trésorier n'a pu encore achever la rédaction d'états assez longs et multipliés qui doivent figurer parmi les annexes de la demande. Dès que M. le Président aura ces états, il saisira le ministère de l'Instruction publique.

M. le marquis de Laborde déclare qu'il remettra très prochainement les états à M. le Président.

— M. le Président signale à l'attention du Conseil l'adoption toute récente par le Sénat d'une loi que la Société avait appelée de ses vœux, la loi destinée à la protection des monuments présentant un sérieux intérêt au point de vue de l'art ou de l'histoire.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron Jules Legoux, qui offre à la Société un exemplaire de l'*Histoire des Chapelles-Bourbon (Seine-et-Marne)*, qu'il vient de publier, et des « extraits des procès-verbaux des académies de province » sur ce livre. Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide que des remercîments seront adressés à M. le baron Jules Legoux.

— M. Edgar Mareuse signale dans la collection des plans de Paris, conservés au Musée Britannique, une édition particulière du plan de Boisseau (ou des colonnelles), de 1652. Au verso de ce plan, qui devait être plié, ont été tirées deux gravures représentant l'une la statue de Louis XIII sur la Place Royale, l'autre la statue de Henri IV sur le

Pont-Neuf. M. Mareuse veut bien promettre sur ce sujet une note qu'il remettra au Comité de publication.

— M. le baron Jérôme Pichon demande que les noms des membres du Conseil présents aux séances soient mentionnés aux procès-verbaux imprimés dans le *Bulletin*. La proposition de M. le baron J. Pichon est adoptée.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

L'ARRESTATION DE JEAN DE HANS ET LE TUMULTE DE SAINT-MÉDARD.

(*Décembre 1561.*)

La première année du règne de Charles IX et surtout les semaines qui précédèrent le massacre de Vassy furent marquées dans toute la France par de grands troubles. A la cour, dans les villes, jusque dans les moindres villages, catholiques et réformés s'anathématisaient mutuellement, s'organisaient en troupes et préludaient à la guerre civile par des meurtres. En vain la régente, Catherine de Médicis, et le roi de Navarre, lieutenant général du royaume, s'efforçaient de maintenir la paix entre les deux cultes. La guerre civile devenait imminente.

La ville de Paris n'était pas capable de rester en arrière d'un mouvement factieux. Depuis le commencement de la Réforme, cette vaste cité, la plus peuplée de l'Europe au XVIe siècle[1], entrait en effervescence au moindre signal. Les bûchers et les potences, dressés pour la répression des hérétiques, attiraient sur la place de la Grève

1. L'ambassadeur vénitien Marino Cavelli, envoyé en France, écrit en 1546 : « Il suffit de dire quelques mots de la capitale, qui résume, pour « ainsi dire, tout le pays, et qui est supérieure non seulement aux autres « villes de France, mais à celles de l'Europe tout entière ; elle est le séjour « d'une population immense; elle est le cœur de la chrétienté. Paris ren- « ferme 500,000 habitants ; on lui en donne même davantage. » (*Relations des ambass. vénitiens*, t. I, p. 261, dans les *Documents inédits*.) Cette évaluation nous paraît excessive, au moins de moitié. Voir un mémoire que nous publierons prochainement dans les *Mémoires* de la Société, *Paris en 1572*.

une foule emportée, qui repaissait ses yeux du spectacle des supplices et s'habituait aux massacres par la vue du sang. Les calvinistes n'étaient pas moins fanatiques. Les statues des saints, les madones élevées au coin des rues, les sanctuaires isolés avaient été mis en pièces, jetés aux gémonies ou pillés avec des raffinements sacrilèges. A la fin de 1561, ils avaient obtenu de la faiblesse de la reine mère et du roi de Navarre l'autorisation de se réunir, mais seulement au nombre de deux ou trois cents[1], au dehors de la porte Saint-Antoine, « en rase campagne, suivant Chantonay, avec de la boue jusqu'aux « genoux[2], » près de la porte du Temple, dans un jardin appelé la Cerisaie, et au faubourg Saint-Marceau, dans une maison de la rue Mouffetard, voisine de l'église Saint-Médard[3]. Leur droit soulevait chaque jour des protestations de la part des officiers municipaux et donnait naissance à des rixes qui se terminaient dans le sang. Mais, battus un jour, ils revenaient le lendemain en plus grand nombre. Le dimanche, 12 octobre 1561, pour fêter les triomphes que Théodore de Bèze prétendait avoir remportés au colloque de Poissy, ils s'assemblèrent au nombre de six mille hors de la ville, autour du prêche Saint-Antoine. Aussitôt qu'ils furent sortis, le prévôt barricada la porte. A la fin du sermon, les calvinistes ne purent rentrer. Accueillis à coups d'arquebuses par une compagnie de bourgeois, ils ripostèrent vigoureusement, battirent la porte avec un bélier et l'enfoncèrent. Plusieurs combattants de chaque parti furent tués. Le lendemain, le roi envoya le prince de la Roche-sur-Yon, gouverneur de la ville, les maréchaux de Thermes et de Montmorency sur le champ de bataille. Ils furent reçus par deux présidents du Parlement, entamèrent une enquête, qui n'aboutit pas, et firent crier à son de trompe, par les rues, contre le port des armes, deux nouvelles ordonnances, qui ne furent pas mieux exécutées que les précédentes[4].

Le dimanche suivant, 20 octobre, les trois seigneurs présidèrent une revue solennelle des forces de la ville. Le jour de la Toussaint, les réformés se réunirent de nouveau les armes à la main, au nombre de plusieurs milliers, sous les yeux mêmes du prince de la Roche-sur-Yon[5]. Le prince, sommé par le Parlement de les disperser, s'y refusa,

---

1. Cette ordonnance est rapportée par une lettre de Chantonay, du 13 novembre (Orig. espagnol adressé à Philippe II; Arch. nat., K. 1494, n° 108).

2. Lettre de Chantonay, du 21 décembre, à Philippe II (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 103). Cette lettre rappelle des faits bien antérieurs.

3. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1078.

4. La première ordonnance est du 21 octobre, la seconde du 28 (Registre de l'hôtel de ville de Paris, extrait; Vc de Colbert, vol. 252, f. 199).

5. Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 56 et suiv.

alléguant que sa charge était dirigée contre les séditieux et non contre les religionnaires paisibles[1]. Le lendemain, dit Hubert Languet, ils étaient neuf ou dix mille; le 10 novembre, quinze mille[2].

L'intolérance des corps judiciaires et le fanatisme de la plèbe catholique donnaient à la reine autant de souci que la turbulence des calvinistes. Les arrêts de doctrine du Parlement, même non suivis d'exécution[3], autorisaient les religionnaires à se présenter en victimes[4]. Ni ordre ni réprimande n'avaient la vertu de refréner les passions de la cour suprême. Pour lui imposer des sentiments modérés, il aurait fallu modifier sa composition. Catherine essaya d'y introduire Jean de Monluc, évêque de Valence. Monluc était un agent délié, patient, rompu à l'intrigue souterraine. Favori de la reine mère, il appartenait au parti du chancelier de l'Hospital. Les meneurs du Parlement pressentirent les funestes effets de son influence. Lorsque le chancelier porta les lettres de nomination du nouveau conseiller, la Cour refusa de les enregistrer sous prétexte que Jean de Monluc, en sa qualité de membre du Conseil privé, ne pourrait obéir à la règle de la résidence[5].

La Sorbonne, composée de docteurs vieillis dans la scolastique, était peu redoutable par elle-même; mais elle régnait sur une armée d'écoliers et de suppôts (libraires, relieurs, parcheminiers, etc.), toujours prêts à troubler la paix publique. Pendant le colloque de Poissy, elle avait présenté une requête au roi pour le supplier de « maintenir, défendre et garder le peuple en sa simplicité et dévo« tion, telle qu'il l'a reçue, apprise et pratiquée de ses pères..., et ne « souffrir que la candeur, pureté du lys de France soit souillée et « tachée des ténèbres d'erreur et d'hérésie[6]. » Vers le même temps,

---

1. Chantonay constate que telle était la charge de La Roche-sur-Yon (Lettre à Philippe II, du 9 novembre; Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1497, n° 107).

2. Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 56. — Lettre de Hubert Languet (Chevreuil, *Hubert Languet*, p. 49). — Lettre de de Bèze à Calvin, du 14 novembre (Baum, *Theodor Beza*, Preuves, p. 121). Il n'évalue les assistants qu'à 6,000.

3. Voyez la harangue du connétable de Montmorency au Parlement, du 30 septembre (Coll. Brienne, vol. 205, f. 279). Cette pièce n'est pas imprimée dans les *Mémoires de Condé*.

4. Voyez notamment la requête des réformés au roi, de décembre 1561 (Coll. Brienne, vol. 205, f. 295). Cette pièce n'est pas imprimée dans les *Mémoires de Condé*.

5. Séance du 12 novembre 1561 (Coll. du Parlement, vol. 554, f. 3).

6. Cette requête, qui n'est pas datée, mais que nous attribuons à cette époque, fut soumise au roi d'Espagne. Elle est conservée en copie aux Archives nationales (K. 1495, n° 74).

un bachelier en théologie, Jean Tanquerel, soutint avec un grand retentissement une thèse qui passionna les écoles : ***Papa potest reges et imperatores hæreticos deponere.*** Tanquerel, cité devant le Parlement, fut interrogé le 3 novembre par une commission composée du président Christophe de Thou et des conseillers Charles de Dormans et Barthélemy Faye. Il se défendit en présentant sa thèse comme un exercice de rhétorique. Rendu à la liberté, il prit peur et s'enfuit. Sa disparition n'arrêta pas l'instance. Le 2 décembre, le Parlement décida que l'accusé serait condamné à l'amende honorable et qu'en son absence l'acte de rétractation serait prononcé par le bedeau de la Faculté de théologie, en séance solennelle, devant la commission du Parlement [1].

Telles étaient les dispositions des habitants de Paris, du Parlement et de la Sorbonne à la fin de l'année 1561. Les sermons de l'Avent donnèrent le signal de plus grandes violences. Les prédicateurs catholiques tonnaient contre la politique d'attermoiement de la reine mère. Ils accusaient le roi de Navarre, que le vulgaire regardait encore comme le premier des réformés, de viser à la couronne et de s'aider des troubles religieux. Le 25 novembre, à l'église Saint-Benoît, un carme prononça un sermon dans lequel, après avoir accusé les novateurs des malheurs de l'État, il représentait le roi sous les traits d'un enfant qui jouait avec une pomme. Survenait un larron qui s'appropriait le fruit. L'apologue désignait le roi de Navarre [2] et était d'ailleurs accompagné de commentaires assez clairs pour être compris de tous les auditeurs. Les chaires de Saint-Merry, de Saint-Eustache, de Saint-Jacques-la-Boucherie étaient occupées par des moines, qui recommandaient le massacre des religionnaires comme le salut de l'ancienne religion. Le plus emporté de ces énergumènes était un minime, Jean de Hans [3], qui prêchait à l'église Saint-Barthélemy. Non content de faire appel aux armes, il attaquait personnellement tous les officiers du roi. Il n'épargnait même aucun des princes dans ses philippiques, et moins le prince de la Roche-

1. Les pièces de cette affaire sont imprimées dans le supplément au *Corps diplomatique*, t. II, partie 1, p. 167, et dans les *Preuves des libertés gallicanes*, partie 1, p. 36. — Crevier, dans son abrégé de l'*Histoire de l'Université de Paris* (t. VI, p. 120 et suiv.), a présenté un récit complet de l'incident d'après la *Grande Histoire* de du Boulay (t. VI, p. 545). — Voyez aussi les Lettres de Pasquier (*Œuvres complètes*, t. II, p. 89), le Journal de Bruslard (*Mémoires de Condé*, t. I, p. 67) qui reproduit l'arrêt du Parlement, et de Thou (1740, t. III, p. 80).

2. Coll. du Parlement, vol. 554, f. 47. L'arrêt du Parlement est imprimé dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 532.

3. D'après de Thou, il avait déjà été emprisonné pour la violence de ses prédications pendant le précédent carême (t. III, p. 52, 1740).

sur-Yon, gouverneur de Paris, que tout autre, parce qu'il maintenait également l'ordre autour des temples et autour des églises[1]. Le scandale de ces déclamations furieuses détermina la reine et le lieutenant général à prendre des mesures sévères. Dans la nuit du 9 au 10 décembre, à l'improviste, le capitaine Rouge-Oreille[2], prévôt des maréchaux, força par ordre les portes du presbytère de Saint-Merry, arrêta le minime et le conduisit à Saint-Germain. Le lendemain, les meneurs du parti catholique se mirent en mouvement en faveur du prisonnier. La reine l'avait soumis à un régime très dur; il n'avait reçu qu'une planche pour sa couche et du pain et de l'eau pour sa nourriture. Le cardinal de Tournon essaya, en corrompant les gardes, d'adoucir la détention du moine et de lui faire passer son propre lit et du poisson de sa table. A la cour même, sous les yeux de la reine, les seigneurs et les capitaines catholiques affectaient de vénérer de Hans comme un martyr et les valets venaient prier en pèlerinage à la porte de sa prison.

A Paris, le peuple prit bruyamment le parti de son prédicateur favori. Il y eut des rassemblements où les officiers du roi furent insultés et les gens du guet mis en fuite. Le Parlement, toujours à la remorque des entraînements populaires, adressa des remontrances au roi[3]. Deux notables, Nicolas Bourgeois et Claude Marcel, allèrent demander la mise en liberté de Jean de Hans. Par un hasard fâcheux, les négociateurs ne rencontrèrent à Saint-Germain que le prince de Condé, le chef du parti réformé. Ils furent mal reçus, chassés de la cour et poursuivis par les huées des pages huguenots. L'agitation du peuple s'augmenta à leur retour et les rassemblements tournèrent en sédition. La guerre civile, que la reine mère pressentait dans chaque émotion publique, pouvait surgir de l'incident. Cette crainte lui enleva toute sa fermeté; elle fit venir le minime, l'interrogea, et, malgré les réponses et les provocations de l'accusé[4], ordonna de le mettre en liberté. Claude Haton raconte que les seigneurs de la cour, qu'il avait si souvent offensés dans ses sermons, voulurent lui faire donner les étrivières. On le traîna dans les cuisines à l'insu de la reine et les laquais le dépouillèrent de sa robe : on le trouva ceint d'une haire en crin et couvert de cicatrices, qui prouvaient qu'il

1. Suriano constate que l'appui prêté par le gouvernement de Paris et par le guet aux prêches huguenots était ce qui exaspérait le plus le peuple (Lettre du 3 novembre; Dépêches vénit., filza 4 *bis*, f. 102 v°).

2. Lettre de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, p. 89.

3. La lettre du Parlement est imprimée dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 533.

4. Son interrogatoire est reproduit dans la lettre de Shakerley à Throckmorton, du 16 décembre (*Calendars*, 1561, p. 444).

avait l'habitude de se donner la discipline. Le connétable de Montmorency, ému de compassion, lui fit rendre ses vêtements et défendit aux laquais de le maltraiter[1]. Le récit de ses mortifications, colporté à la cour, changea en un instant l'opinion des courtisans. Chacun prit sa défense et nul seigneur ne voulut avouer les rigueurs que peu d'heures auparavant il réservait au pauvre moine. Le roi de Navarre, une de ses victimes, fut le plus empressé et se disculpa de son arrestation auprès du cardinal de Tournon. Il proposa même de l'escorter jusqu'à Paris et de faire une entrée solennelle dans la ville à ses côtés, comme Aman à côté de Mardochée. Le parti catholique ne se montra pas si exigeant. Jean de Hans « se fit ramener honora- « blement » au presbytère de Saint-Merry, et, le lendemain matin, accompagner à l'église par deux gentilshommes du prince de la Roche-sur-Yon. Le bruit de son triomphe s'était déjà répandu dans la ville. A peine monté en chaire, il reçut une ovation de ses auditeurs et recommença à prêcher avec la même violence[2].

La mise en liberté de Jean de Hans et sa rentrée triomphale irritèrent les réformés comme un acte de défi.

Le samedi, 27 décembre, le ministre Jean Malo, ci-devant prêtre de la paroisse de Saint-André-des-Arcs, prêchait dans la maison, dite du Patriarche, transformée en temple, au faubourg Saint-Marceau. Durant le sermon, les clercs et les sacristains de l'église Saint-Médard[3], par une coïncidence fortuite ou par malice, se mirent à sonner leurs cloches et si bruyamment que le son couvrait la voix du ministre. Jean Malo leur députa, pour les inviter à arrêter leurs sonneries, deux messagers pacifiques qui furent accueillis par des menaces, mis en fuite et poursuivis à coups de dague. Le lieutenant du prévôt des maréchaux, Rouge-Oreille, présent au sermon, envoya deux de ses sergents, puis vint lui-même aux portes de l'église récla-

---

1. *Mémoires de Claude Haton*, t. I, p. 218.

2. Cette affaire qui passionna un moment la cour et la ville est racontée par Félibien (*Hist. de Paris*, t. II, p. 1077; t. IV, p. 799). Plusieurs de ces pièces sont imprimées dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 533. Nous avons complété le récit de Félibien par une lettre de Shakerley à Throckmorton, du 16 décembre (*Calendars*, 1561, p. 444), par une lettre de Chantonay à Philippe II, du 10 décembre (Orig. espagnol; Arch. nat., K. 1495, n° 95), et par un extrait des registres de l'hôtel de ville de Paris (Vc de Colbert, vol. 252, f. 199).

3. Cette église avait été marquée par un scandale qui n'est point rapporté dans les registres de la ville conservés aux Archives nationales et actuellement en cours de publication. Le 8 septembre 1553, « un quidam, que l'on « dit qui venoit de Genève, » osa « démentir le prédicateur qui prêchoit « en lad. église. » Arrêté immédiatement par les officiers de Sainte-Catherine, il réussit à s'évader (Coll. du Parlement, vol. 329, f. 657).

mer un peu de tolérance au nom de l'édit de juillet. La porte était barricadée à l'intérieur, et les clercs, du haut du clocher, firent pleuvoir une grêle de pierres sur les gens du roi. Repoussés dans leur intervention pacifique, Rouge-Oreille et ses sergents se retirèrent dans la maison du Patriarche. Leur irritation contre les clercs de Saint-Médard se communiqua rapidement à leurs coreligionnaires. Parmi les auditeurs de Jean Malo, comme dans toutes les assemblées religieuses, se trouvaient beaucoup de gens armés. Les plus impatients s'élancent hors du prêche et se ruent sur l'église. Les matériaux de construction, les bois accumulés dans les dépôts voisins leur servent d'armes offensives. Dans un instant, les portes de l'église, battues à coups de levier, plient et sont renversées. Les assaillants en furie pénètrent dans l'enceinte, égorgent tout ce qu'ils y trouvent, prêtres, clercs, femmes et enfants, brisent les images, forcent les tabernacles. Bruslard raconte qu'un pauvre boulanger avait réussi à sauver le saint ciboire et les hosties consacrées. Un huguenot, d'un coup de pertuisane, le perça de part en part au pied du grand autel : « Est-ce ton Dieu de paste, lui dit-il, qui te délivrera maintenant des « peines de la mort [1] ? » Au plus fort du massacre, arrive au galop le s. de Gabaston, chevalier du guet, avec sa troupe. Il entre à cheval dans l'église, l'épée à la main, charge les combattants des deux partis et les expulse dans la rue. Le plus grand nombre des prêtres et des clercs s'était réfugié au haut du clocher. Barricadés dans les salles hautes, comme dans un asile inexpugnable, ils accablaient de pierres les gens du roi, qui essayaient de parlementer avec eux. Gabaston fit accumuler des fascines sur les marches de l'escalier et menaça d'y allumer le feu. Les clercs capitulèrent et se rendirent entre ses mains. Il en retint quatorze, dont plusieurs prêtres, et les conduisit, enchaînés deux à deux, dans les prisons du Châtelet.

Le lendemain matin, les calvinistes bien armés retournèrent à leur prêche du faubourg Saint-Marceau, célébrèrent leurs cérémonies et se retirèrent sans esclandre. Leur attitude martiale et leur nombre intimidèrent les catholiques. Mais, dans la journée, la foule, échauffée par les prédications qui racontaient les événements de la veille, se rassembla autour de la maison du Patriarche, brisa la chaire du ministre, rompit les bancs des fidèles et mit le feu à l'édifice. Le guet arriva quand la dévastation était consommée et eut de la peine à éteindre l'incendie.

1. Cet incident n'est raconté que par Bruslard (voyez la note finale), mais Chantonay le confirme en partie, dans une lettre postérieure, en parlant des coupables qui ont foulé aux pieds les hosties consacrées (Lettre orig. en espagnol à Philippe II, du 30 janvier; Arch. nat., K. 1497, n° 7). — Tornabuoni le confirme également (*Négoc. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 468).



Le procureur général au Parlement, Gilles Bourdin, rendit compte à la cour de cette double émeute. Le roi, la reine mère, le roi et la reine de Navarre vinrent à Paris. Catherine, Charles IX et Antoine de Bourbon assistèrent en grande pompe à une messe; Jeanne d'Albret, sans crainte des passions furieuses de la foule, se montra au prêche[1]. Catherine prescrivit, contre l'agitation de la ville, des mesures que le connétable signifia, le 31 décembre, au Parlement[2]. Elle ordonna une enquête, l'arrestation et la répression des coupables. Mais ces ordres, excellents s'ils eussent été bien interprétés, furent dénaturés par le Parlement. Deux conseillers furent chargés des enquêtes, un catholique, Louis Gayant, un calviniste, Antoine Fumée. Une information ainsi conduite produisit des résultats contradictoires. Louis Gayant ne trouva des coupables que chez les agresseurs et Antoine Fumée que chez les défenseurs de l'église Saint-Médard. Le Parlement, saisi des deux dossiers, annula la procédure, déclara coupables les témoins à décharge cités par Fumée et les fit emprisonner. Cet arrêt faillit rallumer la sédition. L'instruction languit pendant plusieurs mois, soumise aux oscillations religieuses qui agitaient la France entière. Enfin les victoires du parti catholique assurèrent le triomphe de la répression la plus dure. Jean Malo, arrêté par le connétable au mois d'avril[3], avait pris la fuite et s'était retiré à Orléans. Bien lui en prit. Malo était désigné à la fureur populaire par son ancienne qualité de vicaire de Saint-André-des-Arcs. Peu après son évasion, un bourgeois qui lui ressemblait avait été massacré par la populace[4]. Les prisonniers, retenus par ordre du Parlement à la suite de l'instruction de Louis Gayant, avaient été délivrés ou s'étaient évadés. Le chevalier du guet, Gabaston, paya pour tous les coupables. Le parti catholique lui reprochait d'avoir traîné des prêtres en prison et de n'avoir pas empêché le pillage de l'église. Condamné à mort avec un des archers du prévôt des maréchaux, connu sous le sobriquet de Nez d'argent, et deux bourgeois, malgré les efforts de la reine et du chancelier de l'Hospital[5], il fut pendu en place de Grève. La populace arracha les corps

1. Lettre de Tornabuoni (*Négoc. de la France avec la Toscane,* t. III, p. 469).

2. Pièces diverses, extraits des registres du Parlement, etc. (*Mémoires de* Condé, t. II, p. 549 et suiv.).

3. La Popelinière, t. I, p. 289.

4. Journal de 1562 (publié dans la *Revue rétrospective,* t. V, p. 90).

5. Chantonay, ambassadeur d'Espagne, raconte à Philippe II que le chancelier s'était vainement efforcé d'évoquer l'affaire de Gabaston au conseil du roi et que Gabaston prétendait que la reine lui avait commandé d'obéir au prince de Condé (Lettre orig. en espagnol, du 17 juin 1562; Arch. nat., K. 1498, n° 5).

de ces malheureux au bourreau, les traîna sur la claie et les jeta dans la Seine[1].

L'exécution de Gabaston et de son complice resta longtemps populaire. Sans doute, ce sobriquet de *Nez d'argent* avait frappé la foule. Un recueil de chansons du XVIe siècle, écho des passions du parti catholique, a conservé le souvenir de cet événement.

CHANSON NOUVELLE DU NEDZ D'ARGENT

Sur le chant de *La fille portant panier*[2].

Voulez-vous ouyr chanson
La plus belle de France,
C'est de ce Nedz d'argent
Qui est mort sans doubtance.
A la voyrie fut son corps estendu.
Or est le Nedz d'argent pendu.

On a veu le Nedz d'argent
Avec ses complices,
Estant dedans Paris,
Soustenant l'évangile [tendu.
Des huguenots qui l'ont mal en-
Or est le Nedz d'argent pendu.

Au faubourg Saint-Marceau,
En une belle église,
Qu'on nomme Saint-Médard,
Il monstra sa follie,
Car toutes les ymages a rompu.
Or est le Nedz d'argent pendu.

Tous les beaux ornements,
Qui estoyent en l'église,
Ce méchant Nedz d'argent
En a fait à sa guise.
Mieux eust valu pour luy qu'il eust
Car il en a esté pendu. [rendu,

Sa fille (il) a marié
En huguenoterie,
Mais les gens vont disant :
C'est du bien de l'Église.
Mieux eust valu pour luy qu'il eust
Car il en a esté pendu. [rendu,

Aux Halles de Paris
On en fit la justice,
Puis les petits enfants
En firent le service.
Bientost en bas l'ont descendu,
Après qu'il eust esté pendu.

Quand ils l'eurent jetté
Du haut de la potence,
Tous ces petits enfans
Se sont remis ensemble.
A la voyrie l'ont traisné.
L'avoit-il pas bien mérité.

Ils ont prins leur chemin
Par la Ferronnerie,
Lié et garrotté,
Menant joyeuse vie.
Crians, chantant joyeusement :
Voici venir le Nedz d'argent.

Quand ilz l'eurent traisné
Dedans son cymetière,
Par dedans le ruisseau
Qui lui servait de bière,
Toutes ses tripailles ont tiré
Pour dedans un feu les bouter.

---

1. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1079, d'après les registres du Parlement. — Cette partie des registres du Parlement a été imprimée dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. IV, p. 63.

2. *Beau recueil de plusieurs belles chansons spirituelles avec ceux des huguenots, hérétiques et ennemis de Dieu et de nostre mère sainte Église, faictes et composées par maistre Christofle de Bourdeaux*. A Paris, pour Magdeleine Berthelin, demeurant en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'Éléphant. S. d. — Nous devons la communication de cette curieuse pièce à M. le baron Pichon.

Quand ils l'eurent traisné
Où estoit son sépulchre,
Bientost luy ont osté
Les tripes et la fressure.
Puis de son cœur un chien l'a avallé.
Voy là allé, voy là allé.

Puis de son compagnon
Ne voulons-nous rien dire?
Il a toujours esté
Huguenot pour la vie.
Qu'en fût-il faict? Il a esté bruslé
Comme il l'avoit bien mérité.

L'endemain au matin,
Qui estoit le dimanche,
Quatre petits garsons
Se sont remis ensemble,
Qui la moitié de son corps ont traisné
A la voyrie avec le nedz.

Qui fit cette chanson?
Voulez que je le die?
C'est un jeune garçon,
Enfant de ceste ville,
Qui veit le Nedz d'argent traisner
Par la rue Saint-Honoré[1].

Baron DE RUBLE.

---

1. Voici un essai de bibliographie sur les troubles du faubourg Saint-Marceau, si célèbres au XVIe siècle sous le nom de *Tumulte de Saint-Médard.*

Nous ne citons que des documents contemporains et d'un certain développement. Ainsi nous passons sous silence tous les historiens modernes parce qu'aucun n'a eu recours aux sources, et les lettres des ambassadeurs parce que leurs correspondances ne contiennent pas de récits suivis du tumulte de Saint-Médard.

Nous énumérons les auteurs suivant l'ordre chronologique de leurs ouvrages.

Voici la liste des documents catholiques :

Coll. du Parlement (Bibl. nat.), vol. 554. Voir plus bas l'*Histoire de Paris* de Dom Félibien.

Lettres de Pasquier dans les *Œuvres complètes*, t. II, col. 90, lettre 13. Récit beaucoup plus abrégé que le précédent, mais assez complet.

Journal de Bruslard dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 68. Récit encore plus abrégé. C'est Bruslard qui raconte l'incident de l'enlèvement des hosties consacrées.

Discours sur le saccagement des églises catholiques par Claude de Sainctes, 1563, petit in-8° fort rare, réimprimé dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. IV, p. 357. L'auteur, qui avait pris part au colloque de Poissy, est devenu évêque d'Évreux. — Récit passionné, mais exact dans son ensemble.

Les grandes annales de France par Belleforest, 1579, in-fol., t. II, f. 1626 v°. Récit complet, exact, impartial, le premier (si l'on en excepte le précédent, qui est un pamphlet) qui ait été publié dans le sens catholique.

Histoire françoise de nostre temps (par Piguerre et le Frère de Laval), in-fol., 1581, f. 400. — Reproduction à peu près textuelle du récit de Belleforest.

Mémoires de Castelnau, 1731, t. I, p. 74, liv. III, ch. v, édition in-fol. — Récit abrégé, mais impartial.

Histoire universelle de de Thou, 1740, trad. française, t. III, p. 100. —

III.

BIBLIOGRAPHIE.

6. Brièle (L.). — De l'origine de l'hospice des Incurables. François Joulet de Châtillon. In-8°, 72 pages. Paris, Impr. nationale.

7. Brièle (L.). — Une bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu de Paris. La dernière marquise de Lionne (1689-1759). In-8°, 64 pages. Paris, Impr. nationale.

8. Foster (W.-E.). — Town government in Rhode Island. — Irving Elting, Dutch Village communities on the Hudson River (*Johns Hopkins University Studies in historical and political science*, fourth series, 1, 2, Baltimore, 1886).

Ces deux essais seront lus avec beaucoup de fruit par les érudits qui voudront étudier l'histoire des « communautés » sur lesquelles l'attention de la Société était appelée dans la séance du 16 mars 1886 : pour se rendre vraiment compte de l'histoire des communautés, il est nécessaire d'ouvrir une enquête très large et très générale : on saisira la valeur et l'importance des communautés dans l'histoire et dans la sociologie, en les suivant dans l'ancien et dans le nouveau monde.

Récit complet et détaillé surtout pour l'histoire de la procédure qui suivit le tumulte de Saint-Médard.

Histoire de Paris de Dom Félibien et de Dom Lobineau, in-fol., t. II, p. 1078, et t. IV, p. 804. — Le plus complet de tous les récits. Il mérite d'être signalé parmi les sources parce qu'il est composé consciencieusement d'après les registres du Parlement.

Voici la liste des documents écrits dans le sens huguenot :

Lettre de de Bèze à Calvin, du 30 décembre 1561 (Baum, *Theodor Beza*, Preuves, p. 148). L'auteur, en ce moment attaché à la maison de la reine de Navarre, était au premier rang pour connaître la vérité.

Histoire véritable de la mutinerie, tumulte et sédition faicte par les prestres Saint-Médard contre les fidèles, petit in-8° fort rare, réimprimé dans les *Mémoires de Condé*, t. II, p. 541, et dans les *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, t. IV, p. 51. — Récit très détaillé, très passionné dans le ton, mais qui paraît exact au fond.

Commentariorum de statu religionis reipublicæ in regno Galliæ, I partis libri III, 1571, p. 346 et suiv. (par Jean de Serres). — Récit assez complet et qui a beaucoup servi au suivant.

Histoire ecclésiastique de Théod. de Bèze, 1840, t. I, p. 421. — Récit passionné, mais non pas inexact.

Histoire de France de La Popelinière, in-fol., 1581, t. I, f. 279. — Récit complet et impartial.

9. Depoin (J.). — Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. In-4°, vii-130 pages. Pontoise, impr. Allart. (*Documents édités par la Société historique du Vexin.*)

Les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise ont couru, depuis des siècles, toutes les chances de destruction et, par un rare bonheur, elles y ont presque entièrement échappé. Classées, il y a près de trente ans, par M. Rocquain, alors tout jeune archiviste paléographe, signalées au public savant par le même M. Rocquain dans un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (XXII[e] année, 1861), elles sont aujourd'hui l'objet d'une importante publication de M. Depoin : ce cartulaire de l'Hôtel-Dieu (1190-1326), édité avec grand soin, sera remarqué par tous les amis des études historiques. M. Depoin annonce la prochaine publication de *Pièces curieuses extraites des archives de l'Hôtel-Dieu* et d'une *Histoire de la bienfaisance à Pontoise ;* il aura ainsi tiré, pour ainsi dire, tout le suc de ces archives. Cataloguées, publiées par extraits bien choisis, commentées et résumées, les archives de l'Hôtel-Dieu de Pontoise n'auront rien à envier aux fonds d'archives les mieux traités par les érudits contemporains.

P. V.

10. Regnier (Louis). — La Renaissance dans le Vexin et dans une partie du Parisis. (*Publication de la Société historique du Vexin.*) In-4°, 102 p. avec 3 grav. Pontoise, typ. d'Amédée Paris.

L'ouvrage de M. Léon Palustre, « la Renaissance en France, » a ramené l'attention des érudits sur une période de l'histoire de l'art qui, sous l'influence des écrits de Didron et de Viollet-le-Duc, avait été jusqu'ici trop négligée, ceux-ci ayant été cause que le public avait à peu près exclusivement réservé son admiration pour les cathédrales du moyen âge. M. Louis Regnier a pensé qu'il avait là une bonne occasion pour étudier les travaux que l'on peut attribuer aux Jean Bullant, aux Le Mercier, à l'école de Gisors et à certains peintres verriers. C'est ainsi qu'il nous conduit, par son étude, dans certaines localités dont les noms seuls sont faits pour éveiller la curiosité des amateurs de l'histoire du Parisis, surtout en ce qui concerne la région nord de cette province. Contentons-nous de citer au hasard Pontoise, Auvers, l'Ile-Adam, Luzarches, Belloy, Ecouen, Montmorency... Les amateurs de l'histoire de l'art trouveront aussi, dans l'étude de M. Regnier, le travail d'un homme de goût unissant à une saine critique l'érudition la plus attachante.

P. L.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 13 juillet 1886.

Présidence de M. Ch. TRANCHANT, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. A. Dufour, P. Lacombe, A. de Montaiglon, H. Omont, Ch. Tranchant, P. Viollet et A. Vitu.

— Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 8 juin 1886 est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

794. M. Eugène THOISON, présenté par MM. Adrien Dupont et Henri Stein.

— M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le marquis de Laborde, trésorier de la Société, s'excuse, à la date du 7 juillet, de n'avoir pu encore fournir les pièces destinées à être jointes à la demande de reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique. M. de Laborde annonce que ces pièces seront remises entre les mains de M. le Président pour le 15 juillet.

— M. le Président donne lecture de trois lettres circulaires de M. le Ministre de l'instruction publique, en date des 25 mai, 15 et 25 juin.

Par la circulaire, en date du 25 mai, M. le Ministre provoque l'avis



des sociétés savantes sur le programme du congrès de 1887. Le Conseil, sur la proposition de M. le Président, indique la question suivante un peu analogue, à certains égards, à une question déjà posée pour le congrès de 1885 : « Établir, d'après des documents certains, dans une localité déterminée, pendant une période aussi longue que possible, l'échelle comparée des principaux salaires et des prix de consommation des denrées les plus usuelles. » — Cette question serait destinée aux séances de l'après-midi. M. le Président rappelle que, d'ici à l'époque du Congrès, les membres de la Société peuvent préparer l'étude de sujets spéciaux sous forme de mémoires à lire aux séances du matin.

La circulaire du 15 juin contient un petit questionnaire de la section économique et sociale du Comité des travaux historiques et scientifiques. Ce questionnaire, relatif aux prix de certaines denrées, sera inséré au *Bulletin*[1].

Dans la circulaire du 25 juin, M. le Ministre interroge les sociétés au sujet d'une modification proposée pour l'époque du congrès annuel des sociétés savantes. Le Conseil émet l'avis qu'il y aurait lieu, comme on le propose, de reporter ce congrès de l'époque de Pâques à celle de la Pentecôte.

— M. le Président rappelle que la Société des amis des monuments parisiens est intervenue récemment pour demander l'adoption de mesures tendant à assurer la conservation de l'hôtel de Sens, l'un des monuments les plus précieux de Paris. Il demande au Conseil l'autorisation d'appuyer, en son nom, cette demande auprès du ministre des beaux-arts et de l'administration municipale. Le Conseil autorise.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

---

1. *Questionnaire recommandé aux Sociétés savantes.* — Le Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales) serait reconnaissant aux Sociétés savantes de vouloir bien faire remplir, dans un certain nombre de communes, urbaines ou rurales, un questionnaire, relatif au prix du pain, du lait, des œufs, des pommes de terre, du sel, du sucre, du bois à brûler, du charbon de terre et de tous autres articles de consommation courante que l'on voudrait ajouter à la liste. Les prix demandés sont les prix de vente au détail. Après avoir indiqué les prix actuels, on en rapprochera les prix de quelques époques antérieures, qui pourront être choisies librement, selon les documents dont on disposera, sans qu'il y ait lieu de remonter au delà de 1800. Toutes les observations propres à faciliter l'intelligence et l'appréciation des données numériques inscrites dans le tableau seront acceptées avec reconnaissance. Il serait utile, notamment, d'indiquer l'écart existant, pour chaque denrée, entre les prix de gros ou de demi-gros et les prix de détail. Il y aurait aussi grand intérêt à faire connaître, parmi les causes des variations des prix, celles qui auraient un caractère local et particulier.

II.

VARIÉTÉS.

SUR QUELQUES PLANS DE PARIS

CONSERVÉS AU MUSÉE BRITANNIQUE.

Les collections du British Museum sont assez riches en documents parisiens ; dans un voyage que j'ai fait à Londres, au printemps dernier, j'y ai remarqué, parmi les plans, un certain nombre de pièces que M. Bonnardot n'a pas signalées.

Je noterai, entre autres, parmi les plans généraux, une édition du plan de Crépy, en 1756, une du plan de Desnos, en 1766, et une du plan de Lattré, en 1774. Mais le document le plus intéressant est le plan en quatre feuilles de Jaillot, dont on ne connaissait que l'édition de 1748, et dont une épreuve, corrigée en 1784, se trouve au British Museum ; ce plan serait très curieux à comparer avec l'édition primitive, afin de pouvoir saisir d'un coup d'œil les changements qui ont modifié la physionomie de Paris dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

M. Bonnardot ne signale qu'une édition de la contrefaçon du plan de Roussel, publiée à Londres. J'en ai vu deux éditions, publiées, l'une en 1748 et l'autre l'année suivante.

Je mentionnerai en outre une édition du plan du quartier Sainte-Geneviève, de l'abbé Delagrive, revu par Le Rouge en 1767.

Parmi tous les exemplaires connus du petit plan de Boisseau, dit des Colonelles, on n'en avait jamais signalé un seul avec un texte au verso ; M. Bonnardot signale trois éditions de ce plan : celles de 1650, 1651 et 1652 ; mais il ne signale aucune particularité à cette dernière édition. L'exemplaire du British Museum, qui porte la date de 1652, semble avoir été détaché d'un atlas : au verso se trouvent gravées les statues de Henri IV, sur le Pont-Neuf, et de Louis XIII, à la place Royale.

Voici la légende placée au-dessus et au-dessous de ces gravures :

Statue de Henri IV.

Pourtrait de la statve equvestre esleuée à Paris sur le Pont Neuf, pour la glorieuse memoire de Henry le Grand, Roy de France et de Nauarre, Restavrateur de la liberté françoise.

La France estoit en doute lequel des deux elle prefereroit à l'autre, ou Cesar ou Henry le Grand, leur vertu et leur gloire lui sembloient esgalles,

tous deux subiuguerent les Gaules, tous deux furent grands princes, en conseil, en force et en fortune, tous deux illustres en clemence, mais elle ne fut pas longtemps en doute, parce que Cesar la conquit par le secours de beaucoup de peuple, et Henry, malgré leur resistance, l'un la mit sous le joug, et l'autre le luy osta, elle donna donc la palme à Henry, luy dressa cette statue, et y mit pour titre, au

RESTAVRATEVR DE LA LIBERTÉ FRANÇOISE.

Statue de Louis XIII.

Pourtrait de la statve à cheual dressée en la place Royalle de Paris à l'eternelle memoire du tres victorieux Louis le Ivste, Roy de France et de Nauarre, auteur de la grandeur françoise.

La France estoit autrefois en peine à qui des deux elle donneroit la palme, ou à Cesar ou à Henry le Grand, mais si alors elle eut veu les exploitz et grandeurs de Louis, elle eut bien tost esté hors de doute, les deux premiers luy sembloient esgaux en vertu et en gloire, et le dernier les a surpassez, ces deux furent grands en conseil, en force et en fortune, et insignes en clemence, mais le troizieme les deuance de beaucoup, et si les deux autres ont en diuers temps conquis les Gaules, cesluy-cy les a genereusement conseruées contre ses ennemis estrangers et domestiques, l'a heureusement esleuée au plus haut degré de reputation, et l'a glorieusem. estendue au despens de tant d'aduersaires, c'est donc à luy qu'est justem' deue la palme, et que la Fra' dresse c'este statue, y mestant po' tiltre :

L'AVTEVR DE LA GRANDEVR FRANÇOISE.

Edgar Mareuse.

LA FAMILLE D'UN INTENDANT DU DUC DE SAINT-SIMON.

Dans le journal de Dangeau, annoté par Saint-Simon, il est dit, à l'occasion de la mort de Louis Chauvelin, en août 1715, que ce dernier avait refusé le *voyage de Rome* et qu'à son refus le Roi y envoya Amelot. Il avait auparavant consulté *Grouchy*, son beau-père, qui avait été vingt ans intendant du duc de Saint-Simon et logé chez lui, et s'enrichit beaucoup dans les affaires, mais, dit le grand historien, « chose bien rare, intendant et homme d'affaires enrichi sans voler son maître, et dans les affaires du Roi avec autant d'honneur et de probité qu'on en peut avoir ; modéré jusqu'à dire : *c'est assez !* et avoir résisté aux contrôleurs généraux qui ont voulu le rengager dans les affaires avec confiance et distinction, après qu'il s'en fût retiré et avoir toujours vécu très modestement et toutes fois sans avarice, et avoir reconnu avec le duc de Saint-Simon, qu'il a toujours vu sur le pied d'attachement, et d'avoir été à son père jusqu'à une extrême vieillesse où il jouit de la plus parfaite santé de corps

et d'esprit, à quatre-vingt-huit ans, où il eut la joie de voir le fils de sa fille avocat général et la fille de sa fille mariée à Talon, président à mortier, et le frère de son gendre, garde des sceaux, en toute-puissance de premier ministre, qui vécurent avec lui en amitié, en soins et en toute sorte de considération[1]. »

M. de Boislisle nous apprend d'autre part que ce Grouchy avait assisté aux funérailles du commandeur Louis, frère du Duc.

Il m'a paru curieux de rechercher quel avait pu être ce personnage, sur lequel les généalogistes sont muets et qui cependant prenait les armes de la branche aînée de la maison de Grouchy, *d'or fretté de six pièces d'azur*[2], tandis que je relève à l'*Armorial général*, volume de Picardie, un Alexandre de Grouchy, employé aux gabelles de Saint-Quentin, se donnant un écusson tout moderne, *de gueules à une moucheture d'hermines*. J'ai été amené, par là, à retrouver quelques membres d'une famille qui sous Louis XIII et sous Louis XIV faisait partie de la bourgeoisie de Paris. Tout en étant originaire de Clermont en Beauvaisis, elle ne se rattachait pas, pour cela, aux Messieurs de Grouchy, signalés par Louvet[3] et par M. de Beauvillé et qui semblent provenir des châtelains de Monterolier[4].

Le chemin parcouru par ces bourgeois de Paris, et leur point d'arrivée, surtout, offrent un contraste frappant avec leurs humbles origines.

Je trouve d'abord un Nicolas de Grouchy, sieur de la Court, avocat à Clermont, qui, en 1642, dédia au cardinal de Richelieu un poème intitulé : *les Inimitables amours de Theoïs et Charite*, dont un exemplaire existe à la bibliothèque de l'Arsenal et qui est cité dans la bibliothèque du Théâtre français. Ce volume est, avec justice, traité de « chef-d'œuvre de déraison » par les bibliographes[5].

Vers le même temps, vivait à Paris un simple marchand épicier nommé Louis de Grouchy, qui eut, le 20 septembre 1637, de Louise Dameron, une fille, Marguerite, dont le parrain fut Charles de Grouchy, greffier de l'élection de Clermont. Ce Louis, épicier, mourut le 3 mai 1642 et fut inhumé dans l'église où sa fille avait été baptisée[6].

1. *Journal de Dangeau*, édition Feuillet de Conches. Paris, Didot, 1859, tome XVI, p. 2.

2. Bibl. nat., Mss. Armoriaux des secrétaires du Roi.

3. *Anciennes remarques sur la noblesse beauvaisine*, par Louvet, avocat en Parlement. Beauvais, 1660.

4. *Histoire de Monterolier*, par Leroy. Rouen, 1859.

5. Ne pas confondre ce personnage avec Nicolas de Grouchy, sieur de la Rivière, mort en 1572, dont j'ai donné la monographie en collaboration avec M. Émile Travers. Paris, Champion, 1878.

6. Bibl. nat., Mss. Registres de Saint-Gervais.

Charles demeurait rue des Bons-Enfants et ne put prouver sa noblesse quand il en fut requis[1].

Quelques années plus tard, le 22 septembre 1653, un autre Louis de Grouchy fut reçu, à la place de Louis-Henri de Loménie, conseiller secrétaire du Roi, du collège ancien[2]. Le 22 février suivant, ce Louis, s'intitulant sieur de Limoges, du nom, sans doute, d'un fief proche Gournay, illustré par une autre famille[3], reçut de son père, Antoine, substitut du procureur du Roi, adjoint au grenier à sel de Clermont, et de sa mère, Marguerite Crosnier, l'autorisation d'épouser Françoise Batbedat. Les parents, malades, déléguèrent pour assister à la cérémonie François Chardon, prêtre, chanoine de Clermont. Le mariage fut célébré le surlendemain[4]. Il avait été précédé d'un contrat, indiquant que le marié demeurait aussi rue des Bons-Enfants et que la fiancée, fille d'Étienne Batbedat, sieur d'Urgan, et de Félicité d'Escorces, avait son domicile rue Saint-Honoré, proche Saint-Eustache; Jean de Grouchy, bourgeois de Paris, frère du futur, y apposa sa signature. Mlle Batbedat recevait en dot 25,000 livres, plus 6,000 livres d'effets et habits[5].

Par une sentence rendue au Châtelet de Paris, le 7 juin 1664, les nouveaux époux furent déclarés séparés de biens, et Louis, ne pouvant solder aux conseillers secrétaires du Roi le marc d'or accoutumé, demanda qu'on lui en remît une partie, attendu la nécessité qui l'obligeait même à se démettre de son office. La compagnie en délibéra le 26 décembre, dispensa Grouchy de ce qu'il devait encore sur les 3,000 livres du marc d'or et ordonna même que, s'il versait à M. Bigot, receveur de la compagnie, 533 l. 6 s. 8 deniers, plus 50 livres pour l'hôpital général, il lui serait fait remise du tout[6].

En 1667, M. et Mme de Grouchy s'établirent à l'Hermitage, proche Pontoise, dans une maison appartenant aux héritiers Asselin, et la garnirent de meubles à eux cédés par Claude Viraud de Beaupré, commissaire des guerres, demeurant à Paris, rue Saint-Martin[7].

Le 19 décembre suivant, Louis se trouvait détenu au For-l'Évêque pour ses dettes, et sa femme, revenue rue des Bons-Enfants, réclamait à son beau-frère, demeurant rue du Jour, près Saint-Eustache, 2,000 livres, provenant de l'héritage d'Étienne Batbedat et que Jean

1. Bibl. nat., Mss. État des particuliers de la ville de Paris qui doivent être assignés pour représenter les titres en vertu desquels ils prétendent soutenir leur noblesse.
2. Arch. nat. Secrétaires du Roi. V².
3. Bibl. nat. Mss. Carrés de d'Hozier.
4. Bibl. nat., Mss. Registres de Saint-Eustache.
5. Étude de M. Morel d'Arleux, notaire à Paris.
6. Arch. nat. Secrétaires du Roi. V².
7. Étude de M. Martin Delandes, notaire à Paris.

de Grouchy avait acquises de Philippe Delesche, barbier-perruquier du Roi[1].

Jean de Grouchy épousa, le 26 octobre 1669, Jeanne Mouvault, fille de Nicolas Mouvault, juré mesureur de bois, et de Claire Dupuis. Louis assista au mariage de son frère, ainsi que Nicolas Boucher, marchand tapissier, et sa femme, Marie de Grouchy, sœur des précédents[2]. Les deux frères eurent simultanément un enfant : Marie-Anne, fille de Jean, fut tenue sur les fonds le 7 mai 1671 par Louis de Broussel, sieur de Brussancourt, et par N... de Gosselin, femme de Charles Brachet, conseiller du Roi. Louis-François-Jean-Baptiste, fils de Louis, fut baptisé le lendemain. Il eut pour frère Charles-Gilbert, né le 18 février 1673 (dont la marraine fut Charlotte d'Ornano, fille du maréchal), et pour sœur Louise-Jeanne, née le 6 juillet 1674, filleule de Jean-Baptiste-René de Grouchy, avocat, et de Jeanne-Marie Mouvault, femme de Jean de Grouchy[3].

Nous rencontrons ensuite dans l'ordre chronologique un document qui nous annonce les rapports entre les familles Paillet et Grouchy. En effet, en octobre 1667, Lucrèce Chambry, veuve de Charles de la Haye, en son vivant écuyer, trésorier des régiments de l'Ile-de-France, demeurant à Paris, rue Bethisy, et Henri Paillet, chirurgien de la cavalerie française, Lucrèce-Louise Chambry sa femme, et René François Chambry (ces derniers enfants et héritiers de feu Henri Chambry, qui, au moment de sa mort, était religieux carme, étant entré dans les ordres à la mort de sa femme), ainsi que Louise Champeaux, tous propriétaires de forêts à Clermont, vendent diverses terres sises audit Clermont à Jacques de Grouchy, greffier en cette dernière ville et étant pour le moment à Paris, logé rue Saint-Denis, en la maison où pend pour enseigne le Croissant d'or, ainsi qu'à Charles de Grouchy, son frère[4].

Le nom de Jean-Baptiste-René de Grouchy, se disant sieur de Meneuil[5] que nous venons de voir apparaître, se trouve dans toutes les études des notaires de Paris où il m'a été permis de travailler ; ses affaires, ventes, achats, transactions, prêts, constitutions de rentes, sont innombrables ; je les ai constatées sans les relever[6]. Il se maria en 1690 et à cette époque fit faire son portrait par Rigaud moyennant 138 livres[7]. Il demeurait alors place des Victoires.

---

1. Bibl. nat., Mss. Pièces originales, dossier Grouchy.
2. Bibl. nat., Mss. Registres de Saint-Eustache.
3. Bibl. nat., Mss. Registres de Saint-Sauveur.
4. Bibl. nat., Mss. Pièces originales, dossier Paillet.
5. La position de ce fief m'échappe.
6. Voir les minutiers de MM. Galin et Baudrier, notaires.
7. Vie de Rigaud, dans les *Mémoires de l'Académie de peinture.* Paris, Dumoulin, 1854.

Dans son contrat, daté du 10 avril, reçu par Me Arouet, notaire, il se dit avocat en Parlement et fils de feu noble (?) Charles de Grouchy et de Madeleine Paillet. Sa femme, Suzanne, était issue de feu Nicolas Héron, écuyer, sieur de Chantereine, et de Élizabeth Roze. Elle demeurait rue des Bons-Enfants. La bénédiction nuptiale leur fut donnée en l'église Saint-Landry[1]. C'est sans doute à cette époque qu'il faisait partie de la maison du duc de Saint-Simon.

En juin 1695, Jean-Baptiste-René acheta un des cinquante offices de conseiller secrétaire du Roi, de sa maison, couronne de France et de ses finances, créés l'année précédente. Dans l'information fort longue, conservée aux Archives nationales, il est dit d'une bonne famille de Paris, s'être enrichi dans les gabelles de Lorraine[2] et avoir pour beau-frère M. Héron, mort major de la ville de Dunkerque, et pour parents M. de Pommerain, lieutenant du Roi à Douai, et MM. Ticquet et de Lussart, conseillers au Parlement, ainsi que feu M. de Grouchy de Robertot, conseiller au parlement de Metz. Je nie absolument cette dernière parenté : M. de Robertot, dont la vie a été retracée ailleurs[3], était mort depuis 1675 et rien dans ses papiers, ni dans sa généalogie, ne confirme l'allégation du nouveau conseiller secrétaire du Roi.

Le 4 avril suivant, Jean-Baptiste-Guillaume, fils de Jean de Grouchy et de Jeanne Mouvault, vint à trépasser à l'âge de vingt ans. Son service fut célébré à Saint-Germain en présence de Jacques Le Roi, banquier expéditionnaire en cour de Rome, et de Philippe Massot, son beau-frère, substitut du procureur général. Le 13, on dit une messe pour lui en l'église des révérends Pères de la Merci, proche l'hôtel de Guise.

Philippe Massot avait épousé Marie-Jeanne de Grouchy. Il en eut un fils, Charles-Philippe, qui naquit le 12 avril 1695.

Suzanne Héron, femme de J.-B.-R. de Grouchy, fut, en 1697, marraine de Paul-Étienne, fils d'Antoine Gouveau, avocat, et de Françoise de Grouchy[4].

Le dernier de février 1699, Jean de Belloy, chevalier, fils aîné de Jean de Belloy, chevalier, seigneur de Prouvemont et Fizancourt, et de Françoise Le Roy, demeurant habituellement en ce dernier lieu, proche Gournay, et pour l'instant à Paris, rue Barre-du-Bec, chez M. Le Roy, épousa Jeanne de Grouchy, fille de Jean de Grouchy et de Jeanne Mouvault, alors remariée à Charles Le Roy, avocat

1. Bibl. nat., Mss. Pièces originales, dossier Héron.
2. Archives départementales à Metz.
3. *Thomas de Grouchy, sieur de Robertot*, par le vicomte de Grouchy et le comte de Marsy. Paris, Champion, 1886.
4. Bibl. nat., Mss. Registres de Saint-Gervais.

au Parlement et banquier expéditionnaire en cour de Rome. Le mariage fut célébré le lendemain à Saint-Merri[1]. Au contrat, nous relevons les signatures de Jean-Robert de Belloy, frère du futur, d'André Le Bastier, seigneur de Rainvilliers, et de Suzanne de Belloy, sa femme, sœur du marié, de Nicolas du Bourg, seigneur de Chavanson, oncle, de Marc-Antoine d'Orléans, comte de Rothelin, cousin, de Louis de Belloy, seigneur de Maisonneuve, d'Anne Le Roux, sa femme, cousins, etc.

Du côté de la future : de Nicolas Mouvault, bourgeois de Paris, oncle paternel; de Barbe Mouvault, veuve de Bonaventure Berger, bourgeois de Paris, tante, de Philippe Massot, seigneur du Buisson et de Launay, conseiller du roi, substitut du procureur général au Parlement et expéditionnaire en cour de Rome, et de Marie-Jeanne de Grouchy, sa femme, sœur de la future, de Jean-Baptiste-René de Grouchy, écuyer, sieur de Méneuil, conseiller secrétaire du Roi, de Suzanne Héron, sa femme, et de leur fille Madeleine, cousins.

La fiancée apporta en dot 30,000 livres et la propriété d'une maison sise à Paris, rue de la Calande, dite la maison des Trois-Rois.

De ce mariage est issu un fils, Nicolas de Belloy, qui épousa le 29 décembre 1734 Louise-Agnès Daniel, fille du seigneur de Boisdenemetz; ils eurent Marie-Louise, née le 7 novembre 1735, et Claude-Nicolas, né le 19 mars 1738, allié en 1761 à Jeanne-Rose de Biencourt, et qui continua la descendance.

Le 9 juillet, M. et Mme Le Roy obtinrent contre Simon Langlois, bourgeois de Paris, un arrêt au sujet des criées de la maison sise rue de la Calande, que nous avons vue figurer au contrat de Mme de Belloy[2]. Ils demeuraient alors rue du Plâtre, paroisse Saint-Severin.

De son mariage avec Suzanne Héron, Jean-Baptiste-René n'eut qu'une fille, Madeleine, née en 1686, laquelle épousa, le 29 mars 1705, Louis Chauvelin, sieur de Vaujours, dont la famille est trop connue pour que nous ayons à en retracer ici l'illustration[3].

Suivant un manuscrit de la Bibliothèque nationale, Louis Chauvelin, né en 1683, d'abord avocat au Châtelet de Paris, conseiller au Parlement en 1706, maître des requêtes en 1707, charma tout le monde par son éloquence; trésorier des ordres du Roi en 1713, désigné procureur général pour le lit de justice lorsqu'il mourut, le 16 août 1715, à trente-deux ans. Il fut enterré aux Carmes de la place Maubert.

---

1. Bibl. nat., Mss. Carrés de d'Hozier, *verbo* Belloy. Imprimés, Généalogie de Belloy.

2. Arch. nat., X1a 696, fol. 140.

3. Voy. Bibl. nat., Mss., les nombreuses pièces sur les Chauvelin. Cf. aussi le *Journal de Barbier* et les *Mémoires du président Hénault.*

Le marié était fils de Louis Chauvelin, sieur de Crisenois, et de Marie Billard. Le contrat fut signé rue Richelieu, en l'hôtel Chauvelin, sis au coin de la rue Villedo, au numéro 43 actuel, en face de la maison où est mort Molière[1]. Jean-Baptiste-René demeurait alors rue Neuve-des-Petits-Champs.

Cet acte, conservé dans le minutier de M. Galin, est des plus curieux par les signatures dont il est revêtu : les Bignon, les Letellier, les Louvois, les Colbert, les Le Pelletier, les d'Argouges, les Chamillard, le duc et la duchesse de Saint-Simon, Amédée de Broglie, comte de Bueil, s'y coudoient.

Du côté de la future, signent : François Pidou de Saint-Olon, ambassadeur au Maroc, et Élisabeth Lombard, sa femme, cousins. Anne Fleuret, veuve de Nicolas de La Mothe, cousine. Pierre de Vintimille, comte d'Oléron, et Élizabeth Blondel, sa femme, cousins, M. Blondel, intendant du Roi, et Jeanne Marin, sa femme, cousins, etc.

La dot de Mlle de Grouchy était de 400,000 livres. M. Chauvelin recevait 250,000 livres, plus le château de Crisenois et les terres de Genouilly et Chandeuil proche Melun[2].

Ce mariage ne fut pas heureux, car Chauvelin, qu'on appelait « *grand desbauché*, » eut après son mariage une liaison retentissante avec la maréchale d'Estrées[3] qui l'appelait le *beau garçon*.

Madeleine mourut le 4 octobre 1715, à vingt-neuf ans[4], laissant de son mariage :

1° Louis Chauvelin, cinquième du nom, né le 23 janvier 1706, avocat général au Parlement de Paris en septembre 1729, président à mortier en 1741, mort en août 1744, sans enfants de sa femme Marie-Renée Jacomet.

2° Madeleine-Françoise, qui épousa, en 1724, Louis-Denis Talon, président au Parlement, fils d'Omer Talon et de Marie-Louise Molé; de ce dernier mariage est issue Françoise-Madeleine, née en 1730, mariée en janvier 1746 à Étienne-François d'Aligre, premier président au Parlement, et morte sans postérité en 1767.

Le partage des biens de la succession Chauvelin eut lieu le 29 mars 1733[5], alors que J.-B.-René, qui était secrétaire du Roi honoraire

---

1. M. Vitu, dans sa *Maison mortuaire de Molière*, donne l'historique de cet hôtel.

2. Ces terres ont été morcelées. M. Gigault de La Salle fit en 1755 l'acquisition de Crisenois, qui fut acheté en 1879-1880 par M. Sommier, propriétaire de Vaux-le-Vicomte. J'ai eu sous les yeux, de par son extrême obligeance, les titres de propriété de Crisenois, je n'y ai trouvé, non plus qu'aux archives de Seine-et-Marne, aucune trace de Madeleine de Grouchy.

3. Voir au Cabinet des titres de la Bibl. nat. le dossier Chauvelin.

4. Père Anselme.

5. Arch. nat., Conseil secret, X[1] A. 8483.



depuis 1727[1], et demeurant rue Saint-Dominique, venait de perdre sa femme, Suzanne Héron, décédée le 3 mars précédent. Il alla ensuite s'établir rue du Bac, où il mourut le 6 août 1743, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Son enterrement eut lieu à Saint-Sulpice. Le lendemain de ses funérailles, Louis Chauvelin et Louis Talon déposèrent chez le notaire Duval[2] le testament olographe du défunt, dans lequel, après divers legs faits aux pauvres et à ses domestiques, il recommanda la plus grande simplicité pour ses funérailles et ordonna qu'on dît, aux Capucins de la rue Saint-Honoré, 300 messes pour le repos de son âme.

Le 21 septembre, les héritiers cédèrent au prince de Monaco, demeurant rue des Saints-Pères, le bail de la maison de la rue du Bac moyennant 2,000 livres au lieu de 2,400 consenties à M. Delaroche, son propriétaire. Le même jour, ils se partagèrent ses biens, soit 1,275,962 livres. Les meubles et l'argenterie furent prisés 44,000 liv.

Dans les dettes, on remarque : aux domestiques, 3,781 l.; au boulanger, du 10 juillet au 24 août, 609 l. de pain, 51 l. 2 s. 3 d.; à la blanchisseuse de gros, 8 l.; à celle de fin, 4 l. 16 s.; au boucher, du 14 avril au 24 août, 1,358 l. de viande, 509 l. 8 s. 9 d.; au portier, pour ports de lettres, 1 l. 18 s.; au médecin, 20 visites à 3 l., 60 l.; au chirurgien, 240 livres; à l'apothicaire, 35 l.

Les frais d'enterrement, crêpes, habits et manteaux, coûtèrent 71 l. 12 s. Les pauvres qui assistaient au convoi reçurent chacun un écu, soit 282 l. Ses serviteurs Talma, Dumont et le cuisinier touchèrent pour leur deuil 450 l.; la livrée, 500 l.; la fille de cuisine, 300 l.; les 300 messes coûtèrent 300 l., etc.

Depuis lors, je ne trouve plus trace de ces Grouchy, bourgeois de Paris, si ce n'est un Jacques-Louis, clerc tonsuré, mort le 14 octobre 1786, à soixante-seize ans, et inhumé à Saint-Jacques du Haut-Pas et dont les origines me sont inconnues[3]. J'ai donc tout lieu d'affirmer que cette famille n'a rien de commun que le nom avec celle du Maréchal, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et qui, jusqu'en 1752, où elle vint se fixer proche Meulan, habitait les environs de Dieppe et de Neufchâtel-en-Bray.

Vicomte de Grouchy.

---

1. Arch. nat., T 247[2], cote 30.
2. Aujourd'hui étude de M. Baudrier.
3. Chastellux, *Recherches sur l'état civil de Paris.*

UN INCUNABLE GREC DE L'IMPRIMERIE PARISIENNE

AU XVIe SIÈCLE.

Auguste Bernard, dans un appendice de son opuscule sur les *Estienne et les types grecs de François Ier* (Paris, 1856, in-8°), a consacré quelques pages aux premières impressions grecques faites à Paris (p. 62-71), résumant et complétant deux précédents ouvrages : le *Guillaume Budé* de D. Rebitté (Paris, 1846, in-8°), et surtout *A view of the early Parisian greek press* de W. P. Greswell (Oxford, 1833, 2 vol. in-8°). Parmi les incunables grecs ajoutés par A. Bernard aux listes de ses devanciers figure un petit volume, sorti des presses de Gilles de Gourmont, comme tous les autres livres grecs imprimés à Paris au début du xvie siècle, et intitulé : « Sententiæ sive apophthegmata septem Sapientium græcanica[1]. » C'est un mince opuscule in-4°, de trois feuilles d'impression (14 feuillets)[2], sans date, portant la seconde marque de Gilles de Gourmont, et que Bernard regardait comme postérieur à l'année 1512[3]. L'examen de ce petit volume permettra d'en préciser la date. Le titre porte :

¶ **Sententie sive apo-**
phthegmata ſeptem ſapiētum Grecanica vtiliſſi-
ma ſane ac ethica, vna cum Pythagorico ſym-
bolo : vnumquemque admonentes
quō ī hoc mortali labyrītho ſeſe
dirigere oporteat : nuprīe caſti
gata ac aucta ab Iacobo
Muſuro Rhodio.

[Marque de Gilles de Gourmont, avec la devise : *Tost ou tard, pres ou loing, A le fort, du feble besoing.*]

Au verso du titre se trouve l'épître dédicatoire de l'éditeur :

¶ *Jacobus Musurus Rhodius lon-*
ge verendo in Christo patri. D. IOANNI OLIVERIO, Divi Medardi Suessionensis Abbati dignissimo, Regioque Chronographo prudentissimo, omnifaria

---

1. Gilles de Gourmont avait déjà publié en octobre 1507 une édition des « Præclara dicta septem sapientum Græciæ, Georgio Hermonymo interprete fidelissimo. »

2. On trouve les signatures *a ij-c iiij;* les deux premiers cahiers sont composés de 4 et le troisième de 6 feuillets, non paginés. — Justification du texte : 140 × 85 millimètres.

3. Les accents sont unis aux lettres, comme dans le *Lexique grec-latin* d'Aléandre. Voy. Bernard, p. 67.

disciplina, tum Græca, tum Latina cumulatissimo, cum omni veneratione, Salutem.

Cogitanti mihi ac sæpius mente revolventi literarum Græcarum studia : cunctis sedulis rectarum disciplinarum sectatoribus : non parum adjumenti, ne dicam consummationis afferre : o Præsulum insigne specimen Oliveri : lectio jamdudum Græcanice grammatices Theodori Gaze, ac etiam Chrysolore Manuelis : utilissima sane ac penitus necessaria Philogrammateis enucleanda sese obtulit : quamquidem et nobis et reliquis insuper omnibus aliquando profuturam speramus : Porro non his contenti progymnasmatis, altiora quedam rimari cepimus : que et emolumento simul et voluptati auditoribus essent : que etiam ad mores ac virtutes facerent : quum statim septem illorum Græcorum sapientum (quos σοφοὺς vocant) saluberrima Apophthegmata, Symbolumque nobis occurrit Pythagoricum : In quibus quidem quantum, quod ve habeatur doctrinæ, neminem latere putaverim. Sane ubi sedulius his legendis immoror : plura manca ac minus castigata comperi : Verum non prius eorum intermisimus lecturam ac studium quam emunctiora ac castigatiora a nobis prodirent. Cæterum quum impressioni ea tradere esset animus (opus ut ad justam prodiret mensuram) tabulam Cebetis : Phocilidisque aurea poemata his consulto adjunximus. Hæc quoque nostra primitialia immaturaque studia quantulamcumque etiam operam : tuæ benignitati (cui plurima ac majora me debere profiteor) φιλόφρων φιλοφρώνως dedico : majora tandem (deo suffragante) suscepturus : quequidem Antistes σοφώτατε, sub tuo prodibunt auspicio. α Vale presulum splendidissimum jubar, Musuri tui memor [1].

Le texte des opuscules édités par Jacques Musurus commence au second feuillet, qui porte la signature *a ij*, par les *Sentences des sept sages*, disposées sur deux colonnes, précédées de l'épigramme : Ἑπτὰ σοφῶν ἐρέω κατ' ἔπος..., et terminées, au fol. 6, par une autre épigramme d'Antipater : Ἑπτὰ σοφῶν, Κλεόβουλε...

A ce même feuillet, qui porte la signature *b ij*, débutent les *Vers dorés* de Pythagore, qui se terminent au fol. 7 v°.

Le poème de Phocylide, précédé de deux épigrammes : Ὁ Φωκυλίδης εὐπρεπῆ ζήσας βίον... et : Ταῦτα δίκης ὁσίησι θεοῦ..., occupe les fol. 8-13.

Les fol. 13 v° et 14 qui terminent cette petite plaquette contiennent le fragment sur l'envie : Περὶ φθόνου. Ὥσπερ ἡ ἐρυσίβη ἴδιον... et différents apophthegmes sur le même sujet tirés d'Hésiode, Théophraste, Platon, Diogène, Cléobule et Isocrate.

L'épître dédicatoire, qu'on a lue plus haut, permet de déterminer, d'une façon assez précise, la date de la publication de cet opuscule. Jean Olivier, auquel le volume est dédié, était abbé de Saint-Médard de Soissons depuis 1510, et devint abbé de Saint-Crespin de la même

1. On lit l'ex-libris de ce Jacques Musurus à la fin du ms. Voss. gr. fol. 10 de Leyde : Τέλος Ἱπποκράτους τῶν περὶ διαίτης ὀξέων... Ἰακώβου τοῦ Μουσούρου τὸ κονδήλιον : +

ville en 1517 : il devait être plus tard évêque d'Angers (1532-1540)[1]. D'autre part, Jacques Musurus mentionne les éditions déjà faites par lui pour Gilles de Gourmont, en 1516, des grammaires grecques de Théodore Gaza et de Manuel Chrysoloras[2]. On peut donc rapporter aux années 1516-1517 l'édition de ces *Sentences des sept sages*, dont un seul exemplaire semble jusqu'ici avoir été signalé[3].

H. O.

NOUVEAUX MANUSCRITS GRECS

COPIÉS A PARIS PAR GEORGES HERMONYME.

A la liste des manuscrits grecs copiés à Paris, à la fin du xv[e] siècle, par Georges Hermonyme de Sparte, le premier maître de grec de Guillaume Budé (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XII, 1885, p. 74 ss.), il faut ajouter cinq nouveaux volumes[4].

Quatre de ces manuscrits sont conservés à la bibliothèque de l'Université de Leyde, où j'ai pu récemment les examiner grâce à l'obligeance de M. le D[r] W.-N. du Rieu. Le cinquième se trouve à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, et M. F. Madan a bien voulu me renseigner exactement à son sujet.

On me permettra de joindre à la description de ces volumes quelques notes qui compléteront les notices déjà publiées des autres manuscrits grecs copiés à Paris par Georges Hermonyme, et en même temps l'indication de quelques nouveaux manuscrits ayant appartenu à Jean ou à Guillaume Budé, sur les collections desquels j'ai déjà publié une notice dans le *Bulletin* de la Société (t. XII, 1885, p. 100 ss.).

H. O.

MANUSCRITS GRECS COPIÉS A PARIS PAR GEORGES HERMONYME.

11[5]. Le possesseur du ms. suppl. gr. 239 est peut-être Philippe du

---

1. Le goût de Jean Olivier pour les lettres grecques nous est déjà connu par un ms. de Berne. Voyez *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XII, 1885, p. 79.

2. Cf. Bernard, p. 69, et Greswell, I, 104.

3. Bibliothèque Mazarine, Recueil, n° 10487, n° 7 (Bernard, p. 68).

4. Je profiterai aussi de l'occasion pour signaler un volume imprimé de la Bibliothèque Mazarine (n° 10486 B), qui contient la dernière page de l'*Anthologie grecque*, publiée en 1494 par Janus Lascaris, avec la lettre latine adressée à Pierre de Médicis, suivie de l'édition des *Gnomæ* et du *Musée* qu'on doit au même Lascaris. Cette dernière page de l'*Anthologie* est accompagnée de notes mss. latines et grecques de la main de Georges Hermonyme.

5. Ces numéros répondent aux articles de la liste publiée dans le tome XII des *Mémoires* de la Société.

Bec, doyen d'Angers en 1555, puis évêque de Vannes (1559-1566).

16. Le personnage aux armes duquel est enluminé le ms. 703 de Berne, copié par Georges Hermonyme, est sans doute Jean Olivier, abbé de Saint-Médard de Soissons en 1510, puis de Saint-Crespin de Soissons en 1517 et évêque d'Angers (1532-1540). C'est à ce même Jean Olivier qu'a été dédié par Jacques Musurus, de Rhodes, un petit incunable de l'imprimerie grecque parisienne : *Sententie sive apophthegmata septem sapientum Græcanica .... una cum Pythagorico symbolo.* [Paris,] *Gilles de Gourmont*, [s. d., vers 1516], in-4°, de 3 feuilles d'impression (14 feuillets).

17 *bis. Leyde*, Université, Vossianus gr. in-fol., n° 74. Platonis Minos, aut de lege. Item Νόμοι ἢ νομοθεσίαι, libri XII integri. Item Ἐπινομὶς, ἢ φιλόσοφος, βιβλίον ιγ'. — Papier. 403 feuillets. 272 sur 188 millim. Rel. moderne.

Provient de la bibliothèque d'Alexandre Petau. — Avec notes de Guillaume Budé.

Au verso du premier feuillet de garde on lit l' « *Ex libris Joannis Picarti*, » en écriture du commencement du xvie siècle. Et à la fin, fol. 403 v° : Τοῦτο βύϐλιον ἔστη τῷ Ἰωάννῃ Πικάρτῳ αἰδεσιμωτάτῳ ἀνδρὶ. Πλάτωνος ἢ περὶ νόμων.

Il y avait deux Jean Picart alliés aux Budé; voyez *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XII, 1885, p. 46.

18 *bis. Oxford*, Misc. 154 (Ms. Rawl. G. 93). Aristotelis libellus de virtutibus, cum interpretatione latina per Georgium Hermonymum Spartianum præmissa. — Parchemin. 35 feuillets. 200 sur 130 millim. Rel. veau brun.

En tête de la traduction latine se trouve une épître dédicatoire à Jean [Sherwood], évêque de Durham (1485-1492) : « Quoniam mihi jam diu compertissimum est... — ... Vale, episcoporum decus, et Georgium tuum absentem perinde dilige ac presentem dilexisti. » — On a ajouté (fol. 17-21) une traduction anglaise, avec dédicace à « lady Margaret, countess of Comberland. » — Le texte grec, copié par Georges Hermonyme, commence au fol. 22.

22 *bis. Leyde*, Université, Vulcanius, n° 2. Xenophontis, Maximi Tyrii, Libanii, Ciceronis, Philostrati, Moschopuli et Pauli Silentiarii opuscula. — Papier. 164 feuillets. 360 sur 275 millim. Cartonné.

Au verso du feuillet de garde se trouvent les notes suivantes : *Joan. Arc. Theodoreti*, *A°* 1565. — Et plus bas : *Liber Pauli Aemilii*, *canonici Paris.;* à la suite de ce dernier ex-libris, on a ajouté : *nunc Joannis Arcerii Theodor.* A côté de cette note se trouve, en écriture du xvie siècle, la mention du prix de ce ms. : « Constitit 26 imp[erialibus.] » — Cf. le n° 67.

32 *bis. Leyde*, Université, Vossianus gr. in 4°, n° 53. Æsopi,

Demetrii Phalerei et Dosiadæ opuscula. — Papier. 24 feuillets à 2 col. 208 sur 237 millim. Demi-rel.

Provient de la bibliothèque d'Alexandre Petau. — La seconde colonne, laissée en blanc, était destinée à recevoir la traduction latine du texte grec, qui n'a pas été écrite.

36 *bis*. *Leyde*, Université, Scaliger, n° 71. Hippocratis Aphorismi et Prognosticum. — Papier. 92 feuillets. 145 sur 100 millim. Rel. estampée.

Ms. copié par un élève de Georges Hermonyme, qui imite certaines formes de l'écriture de son maître; voy. notamment les η, ν, ς, et surtout le Π ansé, etc. En tête du fol. 1, on lit le nom de *Jo. Capella*, et sur le feuillet de garde, en tête du volume, celui d'*Alexis Gaudinius*. Le premier de ces noms se retrouve sur deux mss. grecs de la Bibliothèque nationale (n°s 2262 et 2516).

49. Avec notes mss. de Guillaume Budé.

58. Dans le ms. Voss. gr. in-4°, n° 61 de la Bibliothèque de l'Université de Leyde on trouve d'assez nombreux spécimens de l'écriture latine de Georges Hermonyme.

69 *bis*. *Leyde*, Université, Vossianus gr. in-4°, n° 24. Michaelis Syncelli et presbyteri Hierosolymitani encomium in S. Dionysium. Martyrium S. Dionysii Areopagitæ. — Papier. 71 feuillets. 225 sur 150 millim. Rel. estampée.

C'est très probablement l'exemplaire qui a appartenu au chartreux G. Thilmann et qui lui a servi pour son édition de cette vie de saint Denys (1547). Voyez *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XII, 1885, p. 94.

MANUSCRITS DE JEAN BUDÉ.

35 *bis*. Arsenal, 1094. Recueil historique. « Tractatus de statu et mutatione Romani imperii per dominum Laudulphum de Columpna » (1); — « Vita Karoli magni » (7 v°); — Guillelmi Gemmeticensis historia Normannorum (16 v°); — « De origine comitum Andegavensium » (109); — Chronique abrégée des rois de France, en français (118); — listes de patriarches de l'A. Testament, des empereurs, papes, rois de France, archevêques de Sens, évêques d'Auxerre, archevêques de Rouen, etc. (127).

A la fin, on lit la note ordinaire de Jean Budé : « Hic liber est Johannis Bude, regis consiliarii, Francieque audienciarii. Actum VI decembris, anno M CCCC IIII^xx VI. Bude. »

XVe siècle. Papier. 157 feuillets. 278 sur 157 millim. Rel. anc. estampée.

Jean Budé inscrivait son nom sur ses livres imprimés comme sur ses manuscrits. M. L. Delisle a eu l'obligeance de me signaler une *Practica* de Jo. Matheus de Gradibus (Mediolani, 1481, in-fol.), qui

est conservée à l'Arsenal et vient de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne ; à la fin de chacun des deux volumes de la *Practica*, on lit : « Hic liber est Johannis Bude, regis consiliarii Francieque audienciarii. Actum ultima aprilis, anno M CCCC IIIIxx VII. »

MANUSCRITS DE GUILLAUME BUDÉ.

4 *bis*. *Leyde*, Vossianus gr. in-fol., nº 74. Plato de legibus.

Notes mss. de G. Budé. — Copie de G. Hermonyme.

9 *bis*. Montpellier, 422. Cornuti [Phurnuti] de natura deorum, et Palæphati de incredibilibus.

Notes mss. de G. Budé.

xvᵉ siècle. Papier. 47 feuillets. 202 sur 138 millim. Rel. anc. estampée. (Bouhier, nº E. 132.)

10. *bis*. *Leyde*, Vossianus gr. in-fol., nº 71. Manuelis Moschopuli lexicon vocum atticarum.

Notes mss. de G. Budé. — Copie de G. Hermonyme.

11 *bis*. *Leyde*, Bibl. publ. gr., nº 33. Demosthenis orationes.

Notes mss. de G. Budé.

xvᵉ siècle. Papier. 145 feuillets. 300 sur 215 millim. Rel. veau anc.

16 *bis*. Paris, 1407. Arriani de expeditione Alexandri libri VII et de rebus Indicis liber I.

Notes mss. de G. Budé (et de J. Lascaris).

Copié en 1438. Papier. 215 feuillets. 275 sur 195 millim. Rel. au chiffre de Henri IV.

FRAGMENTS D'UN LIVRE DE RECETTES
DE LA FACULTÉ DES ARTS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.
(1463.)

La librairie K. J. Trübner, de Strasbourg, a mis en vente, le 23 octobre dernier, une collection de manuscrits et d'incunables, parmi lesquels se trouvent vingt-deux feuillets, provenant de la reliure d'un livre de recettes de l'année 1463 de la Faculté des arts de l'université de Paris. Voici la traduction de la notice qui est consacrée à ces feuillets dans le catalogue de vente[1] :

Nº 112 *a*. Livre de recettes de la Faculté des arts de l'université de Paris, pour l'année 1463.

Petit in-fol. Manuscrit sur papier à deux colonnes, 22 feuillets (dont

1. *Verzeichniss einer werthvollen Sammlung von Pergament-und Papierhandschriften aus den XII-XV. Jahrhundert*, *Teigdrucken*, *Incunabeln*, etc. (23 octobre 1886).

6 sont encore collés ensemble). Ces feuillets composaient une reliure et sont maintenant en partie décollés. Il va sans dire que par suite ils ont souffert; cependant la plus grande partie en est encore très lisible. A la seconde colonne du feuillet qui porte la signature *h* 2, on lit: *Sequñtur nomina illor. qui soluerunt bursam duor. solid. p. almam mrtm...... vniu'sitate parisien..... Signata per me Georgium de blangy In artibus magistrum In anno dñi millesimo quadring° sexage° tercio.* A la fin de la liste des noms, sur une autre feuille, se trouve la mention : *Item tradidi vj*xx *et xiiij signata dño Receptori hui' bursae pro colle° burgondic. Blangy.*

Les livres de recettes de la Faculté des arts antérieurs à 1478 sont tous perdus (voy. Thurot, *Organisation de l'université de Paris*, p. 39, note), comme aussi les Registres de la nation de France de 1455 à 1657 (voy. Bordier, *Archives de la France*, p. 320). C'est ici un fragment d'un livre de recettes disparu, antérieur à 1478, à l'aide duquel le Registre de la nation de France pour l'année 1463 peut être en partie restitué. Il est inutile de faire ressortir l'importance de cette découverte pour l'histoire de l'université de Paris.

Parmi les noms célèbres qu'on rencontre dans ce livre, je n'en citerai qu'un seul : *Mag. Io. de lapide*, à l'instigation duquel furent plus tard appelés à Paris les trois premiers imprimeurs. Son séjour à Paris en 1463 n'avait pas jusqu'ici été signalé (voy. Budinszky, *Univ. Paris*, p. 144-145)[1].

L'HOTEL DE MOLIÈRE

A LA RUE SAINT-THOMAS-DU-LOUVRE[2].

Un grand nombre d'actes authentiques, compris entre les années 1662 et 1672, indiquent soit à la rue Saint-Thomas-du-Louvre, soit à la place du Palais-Royal, soit à la rue Saint-Honoré le domicile de Molière et des divers membres de la famille Béjart. On a pu croire qu'il s'agissait d'une demeure unique et permanente. Il n'en est rien. L'étude de ce petit problème me permet d'affirmer que Molière, Mme Molière et les Béjart occupèrent, pendant ces onze années, soit en commun, soit séparément, peut-être une demi-douzaine d'habitations, à coup sûr quatre habitations distinctes, comprises dans le péri-

---

1. Dans un livre récent, annoncé ici, *l'Origine de l'imprimerie à Paris* (Paris, 1885, in-4°), l'auteur, M. Jules Philippe, mentionne (p. 10) l'arrivée à Paris et l'entrée au collège de Sorbonne en 1459 de Jean Heynlin, dit Lapierre, et sa réception comme associé le 16 décembre 1461.

2. M. Auguste Vitu a bien voulu nous autoriser à reproduire cet article, qui a paru dans le *Figaro* du 1er septembre dernier.

mètre très restreint que je viens d'indiquer. Ce sera l'objet d'une étude développée, mais incomplète encore, que je publierai plus tard.

Pour le moment, je n'en veux détacher qu'un fait spécial, qui trouve son intérêt actuel dans la curiosité qui s'attache aux rares signatures de Molière, curiosité réveillée par les découvertes, si vivement discutées, de M. de La Pijardière dans les archives du département de l'Hérault.

Taschereau, dans sa *Vie de Molière* (deuxième édition, 1828), avait analysé, d'après une indication de Beffara, l'acte d'un bail passé le 15 octobre 1665 devant Mes Ogier et Pain, notaires à Paris, au profit de M. et Mme Molière, par le sieur Millet, maréchal de camp. Mais cet acte, comme beaucoup d'autres, n'a pas été jusqu'ici reproduit textuellement. Taschereau en avait éliminé des détails qu'il jugeait inutiles. Or, en des sujets si lointains et si obscurs, les détails sont précisément les sources de lumière qui peuvent guider l'observateur attentif sur la voie des découvertes nouvelles.

Heureusement le bail du 15 octobre 1665 existe encore, dans un état complet d'intégrité, ainsi que toutes les minutes de Me Ogier, admirablement conservées par les soins éclairés de son successeur médiat, Me Carré, qui voulut bien me permettre, il y a quelques années, de les consulter à loisir.

Je m'estime d'autant plus heureux d'en offrir la primeur aux lecteurs du *Figaro* qu'il paraît avoir échappé aux investigations d'une commission récemment instituée pour rechercher les signatures authentiques de Molière.

Voici donc le texte de ce document précieux, dont je ne retranche que quelques formules de style dénuées d'importance.

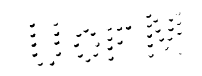
xve octobre 1665. BAIL.

Fut presente de sa personne dame Marguerite Chapellain, veuve de feu Pierre de Chavannes, vivant seigneur de Pinceloup, Chavanes et autres lieux, conseiller et secretaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant rue Neufve Saint Honoré, paroisse Saint Roch.

Au nom et comme ayant charge, se faisant et portant fort de dame Angélique Bouer, espouse et procuratrice de messire Guillaume Millet, chevalier, seigneur des Grands et Petits Jeure et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maréchal de ses camps et armées, gouverneur pour Sa Majesté des villes, chasteau et souveraineté de Chasteau Regnault et forteresse de Linchamp;

Icelle fondée de procuration generale pour ses affaires, passée par devant Moufle et Ogier, notaires royaux, le vingt-trois novembre de l'année dernière, dont la minute est vers ledit Ogier, notaire, par laquelle dame Millet ladite dame de Chavanes promet faire ratifier et avoir pour agreable le contenu des présentes;

Laquelle a recongneu et confesse avoir baillé et deslaissé à tiltre de loyer,



à prix d'argent, du jour de la feste Saint Remy dernièrement passée jusques à trois ans prochains après ensuivants, finis et accomplis, et pendant ledit temps durant faire jouir, etc.

A Jean-Baptiste Pocquelin de Mollière, vallet de chambre du Roy, et damoiselle Armande Grezinde Bejart, sa femme, de luy autorisée, demeurant rue Saint Thomas du Louvre, paroisse Saint Germain de l'Auxerrois, à ce présens et acceptans, etc.

Une maison scize en ceste ville de Paris, en ladicte rue Saint-Thomas-du-Louvre, aux sieur et dame Millet appartenant et joignant une grande maison aussy à eux appartenant;

Consistant ladite maison louée en ung corps de logis, petite court, porte cochère et autres appartenances et dependances, telles que les preneurs s'en contentent, disant les bien congnoistre pour les avoir veus et visittez pour en jouir.

Ce present bail faict moyennant la somme de mil livres de loyer pour et par chascune desdites trois années, etc.

Fait et passé à Paris en l'étude d'Ogier, l'un des notaires soussignez, l'an mil six cent soixante cinq, le quinzieme jour d'octobre après midy, et ont signé.

Signé : Marguerite Chappellain.
J. B. P. Moliere.
Gresinde Béjart.
Pain. Ogier.

Le bail fut ratifié le 7 janvier 1666 par Mme Millet, qui signe F. Bouer, au nom de son mari, personnage considérable, qui, de simple commissaire des guerres, parvint, par son absolu dévouement aux intérêts du cardinal Mazarin, à des postes élevés, tels que celui de sous-gouverneur du duc d'Anjou, frère du roi.

Deux mots sur les signatures du bail, dont nous présentons ici le *fac-simile* très fidèle.

Celle de Molière est la plus belle et la plus ferme qu'on puisse rencontrer. Les trois initiales J. B. P. sont pour ainsi dire moulées; quant au nom principal, il contient une particularité qu'il faudra retenir pour contrôler plusieurs autres signatures acceptées jusqu'ici comme authentiques. L'*l* du milieu de Molière porte à sa partie inférieure une sorte de boucle qu'on ne retrouve pas ailleurs, *L*, comme si cette lettre était une initiale[1]. Ce superbe autographe, d'une pureté et d'une fraîcheur

---

1. Le nom de Molière est suivi d'un trait oblique placé entre deux points ./. dont le second n'est pas venu dans la gravure.

extraordinaires, a fait l'admiration de son heureux possesseur, Me Carré, comme la mienne.

Mme Molière a signé après son mari, d'un caractère mince et délié qui ressemble plus à l'anglaise de nos jours qu'aux lourdes et raides écritures du XVIIe siècle. On remarquera qu'elle a signé Gresinde et non Armande, et qu'elle a nettement accentué l'*é* de BÉJART, tandis que Molière, cette fois comme toujours, ne place pas d'accent sur son nom.

Le fait essentiel qui ressort de ce bail, c'est que, depuis la Saint-Remy, c'est-à-dire depuis le 1er octobre 1665 jusqu'au 1er octobre 1668 au moins, Molière et Armande ont habité seuls un petit hôtel, formant un corps de logis distinct, ayant sa cour et sa porte cochère.

C'est ainsi que leur intimité se resserrait à l'époque même que les fabricateurs d'anecdotes scandaleuses ont assignée aux prétendus désordres de l'épouse et aux prétendus malheurs de l'époux outragé.

Une chose certaine, c'est que Molière habitait l'hôtel du maréchal de camp Millet lorsqu'il fut atteint de la terrible maladie de poitrine qui faillit l'emporter et qui amena la fermeture de son théâtre, du 27 décembre 1665 jusqu'au 21 février 1666[1].

La petite maison de la rue Saint-Thomas-du-Louvre mérite bien une monographie; j'en ai rassemblé les matériaux authentiques, depuis les temps anciens jusqu'à sa destruction, qui eut lieu dans le courant du XVIIIe siècle.

Elle occupait un emplacement aujourd'hui compris dans le sol de la place du Carrousel, très proche du monument qui s'y dresse en l'honneur de Gambetta.

Auguste VITU.

CONTRAT

PASSÉ ENTRE LE PRIEUR DE L'ABBAYE DE SAINTE-GENEVIÈVE ET TROIS ORFÈVRES PARISIENS[2].

Nous avons publié dans la *Revue archéologique* une étude sur la châsse de sainte Geneviève. Au cours de nos travaux, nous avons découvert le contrat qui eut lieu, en 1614, entre les Pères Génovefains et trois orfèvres parisiens, pour la réparation de ladite châsse.

A l'aide de ce document, que nous nous empressons de mettre sous les

1. Il est vrai que la prolongation de cette période de relâche inusitée s'explique par la clôture d'un mois à laquelle les spectacles furent astreints après la mort de la reine Anne d'Autriche; mais le théâtre de Molière était déjà fermé depuis plusieurs jours lorsque la reine mourut.

2. Étude de Me Tollu, notaire à Paris. Registre de 1614, fol. iic xxxiij.

yeux de nos lecteurs, on peut reconstituer cette châsse telle qu'elle devait être en 1242 lorsqu'elle fut construite par l'orfèvre Bonnard.

Au surplus, on trouvera dans l'article que nous publions dans la *Revue archéologique* de septembre 1886 tous les renseignements complémentaires sur cette étude.

Germain Bapst.

Furent presents en leurs personnes honnorables hommes Charles Aveline, Pierre Nicolle et Nicolas Charpentier, maistres orfevres, bourgeois de Paris, y demeurant, lesquels, de leurs bons grés confessèrent et confessent avoir promis et prommectent tous l'un pour l'autre et chacun d'eulx seul et pour le tout et sans division, ne discussion, renonçant aussy aux bénéfices de division et de droit et de discussion, aux vénérables religieux, abbé de couvent de l'église et abbaye Sainte-Geneviesvre au Mont de Paris, ce acceptant par relligieuses personnes frères Jacques Guillemain, prieur général de ladicte abbaye, prieur de Rosny, tant pour lui que comme procureur de Révérend Père en Dieu messire Benjamain de Brichanteau, evesque et duc de Laon, pair de France, conte, etc., aussy abbé de ladicte abbaye, et de Anthoine Labbe, Loys Duameil, soubs prieur, Léonard le Bourguignon, chantre de l'eglise Saint-Estienne, Louis Lebel, chevessier, Jacques Palluau, chantre, Nicolas Gaillard, Pierre d'Aulnay, aulmosnier, Pierre Guillard, Pierre Dubut, Nicolas Lhoste, Anthoine Fournier, enfirmier, Jehan Sallemet (..... de prince *sic*), Pierre Rousseau, Martin Pesset et Germain Prouvensal, tous pretres, relligieux profès de ladicte abbaye, à ce présens ce acceptant de faire et parfaire et deuement au vive demandes de ceux à ce cognoissant. Toutes et chacunes les ouvrages de leur art qu'il convient et est necessaire de faire en la chasse de Madame sainte Geneviesvre, savoir : sur le devant de ladicte chasse où est l'image sainte Geneviesve appliquer certaines plaques et fournelles, auec le seu qu'il y convient :

Idem, aux deux costés de ladicte ymage est besoing mectre le haut des deux crosses que tiennent en la main deux evesques, aux trois mains qu'il faut reffaire et au bas une pièce à jour.

Idem, au dessus de ladicte ymage y a une himage de Dieu le père, y fauct mectre une main et ce qui en deppend qui est une boule qui signiffie le monde avec une croix au dessus qu'il y convient faire.

Idem, de raccomoder et enchasser une amatiste qui est au dessus de ladicte ymage de Dieu le père.

Idem, mectre une pièce de fil percée à jour sur la frize qu'il fault sur le pignon de ladicte chasse.

Idem, faire une frize entière sur ledict devant du costé de l'ymage saincte Geneviesve, de la longueur de quinze poulces au moins.

Idem, ce costé gaulche en tournant à l'ymage sainct Pierre est de besoing d'ung bras avec la clef et une main.

Idem, à l'aultre main est de besoing d'y appliquer ung libvre.

Idem, à ladicte ymage d'appres est de besoing d'y appliquer deux bras.

Idem, au troisiesme ensuivant est de besoing et fault applicquer ung bras et un livre.

Idem, la quatriesme ymaige qui est de St Iude est entiere.

Idem, la cinquiesme suivante qui est sainct Mathieu fault y mectre une teste et une arme dedans la main.

Idem, à la sixiesme suivante qui est l'ymaige sainct Thomas fault une main.

Idem, au bas du costé desdicts appostres fault deux pièces percées à jour.

Idem, sur l'arcade de sainct Thomas fault une demye arcade percée à jour.

Idem, sur la frize au-dessus desdicts appostres fault une pièce à jour.

Idem, sur le dosme de ceste mesme chasse fault mectre une bande d'argent toute plaine pour la conservation du bois.

Idem, sur ledict dosme du mesme costé fault trois fleurons ausquels y aura des figures de rellief dedans, sur lesquels fleurons y a plusieurs petites pièces à racanstrer.

Idem, aux costés d'ung desdicts fleurons est de besoing de faire la tête d'un ange.

Idem, sur le mesme costé du deceubs (*sic*) y fault une frize de quinze poulces ou environ.

Idem, à l'un des coings y fault une petite lanterne.

Idem, à l'ymage de Clovis y fault un sceptre.

Idem, à l'ymage St Remy ensuyvant y fault une croix.

Idem, à l'ymage Ste Clotte fault un petit sceptre.

Idem, au costé Ste Clotte au dessus des pilliers est besoin de une tourelle ou lanterne.

Idem, à l'ymage Nostre Dame au dessus de l'ymage St Remy est besoing de raccommoder ladicte ymage et de resoulder l'ymage de Nostre Seigneur qu'elle tient sur ses bras.

Idem, à cedict costé ensuyvant à la premiere ymage fault y faire un bras avec des armes qu'il doibt tenir en sa main.

L'ymage saint Berthellemy ensuivant est entier.

Idem, l'ymage suivante est entière.

La quatriesme ensuyvant est entiere y fault seullement ung escripteau.

Idem, au cinquiesme fault ung bras avec son escripteau ou armes et arrester la tête.

Idem, au sixiesme et dernier qui est l'ymage St Paul fault ung bras et arrester les pieds.

Idem, au dessoubz desdictz appostres est besoing de quatre pièces à jour et une piece esmaillée.

Idem, à costé desdits appostres entre le deuxiesme et le troisiesme fault deux colonnes.

Idem, à la troisiesme arcade fault refaire les pieces percées à jour.

Idem, sur le dosme du mesme costé est besoing de mectre une piece d'argent plain, de mesme qu'il est besoing à l'autre costé, et raccomoder plusieurs petites pieces sur les fleurons dudict dosme, et sur la frize du costé droict du devant il fault accommoder une feuille semblable à celle qui est au derriere.

Idem, fault raccommoder la pomme en hault sur le derriere, et ce par dessus et par dessoubz.

Idem, mectre des clous et liaisons d'argent plain et en telle quantité où il sera de besoing.

Laquelle chasse étant d'argent toute vermeil doré, contient en longuer quatre piedz moings ung poulce et demy sans les lyons; de large ung pied huit poulces et de haulteur environ deux pieds quatre poulces comprenant le dosme et le toict.

Que lesdicts Aveline et Charpentier seront tenu faïre et parfaire bien et deuement comme dessus est dict, dedans six mois prochains cedit an et en ce faisant souvenir par lesdicts Aveline et consors tout l'argent vermeil doré, clouds, liaisons et choses à ce nécessaires pour conduire ledict ouvrage bien et deuement, faire et parfaire sans manque ni deffaut d'aucune chose et remetteront tout le reste de ladicte chasse vermeil doré et en coulleur et bruni comme neuf, et mectre et applicquer bien et deuement les pierreries qui leur seront fournies et livrées avec celles qui y sont après. Lesquelles pierreries qui y sont après, ils les releveront et les remetteront.

Auxdicts Nicolle Aveline et Charpentieṛ a esté mis es mains par ledict frere Lebel, chevessier susdict, les pieces d'argent de vermeil doré qui ensuyvent provenant de ladicte chasse, sçavoir :

Une piece et demy de frize percée à jour.

Idem, deux pieces esmaillées.

Idem, sept pieces avec bras que.....

Idem, deux coullonnes avec la corniche, une lanterne et demy et plusieurs frize deu hault de ladicte chasse pour par eulx faire servir et qu'ils pourront valablement s'en servir et le surplus demeurera audict Aveline et consors.

Le marché faict moyennant la somme de dix huict cens livres t. que pour ce lesdicts S^rs^ relligieux et couvent ont promis, seront tenus, promettent et s'engagent bailler et paier audits Aveline, Nicolle et Charpentier ou au porteur desdictes presentes lettres pour eulx, sçavoir : trois cens livres t. lors qu'ils détacheront les premieres pieces de ladicte chasse pour y travailler.

Trois cens livres t. lorsque quand ils attacheront la premiere moitié de ladicte chasse.

Six cens livres t. lors que le tout sera faict parfaict et livré.

Et les six cens livres restant qu'ils recevront des porteurs de ladicte chasse. Lesquels dessusdicts Aveline, Nicolle et Charpentier disent avoir promesse de leur paier ladicte somme, de laquelle promesse ils se contentent, et des à present ont quites et deschargent lesdicts Srs relligieux et couvent d'icelle somme de six cens livres t. restant desdicts dix huit cens livres t., et sans que lesdicts ouvrages puissent estre retardés encores qu'ils ne fussent payés d'icelle six cens livres t. par lesdicts porteurs de ladicte chasse.

Car aussy a esté accordé entre eulx pour estre chacun en droict soy l'un envers l'autre, lesdicts Aveline et consors l'un pour l'autre et chascun d'eux seul et pour le tout sans division ni discussion.

Fet et passé en la maison abbatiale de ladicte abbaye, à Paris, l'an mil six cens quatorze, le 19e jour de febvrier, et ont signé : Labbe, Guyllemin, Aveline, Bourguignon, Duameil, J. Allemand, Pesset, Nicolle, Charles, Rousseau, Charpentier, Fournier, Guillart, Lebel, Guillous, Lhoste, Palluau, Pierre Dubut, Provasal.

LA CROIX ET LES CHANDELIERS

DU GRAND AUTEL DE LA CATHÉDRALE D'AUTUN.

Marché passé entre le chapitre de Saint-Lazare et Jacques Renard, orfèvre de Paris.

25 juin 1774[1].

Le 6 novembre 1773, le chapitre de Saint-Lazare d'Autun décidait, pour compléter la nouvelle décoration de la cathédrale, « l'achat de six beaux chandeliers et d'une croix en métal et dorés en or moulu pour le maître-autel. » L'abbé Delagoutte[2], doyen, fut chargé de passer le marché « aux prix, termes, clauses et conditions convenables, » et l'on décida de s'en rapporter à son choix. Cet ecclésiastique éclairé s'occupa immédiatement de cette affaire; il s'adressa à la fois à Paris et à Lyon, et, le 25 juin 1774, il pouvait soumettre à ses confrères réunis les dessins qui lui avaient été envoyés. Le chapitre en choisit un, pria le doyen de conclure promptement le marché

---

1. M. Harold de Fontenay, qui vient de publier, dans le tome XIV des *Mémoires de la Société éduenne,* une notice détaillée sur la *Croix et les chandeliers du grand autel de la cathédrale d'Autun,* a bien voulu nous permettre de reproduire la partie de son travail qui intéresse l'histoire de l'art à Paris au xviiie siècle.

2. Antoine Delagoutte, abbé de Belleville-sur-Saône, chanoine et archidiacre de l'église d'Autun, élu doyen du chapitre le 17 octobre 1772, mort à Paris en 1787.

moyennant la somme de vingt mille livres, et lui laissa toute liberté d'apporter au devis les modifications qu'il jugerait convenables.

Il eût été intéressant de connaître les différents projets soumis au chapitre, mais ces croquis, rendus à leurs auteurs, n'ont pas laissé de traces dans les archives de la cathédrale. A leur défaut, voici le texte du marché passé le 10 août 1774 avec Jacques Renard, « maître doreur, argenteur, cizeleur, damasquineur et enjoliveur sur toutes sortes de métaux, demeurant à Paris, rue aux Ours, » tel qu'il a été annexé aux *Registres capitulaires* :

Entre nous soussignés messire Antoine Delagoutte, prêtre, abbé commendataire de Belleville en Baujolois, vicaire général de l'archevêché et primatie de Lyon, doyen de l'église cathédrale d'Autun, et en cette dernière qualité agissant pour et au nom du Chapitre de ladite Église d'Autun, suivant les résolutions des 6 novembre 1773 et 25 juin 1774, d'une part;

Me Jacques Renard, me doreur, argenteur, cizeleur, damasquineur et enjoliveur sur toute sorte de métaux, demeurant à Paris, rue aux Ours, d'autre part.

A été convenu que moi ledit Renard ferai, fournirai et livrerai à mesdits sieurs dudit Chapitre, et sur leur maître-autel au plus tard le 20 aoust de l'année 1776, six chandeliers en cuivre de la hauteur de quatre pieds huit pouces chacun, avec la croix pour le milieu, et son Christ aussi en cuivre, et à la proportion pour la hauteur de celle des chandeliers, le tout doré en or moulu du plus bel or et de la meilleure maniere possible et encore le tout fait et parfait suivant les regles de l'art, conformément au dessein desdits chandeliers craionnés en rouge, qui a été présenté audit Chapitre et par lui agréé, lequel dessein qui est de hauteur naturelle et sur trois feuilles de papier collées à la suite les unes des autres, a été paraphé et signé par mon dit sieur abbé Delagoutte et scellé du sceau de ses armes sur le revers de chacune desdites feuilles et ensuite remis à moi ledit Me Renard, qui le representerai à toutes requisitions, et notamment lors de la livraison desdits chandeliers, croix et Christ faits et parfaits. Il sera néanmoins loisible audit Chapitre et à mon dit sieur abbé Delagoutte de faire substituer des ornemens autres que ceux du dessein, sans augmentation de prix jusqu'à ce que le modèle et moule soient définitivement arrêtés, et il a même été expressement convenu dès à présent qu'au lieu de l'agneau qui est dessiné sur le pied du dessein des chandeliers, qui sont à trois faces, on mettra sur une des faces de chaque chandelier et en relief les trois Maries arrivant au sépulchre, et un ange qui le leur montrera avec son doigt; plus, sur une autre face, les Pèlerins d'Emmaüs étant à table avec Notre-Seigneur; enfin, sur la troisième face, l'apparition de Notre-Seigneur à saint Thomas mettant ses doigts dans la plaie du côté de Notre-Seigneur, en présence des autres apôtres, et que pareillement, au lieu de l'image de saint Pierre

dessinée à peu près dans le milieu de la colonne du chandelier, on y mettra en relief sur une face saint Lazare, sur une autre sainte Magdeleine et sur une troisième sainte Marthe et ainsi sur chacun desdits chandeliers; qu'enfin le pied de la croix étant à quatre faces, dont celles de devant et de derrière seront plus longues et celles des deux côtés le seront moins, on mettra sur les deux faces de devant et de derrière l'agneau, tel qu'il est crayonné sur le pied desdits chandeliers, et que, sur les deux faces moins longues, on y mettra les ornements qui plairont au Chapitre. Le pied des chandeliers sera composé de trois consoles qui formeront les trois angles et qui porteront tous l'édifice par leur liaison avec les deux corps d'architecture marqués H et B. Tout le milieu du pied marqué A entre les trois consoles sera rond, ainsi que le cercle enrichi d'auves entrelassées, marqué B, et encore le corps d'architecture terminé par le cul de lampe et marqué H. Le corps rond sera détaché des trois consoles et à jour dans les endroits marqués I. La distance de ce corps aux consoles dans la partie la plus étroite sera d'un pouce. Le corps d'architecture où sont les nuages et les chérubins sera triangle, ainsi que tout le reste du chandelier. On observera le même dessein pour le pied de la croix et jusqu'à l'arbre de ladite croix, à la réserve que son pied ne sera pas triangle, mais qu'il formera, comme on l'a dit, un quarré long. Le bout de l'arbre, ainsi que ceux de la traverse formant la croix, seront ornés convenablement par des fleurons à graine. Cet arbre et sa traverse seront travaillés de manière à être dorés partie en or matte et partie en or bruni. Le Christ, proportionné à la hauteur de la croix, sera du plus beau modèle au choix du Chapitre. On pratiquera, ou dans le pied de la croix ou sous le pied de ladite croix, deux branches solides en fer ou en cuivre qui y seront placées en coulice et arrêtées au bout en dedans, à l'effet de les tirer en dehors, quand on voudra, pour y poser solidement une planche et y placer l'ostensoir, dont le pied a cinq pouces et demi de diamètre et cinq pouces de longueur. Il faudra arranger cette coulisse et le bout extérieur de ces deux branches de manière que cela ne défigure pas la face du pied de la croix.

Tous lesdits ouvrages seront en cuivre de bonne qualité et bien choisi; ils seront exactement polis, sans cavités, fentes, ouvertures ny vestige de soudure; les ornements seront bien recherchés, fouillés, vuidés et cizelés, ainsi qu'ils doivent l'être pour l'or moulu, toutes et chacune partie desdits ouvrages seront dûment proportionnés.

Le tout sera doré en or moulu; la dorure sera faite avec l'or le plus pur, amalgamé dans le mercure et réduit en pâte, ayant de la consistence; on en posera deux fortes couches sur toutes les parties non saillantes et quatre pareilles couches sur celles qui seront saillantes; on y mettra les couches en or de feuilles qu'il sera nécessaire pour rendre la dorure solide et éclatante, et on y donnera la couleur la plus convenable.

Je fournirai et livrerai encore six souches à ressort d'hauteur convenable, bien et dument faites, garnies en cire ou simplement en bois mis en couleur au choix du Chapitre, et qui seront propres pour lesdits six chandeliers.

Le tout sera encaissé, emballé, conduit, rendu à Autun et posé au plus tard le vingt aoust mil sept cent soixante seize sur le maître-autel de ladite église cathédrale d'Autun, à mes frais, fait et parfait suivant les règles de l'art et à dire d'experts aussi à mes frais, et, jusqu'à la réception desdits ouvrages, ledit Chapitre ne sera obligé de me fournir ni payer aucune somme; mais, dès qu'ils auront été agréés et reçus, ledit Chapitre sera tenu de me compter et nombrer, sans retenue ni délais, la somme de vingt mille livres pour toutes choses, soit en matériaux, main-d'œuvre, voitures et posage, attendu que je suis chargé de tout le contenu aux présentes.

Et moi ledit sieur abbé Delagoutte, audit nom, consens et accepte pour ledit Chapitre les presentes conventions et marché, aux clauses et conditions y contenues, et promets sous icelles de faire payer au tems y porté les vingt mille livres pour toutes choses audit maître Renard, sans aucune retenue, en par lui se conformant aux dites conventions et marché.

Ainsi accordé entre nous, fait double à Paris, ce dix aoust mil sept cent soixante quatorze.

Aprouvé l'écriture si dessus, à Paris, ce dix aoust mil sept cent soixante et quatorze. Signé : RENARD.

Approuvé l'écriture cy dessus, même jour et an. Signé : L'ABBÉ DELAGOUTTE, *doyen.*

Lecture de cet acte fut faite à l'assemblée capitulaire du 11 novembre 1774 et le marché fut immédiatement ratifié suivant sa forme et teneur. Il s'agissait, comme on le voit, d'une œuvre exceptionnellement importante par ses dimensions[1], sa richesse et son prix. Aussi l'avait-on confiée à un artiste appartenant à une famille dont les membres s'étaient distingués par des ouvrages d'un goût exquis et d'un fini précieux[2].

Quels liens de parenté existaient entre le célèbre Louis Renard et notre Jacques Renard ? Voilà ce qu'il nous a été impossible de déterminer. Aucun des savants amateurs que nous avons consultés n'a pu nous éclairer sur ce point, et les mentions qui concernent le dernier de ces artistes ne sont pas plus explicites. L'*Almanach général des marchands* pour 1774 indique, à la page 329 : « Renard, doreur sur métal, argenteur et marchand, rue aux

---

1. La croix mesure 2m75 de haut, son pied est long de 0m64 et large de 0m56, son poids est de 188 kilos. Les chandeliers mesurent 1m516 de haut, leurs trois pieds forment un triangle de 0m45 de côté, chacun d'eux pèse 125 kilos. — A l'étude de M. Harold de Fontenay sont jointes deux belles héliogravures représentant la croix et les chandeliers.

2. Voyez la préface de M. le baron Jérôme Pichon au *Catalogue de l'argenterie ancienne appartenant à M. Paul Eudel* (25 avril 1884).

Ours, » comme ancien juré de sa corporation; d'autre part, on lit dans l'*Almanach Dauphin* de 1777, à l'article des fondeurs et doreurs sur métaux : « Regnard, rue aux Ours, tient fabrique considérable, » mais c'est là tout. Reprenons donc la suite de l'histoire de nos chandeliers.

Le 6 septembre 1776, l'exécution des chandeliers étant encore peu avancée, le chapitre résolut de faire quelques modifications au plan primitif. A l'*Apparition de Notre-Seigneur à saint Thomas*, qui devait être représentée en bas-relief sur le pied de chaque chandelier, on décida de substituer la *Résurrection de Lazare,* sujet plus « analogue » à l'église d'Autun dédiée à l'ami du Sauveur. On remplaça les médaillons et les rouleaux qui devaient orner la *colonne* par « une plante garnie de ses feuilles et fleurs, » décoration d'un aspect plus léger et plus élégant; enfin, au lieu de feuilles plates et de rouleaux, on mit sous le bassin des feuilles saillantes avec fleurs. Ces modifications furent notifiées à Renard, qui les accepta, comme il en était convenu, sans augmentation de prix.

Ce fut seulement au mois d'août 1777 que cet artiste termina sa besogne. Le 29 de ce mois, le chapitre lui fit compter, par les mains de M. l'archidiacre Delagoutte, la somme de 20,000 livres. Quelques jours après, le 5 septembre, on délibéra de lui remettre en outre la somme de 115 livres, montant des frais de voiture et de transport qui lui incombaient aux termes de son marché.

Harold de Fontenay.

UN MONUMENT PARISIEN

CONSERVÉ DANS LES JARDINS DU CHATEAU DE BETZ (OISE).

On sait que la suppression du cimetière des Innocents eut lieu dans les dernières années du XVIIIe siècle. « Entre décembre 1785 et janvier 1788, on enleva tout, terre, ossements, tombes, églises et charniers[1]. » Parmi les monuments qui furent alors détruits ou dispersés se trouvait « une pyramide du XVIe siècle, supportant une croix et ornée de quatre statues sur un soubassement décoré de niches richement encadrées[2]. » Elle était placée auprès de la chapelle de Villeroy et d'Orgemont, comme on peut s'en rendre compte en examinant « la vue dessinée sur la planche IV d'après le dessin original de Bernier[3]. »

Or, précisément à l'époque où s'effectuait cette suppression, un architecte du nom de Lecourt était chargé de la direction d'une partie des

1. L'abbé Valentin Dufour, *les Charniers des églises de Paris*, dans le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris* (mars-avril 1885).

2. Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris.* Explication des planches, page 162.

3. Albert Lenoir, Atlas, tome II. Cimetière des Innocents, planche IV.

travaux que faisait exécuter dans son château de Betz Marie-Catherine Brignolé, princesse de Monaco, dame de Betz. « C'était un cerveau brûlé, plein d'imagination, mais sans suite d'idées. Il dévora des millions dans le parc de Betz. Ce fut lui qui conçut et exécuta l'idée d'un vieux château féodal et de la vallée des tombeaux[1]. » Il pensa donc que le monument funéraire dont il s'agit conviendrait parfaitement à la décoration de cette vallée des tombeaux qu'il rêvait, en fit sans doute l'acquisition et donna l'ordre de le transporter à Betz, comme l'atteste la mention suivante, extraite d'un « mémoire de sculpture faitte pour Son Altesse Mme la princesse de Monaco en son château de Betz, sous les ordres et conduitte de M. Lecourt, architecte, par Mézière, sculpteur, année 1786, 1788 et 1789, » arrêté par Lecourt, le 11 mars 1790 :

« Plus, avoir donné aux charpentiers et maçons qui ont démolie avec soins l'obélixe dans le cimetière des Inocens pour être posé dans le parc de Betz, 12 l. »

« Plus, pour le chargement et paille d'icel, 15 l.[2]. »

« L'obélisque » prit donc place dans la « Vallée des tombeaux, » que le procès-verbal d'estimation du château, dressé le 4 pluviôse an II (23 janvier 1794)[3], qualifie « une prairie dans le bois, appelée les Tombeaux, où il y a différents morceaux de pierre de taille, » et il y est resté jusqu'à ce jour.

Ce monument a été dessiné plusieurs fois; il en existe des reproductions très fidèles à la bibliothèque Carnavalet dans un Recueil de dessins sur les monuments du cimetière des Innocents (1786). Sur l'une se lit cette mention : « Vue de la partie du cimetière adossée à la rue de la Lingerie et regagnant l'extrémité de la vue générale donnant sur la rue aux Fers, le 15 février 1786. Chapelle Villeroy et d'Orgemont. » Sur une autre il est indiqué que « les figures des angles représentent les quatre évangélistes ou les quatre figures cardinales, Prudence, Justice, Force, Tempérance. Elles étaient de métal autrefois et d'un mauvais travail. Rien dans les niches qu'une broche de fer qui a dû retenir autrefois des figures. »

Deux inscriptions qu'il a été possible de relever sur cette pyramide permettent de reconnaître qu'elle fut élevée pour la famille des Hennequin. On lit en effet :

---

1. Notes manuscrites de M. Rousseau, qui déclare avoir connu Lecourt, « que j'ai vu mourir misérable dans une masure à Macquelines. » J'en dois la communication à l'obligeance du propriétaire actuel du domaine de Betz, M. Roblin, maire de Betz et conseiller d'arrondissement; je suis heureux de saisir cette occasion de l'en remercier.

2. Arch. dép. de l'Oise. E. Comté de Lévignen. Portefeuilles de Betz.

3. Arch. dép. de l'Oise. Q II[1].

« Cy gist honnorable homme Nicolas Hennequin, en son vivant bourgeois de Paris, qui trespassa le v[e] jour de l'an de grâce 1556. »

« Cy gist honnorable femme Jehanne Legras, sa femme, laquelle trespassa le VIII[e] jour de décembre 153*. »

Ces Hennequin ne sont pas des inconnus. Le Dictionnaire de la noblesse de La Chénaye-Desbois et Badier indique l'existence de ce Nicolas Hennequin, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs du Perray et de Bermainville. Il « fit bâtir à neuf le cloître des Jacobins de la rue Saint-Jacques, où se voient ses armes, auxquelles il ajouta, à la brisure qu'avait prise son père, un crucifix au milieu d'un bois de cerf, » et mourut « en 1556[1]. » Les renseignements fournis sur Nicolas Hennequin par la *Généalogie des principales familles de Paris*[2] sont plus détaillés encore, et on lit au tome II, fol. 49 verso, la notice suivante :

« Nicolas Hennequin, né vers 1490, seigneur du Perray et Bermainville, marchand bourgeois de Paris, décédé, 1556, inhumé aux Innocents. Épousa, vers 1520, Jeanne Le Gras, fille de N. et de N., décédée, 1532, inhumée aux Innocents. »

Il me restera dans un prochain voyage à examiner s'il existe d'autres inscriptions, le parti qu'on en peut tirer et s'il est possible de les relever. Mais je n'ai pas voulu attendre plus longtemps pour communiquer à la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France le résultat de mes premières investigations.

E. Coüard-Luys.

LE PLAN DE PARIS DE 1740

ET L'ACADÉMIE DE PEINTURE.

Il n'y a pas ici à parler ni à faire l'éloge du grand plan perspectif de Paris fait en 1740 aux frais de la ville. En dehors des cadeaux officiels, il est intéressant de relever, dans les *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, publiés par les soins de la *Société de l'histoire de l'Art français* (V, 1883, p. 276-278), la preuve que la Ville a pensé à donner ce bon livre à tous les membres de l'Académie de peinture :

6 août 1740... M. Turgot, Conseiller d'État et Prévôt des Marchands, a fait présent à la Compagnie, reliez en veau, du Plan de Paris que le Corps de Ville a fait graver, pour distribuer aux Offi-

---

1. Les armes sont : vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent (*Dictionnaire de la noblesse*, *verbo* Hennequin).

2. *Généalogie des principales familles de Paris*, par Auguste Galland. Bibliothèque de l'Arsenal. Nous nous sommes servi d'une copie manuscrite de cette Généalogie conservée à la bibliothèque Carnavalet.

ciers et Académiciens. La Compagnie, sensible à un présent si noble et à une attention si marquée, a résolu d'aller en députation pour l'en remercier, et elle a nommé à cet effet M. de Largillière, Directeur; M. Coustou et Le Lorain, Recteurs; M. Cazes, Adjoint à Recteur, et M. Le Moine, Professeur en exercice...

20 août 1740... Conformément à la délibération dernière, M. de Largillière, Directeur, et Mrs les autres Députés se rendirent lundi matin, 8e de ce mois, chez M. Turgot, Prévôt des Marchands. M. de Largillière, portant la parole, lui témoigna, au nom de l'Académie, combien elle étoit sensible au présent magnifique qu'il lui avoit fait du Plan de Paris, sur quoi ce Magistrat répliqua que c'étoit à lui de remercier la Compagnie de ce qu'elle avoit bien voulu l'accepter.

Est-il nécessaire de dire qu'il ne s'agit pas du ministre de Louis XVI, nommé associé libre de l'Académie de peinture le 24 septembre 1774, en sa qualité de ministre et contrôleur des finances, mais de son frère, Michel-Étienne Turgot, né en 1690 à Paris et mort à Paris le 1er février 1751, Président du Grand Conseil depuis 1741? Si l'on rencontre dans une grande bibliothèque ou dans une collection d'amateurs un exemplaire du Plan de Paris en veau plein, avec les armes de la Ville sur les plats et une signature de sculpteur ou de peintre, on verra que l'on a affaire à l'un des quatre-vingt-cinq exemplaires offerts par la Ville à l'Académie de peinture.

A. DE MONTAIGLON.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

11. GENTY (l'abbé E.-A.). — Histoire de la Norville et de sa seigneurie. In-12, 364 pages. Paris, V. Palmé.

La Norville, canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil, est une commune dont les annales sont maintenant connues jusque dans les plus menus détails grâce au livre de M. l'abbé Genty, qui, nous l'espérons, aura beaucoup d'imitateurs. Après un rapide aperçu sur l'histoire de la Norville aux XIIIe et XIVe siècles, M. l'abbé Genty passe en revue les différents seigneurs de la Norville jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, puis consacre des notices spéciales aux divers fiefs qui dépendaient de cette seigneurie. Un dernier chapitre est consacré à l'histoire de la Norville à l'époque révolutionnaire, de 1790 à 1794. De nombreuses pièces justificatives, qui auraient demandé des renvois plus précis, avec des listes des baillis, des maires, des curés et des instituteurs de la Norville, terminent le volume et en font une bonne monographie.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 octobre 1886.

Présidence de M. Ch. Tranchant, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bienaymé, J. Cousin, A. Dufour, l'abbé V. Dufour, P. Guérin, marquis J. de Laborde, P. Lacombe, Edgar Mareuse, H. Omont, Ch. Tranchant, Th. Vacquer, P. Viollet et A. Vitu.

— Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 1886 est lu et adopté.

— M. le Président annonce le décès de M. Ch. Jourdain, membre de l'Institut, ancien président de la Société, et de M. Germain Demay, chef de section aux Archives nationales, ancien vice-président. Il rappelle, en quelques mots, les travaux de ces deux membres et les souvenirs particuliers qui les rattachaient à la Société; il demande que l'expression très profonde des regrets du Conseil soit consignée au procès-verbal de la séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

— M. le Président fait savoir que, dès qu'il a pu réunir les pièces annexes nécessaires, il a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique une lettre présentant, avec les détails d'usage, la demande de reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, en conformité de la résolution prise par l'Assemblée générale. L'instruction suit son cours.



— Le Conseil prononce l'admission de :

795. M. le docteur Henri Feulard, présenté par MM. J. Cousin et Vacquer.

796. M. Maurice Du Seigneur, présenté par MM. J. Cousin et Faucou.

797. M. Ernest Daudet, présenté par MM. le duc d'Audiffret-Pasquier et H. Champion.

798. La Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne (représentée par M. de Chantepie, administrateur de la bibliothèque), sur la présentation de MM. L. Delisle et H. Champion.

— M. Joseph Depoin dit que « la Société historique du Vexin a reçu d'un de ses membres l'obligeante communication d'un épitaphier manuscrit inédit des églises de Paris, rédigé au commencement du XVIIe siècle, vers 1620, autant qu'on en peut juger par l'écriture et par l'absence d'indications postérieures à cette date. N'ayant pas en mains moi-même ce document, je ne puis en ce moment indiquer les noms des églises dont les inscriptions ont été relevées. Seulement, d'après mes souvenirs, ce volume a environ 200 feuillets ; il est écrit de plusieurs encres, mais de la même main, ce qui prouverait que le travail a été fait sur place et qu'il n'a pas été rédigé sur des copies précédemment prises.

« La Société du Vexin en avait décidé la publication, mais cette question étant restée en suspens, il m'a semblé intéressant de faire part de cette situation à la Société de l'Histoire de Paris. »

— M. Joseph Depoin communique un vidimus d'un acte de 1406 relatif à un privilège des Quinze-Vingts à Notre-Dame de Pontoise. M. Depoin veut bien remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. Ch. Tranchant donne lecture, au nom de M. P. Bonnassieux, d'un *Rapport* sur le théâtre de l'Estrapade (15 fructidor an VI) qui complète une précédente communication sur le même théâtre, publiée en 1875 dans le *Bulletin* de la Société.

— M. Jules Cousin présente, au nom de M. Charles Sellier, le texte du décret d'adjudication, du 30 avril 1561, de l'hôtel Hérouet, auquel appartenait l'élégante tourelle, située à l'angle des rues Vieille-du-Temple et des Francs-Bourgeois. Ce document est renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

LES FIEFS DE PARIS

AU MILIEU DU XVIe SIÈCLE.

Au cours de ses campagnes contre les Impériaux, qui faisaient des irruptions fréquentes en Artois et Picardie et menacèrent plus d'une fois la capitale même de son royaume, Henri II adressa des demandes réitérées de subsides au Corps de Ville de Paris. D'autre part, et depuis longtemps déjà, les finances municipales étaient obérées par l'entreprise considérable de la fortification de la ville. Au nom du Roi, le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny, comme gouverneur de Paris en place de son neveu François de Montmorency trop jeune encore pour exercer cette charge, le cardinal de Lorraine, et maints officiers spécialement délégués à cet effet, tels que les sieurs de Voisinlieu, de Marivaux et de Bois-Dauphin, pressaient le Corps de Ville de hâter des travaux auxquels l'issue incertaine de la campagne donnait un caractère d'urgence. Ainsi sollicité de divers côtés, à chacune de ces demandes le Bureau répondait du mieux qu'il lui était possible. Après avoir exposé ses doléances et tenté d'obtenir une modération sur le chiffre souvent élevé des subsides à fournir, il mettait toute sa peine à concilier dans une juste mesure les intérêts, parfois opposés, « du service du Roy et du commun peuple. » La somme exigée se prélevait sur les propriétaires et locatifs de chaque maison, d'après les rôles de répartition dressés par les Dixeniers et les Quarteniers. Ces rôles comprenaient tous les immeubles de Paris qui étaient sujets à la taxe; il n'en est jamais question dans les *Registres des Délibérations*, sinon d'une manière générale, comme d'un objet d'administration courante qui aurait été réglé une fois pour toutes. Cependant, les possesseurs de fiefs ou d'arrière-fiefs arguaient de leur privilège d'état pour se soustraire au payement de la cotisation afférente à leurs propriétés. Il peut être intéressant de connaître le nombre et la qualité des personnes et des domaines jouissant de l'immunité fiscale, au milieu du XVIe siècle. Ce renseignement nous est fourni par un état ou rôle, dressé par ordre exprès du Roi, lequel figure dans les Registres cotés aux Archives nationales H 1782, fol. 130 r°, et H 1783, fol. 51 v°.

La valeur de ce document est considérable, non seulement au point de vue fiscal et économique, mais encore au point de vue topographique. D'une part, en effet, il donne la nomenclature des immeubles de Paris exempts de la taille et des impôts ordinaires, que les Quarteniers ne comprenaient pas dans leurs rôles d'estimation et de répartition, mais qui cette fois, par un commandement exprès du Roi, durent entrer en ligne de compte sans exception aucune. Les termes des Lettres patentes du 18 janvier 1553 sont formels

à cet égard. Confirmées à diverses reprises par les Ordonnances, Mandements et Délibérations des 25 et 31 janvier, et surtout des 4 et 13 février[1], ces lettres provoquèrent la confection d'un rôle spécial « pour la fortiffication, » en dehors de ceux qu'avaient dressés les Quarteniers dans l'exercice légal de leur charge. L'étendue de ce rôle démontre l'importance et le nombre des fiefs existant à Paris au milieu du XVIe siècle, sans distinguer d'ailleurs entre les immunités d'origine et les exceptions personnelles, entre la noblesse de nom et d'armes et les privilèges de judicature ou de cléricature.

Quant au point de vue topographique, ce document est le plus complet et le plus intéressant que les Registres aient encore présenté. Nous nous sommes efforcé de déterminer, avec l'identification des personnages, la situation des édifices par eux habités ou possédés, exception faite des monuments qui existent encore (*Palais*, *Louvre*) et de ceux dont l'emplacement est suffisamment indiqué par leur nom même (*Bastille*, *Châtelet*), en nous aidant, pour cette partie de notre tâche, des notes et des plans inédits de feu Berty. — En ce qui concerne les prélats, que le « Rôle » ne désigne que par le titre épiscopal, nous donnons leur nom patronymique, en vue de faciliter l'attribution de leurs résidences ou hôtels respectifs.

Le rôle débute par l'énumération des « Maisons du Roy, » soumises pour cette fois à la cotisation; un document de date postérieure nous apprend que leur quote-part fut évaluée à la somme de 1,200 écus (vol. IV des *Registres*). Puis la nomenclature continue en suivant l'ordre que la hiérarchie et l'étiquette avaient établi dans l'organisme social de cette époque.

ROOLLE ENVOYÉ PAR LE ROY

[DES BASTIMENS] QUI NE SONT COMPRINS AUX ROOLLES DES QUARTENIERS POUR LA FORTIFFICATION

(A fol. 51 v°; B fol. 130 r°)[2].

17 avril 1553.

Le Palais.
Le Louvre.
La maison de Bourbon[3].

---

1. Ces textes sont reproduits dans le volume IV, actuellement sous presse, des *Registres des Délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, pp. 100, 103, 108, 113 et 118. — L'Échevinage n'avait pas attendu les injonctions formelles du pouvoir central; dès le 17 décembre 1552, il lançait un mandement dont les prescriptions, maintes fois réitérées, tendent à faire dresser par les Quarteniers un rôle spécial pour les maisons religieuses (*Ibid.*, pp. 80, 82, 84), et sur lequel nous aurons à revenir.

2. Les mots enfermés entre crochets comblent une lacune évidente du texte. — La lettre A désigne le registre H 1783; et la lettre B le registre H 1782, qui n'a pour toute rubrique que les seuls mots : *Roolle du Roy*.

3. « La maison de Bourbon : » cet hôtel, confisqué sur le Connétable par arrêt du 27 juillet 1527, était en partie ruiné à la date de notre document. Ce vaste édifice, élevé au commencement du XIVe siècle, s'étendait entre le

Les Tournelles[4].
La Bastille.
L'hostel de Nesle[5].
Le Grant Chastelet.
L'Arsenal[6].
Les quatre Ordres mendians[7].
L'Ave Maria[8].

---

quai de l'École, les fossés de Saint-Germain-l'Auxerrois et le vieux Louvre (*Topographie historique du vieux Paris*, t. I, p. 33 et suiv.); la place actuelle du Louvre s'étend sur la majeure partie de l'emplacement de l'hôtel du Connétable.

4. « Les Tournelles : » ce palais était sis rue Saint-Antoine, dans la partie la plus rapprochée de la Bastille, faisant face à l'hôtel royal de Saint-Paul. La rue des Tournelles détermine suffisamment la situation de ce vaste ensemble d'édifices, sur l'emplacement duquel fut construite la Place Royale, et qui embrassait tout le terrain compris entre les rues Saint-Antoine, Culture-Sainte-Catherine, Saint-Gilles et du Parc-Royal. Ce palais fut abandonné après le tournoi dans lequel Henri II reçut le coup mortel; il fut aliéné par édit du 28 janvier 1564, puis démoli.

5. « L'hostel de Nesle : » résidence fameuse dans l'histoire de Paris, le logis de Nesles s'élevait sur le bord de la Seine, à l'endroit où Mazarin fonda son collège des Quatre-Nations. Une inscription, récemment apposée sur la façade du pavillon oriental du palais de l'Institut, détermine l'emplacement de l'ancien hôtel de Nesles sur lequel, pour plus de détails, voy. *Topographie historique du vieux Paris*, tome V, pp. 37 et ss.

6. « L'Arsenal : » magasin destiné à la fonte et au dépôt de l'artillerie, était situé derrière le couvent des Célestins (voy. ci-dessous, note 45); il se composait de deux granges et d'un logement pour la garde d'artillerie. Ces bâtiments, qui appartenaient à la Ville, furent prêtés successivement par elle à François Ier, qui ne les restitua jamais, malgré les assurances formelles données en son nom au Bureau par le seigneur de Villeroy, « à la charge de reservation du lieu en icelle granche pour la garde de l'artillerie de ladicte Ville, et de rendre à icelle Ville ladicte granche » (*Lettres missives du Roi et Délibération du Bureau* en date des 15 et 21 juillet 1533, dans le volume II des *Registres du Bureau de la Ville de Paris*, p. 166-167).

7. « Les quatre Ordres mendians : » sous ce nom générique étaient comprises les nombreuses maisons, d'appellation et de discipline diverses, qui se rangeaient sous les quatre chefs suivants : Augustins, Carmes, Dominicains et Franciscains. Le détail de ces communautés, vulgairement connues sous les dénominations de : Ermites, Frères mineurs, Clarisses, Tertiaires, Jacobins, Minimes, Servites, etc., ne saurait trouver place ici; pour quelques-unes de ces maisons, la nomenclature topographique a conservé la trace de leur emplacement (Carmes, Jacobins, Capucins, Augustins, Cordeliers, etc.).

8. « L'Ave Maria : » béguignage fondé vers le milieu du XIIIe siècle; cette maison fut donnée par Louis XI aux religieuses du tiers ordre de Saint-François, dites sœurs de Sainte-Claire, qu'il fit venir de Metz. C'est à cette époque (1480) que le couvent prit le nom d'*Ave Maria*, retenu jusqu'à nos

Les Filles penitentes[9].	
Les Enffans de la Trinité[10].	pour les maisons qu'ilz habitent seulement[14].
Les Enffans Rouges[11]. . . .	
Le Sainct Esprit[12]	
Les Quinze Vingtz[13]	
Et autres lieux piteux . . .	

jours par une rue ouverte sur l'emplacement de cette maison, dont le périmètre était circonscrit par les rues des Barres, du Fauconnier, Charlemagne et des Jardins-Saint-Paul.

9. « Les Filles pénitentes » ou « repenties : » cette communauté fut instituée en 1496 par le cordelier Jean Tisseran. En 1499, Louis XII les établit dans l'hôtel de Bohême dit aussi d'Orléans, proche de l'église Saint-Eustache, à l'endroit où s'éleva depuis l'hôtel de Soissons (auj. Halle au Blé). En 1572, Catherine de Médicis les transféra rue Saint-Denys, dans l'abbaye Saint-Magloire, dont les religieux allèrent occuper les bâtiments de l'hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas, actuellement l'institut des Sourds-Muets.

10. « Les Enffans de la Trinité : » prieuré de l'ordre des Prémontrés, fondé rue Saint-Denys, en 1202, par deux frères seigneurs de Garlande. C'est dans cet hôpital que se rassemblaient les confrères de la Passion pour y représenter leurs « moralités. » En 1544, la salle affectée à ces assemblées fut consacrée à l'institution des Enfants pauvres et orphelins, dits Enfants de la Trinité (Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 594).

11. « Les Enffans rouges : » hôpital fondé en 1535 par François Ier et sa sœur Marguerite de Valois, pour les enfans « tirez de l'Hostel Dieu de Paris. » Cette maison, sur l'emplacement de laquelle s'élève un marché dit des « Enfants rouges, » a laissé son nom à l'un des quartiers du IIIe arrondissement municipal de Paris, ainsi qu'à une rue qui est devenue récemment le tronçon septentrional de la rue des Archives.

12. « Le Sainct-Esprit : » hôpital du Saint-Esprit en Grève, fondé en 1363 pour recueillir des orphelins; il formait avec ses dépendances un carré limité à l'ouest par la place de Grève, à l'est par la rue des Vieilles-Garnisons, au nord par la rue de la Grande-Tixeranderie, au sud par le corps de logis septentrional de l'Hôtel-de-Ville nouvellement édifié, auquel il accédait par un passage dit du Saint-Esprit. — Un document du 13 septembre 1552 donne quelques détails intéressants pour la topographie des « piliers et du pavé de la Grève » appartenant audit hôpital du Saint-Esprit (*Registres des Délibérations du Bureau*, vol. IV, p. 13).

13. « Les Quinze-Vingtz : » hospice fondé par saint Louis pour les « povres aveugles, » était situé entre les rues Saint-Honoré au nord, Saint-Thomas du Louvre à l'est, et s'étendait au sud dans la direction de la place actuelle du Carrousel (*Topographie historique du vieux Paris*, t. I, p. 61 et suiv.).

14. La mention inscrite en accolade ne se lit qu'au registre B. — Le tome III de l'*Inventaire sommaire des archives hospitalières de Paris*, qui vient d'être publié par notre confrère M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique, donne l'analyse des titres de fondation et des états de cens et rentes pour les maisons de la Trinité, des Enfants-Rouges et du Saint-Esprit.

Messrs les cardinaulx

De Bourbon[15] :

L'ostel de Sens.
L'ostel Sainct Denis.
L'ostel de Laon.

De Vendosme[16] :

La court de Rouen.

De Lorraine[17] :

L'ostel de Reins.
Clugny.

15. « Le cardinal de Bourbon : » Louis (1493-1556), quatrième fils de François de Bourbon, comte puis duc de Vendôme; évêque de Laon (1510), archevêque de Sens (1535), abbé de Saint-Denys (1541), créé cardinal en 1516, légat en Savoie, lieutenant général du Roi pour Paris et l'Ile-de-France. — « L'ostel de Sens, » résidence du métropolitain de la province ecclésiastique dont Paris dépendait alors, existe encore à l'angle des rues du Figuier et de l'Hôtel-de-Ville. — « L'ostel Sainct Denis, » résidence de l'abbé, fut construit vers 1265 par Mathieu de Vendôme; il était situé près de la porte de Bucy, entre la rue des Grands-Augustins et l'hôtel de Nesles, auquel il attenait par ses jardins. Il fut vendu pour la somme de 66,000 livres, et démoli au commencement du xviie siècle; sur son emplacement furent tracées les rues Dauphine, Christine et d'Anjou (Sauval, II, p. 265-6). — « L'ostel de Laon, » résidence de l'évêque, était situé derrière les Grands-Augustins, entre la rue Pavée-Saint-André (aujourd'hui rue Séguier) et l'hôtel d'Hercule (ci-dessous, note 34). Cette demeure échangea son nom (1562) en celui de Nemours, et c'est sur son emplacement que fut ouverte la rue de Savoye (1672).

16. « Le cardinal de Vendosme : » Charles de Bourbon-Vendôme (1523-1590), évêque de Nevers, de Saintes, de Beauvais, archevêque de Rouen, abbé de Saint-Denys et de plusieurs autres abbayes, créé cardinal en 1548. — « La Court de Rouen, » résidence de l'archevêque de Rouen, occupait le vaste emplacement compris entre la rue du Paon (plus tard rue Larrey, et supprimée lors du percement du boulevard Saint-Germain), le cul-de-sac de Rouen (improprement orthographié « de Rohan ») et la rue du Jardinet. Cette résidence était ainsi adossée à l'enceinte de la ville.

17. « Le cardinal de Lorraine : » Charles de Lorraine-Guise, fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, né à Joinville le 17 février 1524, mort à Avignon le 26 décembre 1574. Évêque de Metz, archevêque de Reims, cardinal en 1547, administrateur de plusieurs évêchés et abbayes, il possédait ès-noms les résidences ou hôtels suivants : — « L'ostel de Reims » ou de l'archevêque de Reims, qui occupait l'espace circonscrit par les rues Hautefeuille, du Jardinet, du Paon et le cul-de-sac du même nom où s'ouvrait l'entrée principale de cette demeure, sise à l'opposite de l'hôtel de Rouen (note précédente). — « Clugny : » résidence de l'abbé de Cluny; cet hôtel, construit sur la rue des Mathurins par Jacques d'Amboise, évêque de Clermont et abbé de Cluny (*Catalogue du*

Fescamp.
Les colleiges de Clugny,
Marmoustier.

De Tournon[18] :

Sainct Germain des Prez.
L'hostel de Lyon.

De Ferrare[19] :

L'ostel de Sainct Pharon.

De Chastillon[20] :

L'ostel de Beauvais.

Musée de Cluny, p. 8), existe encore contigu aux ruines du palais gallo-romain des Thermes. — « Fescamp : » l'hôtel de Fécamp occupait le vaste périmètre circonscrit par le collège de Tours, la rue Serpente, la rue Hautefeuille et la rue Percée, tronquée pour le passage du boulevard Saint-Germain et dont la portion subsistante a reçu le nom d'impasse Hautefeuille. Quelques parties de cet édifice existent encore. — « Le colleige de Clugny : » fondé en 1269 par Yvon de Vergy, vingt-cinquième abbé de Cluny : il était situé au sud de la place actuelle de la Sorbonne, contigu au passage des Jacobins (rue Cujas) qui longeait le couvent des Frères Prêcheurs de la rue Saint-Jacques. — « Le colleige de Marmoustier : » fondé le 28 janvier 1328 par Geoffroy du Plessis et réformé par le cardinal de Lorraine (1552), il était situé rue Saint-Jacques, entre le collège du Plessis au nord, l'hôtel de l'évêque puis collège du Mans à l'est, et au sud par le collège de Clermont (aujourd'hui Louis-le-Grand), qui l'absorba plus tard.

18. « Le cardinal de Tournon : » François de Tournon, archevêque d'Embrun, de Bourges, de Lyon; abbé de Saint-Germain-des-Prés et de maintes autres abbayes; créé cardinal en 1530. — « Sainct-Germain des Prez : » la manse abbatiale, reconstruite à la fin du XVIe siècle, existe encore. — « L'hostel de Lyon : » cet hôtel, que les anciens plans dénomment « du Lyon, » était une dépendance du séjour de Navarre puis d'Orléans; il joignait la porte Saint-Germain ou de Bucy.

19. « Le cardinal de Ferrare : » Hippolyte d'Este, administrateur des diocèses de Milan, Auch, Lyon, Narbonne, Autun, etc.; créé cardinal en 1538. — « L'ostel de Saint-Pharon : » résidence des abbés de Saint-Faron, du diocèse de Laon, était situé rue de la Verrerie, près de la rue des Mauvais-Garçons; il existait encore du temps de Sauval (II, 269).

20. « Le cardinal de Chastillon : » Odet de Coligny de Chastillon, évêque de Beauvais, archevêque de Toulouse; créé cardinal en 1533. — « L'hostel de Beauvais : » Sauval (II, 109) mentionne cet hôtel à la date de notre texte, mais sans préciser son emplacement. Peut-être s'agit-il du collège de Dormans-Beauvais, sis entre les rues Saint-Jean-de-Beauvais, Clos-Bruneau et des Carmes; à coup sûr il ne peut être question du logis actuellement encore appelé « l'hôtel de Beauvais, » sis dans la partie de la rue Saint-Antoine qui porte aujourd'hui le nom de rue François-Miron, et sur lequel M. Jules Cousin a publié une intéressante monographie en 1865.

Du Bellay[21] :

L'ostel de Tizon.

De Meudon[22] :

La maison dud. S^r^.
L'hostel de Vezelay.
L'hostel des Vaulx de Cernay.

---

21. « Le cardinal Du Bellay : » Jean, fils de Louis du Bellay, s^r^ de Langey ; évêque de Paris (1532-1551), archevêque de Bordeaux, créé cardinal en 1535. Il résigna l'évêché de Paris en faveur de son cousin Eustache (ci-dessous, note 25 « Paris »). — « L'hostel de Thizon : » c'était le siège d'un fief dont le nom apparaît au XIIIe siècle; il figure deux fois dans l'ouvrage de Corrozet (*Antiquitez, histoires et singularitez de Paris*, édit. de 1550), à la page 189 comme fief ayant droit de justice, et à la page 199 dans la liste des « principales maisons et hostelz de grandz seigneurs jadis edifiez à Paris. » Sur son emplacement a été ouverte la rue Jean-Tison. — Au lieu de « Thizon, » le Reg. B donne « Thiron ; » c'est une erreur évidente du scribe, car il ne peut s'agir ici de l'hôtel de « Tiron » élevé sur une partie du domaine de ce nom. Ce logis changea plusieurs fois sa dénomination primitive en celles de « hôtel de Bar » (voy. ci-dessous, note 25 « Vannes »), de Montpensier, du Pin et enfin de Nesmond » (Dom Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. I, p. 311); cette dernière appellation s'est conservée jusqu'à nos jours par une inscription apposée sur la façade de l'hôtel qui porte le n° 57 du quai de la Tournelle. — Un autre hôtel de « Tiron, » dont le nom est resté à une rue du quartier du Marais, est mentionné au volume III des *Registres*, page 193, note 3, comme résidence affectée aux ambassadeurs des Ligues Grises en 1549.

22. « Le cardinal de Meudon : » Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, archevêque de Toulouse, gouverneur de Paris (1534), grand aumônier de France, créé cardinal en 1539; mourut en 1559. — « La maison dudit s^r^ : » c'était le logis de Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui a laissé son nom à la rue où il était bâti. L'ordonnance de cet antique édifice, successivement possédé par Charles VI, les rois de Navarre et les comtes de Tancarville, fut modifiée par le cardinal de Meudon et le chevalier de Birague, son successeur. L'hôtel passa ensuite en diverses mains et devint la propriété du duc de La Force, dont il a retenu le nom jusqu'en 1848; mais, dès 1705, l'hôtel avait été démoli pour faire place à la prison dite de la Force, qui fut jetée bas en 1848. Sur son emplacement fut percée la rue Malher. — « L'hostel de Vezelay : » il y a eu plusieurs hôtels de ce nom, sis rues de Bièvre et Saint-Étienne-des-Grés (auj. rue Cujas). Dans le bâtiment de la rue de Bièvre, résidait en 1512 le protonotaire de Vézelay. Ce logis, précédemment dénommé « maison des Mailles » (1380), « des Trois Maillets dorés » (1429), avait fait l'objet d'un échange, entre les abbayes de Vézelay et de Sainte-Geneviève, contre les hôtels du Grand et du Petit-Vézelay sis en la rue Saint-Étienne; mais cette transaction, conclue en 1511, fut annulée en 1544. Il s'agit donc bien ici de l'ancien « ostel du prothonotaire de Vézelay, » mentionné dans le Rapport au Bureau « de la visitacion des empeschemens qui sont sur l'esgout de Bièvre » (*Registres des Délibérations*, vol. I, p. 167). — « L'hostel des Vaulx de Cernay : » résidence de l'abbé; sous la dénomination de *Mai-*

De Lenoncourt[23] :

L'hostel de Chaallons.

MESS[rs] LES ARCHEVESQUES[24] :

De Vienne.	*De Bourges.*	*De Tours, decedé.*

MESS[rs] LES EVESQUES[25] :

Paris.	*Nevers.*	*Soissons.*
Chartres.	*Cleremont.*	*Rieulx.*

---

son de l'abbé de Cernay, le plan de Berty porte un groupe de maisons sises à l'angle des rues de la Harpe et du Foin-Saint-Jacques, contiguës au palais des Thermes.

23. « Le cardinal de Lenoncourt : » Robert, évêque de Châlons, de Metz qu'il contribua à remettre aux mains du roi de France, d'Auxerre; archevêque de Toulouse, Arles, Embrun; abbé de Saint-Remy de Reims; créé cardinal en 1538, il mourut en 1561. — « L'hostel de Chaallons : » résidence de l'évêque; cet édifice a été souvent confondu avec l'hôtel de Jean de Chalon, noble bourguignon, sur l'emplacement duquel s'éleva depuis le collège Sainte-Barbe. — Faute de mieux, nous signalons, d'après le Reg. H 1782, fol. 348 r°, un hôtel de la rue Sainte-Avoye appartenant au cardinal de Lenoncourt.

24. Les Archevêques :

— « de Bourges : » Jacques Le Roy, fils de René, s[r] de Chavigny, conseiller et chambellan du Roi; abbé de Saint-Florent de Saumur, de Dol, de Villeloin et de Cluny, il résigna ce dernier bénéfice en faveur de Jean, cardinal de Lorraine (1528); archevêque de Bourges de 1537 à 1572. Il mourut à Paris et fut inhumé en l'église Saint-Landry. — Résidence épiscopale : hôtel de Bourges, rue du Port-Saint-Landry (Sauval, III, 617; Dom Félibien, I, 171).

— « de Tours : » Étienne II de Poncher, fils de Jean, trésorier de l'Épargne, et de Catherine Hurault; évêque de Bayonne; abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, archevêque de Tours (1551-1553). Il mourut à Paris le 15 mars de cette même année, peu de temps avant la date de notre document, ainsi que le Registre en fait mention. — Le collège de Tours, sis rue Serpente, était propriété épiscopale. Quant à l'hôtel du même nom, indiqué par Sauval (II, 263) dans la rue du Paon-Saint-André (rue Larrey, puis emportée par le percement du boulevard Saint-Germain), il ne reçut cette dénomination qu'au XVII[e] siècle. C'était la propriété particulière de Claude de Bouthillier, secrétaire d'État sous Richelieu; mais il servit de résidence au frère de Claude, Victor de Bouthillier, archevêque de Tours, qui l'habitait dès 1640. Piganiol fait mention (*Description de Paris*, t. VI, p. 106) que, de son temps, l'hôtel des archevêques de Tours n'est plus qu'un « hôtel garni fort connu. »

— « de Vienne : » Pierre Palmier, d'origine italienne; abbé de Saint-Mesmin de Micy, de Rebais; chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris; doyen puis archevêque de Vienne (1528-1554).

25. Les Évêques (en vue de faciliter les recherches, la liste de ces prélats est dressée par ordre alphabétique) :

— « d'Amiens : » Nicolas de Pellevé, maître des requêtes, conseiller privé,

Resnes.	*Lombès.*	*Auxerre.*
Vannes.	*Amyens.*	*Mascon.*

abbé de Saint-Corneille de Compiègne, évêque d'Amiens (1553-1563), puis archevêque de Sens et de Reims. — Son hôtel s'élevait à l'angle des rues Tiron et du Roi-de-Sicile (Sauval, II, 260).

— « d'Angoulême : » Philibert Babou de la Bourdaisière, fils d'un général des Finances, succéda en 1532 à son frère Jacques sur le siège épiscopal d'Angoulême. Créé cardinal en 1561, évêque d'Auxerre en 1563, il mourut à Rome le 25 janvier 1570 à l'âge de 57 ans. — A cette famille de La Bourdaisière appartenait, dès avant 1529 (voy. le vol. II des *Registres*, page 55), l'hôtel de Clisson, sis rue du Chaume, en face de la chapelle de Braque; lequel hôtel fut vendu pour 16,000 livres, presque à la date de notre document (14 juin 1553), à Anne d'Este, épouse de François de Lorraine, duc de Guise (Sauval, III, p. 659; Dom Félibien, II, p. 1050).

— « d'Auxerre : » François II de Dinteville, aumônier de Louise de Savoye, doyen d'Auxerre en 1528, succéda sur le siège épiscopal à son oncle François Ier, qui abdiqua en sa faveur en 1530. Il mourut en 1554; son successeur fut le cardinal de Lenoncourt (voy. ci-dessus, note 23). — Sauval mentionne (III, 261 et 624) une propriété de l'évêché d'Auxerre située rue de la Harpe, près de la porte Saint-Michel, entre le collège d'Harcourt et l'enceinte de Philippe-Auguste; cet hôtel d'Auxerre exista jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

— « d'Avranches : » Robert Cenau (*Cenalis*), docteur en Sorbonne, trésorier de la Sainte-Chapelle; évêque de Vence, de Riez, puis d'Avranches (1532-1560). Il mourut à Paris et fut inhumé en l'église Saint-Paul. — Il résidait dans un hôtel de la rue Bordelle, près de la porte Saint-Marceau (Sauval, II, 263); le nom de cette rue, modifié plus tard, par euphonie, en celui de « Bordet, » a fait place à celui de « Descartes, » motivé par le voisinage de l'École polytechnique. — Une autre résidence, dite « maison d'Avranches, » était contiguë à l'hôtel d'Auxerre (note précédente); ce fut dans ce bâtiment même que Raoul et Robert d'Harcourt établirent le collège qui porta leur nom et qui est aujourd'hui le lycée Saint-Louis (*Topographie historique du vieux Paris*, t. V, p. 419).

— « de Chartres : » Louis Guillard d'Espichelière, conseiller au Parlement, aumônier du Roi, occupa successivement les sièges de Tournay, de Chartres (1526-1553), de Chalon-sur-Saône et de Senlis. — D'après Sauval (II, 264), cet évêque avait deux maisons à Paris : l'une en la rue Picquet (auj. Pecquay), où il résidait à la date de notre document; cette maison, qui fut achetée depuis par le cardinal de Lorraine, doit être identifiée avec celle que le Reg. H 1782 (fol. 364 v°) mentionne comme sise en la rue de la Parcheminerie, dite des Blancs-Manteaux (19 juillet 1554); l'autre maison était située en la rue de Grenelle-Saint-Honoré; c'est là que mourut Jeanne d'Albret. — Louis Guillard légua tous ses biens à l'Hôtel-Dieu; les comptes des années 1564 à 1574 enregistrent la recette de plus de 10,000 livres tournois (Brièle, *Comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris*).

— « de Clermont : » Guillaume du Prat, fils du chancelier, occupa ce siège épiscopal de 1528 à 1560. — Résidence à l'hôtel de Clermont, en la rue de la Harpe (Dom Félibien, II, p. 1564). Cette maison « de l'évêque de Clermont, » dite aussi de « l'abbé de Molesmes, » contiguë au Collège de Justice,

Avranches. *Mailleretz.* *De Troyes.*
Monsr de Lusçon. *Evreux.* *Senlys.*

---

fut comprise plus tard dans les dépendances du couvent des Cordeliers (*Topographie historique du vieux Paris*, t. V, p. 18, et plan annexé).

— « d'Évreux : » Gabriel Le Veneur, chancelier de l'ordre de Saint-Michel, occupa le trône épiscopal d'Évreux de l'année 1532 à l'année 1574. — Il avait sa résidence en la rue des Amandiers-Sainte-Geneviève (auj. Laplace).

— « de Lombez : » Antoine II Ollivier de Leuville, frère du chancelier (voy. ci-dessous note 37); abbé de Sainte-Marie-du-Vœu au diocèse de Rouen; évêque de Digne puis de Lombez (1552-1561).

— « de Luçon : » René de Daillon du Lude tint pendant dix ans (1553-1562) cet évêché, qu'il quitta pour celui de Bayeux. — Un hôtel de Daillon du Lude existe encore rue du Bouloy, n°s 8-10.

— « de Mâcon : » François de Faucon, d'origine florentine, fut conseiller du Roi, chanoine de la Sainte-Chapelle, archidiacre de Chartres, évêque de Tulle, d'Orléans et de Mâcon (1552-1554); il échangea ce dernier siège contre celui de Carcassonne.

— « de Maillezais : » Jacques d'Escoubleau de Sourdis était évêque en 1545 et vivait encore en 1559. Il avait été précédemment abbé de Saint-Martin de Pontoise et commandataire de la Trinité de Mauléon. — L'hôtel d'Escoubleau de Sourdis, dit aussi le Petit-Paradis, s'élevait rue de l'Arbre-Sec et rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois; il a été détruit lors de la construction de la mairie du 1er arrondissement.

— « de Mende : » Nicolas Dangu, abbé de Foix et de Juliers, conseiller privé du Roi et maître des requêtes de l'Hôtel, évêque de Séez, puis de Mende (1547-1567).

— « de Nevers : » Jacques Spifame, d'une famille parlementaire qui a donné plusieurs magistrats à la ville de Paris; maître des Requêtes, chanoine et chancelier de l'Église de Paris, abbé de Saint-Paul de Sens, etc., évêque de Nevers de 1546 à 1558. Fauteur ardent des nouveautés religieuses, il fut contraint de résigner ses honneurs; ayant pris femme, il se réfugia à Genève, où il se fit boulanger, et enfin eut la tête tranchée en 1566. — La maison épiscopale était rue des Amandiers-Sainte-Geneviève (auj. Laplace), au coin du cimetière Saint-Etienne-des-Grez (Sauval, II, 263).

— « de Paris : » Eustache Du Bellay, fils de René seigneur de Thouarcé, fut président au Parlement, administrateur d'un grand nombre d'abbayes et d'évêchés, évêque de Paris (1551-1564) par la résignation du cardinal Du Bellay (ci-dessus, note 21). Il abdiqua en 1564 et mourut peu après. — Le palais épiscopal, puis archiépiscopal, vaste édifice construit entre l'église et le bras méridional de la Seine, a subsisté jusqu'en février 1831, qu'il fut mis à sac; il n'en reste aucune trace, et son emplacement est occupé par le quai de l'Archevêché, la sacristie neuve de Notre-Dame et le jardin derrière le chevet de l'église cathédrale (voy. Guilhermy : *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 16-18).

— « de Rennes : » Claude Dodieu, seigneur de Vély, conseiller du Roi, abbé de Saint-Ricquier, coadjuteur, puis évêque de Rennes (1540-1558).

— « de Rieulx : » François du Bourg, fils du chancelier Antoine du Bourg; abbé de Saint-Euverte d'Orléans et de Saint-Lô; il occupa de 1538 à 1564 (?)

Mendes.
Triguier.
Mons[r] d'Angoulesme.
Mons[r] de Toul, prieur de Saincte Katherine[26].

---

le siège épiscopal de Rieux, qu'il abdiqua quelques années avant son trépas, survenu en 1568.

— « de Senlis : » René le Rouillé, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé d'Hérival, doyen puis évêque de Senlis (1538-1559). — D'après Sauval (III, 314), l'hôtel des évêques de Senlis était situé dans la rue Saint-Jacques.

— « de Soissons : » Mathieu de Longuejoue, conseiller au Parlement, fut l'un des négociateurs du traité de Cambrai entre François I[er] et Charles-Quint. Entré dans les Ordres après la mort de sa femme, Magdelaine Chambellan (1516), il fut pourvu de diverses abbayes et de l'évêché de Soissons (1535). Il mourut à Paris le 6 septembre 1557 et fut inhumé dans un caveau de l'église Saint-Gervais, où son fils Thibaud, maître des Requêtes, l'avait précédé depuis sept ans. — Le collège de Soissons, dit aussi de Presles, propriété épiscopale, était situé entre les rues Saint-Jean-de-Beauvais et Saint-Hilaire, au flanc de la montagne Sainte-Geneviève.

— « de Toul : » Toussaint de Hocedey, d'abord secrétaire de Lorraine et maître des requêtes du duc Antoine, reçut, après son entrée dans les Ordres, l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, le prieuré de Charlieu et celui de Sainte-Catherine à Paris; évêque de Toul (1544-1565).

— « de Tréguier : » Jean Jouvenel des Ursins, abbé du Val-Richer, doyen de l'Église de Paris, évêque de Tréguier (1548-1566). — Résidence au collège de Tréguier, contigu à celui de Cambray (auj. Collège de France). — L'hôtel de la famille des Ursins s'élevait dans la Cité; il a laissé son nom à une rue de ce quartier.

— « de Troyes : » Antoine Caraccioli de Melphes, fils de Jean, maréchal de France et lieutenant du Roi en Italie; abbé de Saint-Victor de Paris, qu'il échangea en 1550 contre l'évêché de Troyes, dont le cardinal de Lorraine était titulaire. Ce prélat pactisa à plusieurs reprises avec les fauteurs des nouveautés religieuses; il se fit ministre calviniste (1561) et abdiqua son siège; il mourut en 1569. — La résidence de l'évêque était à l'hôtel de Troyes, au faubourg Saint-Michel (Malingre, *Antiquitez de la ville de Paris*, livre II, p. 402). — Un autre hôtel de Troyes, aussi propriété épiscopale, était situé sur la rivière de Bièvre et dans la rue du même nom; il comprenait dans son pourpris sept à huit maisons, dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la rue des Bernardins (*Registres du Bureau de la Ville de Paris*, vol. I, p. 167 et note 2).

— « de Vannes : » Charles de Marillac, abbé de Saint-Pierre de Melun, fut chargé près des puissances étrangères de diverses missions politiques, dont il s'acquitta avec habileté; évêque de Vannes (1550-1557), puis archevêque de Vienne. — Résidence : quai de la Tournelle, au coin de la rue des Bernardins, en l'hôtel de Bar et de Lorraine (Sauval, II, 264), plus anciennement dénommé « hôtel de Tiron, » sur lequel voy. ci-dessus note 21.

26. Dans le registre B, la liste des prélats est accostée, à chaque nom, d'un numéro d'ordre en chiffres arabes, dont la série va de 1 à 18, s'arrêtant à « Senlys » et laissant les quatre derniers noms sans chiffre.

Monsr de Nevers [27].

L'Hostel Dieu.

Monsr le Connestable [28] :

L'hostel de Montmorancy.
La Rochepot.
L'hostel qui fut Meigret.

---

27. « Monsr de Nevers : » François de Clèves (1516-1562), gouverneur de la province de Champagne depuis 1545; duc de Nevers en 1539 par l'érection du comté de Nevers en duché-pairie. — « L'Hostel-Dieu : » nous n'avons rien trouvé qui autorisât l'attribution d'une partie quelconque de l'Hôtel-Dieu comme résidence ou propriété du duc de Nevers; c'est là certainement une faute de copie, et à la place de *Hostel Dieu* on doit lire *Hostel d'Eu*. On sait que l'emplacement de cet hôtel était rue Saint-André-des-Arts, dans le voisinage de la rue qui porte actuellement le nom de « Nevers; » cette rue longeait l'hôtel du même nom, lequel occupait l'angle occidental de la rue Pavée (Séguier) et de la rue Saint-André-des-Arts.

28. « Monsr le Connestable : » Anne, baron puis premier duc de Montmorency (1493-1567), connétable en 1538. Il était fils de Guillaume et de Anne Pot, dame de La Roche-Nolay, en Bourgogne. — « L'hôtel de Montmorancy : » il occupait, d'après Sauval, l'emplacement limité par la rue de l'Homme-Armé, la rue de Braque (auj. des Archives) et la rue (auj. passage) Sainte-Avoye. Un autre hôtel du même nom était situé rue Saint-Denys, près du Ponceau. Quant au premier hôtel des Connétables, il avait été aliéné dès 1363; la rue actuelle de Montmorency détermine son emplacement. — « L'ostel de la Roche Pot : » ancien hôtel de Giac puis d'Anville, il était venu au Connétable en 1551 comme succession de son frère François, seigneur de la Roche-Pot, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France. C'est dans cet hôtel que le Nonce avait logé lors de son entrée à Paris en août 1552 (*Registres du Bureau*, vol. IV, page 8 et note 2). Il était situé rue Saint-Antoine et rue Percée (auj. du Prévôt), à l'endroit où s'éleva plus tard (1580) la maison professe des Jésuites de la rue Saint-Antoine, laquelle est devenue le lycée Charlemagne. — « L'ostel qui fut Meigret : » il avait appartenu à Lambert Meigret, frère aîné du président du Parlement, Jean Meigret. Lambert, à qui son opulence et ses prodigalités avaient valu le surnom de « Magnifique, » fut d'abord trésorier des Blancs de Milan, puis trésorier de l'extraordinaire des guerres (Blanchard, *Premiers Présidents du Parlement de Paris*, p. 205). Ses biens furent confisqués en 1534 et son hôtel donné par le Roi au Connétable, qui l'adjoignit à son logis de la rue Sainte-Avoye, en fit sa résidence ordinaire et y mourut le 12 novembre 1567 (Lalanne, *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 295). On y voyait encore, au commencement du XVIIIe siècle, une galerie peinte par Niccolò de Modène, d'après les dessins du Primatice. Propriété de François de Montmorency et de ses descendants, puis du président de Mesme et de sa famille, « le logis Meigret » existe encore dans le passage Sainte-Avoye, en face de l'hôtel Saint-Aignan ou de Beauvillers, dans la rue du Temple. — Le Connétable possédait en outre plusieurs immeubles relevant de diverses censives, entre autres de celles du Temple et de l'église et hôpital Saint-Jacques-la-Boucherie (*Registres des Délibérations*, vol. IV,

MESSrs LES MARESCHAULX

De la Marche, duc de Boullon[29] :

L'hostel de Barbeau.

De Sainct André[30] :

La maison qui fut à feu Du Val.
Encores ung autre de Monsr le Tresorier de l'Espargne.

De Brissac[31] :

L'hostel d'Estelan.

---

page 170, sous la date du 20 juin 1553); voy. aussi dans l'ouvrage de M. Amédée Renée, intitulé *Madame de Montmorency*, l'appendice C (pp. 314 et ss.), où M. J. Cousin énumère les possessions de la famille de Montmorency.

29. « Le mareschal de La Marche, duc de Boullon : » Robert IV de la Marck (1492-1556), connu sous le nom du « Jeune Adventureux, » seigneur de Bouillon, de Sedan, de Fleuranges, de Jametz, etc., capitaine des Cent-Suisses (1543), maréchal de France au titre de maréchal de Bouillon (1547). Après la reprise de Bouillon sur l'évêque de Liège, Henri II en remit le château aux mains du maréchal avec le titre de duc (juillet 1552). La Marck avait épousé (1538) Françoise de Brézé, comtesse de Maulévrier, fille de Louis et de Diane de Poitiers (voy. ci-dessous, note 43). — « L'ostel de Barbeau : » dépendance de l'abbaye de ce nom, il était situé vis-à-vis de l'*Ave Maria* (voy. ci-dessus, note 8). Le marché dit de l'*Ave Maria* a été récemment établi sur une partie de l'emplacement de l'hôtel de Barbeau.

30. « Le mareschal Sainct-André : » Jacques d'Albon, marquis de Fronsac, seigneur de Saint-André (1505-1562), membre du Conseil privé, premier gentilhomme de la Chambre, gouverneur du Lyonnais, maréchal de France en 1547. — « La maison qui fut à feu Du Val : » sans doute Jean Du Val, qui fut changeur du Trésor, receveur et payeur des gages de Messieurs du Parlement (Blanchard, *Ibid.*, *Catalogue des Conseillers du Parlement*, p. 64). — « Encores ung autre de monsr le Tresorier de l'Espargne : » Guillaume Prudhomme ou Philibert Babou de la Bourdaizière, vivant en 1557; l'un et l'autre ont été conseiller du Roi, général des Finances et trésorier de l'Épargne. — Nous ignorons lequel de ces deux logis était situé rue d'Orléans-Saint-Honoré, près du couvent des Filles-Repenties (ci-dessus, note 9), et contigu au mur d'enceinte (*Registres des Délibérations*, vol. IV, p. 209). Le maréchal de Saint-André habitait depuis quelques années cet hôtel, dans lequel il fit établir une conduite d'eau en vertu d'une permission royale du 3 février 1550, dont la teneur est rapportée au volume III des *Registres*, page 197. — Entre ce paragraphe et le suivant, le registre B porte une notule ainsi conçue : *l'hostel de Nesmond*, inscrite au commencement du XVIIIe siècle et biffée peu après. Sur cet hôtel, voy. ci-dessus, note 21.

31. « Le mareschal de Brissac : » Charles Ier de Cossé, comte de Brissac, chevalier de l'Ordre, grand panetier et grand fauconnier, colonel général des chevau-légers, grand maître de l'artillerie (1547), gouverneur d'Anjou et du Maine, maréchal de France (21 août 1550), lieutenant général en Piémont. Né en 1506, il mourut le 31 décembre 1563. — « L'hostel

MONS^r LE CONTE DE NESLE ET DE JOIGNY [32] :

L'hostel de Nesle.
La maison du feu conte de Nanteul.
La maison de mons^r le conte de Tonnerre, qui fut archediacre de Paris.

MONS^r LE VIDASME DE CHARTRES [33] :

L'hostel de Graville.
La maison de l'abbé de Sainct Germain.
Le seigneur de Maigny, cappitaine de la Porte.

---

d'Estelan : » nous n'avons pu déterminer l'emplacement de cet hôtel; il s'agit peut-être de la maison de la rue de la Croix-des-Petits-Champs, où mourut (avant 1573) la veuve du maréchal; voy. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. VIII, p. 121. — La demeure habituelle des comtes de Cossé-Brissac était à l'hôtel de Boissy, dit depuis de Cossé, sis rue Saint-Antoine, qui resta dans cette famille jusqu'en 1628, où il fut aliéné pour l'établissement du premier monastère des Dames de la Visitation; c'est aujourd'hui le temple Sainte-Marie, affecté au culte protestant.

32. « Monsr le conte de Nesle et de Joigny : » Louis de Sainte-Maure (1526-1572), seigneur de Viteaux, comte de Joigny et de Nesles en Picardie; cette dernière seigneurie avait été érigée en marquisat par François Ier en janvier 1546. — « L'hostel de Nesle : » il ne peut être question ici de l'hôtel royal de Nesles (ci-dessus, note 5). Bien qu'une partie de ce domaine eût été aliénée en 1552, on ne voit nulle part que le comte de Joigny s'en soit rendu acquéreur; mais Sauval indique (II, 240) comme appartenant à la comtesse de Nesles « dans le siècle passé » un hôtel en la rue des Lions-Saint-Paul. Il y a toute apparence que cette maison soit celle dont notre texte fait mention. Le même auteur cite encore (II, 421, 426) un fief de Joigny, près des Halles. — « La maison du feu comte de Nanteul : » Henri II de Lenoncourt, seigneur de Baudricourt, de Ville et autres lieux; chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de la Chambre; comte de Nanteuil-le-Haudoin, bailli de Vitry (1515), gouverneur du Valois (1528), gouverneur d'Ivoy (1544); il mourut en Allemagne, où il avait été envoyé par le roi Henri II comme otage de sa parole. Il était frère du cardinal de Lenoncourt (ci-dessus, note 23) et fut le premier comte de Nanteuil, cette seigneurie ayant été érigée en comté par lettres patentes du mois de mai 1543. — « La maison de mons^r le comte de Tonnerre, qui fut archidiacre de Paris : » il s'agit vraisemblablement de l'un des fils de Anne de Husson, comtesse de Tonnerre, femme de Bernardin de Clermont, vicomte de Tallard. Des treize enfants nés de ce mariage, deux embrassèrent l'état ecclésiastique : Gabriel, qui fut évêque de Gap de 1540 à 1572, et Théodore, évêque de Senez de 1551 à 1560. — La mention du titre « comte de Tonnerre » n'est pas tout à fait exacte, puisqu'elle ne peut convenir qu'au fils aîné de Bernardin de Clermont et de Anne de Tonnerre, en faveur duquel la baronnie avait été érigée en comté par lettres patentes d'octobre 1547.

33. « Monsr le vidasme de Chartres : » François de Vendôme-Chabanais (1524-1562), colonel-général de l'infanterie après la mort de François de Gouffier, seigneur de Bonnivet (décembre 1556). — « L'hostel de Graville : »

Monsr le Prevost de Paris[34] :

La maison de Herculles.
La maison d'Aleigre.

Monsr de Ramboullet[35] :

Sa maison rue Sainct Honoré.

Monsr de Villeroy[36] :

Sa maison près le Louvre.
La maison qui fut au tresorier Le Gendre.

---

construit par Louis Malet, chevalier de l'Ordre, seigneur de Graville, de Montagu, de Séez, de Marcoussis, de Bernay, du Bois-de-Malesherbes et de Milly-en-Gâtinais, gouverneur de Picardie et de Normandie, amiral de France (1486), mort en 1516. Le « logis de Graville » était situé devant et à l'opposite de l'hôtel des Tournelles (voy. le volume II des *Registres*, p. 166). — « La maison de l'abbé de Sainct-Germain : » nous n'avons pu déterminer l'emplacement de cette maison, qui avait sans doute été la propriété personnelle d'un abbé de Saint-Germain, ni la date à laquelle elle aurait été aliénée. — [La maison] « le seigneur de Maigny, capitaine de la Porte : » Charles de Maigny, chevalier, seigneur dudit lieu, maréchal des logis, succéda dans la capitainerie de la porte de l'Hôtel à François d'Anglure, après 1536 (voy. le vol. II des *Registres*, p. 403 et note 3). Il mourut en 1556 et fut inhumé aux Célestins, où sa famille lui éleva un riche tombeau surmonté de sa statue; cette œuvre remarquable de Paul Ponce (que d'autres attribuent à Ponce Jacquio) fait partie du Musée du Louvre.

34. « Monsr le Prevost de Paris : » Antoine IV Du Prat, petit-fils du chancelier du même nom, baron de Thiers et de Vitteaux, seigneur de Nantouillet et de Précy, conseiller du Roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre, garde de la prévôté de Paris, succéda le 19 février 1553 à son père dans la charge de prévôt. — « La maison de Herculles : » l'hôtel d'Hercule ou de Piennes, dit aussi du Prévôt, s'élevait à l'angle du quai et de la rue des Grands-Augustins, à l'opposite du couvent de ce nom; il avait été donné au chancelier Du Prat, qui l'habitait déjà, par François Ier (Lettres patentes enregistrées le 13 avril 1515, publiées par Dom Félibien, *Preuves*, t. I, p. 574). — « La maison d'Aleigre : » cet hôtel occupait l'angle méridional formé par les rues Hautefeuille et des Deux-Portes, en face de l'hôtel de Reims (ci-dessus, note 17). Il était venu à la famille Du Prat par le mariage d'Antoine III avec Anne d'Alègre, dame de Précy.

35. « Monsr de Ramboullet : » Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, de Maintenon et autres lieux, capitaine des gardes du Corps, lieutenant général, gouverneur de Metz, etc., mort en 1562. — « Sa maison rue Saint-Honoré : » les seigneurs de Rambouillet possédèrent plusieurs hôtels à Paris; celui dont il est ici question fut aliéné en 1606; il était situé sur l'emplacement même où Richelieu éleva le Palais-Cardinal.

36. « Monsr de Villeroy : » Nicolas de Neufville, chevalier, seigneur d'Alincourt, de Villeroy et autres lieux, dit Villeroy Le Gendre, fut secrétaire du Roi (1507), trésorier de France, secrétaire des Finances, trésorier de l'ordre

Monsr le Chancelier[37] :

Pour trois maisons.

Monsr le Garde des Seaulx[38] :

La maison qui fut au greffier Le Blanc.

---

de Saint-Michel, administrateur de l'Hôtel-Dieu, etc.; il mourut à la fin de l'année 1553. — « Sa maison près le Louvre : » il s'agit du vaste édifice connu jusqu'au xve siècle sous le nom d'*hôtel d'Hosteriche*, appellation à laquelle succéda celle d'*hôtel d'Alençon* qui se maintint jusque vers le milieu du xvie siècle. L'historique de cet hôtel a été donné avec un détail minutieux par Berty (*Topographie historique du vieux Paris*, tome I, p. 88 et ss.). Nicolas de Neufville le possédait au commencement du xvie siècle; il fit abattre le vieux manoir et reconstruire avant 1519 un nouvel édifice que ses héritiers vendirent au duc d'Anjou, frère du Roi, par contrat du 30 mai 1568 (*Registres des Délibérations*, H 1780B, fol. 94 vo). — Le seigneur de Villeroy était encore possesseur d'une autre maison, voisine du Louvre; mais cette propriété, dite des Tuileries, était située au long de la Seine et avait été échangée dès l'année 1519 contre la terre de Chanteloup, près Châtres-sous-Montlhéry, lors du projet de la construction d'une résidence royale sur l'emplacement des Tuileries, à l'ouest de l'ancien Louvre (Dom Félibien, II, page 939). — « La maison qui fut au tresorier Le Gendre : » Pierre Le Gendre, seigneur d'Alaincourt, de Villeroy et autres lieux, chevalier, conseiller du Roi, trésorier des guerres, puis trésorier de France en 1507 (voy. vol. I des *Registres*, page 127, art. CCXIV). Il était oncle maternel de Nicolas de Neufville, et habitait l'hôtel de Villeroy qui porte aujourd'hui le no 30 de la rue des Bourdonnais; c'était une grande maison à plusieurs corps de logis où le sr de Villeroy et deux de ses enfants occupaient des appartements distincts (voy. vol. IV des *Registres*, p. 225, sous la date du 19 septembre 1553).

37. « Monsr le Chancelier : » François Olivier, fils de Jacques, premier président au Parlement de Paris, et petit-fils de Jacques, procureur au même Parlement. François remplit successivement les charges de maître des Requêtes (1536), d'ambassadeur à la diète de Spire (1541 et 1544), de président au Parlement (1543), de garde des Sceaux et de chancelier par lettres données à Romorantin le 18 avril 1545; démissionnaire pour cause de santé en 1550, il fut remis en charge de chancelier par François II (juillet 1559) et mourut à Amboise le 30 mars 1560. — D'après Sauval et Piganiol de la Force (*Description de Paris*, t. II, p. 73), Olivier demeurait rue des Mauvaises-Paroles (auj. des Deux-Boules).

38. « Monsr le Garde des Seaulx : » Jean Bertrand, fils d'un procureur général au Parlement de Toulouse, où il fut lui-même premier président (1536) avant d'être appelé à Paris par la faveur du Connétable de Montmorency. Premier président du Parlement de Paris (1550), garde des Sceaux l'année suivante, il résigna ses fonctions après la mort de sa femme pour entrer dans les Ordres. Il fut successivement pourvu de l'évêché de Saint-Bertrand de Comminges (1556), de l'archevêché de Sens et du titre cardinalice. Il mourut à Venise le 4 décembre 1560 (*Les premiers présidents du Parlement de Toulouse*, par H. Amilhau, p. 160 et ss.). — L'office de garde des Sceaux avait été détaché de celui de chancelier par lettres patentes datées

MONS^r DU MORTIER [39] :

Sa maison près des Filles Repenties.

MONS^r LE GENERAL DE LA CHESNAYE [40] :

Sa maison Vielle rue du Temple.

MESS^rs LES SECRETAIRES DES FINANCES :

Marchaumont [41] *:*

Sa maison rue Saincte Avoye.

Monsr Bourdin :

Sa maison rue du Temple.

MONS^r LE GRAND PRIEUR [42] :

Le Temple.
L'hostel Sainct Jehan en l'Isle.
L'hostel Sainct Jehan de Latran.

---

de Chambord, le 2 janv. 1551; il fut dévolu à Jean Bertrand par lettres données à Oyron, le 22 avril 1551 (voy. le volume III des *Registres*, page 259, note 1). — « La maison qui fut au greffier Le Blant : » nous n'avons pu déterminer l'emplacement de cette maison, qui ne peut être celle de la rue des Francs-Bourgeois, joignant la Couture-Sainte-Catherine derrière l'hôtel de Savoisy (ci-dessous, note 44). Assise sur la muraille de ville, cette maison n'aurait été achetée qu'en 1558 par le garde des Sceaux (Sauval, II, 150).

39. « Monsr Du Mortier : » André Guyard ou Guillard, chevalier, maître des requêtes en 1547, puis premier président du Parlement de Rennes (1556), conseiller au Conseil privé du Dauphin (1558) (voy. ci-dessus). — « Sa maison près des Filles Repenties : » voy. ci-dessus, note 9. — Du Mortier possédait d'autres maisons, notamment une au coin des rues de la Harpe et du Foin, relevant de la censive de l'Hôtel-Dieu; sur quoi voy. une requête en date du 20 juin 1553, dans le vol. IV des *Registres*, page 170.

40. « Monsr le general de La Chesnaye : » Antoine Bohier, chevalier, seigneur de La Chesnaye et d'Ange, conseiller du Roi, trésorier de France, général des finances en la charge de Bourges (Reg. H 1782, fol. 358 r°).

41. « Monsr Marchaumont, secretaire des Finances : » Cosme Clausse, chevalier, seigneur de Marchaumont en Picardie, de Fleury en Bière et de Courance en Gastinois, fut successivement secrétaire des dauphins François et Henri, fils de François Ier, secrétaire des Finances, puis secrétaire d'État. Il avait épousé Marie Burgensis, fille de Louis, premier médecin des rois François Ier et Henri II, et sœur du secrétaire d'État Claude Burgensis, dont le nom apparaît fréquemment dans nos textes. Marchaumont mourut en 1559. — « Sa maison rue Saincte Avoye : » cette demeure était proche voisine de l'hôtel du Connétable et du « logis Meigret, » sur l'emplacement desquels voy. ci-dessus, note 28.

42. « Monsr le Grand Prieur : » François de Lorraine (18 avril 1534-6 mars 1563), général des galères, grand prieur de France, était le sixième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise. — « Le Temple : » ce vaste enclos, siège de l'ordre des Templiers (1211), puis des Hospitaliers (1312), dans la province de France, a donné son nom au IIIe arrondissement municipal de Paris.

MADAME LA DUCHESSE DE VALENTINOYS[43] :

L'ostel de Barbette.

MADAME L'ADMIRALLE[44] :

L'hostel qui fut Morlet.

L'enclos du Temple comprenait tout l'espace renfermé entre la porte du Temple et la porte Barbette (voy. à la note suivante); ce vaste enclos est resté lieu d'asile jusqu'en 1789. La tour fut démolie en 1811; un marché occupe actuellement une partie du terrain sur lequel s'élevait le donjon. — « L'hostel Saint Jehan en l'Isle : » dépendance de la commanderie de ce nom près Corbeil, cet hôtel, plus communément appelé le « Petit-Corbeil, » était situé au Clos-Bruneau, dans le voisinage de Saint-Jean-de-Latran. Les revenus de cette commanderie restèrent indivis entre les deux maisons jusqu'à l'année 1482, où les religieux de Paris cédèrent leur part de droits à leurs confrères de Corbeil (De la Barre, *Antiquités de Corbeil*, p. 212-213, édition de 1647; nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre confrère M. Dufour, bibliothécaire de Corbeil). Sur le plan de Berty, cet établissement occupe un espace compris entre les rues Fromentel, Saint-Jean-de-Latran et du Clos-Bruneau; les titres anciens lui donnent les divers noms de « Maison de l'image Saint-Nicolas, de Saint-Jehan en l'Isle, ou Hostel du Petit-Corbueil. » — « L'hostel Sainct Jehan de Latran : » commanderie de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, fondée vers 1171. Le ressort de ce fief s'étendait depuis la place de Cambray (Collège de France) jusqu'à la rue des Noyers (boulevard Saint-Germain); cet enclos, où le commandeur exerçait le droit de haute, moyenne et basse justice, était habité par un grand nombre d'artisans qui jouissaient de la franchise et étaient indépendants de la juridiction des corps de métiers de la ville (Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. V, p. 30). A cette commanderie se rattachaient plusieurs domaines, dont le principal était le fief de Lourcines, qui jouissait des mêmes franchises que Saint-Jean-de-Latran. La rue Saint-Jean-de-Latran existe encore.

43. « Madame la duchesse de Valentinoys : » Diane de Poitiers (1499-1556), duchesse de Valentinois et de Blois, veuve de Louis de Brézé, comte de Maulevrier. — « L'hostel de Barbette, » ainsi appelé du nom de Étienne Barbette, prévôt des marchands en 1298, prit plus tard le nom de « Petit séjour de la Reine, » lors de son acquisition par Charles VI pour servir de résidence à Isabeau de Bavière. Cette demeure était située vieille rue du Temple. Après la mort de Diane de Poitiers, ses filles, Louise, duchesse de Guise, et Françoise, duchesse de Bouillon, femme du maréchal de La Marck (voy. ci-dessus, note 29), vendirent cet hôtel à des particuliers qui, sur son emplacement, ouvrirent les deux rues Barbette et Diane (celle-ci dite depuis des Trois-Pavillons et auj. Elzévir).

44. « Madame l'Admiralle : » Françoise de Longvy, veuve de l'amiral Chabot, décédé avant le 7 juin 1543 dans son hôtel de la rue des Juifs (voy. le volume III des *Registres*, page 24). Sa veuve reçut de François I[er] l'hôtel de Savoisy, qu'elle vendit peu après au duc Charles de Lorraine. Cet hôtel avait été reconstruit en 1517 sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Savoisy,

[LES MAISONS DE RELIGION[45] :]

Sainct Martin des Champs.
Le prieur Sainct Ladre.
L'abbé de Sainct Magloire.
L'abbé de Saincte Geneviefve.
L'abbé Sainct Victor.
Le prieur des Chartreux.
Les Celestins.

L'original de ce present Roole a esté envoyé au Roi le XVIIe jour d'avril mil V^{c} LIII.

---

démoli en 1406 par arrêt de l'Université « pour certains forfaits et excès commis par Charles de Savoisi, chevalier, pour lors seigneur et proprietaire d'icelle maison, et ses serviteurs, à aucuns Escholiers et Supposts de l'Université de Paris, en faisant la Procession de ladite Université à Sainte Catherine du Val des Escholiers, près dudit lieu. » — « L'hostel qui fut Morlet : » il s'agit de l'hôtel connu sous le nom de « hôtel Savary, » qui était situé rue du Roi-de-Sicile et contigu à l'hôtel de Savoisy ou de Lorraine. En 1533, cet hôtel avait été affecté à la résidence de l'ambassade anglaise, dont le duc de Norfolk était le chef; les détails relatifs à cette réception sont consignés dans le volume II des *Registres,* pages 165 et 166. L'on voit qu'à cette date de 1533 (10 juin), l'hôtel de Savary n'était plus la propriété de la famille de Morlet, général des Finances, lequel était mort peu auparavant.

45. « Les Maisons de Religion : » ces communautés sont, pour la plupart, suffisamment désignées par le nom même de la maison, qui est le plus souvent resté celui de la rue ou du quartier dans lequel s'élevaient ces établissements. Il en est ainsi de « Sainct Martin des Champs, » actuellement le Conservatoire des Arts et Métiers, en la rue Saint-Martin; — « de Sainct Ladre » ou « Saint-Lazare » au faubourg Saint-Denys, qui sert de prison pour femmes; l'une des rues principales du voisinage de l'ancien prieuré porte le nom de Saint-Lazare; — de « Saincte Geneviève, » au point culminant de la colline du même nom; c'est aujourd'hui le lycée Henri IV; — de « Sainct Victor, » aujourd'hui la Halle-aux-Vins, dont le nom est resté à la principale rue du voisinage; — des « Celestins, » dont une partie des bâtiments est à usage de caserne, sur la prolongation du quai du même nom. — Pour l'abbaye de « Sainct Magloire, » qui était située rue Saint-Denys, et dont la Couture s'étendait entre celles de Saint-Martin et des Filles-Dieu, au sud de l'enclos Saint-Lazare, voy. ci-dessus, note 9. — Enfin l'enclos des « Chartreux, » entre les rues d'Enfer et Notre-Dame-des-Champs, enfermait une grande partie des terrains que Marie de Médicis engloba dans les jardins du palais d'Orléans, plus communément appelé le Luxembourg; voy. *Topographie historique du vieux Paris*, t. IV, p. 285 et suiv. On sait qu'une portion considérable de ces terrains a été aliénée et livrée à la viabilité publique; l'une des rues nouvellement ouvertes dans cette région a reçu le nom de rue des Chartreux.

Il semble que le paragraphe final ait été ajouté après coup sur le mémoire original; c'est du moins ce que permettent de conjecturer, et l'absence de rubrique pour les maisons de religion, et la place anormale que ces puissants établissements occupent tout à la queue du document. Sans doute, le Bureau eut à compter avec des protestations plus ou moins vives de la part des communautés et des autres corps religieux qu'il avait inscrits *in globo* dans son mandement du 23 décembre précédent (*Registres*, vol. IV, p. 84). Le Registre a gardé trace de ces protestations, dont quelques-unes furent couronnées de succès; ainsi, parmi les refusants ou protestataires figurent: le chapitre de Saint-Merry (*Ibid.*, p. 152, 24 avril); — le cardinal de Meudon, l'abbé de Saint-Magloire, l'abbé de Sainte-Geneviève, le prieur de Saint-Lazare, les religieux de Saint-Victor, et « plusieurs autres » non spécialement dénommés (page 174, 26 juin); — par acte des 13 et 21 juillet, les chanoines de la Sainte-Chapelle protestent au nom d'un procureur fondé (pp. 179 et 185); — viennent encore, aux dates du 6 et du 19 septembre, les requêtes en décharge du Chapitre de Notre-Dame et de Nicolle de Villeroy (pages 219 et 225); — des lettres patentes du 10 juillet exemptent l'Hôtel-Dieu de toute contribution (page 183)[1]; — enfin les commanderies du Temple et de Saint-Jean-de-Latran obtiennent une modération de la quotité primitivement fixée (lettres royaux du 27 juillet, visées dans la réponse du Bureau le 4 août, page 192). D'autre part, il est à remarquer que le Roolle ne fait pas entrer en ligne de compte un certain nombre d'établissements qui figurent dans le Mandement du 23 décembre, tels sont: le chapitre de Paris, la Sainte-Chapelle, Saint-Germain-des-Prés, Notre-Dame-des-Champs, la Sorbonne, l'Hôtel-Dieu, les Billettes, Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, les Blancs-Manteaux, la confrérie des Bourgeois de Paris, et généralement les « eglises, chappitres, corps, communaultez, colleiges et aultres de main morte. » Par contre, Saint-Lazare est compris dans le Rôle et non dans le Mandement, alors que Saint-Merry ne figure ni dans l'un ni dans l'autre de ces instruments. On pourrait encore noter quelques autres différences dans la nomenclature donnée par les deux rédactions. Il en résulte que le dénombrement du 23 décembre 1552, dressé par le Bureau, était beaucoup plus étendu que celui qui figure au Rôle du 17 avril 1553; il semble d'ailleurs que la Ville n'ait pas renoncé du premier coup à maintenir sa liste générale pour les biens de main morte, et que le « petit memoire » dont il est parlé dans les lettres du 26 juin à l'amiral gouverneur de Paris (page 174) ait précisément rapport aux divergences et

1. Un article du compte de Jean de Savignac, receveur de l'Hôtel-Dieu, porte pour le mois de juillet 1553 une somme de soixante-sept livres onze sous tournois, pour la dépense faite en Cour par deux des gouverneurs de l'Hôtel-Dieu « à la poursuicte faicte envers le Roy pour l'exemption des deniers mis et cotisez par les prevost des marchans et eschevins de ceste ville de Paris sur toutes les maisons dudict Hostel-Dieu assises en la ville et faulxbourgs de Paris, pour le regard des fortiffications d'icelle, dont ledict sire par ses lettres-patentes a exempté ledict Hostel-Dieu. » (*Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, publiée par M. Brièle; tome III, *Collection des Comptes de l'Hôtel-Dieu*, année 1553, page 297.)

difficultés qui viennent d'être exposées. Malheureusement, les Registres ne nous apprennent rien de plus à ce sujet, et il faut dès lors considérer le Rôle du 17 avril comme un document officiel et définitif, qui vient modifier et compléter dans une notable mesure les indications données par Corrozet et Sauval dans leur liste des Fiefs de Paris.

François Bonnardot.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES

DE LA

CHAMBRE SYNDICALE DE LA LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE DE PARIS.

MANUSCRITS FRANÇAIS 21813-22060 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Les Archives de l'ancienne Chambre syndicale de la librairie et imprimerie de Paris[1] sont maintenant déposées au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Les « volumes, registres et cartons » dont elles se composaient furent « remis aux conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque nationale par le citoyen Camus, garde des Archives nationales, le 12 germinal an IX de la République » (21 mars 1801)[2].

Au moment de leur entrée à la Bibliothèque, Mouchet[3] dressa un inventaire de ces documents, mais le classement qu'on en fit plus tard a rendu cette notice à peu près inutile, si ce n'est pour constater quelques déficits dans la collection telle qu'elle est actuellement constituée[4].

En 1868, les Archives de la librairie ont été incorporées dans le fonds français, à la suite d'une autre collection parisienne, celle de Nicolas Delamare, l'auteur du *Traité de la Police*[5].

H. O.

21813-21815. « Recueil d'édits, arrêts, déclarations et autres pièces concernant la librairie et imprimerie, rangés par ordre de matières. »

Tome I, art. 1-83 et 86-94.

Tome II, art. 95-140; à l'art. 107 se trouve un Catalogue alphabé-

---

1. Voyez, sur l'ancienne Chambre syndicale de la librairie, le *Code de la librairie et imprimerie de Paris* (Paris, 1744, in-12) et l'*Encyclopédie* Panckoucke, art. Imprimerie-Librairie, p. 577 et suiv.

2. Catalogue n° 253.

3. Sur Mouchet († 1807) voy. L. Delisle, *Cabinet des mss.*, II, 282.

4. Quelques-uns de ces volumes ont été insérés dans le fonds des Nouv. acq. fr. On en trouvera la notice à la suite du présent inventaire.

5. Mss. français 21545-21808.

tique des livres supprimés, avec les dates des arrêts de suppression (XVIIe-XVIIIe s.).

Tome III, art. 84 et 85, Libraires de provinces. — Foires.

Villes : Abbeville, Agen, Aire, Aix, Albi, Alençon, Amboise, Amiens, Angers, Angoulême, Arles, Armentières, Arras, Avignon, Avranches, Auch, Aurillac, Autun, Auxerre, Baugé, Bayeux, Bayonne, Beaucaire, Beaune, Beauvais, Besançon, Béziers, Blois, Bordeaux, Bouillon, Boulogne, Bourg, Bourges, Brest, Brives, Caen, Cahors, Calais, Cambrai, Carcassonne, Castelnaudary, Castres, Chalon-sur-Saône, Châlons-sur-Marne, Chartres, Château-Gontier, Châtellerault, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Chinon, Clermont, Colmar, Compiègne, Condom, Coutances, Dieppe, Dijon, Dinan, Dol, Dôle, Douai, Dunkerque, Eu, Évreux, Fontenay, Gray, Grenoble, Joinville, La Flèche, Langres, Laon, La Rochelle, Laval, Le Havre, Le Mans, Le Puy, Libourne, Lille, Limoges, Lisieux, Loches, Lons-le-Saulnier, Lorient, Loudun, Lyon, Mâcon, Mantes, Marseille, Maubeuge, Meaux, Melun, Mende, Menin, Metz, Montargis, Montauban, Montbrison, Montpellier, Morlaix, Moulins, Nancy, Nantes, Narbonne, Nevers, Nîmes, Niort, Noyon, Nuits, Orléans, Pamiers, Pau, Périgueux, Péronne, Perpignan, Pézenas, Poitiers, Provins, Quimper, Redon, Reims, Rennes, Riom, Rochefort, Rodez, Rouen, Rouges, Saint-Andéol, Saint-Brieuc, Saint-Claude, Saint-Flour, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Lô, Saint-Maixent, Saint-Malo, Saint-Omer, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Quentin, Sainte-Menehould, Saintes, Salins, Sarlat, Saumur, Sedan, Séez, Senlis, Sens, Soissons, Strasbourg, Thouars, Toul, Toulon, Toulouse, Tournai, Tours, Tréguier, Trévoux, Troyes, Tulle, Valence, Valenciennes, Valognes, Vannes, Vendôme, Verdun, Vesoul, Vic, Vienne, Villefranche-en-Baujolois, Villefranche-en-Rouergue, Vire, Vitré, Vitry, Xaintes, Ypres.

Provinces et étranger : Bretagne (tit. 32), Espagne (58-59), Franche-Comté (62), Luxembourg (79), Normandie (102), Pays-Bas (108), Provence (114), Roussillon (126). — 362, 370 et 377 feuillets.

21816. « Recueil chronologique des lettres-patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil, etc., sur la librairie et imprimerie de Paris depuis 1275 » jusqu'au 5 juillet 1777. — 397 feuillets.

21817-21818. « Recueil des édits, déclarations, statuts, règlements, arrests, sentences et autres pièces concernant les arts et professions des libraires et imprimeurs, des fondeurs de lettres, des relieurs et doreurs de livres et des colporteurs, avec une table chronologique desdits édits, etc., depuis 1475 jusques et compris 1700. » — 1266 et 118 pages.

21819. Fol. 1, 43 et 46. Demande d'une autorisation d'exercer l'état d'imprimeur et nouveau système de casse, par le sieur Pain,

1788. — Fol. 5. Extraits des statuts de l'Université de Paris sur les imprimeurs et libraires. — Fol. 8. Mémoire sur les imprimeurs du Roy. — Fol. 10. Lettres royaulx du 16 octobre 1527 chargeant Me Jacquès Colin, secrétaire de la chambre du Roy, de faire imprimer certains ouvrages d'histoire et de littérature. — Fol. 14. Notes sur l'établissement de l'imprimerie. — Fol. 24. Liste des imprimeurs ordinaires du Roy, 1486-1694. — Fol. 26. « Lettres patentes portant don de l'estat et office d'imprimeur ordinaire du Roy en l'Université de Paris à Sébastien Huré, 11 sept. 1662. » — Fol. 28. Enregistrement des lettres du 4 mars 1571 qui confèrent à Federic Morel l'état et charge d'imprimeur du Roy tant en hébrieu, grec, latin que françois, 29 avril 1571. — Fol. 30. Arrêt du 28 janvier 1661 relatif à l'imprimeur des affaires ecclésiastiques de l'archevêché de Paris. — Fol. 32. « Origine et généalogie des imprimeurs du Roy. » — Fol. 36. « Plan de l'establissement d'une manufacture royale d'imprimerie. » — Fol. 38. Arrêt du 21 mars 1661 contre les imprimeurs Citerne, Chenault, La Caille, Mestayer, Thiboust, Sassier et Baudry (in-4°), *impr.* — Fol. 40. Lettres royaux accordant une pension de 600 livres à Antoine Vitré, 14 déc. 1645 (in-4°), *impr.* — Fol. 48. « L'art d'imprimer inventé à Harlem. » — Fol. 50. « Remarques sur les douze articles du règlement de la librairie et imprimerie, du 28 février 1723, concernant les fondeurs. » — Fol. 60. « Instruction sur l'art de l'imprimerie, pour la casse. » — Fol. 63. Mémoire de fontes livrées en 1730-1731 à M. Knapen. — Fol. 64. Prix de la feuille d'impression en différents caractères. — Fol. 66. « Estat et description de l'imprimerie de M*** [P. F. Emery], fait le 6 juin 1743. » — Fol. 68. « Essais ou modèles de caractères d'imprimerie, composez et imprimez... par Antoine Chrétien fils. Paris, 1689, » placard *impr.* — Fol. 69. « Abbrégé historique et critique sur l'origine et les progrès des caractères de fonte pour l'impression de la musique... par Fournier le Jeune. » — Fol. 75. « Lettre des membres du Bureau de triage des titres au ministre des finances. An 9. » — Fol. 76. Spécimens typographiques de J. H. Heitz, de Strasbourg : « Oppiani poemata... recensuit J. N. Bellin de Ballu. Argentorati, 1786 (in-4°). — Aeneidos, II, 187-411. — Albrecht Wallenstein, Herzog von Friedland (in-fol.). — « Conjugatio verborum hebræorum » (in-8°). — Fol. 95. Spécimens typographiques de P. J. Dannbach, de Strasbourg : Ανακρεοντος ῳδαι. — Fol. 99. « Alphabetum græcum et hebraicum. » — Fol. 100. Mutations... et situation du régiment d'infanterie de Strasbourg, 17..., *impr.* — Fol. 101. Dictionnaire géographique, pp. 241-248, et « Noms des lieux d'Alsace, » pp. 73-80 (in-4°), *impr.* — Fol. 109. « Tableau général des impositions royales..... Département d..... pour l'année 178..., » *impr.* — Fol. 111. « Essai historique sur l'orfèvrerie et la joaillerie, par M. Grouvelle. Amsterdam, 1787 (in-8°). » — 122 feuillets.

21820. « Mémoire contre la taxe des livres. » — Fol. 9. « Mémoire des libraires et imprimeurs de Paris sur la déclaration du Roy concernant le timbre. » — Fol. 15. « Mémoire sur les contrefaçons de livres. » — Fol. 21. « Mémoire abrégé pour la communauté des libraires et imprimeurs de Paris, concernant le prétendu règlement proposé par la communauté des libraires et imprimeurs de Lyon (in-fol.), *impr.* suivi des articles de ce règlement non contestés ou contestés par les libraires et imprimeurs de Paris. — Fol. 41. « Règlement obtenu par les libraires et imprimeurs de Paris, en 1618, » et relatif aux Privilèges. — Fol. 51. « Liste de plusieurs continuations de privileges obtenües sur des vains prétextes... » (in-fol.), *impr.* — Fol. 53. Résumé des contestations entre les libraires de Paris et de Lyon. — Fol. 54. Arrêt du Conseil privé du 22 juin 1723 maintenant défense d'imprimer aucun livre sans permission ou privilège. — Fol. 57. Arrêt du Conseil privé du 28 février 1723 contenant un nouveau règlement pour les libraires et imprimeurs. — Fol. 98. Arrêt du Conseil privé du 9 octobre 1724 concernant les compagnons imprimeurs. — Fol. 102. Arrêt du Conseil privé du 10 déc. 1725 réglant les contestations existant entre l'Université et la communauté des libraires et imprimeurs de Paris. — 119 feuillets.

21821. Recueil de pièces mss. et imprimées relatives à l'établissement du timbre sur la musique, 1784-1786. — Fol. 192-197. « Lettres patentes du Roi portant nouveaux statuts pour la communauté des imprimeurs en taille-douce de la ville de Paris, 1er août 1782 (in-4°), *impr.* — 228 feuillets.

21822. Mémoire contre l'arrêt concernant les contrefaçons et contre celui du 30 août 1777, relatif à la durée des privilèges. — Fol. 14. « Mémoire pour les imprimeurs-libraires de Paris, anciens syndic et adjoints de leur communauté contre les libraires de la même communauté, et les syndic et adjoints actuellement en charge (1716) » (in-fol.), *impr.* — Fol. 37. « Mémoire pour les syndic et adjoints de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris » (in-fol.), *impr.* — Fol. 47. Mémoire des libraires et imprimeurs de Paris contre la fixation du nombre des imprimeurs établie par l'article XLIII du règlement de 1686 (in-fol.), *impr.* — Fol. 40. Copie du même mémoire, distribuée par les libraires (in-fol.) *impr.* — Fol. 53. « Réponse de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris au mémoire de quelques imprimeurs sur la fixation ordonnée par l'article XLIII du règlement de 1686 » (in-fol.), *impr.* — Fol. 67. « Mémoire pour servir de réplique à la réponse de quelques imprimeurs..... » (in-fol.), *impr.* — Fol. 72. « Réponse des imprimeurs au mémoire des libraires sur la fixation du nombre des imprimeurs à Paris » (in-fol.), *impr.* — Fol. 76. « Addition à la réponse des imprimeurs, » placard (in-fol.),

impr. — Fol. 78. « Procès-verbal de l'assemblée générale de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris, tenue par ordre de Mgr le Chancelier les 26 et 27 mars 1721 » (in-fol.), *impr.* — Fol. 83. « Représentations et observations... sur l'état ancien et actuel de la librairie, ses règlements, ses privilèges... par les syndic et adjoints en charge au mois de mars 1764. » — 116 feuillets.

21823. Procès-verbaux de vente des fonds de librairie suivants : François Babuty père, 1769; fol. 5, Jacques Chardon père, 1766; fol. 12, Gibert, 1763; fol. 30, Monvry, 1781; fol. 59 et 76, Claude-Jean-Baptiste Hérissant, 1778; fol. 63, 96 et 180, Bauche, 1772; fol. 86, Charles de Poilly, 1756; fol. 91, Gueffier père, 1770; fol. 103, veuve Durand, 1769; fol. 109, J. N. Leclerc, 1759; fol. 126, François Didot, 1762; fol. 144, Cavelier, 1780. — Fol. 65. Vente d'une imprimerie en forme d'armoire dépendant de la succession de M. Michel Larcher, marquis d'Arcq, 1773. — Fol. 73. Vente de livres d'église destinés aux colonies, 1775. — Fol. 80. État de livres de privilège et d'assortiment dont la vente se fera le 4 déc. 1775 (in-4°), *impr.* — 182 feuillets.

21824. Procès-verbaux de vente des fonds de librairie suivants : fol. 5, Jean Brocas, 1756; fol. 31, Fr. Montalant, 1755; fol. 38, Cailleau, 1749; fol. 49, Vincent, 1776; fol. 54, veuve Lemercier, 1781; fol. 63, veuve Hochereau, 1782; fol. 74, Boudet, 1787; fol. 89, Desventes de La Doue, 1776; fol. 102, Marcel Prault, 1778; fol. 110, Lesclapart, 1772; fol. 118, Massier, 1778; fol. 132, Despilly de Nantes, 1778; fol. 138, Louis Michelin, 1761; fol. 143, veuve Bordelet, 1761. — Fol. 1. Procès-verbal de vente des *Annales de Toulouse*, en nombre, 1771. — Fol. 116. Procès-verbal de vente du *Calendrier des héros*, 1771. — Fol. 158. « Fontes neuves dont la vente se fera le 16 juin 1775. » — 158 feuillets.

21825. « Journal des conférences tenues en la Chambre syndicale de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris... au sujet de la déclaration du Roy du 23 octobre 1713..., et sur l'exécution de l'édit du Roy... du mois d'août 1686. » 1715. — 4 feuillets.

21826-21827. « Articles de règlement convenus... entre les députés des libraires et imprimeurs de Paris, assemblés par ordre de Mgr le Chancelier, 1715. » — 34 et 17 feuillets.

21828-21829. « Journal des conférences tenues de l'ordre de Mgr le Chancelier entre les députtez des imprimeurs et ceux des libraires, 1717. » — « Articles de règlement convenus entre les députés des libraires et des imprimeurs de Paris, 1717. » — 12 et 57 feuillets.

21830. « Règlement pour la librairie et imprimerie de Paris, arrêté au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, le 28 février 1723, avec

des authoritez sur chaque article depuis 1332 jusqu'à présent, » avec Supplément et Table alphabétique en tête. — Fol. 156. « Registre de ceux qui se proposent de vendre de vieux papiers et parchemins. » — 156 feuillets.

21831. « Visite des imprimeries de la ville de Nancy, après l'estampillage. » — Fol. 6. « Mémoire sur l'état de l'imprimerie en Lorraine, avec la notice de ceux qui l'exercent. » — Fol. 20. « Procès-verbaux relatifs à l'estampillage des contrefaçons à Neufchâteau, Épinal (fol. 24), Mirecourt, Remiremont (fol. 28), Bruyères (fol. 30), Metz (fol. 32), Toul, Pont-à-Mousson, Lunéville (fol. 34) et Nancy » (fol. 38). — Fol. 62. « Procès-verbaux des opérations relatives à l'estampillage des contrefaçons à Nîmes. » — Fol. 106. « Procès-verbaux des opérations de l'estampillage à Orléans, Chartres (fol. 118), Châteaudun (fol. 121), Vendôme (fol. 123), Blois (fol. 124), Bourges (fol. 129), Montargis (fol. 132 v°). — Fol. 137, 151 et 165. Règlement des préteurs, consuls et magistrats de la ville de Strasbourg concernant la police des imprimeries et le commerce de librairie, juillet 1786 » (3 exemplaires). — 178 feuillets.

21832. « État général des imprimeurs du royaume, 1777. » — Fol. 26. « Tableau des ouvrages jugés communs ou qui le deviendront à l'expiration des privilèges... en exécution de l'arrêt du 30 août 1777. » — Fol. 41. Remontrances des imprimeurs de Rouen et de Lyon (fol. 47), au sujet de prolongations de privilèges obtenues par les imprimeurs de Paris (in-fol.), *impr.* — Fol. 55. « Projet du sieur Tonnellier pour la pose des affiches dans les rues de Paris, la distribution des papiers publics et la publication des arrêts par les colporteurs. » — Fol. 58. « Précis d'un projet d'établissement et régie d'un bureau général d'affichage. » — Fol. 62. « État de ce qu'il est d'usage de payer aux afficheurs actuels » et « Tarif des droits qui seront payés au directeur du Bureau général d'affichage. » — Fol. 66. « Arrest du Conseil d'État portant création d'un Bureau privilégié d'affichage, 1779. » — Fol. 72. « Observation du corps de la librairie et imprimerie de Paris, sur l'établissement projeté par le sieur Tonnellier d'un bureau général d'affichage, » et « Représentations faites à M. le Lieutenant de Police par la communauté des huissiers commissaires priseurs sur le projet d'un Bureau d'affichage. » — Fol. 86. « Procès-verbaux des opérations relatives à l'estampillage à Étampes, Sens (fol. 90), Versailles (fol. 96). » — Fol. 110. « Déclaration du Roy portant règlement de ce qui doit être observé pour la vente des livres en la ville de Paris, 1711 » (in-4°), *impr.* — Fol. 112. « Déclaration du Roi portant défenses de composer, imprimer et distribuer aucuns écrits contre la règle des Ordonnances, 1757 » (in-4°), *impr.* — Fol. 114. « Arrest du Conseil d'État du Roy qui renouvelle les défenses à toutes

personnes autres que les libraires de vendre ou distribuer des livres, 1748 » (in-4°), *impr.* — Fol. 116. « Arrest du Conseil d'Estat du Roy portant règlement sur le fait de la Librairie et Imprimerie, 1725 » (in-4°), *impr.* — Fol. 118. « Arrest du Conseil d'Estat du Roy, portant règlement pour les colporteurs et afficheurs, 1722 » (in-4°), *impr.* — Fol. 122. « Mémoire pour l'Université de Paris contre certains prétendus règlements de l'année 1686 touchant les imprimeurs, libraires et relieurs » (in-4°), *impr.* — Fol. 132. « Remarques (du docteur Chevillier) sur les Règlemens faits pour les libraires, relieurs et imprimeurs, ès années 1618, 1649, 1683 et 1686 » (in-4°), *impr.* — Fol. 140. « Extrait des Registres de Parlement » du 31 mars 1685, relativement à l'application des règlements de 1683 (in-4°), *impr.* — Fol. 142. « Arrest général du Conseil d'Estat contenant divers règlements pour les Imprimeurs et Libraires, 1667 » (in-4°), *impr.* — Fol. 145. « Nouveaux articles présentés le 17 mars (1650) suivant le résultat de l'assemblée de la Communauté [des libraires, imprimeurs et relieurs] » (in-4°), *impr.* — Fol. 151. « Extraict des Registres de Parlement » du 12 mars 1650 qui reçoit les opposants au règlement de 1649 et réitère les défenses d'étaler sur le Pont-Neuf (in-4°), *impr.* — Fol. 153. « Cinq jugemens rendus en présence de la Communauté des libraires et imprimeurs, 14 oct. 1461 » (in-4°), *impr.* — Fol. 160. « Règlement du 20 nov. 1660 pour la réformation des désordres des Libraires en l'impression de livres prohibez » (in-4°), *impr.* — Fol. 164. « Lettres du Roy en forme de Chartre contenans le privilège octroyé par Sa Majesté à Théophraste Renaudot de faire imprimer et vendre les Gazettes, Nouvelles, » etc., 29 déc. 1627-9 mars 1635 (in-4°), *impr.* — Fol. 172. « Lettres de déclaration de Henry III en faveur de l'imprimerie et fonderie de caractères comme des premiers de tous les arts, 31 avril 1583 » (in-4°), *impr.* — Fol. 178. « Observations sur l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 30 août 1777 concernant la discipline des compagnons imprimeurs » (par Heriché, de Rouen). — Fol. 193. « Copie de la lettre écrite par M. de Malesherbes à M. de St Priest, le 2 nov. 1761. — Observations de M. de St Priest servant de réponse » relativement aux livres étrangers et « Projet d'arrêt proposé par M. de St Priest » (fol. 211). — Fol. 203. « Mémoire par M. Luneau de Boisgermain sur une Société typographique, qu'on pourrait établir à Paris, 1775. » — 214 feuillets.

21833. Procès-verbaux de l'estampillage fait dans la province de Bretagne, à Nantes, Rennes, Saint-Malo, Dinan, Saint-Brieuc, Lorient, Brest, Vannes et Quimper, 1780. — Fol. 68, 72 et 81. « Mémoire pour les sieurs Piestre et Cormon, libraires à Lyon, » relativement au commerce de librairie étrangère, 1783, et lettres de J.-M. Bruyset père et fils, de Lyon (fol. 75), de Périsse le jeune (fol. 93), de Périsse

Du Luc (fol. 96) et de François de Bassompierre, de Genève (fol. 83), sur le même sujet. — Fol. 70. « Mémoire présenté à M. le Procureur général du Parlement de Flandre par les syndic et adjoints des libraires de Lille, » au sujet du commerce des livres étrangers. — Fol. 74. Attestation par la Chambre syndicale des libraires de Paris que le libraire J.-P. Costard a produit des certificats de catholicité et de vie et mœurs, 1769 (in-4°), *impr.* — Fol. 79. « Arrêt du Conseil d'État du Roi qui exempte de tous droits d'entrée les livres imprimés en françois ou en latin, venant de l'étranger, 1775 » (in-4°), *impr.* — Fol. 87. « Mémoire sur le moyen de remédier aux contrefaçons et d'empêcher l'entrée des libelles en France. » — Fol. 89. « Mémoire concernant un impôt projeté sur les livres étrangers. » — Fol. 99. Mémoires sur l'introduction en France des livres imprimés à l'étranger, et leur envoi à la Douane de Paris, par Périsse Du Luc, syndic de la librairie de Lyon, 1783, avec réponses. — Fol. 123. Lettres de J.-M. Bruyset père et fils, de Lyon, et de M. de Vergennes relatives au même sujet, 1784. — Fol. 129. « Observations sur la décadence et la ruine... du commerce de la librairie de la ville de Lyon » (2 exempl.). — Fol. 154 *bis*. Procès-verbal des opérations relatives à l'estampillage à Lille, 1779. — Fol. 166. Lettre de Cl. Sauverre à M. de Malesherbes relative aux prolongations et privilèges et au commerce de librairie étrangère à Montpellier, 1761. — 171 feuillets.

21834. Procès-verbaux des opérations relatives à l'estampillage à Amiens. — Fol. 52. « Mémoires relatifs aux impôts mis sur le papier et les livres imprimés. » — Fol. 86. « De l'impôt sur les papiers blancs. » — Fol. 92. « Ratification du concordat pour le commerce de la librairie entre le Roy et sa Sainteté » au sujet d'Avignon, 1785. — Fol. 100. « Mémoire sur les contrefaçons faites par les libraires d'Avignon, d'après le dernier concordat qui les prohibe expressément. » — Fol. 106. « Mémoire sur les encouragements que le gouvernement peut donner à la librairie nationale et les moyens d'empêcher l'introduction des livres imprimés à l'étranger. » — Fol. 114. « Projet d'arrêt pour le commerce de librairie avec l'étranger. » — Fol. 118. Procès-verbaux des opérations de l'estampillage à Besançon, Vesoul (fol. 194) et Dôle (fol. 196), 1778. — 197 feuillets.

21835. « Projet d'un mémoire historique pour servir à fixer l'établissement et les demeures du bureau de la librairie et imprimerie de Paris. » — Fol. 7. « Mémoire sur les vexations qu'exercent les libraires et imprimeurs de Paris. » — Fol. 41. Règlements des relieurs et doreurs, 1683 (in-4°), *impr.* — Fol. 45. « Conférence des statuts accordez par le Roy à la communauté des imprimeurs et libraires de Paris en 1683 avec les anciennes ordonnances, 1684 » (in-4°), *impr.* — 94 feuillets.

21836. « Registre des Allouez pour l'imprimerie, conformément à l'art. XXX du nouveau règlement du 28 février 1723 » (1725-1788). — Fol. 59. Déclaration des magasins de libraires, 1724. — Fol. 61. Permissions de vendre des vieux papiers et parchemins, 1723 et 1784. — 63 feuillets.

21837. Registre alphabétique des brevets d'apprentissage de 1606 à 1672. — Fol. 103. Liste des colporteurs reçus en 1633. — Fol. 124. Convocations et arrêtés de la Chambre syndicale, 1626-1636. — 49 et 130 feuillets.

21838-21839. « Livre des enregistrements des brevets d'apprentissage, » 1663-1759 et 1759-1789. — 225 et 32 feuillets.

21840. Registre (imprimé et en blanc) des « Compagnons imprimeurs de Paris sans ouvrage. » — 159 feuillets.

21841. Registre des compagnons imprimeurs de Paris, Compiègne, Meaux, Senlis et Sens. — 240 feuillets.

21842. Registre de réceptions de maîtres de la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de Paris, 1618-1649, avec procès-verbaux d'assemblées, 1624-1671. — 190 feuillets.

21843. Registre de réceptions de maîtres de la communauté des libraires, imprimeurs et relieurs de Paris, 1649-1666, avec procès-verbaux d'assemblées, 1667-1671. — 121 feuillets et 7 pages.

21844. Déclarations d'envoi de presses d'imprimerie et de fontes de caractères par Didot, Fournier, Gando, de Sanlecque, etc., et des inscriptions de graveurs et de fondeurs, 1750-1790. — Fol. 89. « Registre des permissions accordées par Mgr le Garde des sceaux pour les souscriptions de livres, » 1725-1759. — 92 feuillets.

(*A suivre.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

12. Cymetiere Saint-Innocent. Memoire de l'estendue et place de terre du dict cymetiere appartenāt à l'Hostel Dieu. 1587. In-8°, 4 feuillets non paginés, fac-similé et texte. Paris, Chamerot.

M. le Dr Gannal, dont on connaît les études sur les cimetières de Paris, a publié sous ce titre le fac-similé avec transcription de ce curieux mémoire tiré des Archives de l'Assistance publique (Layette 7 *bis*, liasse 58). C'est une élégante plaquette tirée à petit nombre à laquelle est joint un plan de la partie du cimetière des Innocents qui appartenait à l'Hôtel-Dieu.



13. LACOMBE (Paul). — Bibliographie parisienne. Tableaux de mœurs (1600-1880); avec une préface par M. Jules Cousin, conservateur de la bibliothèque et du musée historique de la ville de Paris. In-8°, xx-249 pages à 2 col. Paris, Rouquette.

Il y a deux ans, M. P. Lacombe publiait une *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire religieuse de Paris pendant la Révolution*, aujourd'hui notre érudit confrère nous donne un chapitre beaucoup plus étendu de la *Bibliographie parisienne*, qu'il a si courageusement entreprise et que nul mieux que lui ne peut mener à bien. Les *Tableaux de mœurs*, ce sont les ouvrages compris dans les séries 74-76 du catalogue de la Bibliothèque Carnavalet, c'est-à-dire les études des mœurs parisiennes (y compris les relations des voyageurs étrangers), rangées par ordre de dates depuis 1608 jusqu'à 1880. M. Lacombe a développé et complété ce cadre par de nombreuses additions empruntées aux collections de la Bibliothèque nationale, à sa riche bibliothèque personnelle et à d'autres séries de mœurs spéciales : Le monde et les salons, cercles, clubs, sociétés joyeuses. — Romans de mœurs parisiennes, chansonniers et poésies satiriques. — Spectacles, bals, jardins publics, etc.

On ne trouvera pas dans ce nouveau volume une sèche énumération de titres de livres; l'auteur a vu et manié chacun des ouvrages ou opuscules qu'il mentionne et nous fait part du résultat de ses lectures dans des analyses fines, exactes et concises, trois qualités qui rendent la lecture de son livre attrayante autant qu'instructive. « Science et conscience, » telle est sa devise, nous dit le savant bibliothécaire de la ville de Paris, à la fin de la préface qu'il a mise en tête de ce nouveau chapitre de la *Bibliographie parisienne;* c'est le meilleur et le plus bel éloge qu'on puisse faire du livre de M. P. Lacombe.

Tous les bibliographes, on nous permettra de le dire en passant, trouveront grand profit à lire et à méditer la préface de M. Jules Cousin; elle contient à leur adresse, sous une forme agréable dont il a le secret, d'excellents conseils.

14. LALLEMAND (Léon). — Un chapitre de l'histoire des enfants trouvés. La maison de la Couche à Paris (XVIIe-XVIIIe siècle). In-8°, 148 pages. Paris, H. Champion.

Ce volume est un chapitre détaché d'une *Histoire des enfants abandonnés et délaissés*, couronnée récemment par l'Académie des sciences morales et politiques et que M. Lallemand a eu la délicate pensée de dédier à ses confrères de la Société de l'histoire de Paris. M. Lallemand suit depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle l'histoire des enfants trouvés, d'abord recueillis dans les rues par les commissaires du Châtelet, ou à leur défaut par la femme chargée de la maison du port Saint-Landry, puis envoyés à la Couche, unie à l'Hôpital général, confiés à des meneurs et à des nourrices de province, enfin mis en apprentissage et ramenés à Paris. Parmi les nombreux documents publiés in extenso, se trouvent de curieuses pièces relatives à d'Alembert.

H. O.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 16 novembre 1886.

Présidence de M. Charles TRANCHANT, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. G. Bapst, A. de Barthélemy, F. Bonnardot, P. Bonnassieux, L. Delisle, A. Dufour, l'abbé V. Dufour, P. Guérin, J. Guiffrey, M[is] J. de Laborde, P. Lacombe, A. Longnon, Edgar Mareuse, A. de Montaiglon, H. Omont, Ch. Tranchant, N. Valois, P. Viollet, A. Vitu.

— M. de Marsy s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 1886 est lu et adopté.

— M. le Président annonce le décès de M. Alexandre Destouches, membre de la Société, auquel sont dus deux articles, signés A. D., publiés dans les *Mémoires* de la Société. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— M. le Président annonce que, conformément à la décision prise à ce sujet par le Conseil et en union avec une démarche faite par la Société des amis des Monuments parisiens, il a écrit à M. le Ministre des Beaux-Arts et à M. le Préfet de la Seine pour appeler l'attention du Gouvernement et de l'administration municipale sur l'intérêt qu'il y avait à prendre des mesures pour assurer la conservation de l'hôtel de Sens, situé à Paris, rue du Figuier.



— M. le Président annonce que la demande formée pour la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique a été, après avis du vice-recteur de l'Académie de Paris et de la Préfecture de la Seine, portée le 8 novembre devant la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques.

M. Léopold Delisle fait connaître que la demande a été examinée dans la séance et va être portée devant la section centrale du Comité.

— M. le Président fait connaître qu'il a été officiellement, et en qualité de président de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, invité par la Société historique du Vexin à assister à une excursion archéologique faite à Gonesse. Il s'est fait un devoir de se rendre à cette excursion qui a eu lieu le 7 novembre. MM. Vitu, de Marsy et Dufour (de Corbeil) se trouvaient aussi à la réunion et la députation parisienne a reçu le plus cordial accueil. La Société historique du Vexin a l'habitude de faire chaque année trois excursions sur des points compris dans le rayon de ses études : elle tient, sur chaque point désigné, une séance dont l'objet est l'histoire du pays et à laquelle elle convie la population, qui apprend ainsi à se pénétrer des souvenirs locaux et à apprécier les monuments légués par le passé. La séance du 7 novembre a été consacrée à la lecture d'une étude de M. Germain Lefèvre-Pontalis sur la très intéressante église de Gonesse, à un exposé du secrétaire général de la Société, M. Joseph Depoin, sur les historiens de Gonesse et à une peinture, pleine de verve, de Gonesse au dernier siècle par le président, M. Seré-Depoin.

M. le Président déclare qu'il a été heureux de l'occasion que lui a offerte la Société du Vexin d'affirmer le vif intérêt que la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France porte aux travaux des sociétés qui partagent avec elle l'étude de l'histoire de l'Ile-de-France.

— M. L. Delisle signale dans le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais (ou de Glanville) un éloge de Paris, qui a dû être composé vers les premières années du XIII[e] siècle. M. Delisle veut bien promettre une note à ce sujet.

— M. L. Delisle communique le texte de plusieurs lettres de Peiresc à Dupuy, datées de 1627, qui donnent des détails sur le relieur parisien Le Gascon, dont la biographie est si peu connue.

— M. l'abbé V. Dufour donne lecture d'une notice sur *l'Ile Notre-Dame* (aujourd'hui l'île Saint-Louis), depuis les origines jusqu'en 1610. Le mémoire de M. l'abbé Dufour est renvoyé au Comité de publication.

— M. Paul Lacombe donne lecture d'une *Note sur le plan de Paris de Balthasar Arnoullet*, qui est renvoyée au Comité de publication.

— M. J. Guiffrey communique des *Notes et documents sur la des-*

truction des plus belles tentures du mobilier de la couronne (1797), qui sont renvoyés au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 décembre 1886.

Présidence de M. Charles TRANCHANT, président.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Étaient présents : MM. F. Bonnardot, P. Bonnassieux, J. Cousin, A. Dufour, l'abbé V. Dufour, P. Guérin, J. Guiffrey, marquis J. de Laborde, P. Lacombe, Edgar Mareuse, A. de Montaiglon, H. Omont, baron J. Pichon, Ch. Tranchant, Th. Vacquer, N. Valois, P. Viollet.

— Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 1886 est lu et adopté.

— M. le Président annonce la mort de M. Edouard Flaxland, décédé en octobre 1885; de M. Jacques Letourneur, directeur du Crédit Lyonnais, à Lyon; et de M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, que la Société s'honorait de compter au nombre de ses membres. Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

799. M. DES DIGUIÈRES, présenté par MM. P. Viollet et H. Champion.

800. M. Maurice BINDER, présenté par MM. de Kermaingant et H. Champion.

801. M. DEMOLE-ADER, présenté par MM. Mirabaud et Champion.

802. M. Émile JOBBÉ-DUVAL, présenté par MM. E. Lelong et P. Viollet.

— M. le Président communique au nom de M. G. Saint-Joanny, archiviste de la Seine, une note sur *Mlle Martin, marchande de rouge, et les maîtres parfumeurs de Paris au XVIIIe siècle.*

— M. le baron J. Pichon communique une nouvelle pièce relative à la pyramide du cimetière des Innocents, dont l'existence a été signalée dans les jardins du château de Betz (Oise), par M. Coüard-Luys. M. le baron Pichon veut bien promettre de remettre une note à ce sujet au Comité de publication.

— M. J. Guiffrey met sous les yeux des membres du Conseil les registres des comptes des bâtiments du palais de Fontainebleau pour les années 1639-1642. Des extraits étendus de ces registres ont été

publiés à la fin du tome XII des *Mémoires* de la Société et M. Guiffrey présente à ce sujet différentes remarques.

— M. Guiffrey communique un manuscrit conservé aux Archives nationales, dans le fonds de Notre-Dame, qui donne d'intéressants détails sur les mais, offerts à Notre-Dame par les orfèvres de Paris, aux XVIIe et XVIIIe siècles. M. Guiffrey veut bien promettre à ce sujet une note qu'il remettra au Comité de publication.

— M. Mareuse annonce qu'il a eu l'occasion de rechercher ce qu'était devenu l'hôtel de Modène, l'un des hôtels garnis les plus fréquentés du XVIIIe siècle, et qui est décrit dans le *Voyage sentimental* de Sterne; il a acquis la preuve qu'il existe encore sous le nom d'hôtel Jacob.

— M. A. de Montaiglon signale deux mémoires de glaces de la Manufacture royale fournies à M. Amelot, secrétaire d'État, en 1713, pour ses hôtels de la Place Royale et de la rue Saint-Dominique. M. de Montaiglon veut bien promettre de remettre à ce sujet une note au Comité de publication.

— M. le Dr Feulard donne au Conseil quelques détails sur l'état actuel de l'ancienne école de médecine, rue de la Bucherie, qui sera épargnée dans les travaux entrepris pour le prolongement de la rue Monge.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

PRIVILÈGE DES QUINZE-VINGTS

A NOTRE-DAME DE PONTOISE.

1406.

On sait qu'il existait à Pontoise, en l'église Notre-Dame, un pèlerinage très célèbre. Une statue de la Vierge, dont l'origine est inconnue, y était honorée dès le XIIe siècle. Ce culte fut même l'occasion d'un accroissement considérable de la ville sur ce point et de l'établissement d'une foire, des plus importantes de la contrée, qui dure encore pendant les quinze jours qui suivent la fête du 8 septembre. Le grand concours de fidèles attiré par le double mouvement religieux et commercial rendait très intéressantes les questions de police et de juridiction, tant au point de vue du droit de stationnement

qu'au point de vue de la faculté d'adresser des appels à la charité publique. C'est à un trait de cette nature que se rapporte la pièce suivante, constatant une curieuse prétention de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris, vigoureusement défendue par lui contre de non moins vives attaques :

A tous ceux, etc., Jacques d'Estouteville, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de S. Andrieu en la Marche, conseiller, chambellan du Roy n^{re} s^{re} et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil CCCC soixante dix neuf, le vendredi IIIe jour du mois de septembre, veismes unes lettres passée soubz le scel de la chastellenie de Pontoise, desquelles la teneur est telle :

A tous ceux, etc., Ambroise Hutin, garde de par le Roy n^{re} s^{re} du scel de la chastellenie de Pontoise, salut. Savoir faisons que le mardi, sept jours du mois de septembre l'an de grace mil CCCC et six, en n^{re} presence, et en la presence de messire Richart de Bray prestre, l'un des fermiers de l'eglise N. D. de Pontoise, de Jehan de Dampmartin, Robin de Bray, fermiers de St Martin, de Jehan Salon, soy disant maistre et gouverneur de l'Ostel des Quinze vings de Paris, de Guillaume Dennery et Denis Paillon, marregliers de lad. eglise N^{re} Dame de Ponthoise, et Pierre Gaderel, Estienne des Maisons et de plusieurs autres, Jehan Bove, sergent darmes du Roy n^{re} dit seigneur, vint et se comparu en lad. eglise de N^{re} Dame en laquelle il se trouva ung nommé Oudin de Galardon, l'un des xv^{xx} de l'ostel aux Quinze vings de Paris, emprès l'un des huis ou guichets d'icelle eglise, du costé devers la ville de Pontoise, lequel avoit une table devant soy sur laquelle il avoit mis plusieurs reliques, et là, à la requeste dud. Jehan du Sablon (*sic*), maistre dud. ostel des Quinze vings, ledit sergent d'armes tinst, maintinst et garda de par le Roy n^{re} dit seigneur et de son commandement à luy fait de bone [grace], si come il disoit, ledit Oudin Galardon en possession et saisine de avoir et tenir table en lad. eglise au lieu ou il le avoit trouvé, comme dit est, de mettre sur icelle table reliques telles comme il y trouva et de prendre les aumosnes, oblacions et prouffiz telles comme on lui vouldra donner, pour icelles attribuer et appliquer au prouffit dud. hostel des xv^{xx}. Et oultre dist et declara led. sergent d'armes que led. Oudin de Gallardon et tous les autres familliers et domesticques dud. hostel des Quinze vings estoient et sont en la protection et sauvegarde du Roy n^{re} dit seigneur, et qu'il deffendoit à tous de par icellui s^{gr} que à icellui Oudin ne à autres des familliers et domestiques d'icellui hostel ils ne meffacent ou facent meffaire en aucune manière. Auquel exploit ainsi fait comme dit est, les dessus nomez Guill. de Meri (*sic*) et Denis Paillon, marregliers de lad. église, sopposerent, en requerant à icellui sergent d'armes, que à ce il les voulsist recevoir. Lequel respondi que n'en feroit riens. De toutes lesquelles choses ainsi fetes comme dit est et de tout le contenu en ces presentes, led. Jehan du Salon (*sic*) ou non que dessus nous requiest avoir lettres par manière d'instrument, et aussi firent les marregliers de lad. eglise. Ausquels leur requeste oye, nous octroyasmes ces presentes pour leur valoir ce que raison donra, lesquelles, pour le temoing de ce, nous avons scellées du scel de lad. chastellenie de Pontoise. Ce fut fait l'an et jour dessusdit. Ainsi signé : Bataille.

Et nous en tesmoing de ce, à ce present vidimus ou transcript, avons mis le scel de la prevosté de Paris. Ce fut fait l'an et jour dessus premier dit.

Signé : Willery (?)[1].

Cette pièce est la seule que nous ayons trouvée relativement à ce procès, bien que le carton d'où elle est tirée soit très riche en documents sur le pèlerinage de Notre-Dame. Il est à présumer que personne n'entreprit rien contre la volonté du Roi si nettement manifestée, et que, seules, la destruction partielle de l'église en 1435 et l'interruption, pendant une longue période, des relations entre Paris et Pontoise, ainsi que la cessation momentanée des pèlerinages eux-mêmes, interrompirent le privilège des Quinze-Vingts qui ne tentèrent plus de le relever au siècle suivant.

Joseph Depoin.

LE RELIEUR LE GASCON ET PEIRESC.

1627.

Le nom de Le Gascon tient une telle place dans l'histoire de la reliure et les documents authentiques relatifs à la vie et aux œuvres de ce grand artiste parisien sont si rares qu'il a paru utile de consigner dans notre *Bulletin* plusieurs passages de la correspondance de Peiresc, d'où il résulte que Le Gascon travaillait en 1627 pour cet illustre amateur et probablement pour Pierre du Puy et pour les fils du président de Thou.

Dans les deux premiers passages, il est question d'un malheur arrivé à Le Gascon, qui avait trop rogné des opuscules de Bellarmin. Dans le troisième, Le Gascon est cité comme un relieur dont les travaux étaient « si exacts » qu'il était difficile de les imiter.

Ces textes sont tirés des lettres de Peiresc à Dupuy, lettres qui sont en original à la Bibliothèque nationale et qui ne tarderont pas à paraître dans la *Collection des documents inédits,* par les soins de M. Tamizey de Larroque, digne éditeur d'une des plus importantes correspondances littéraires du xviie siècle.

I. *Lettre du 16 mai 1627.*

« Puisque le Gascon ne veult pas croire que les opuscules de Bellarmin fussent attaints à la lettre, je me suis resolu de vous en envoyer un cahier cy joinct, ou il pourrà voir si j'avois la besveüe quand je l'escrivois, les autres ne le sont pas tant que celuy là, mais il y en a plusieurs bien gauchis ou inesgalement roignez, car pour la pleieure, elle en estoit prou justement faicte. Et quoy qu'il en soit nous ne

---

1. Archives de Seine-et-Oise. Fonds de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, carton 10, cote 564 *bis,* p. 149 de l'Inventaire.

laisrons pas de nous en servir. Dieu aydant, et pour cet effect vous me pourrez r'envoyer ce cahier aprez le luy avoir monstré, afin qu'au moins une autre fois, il y pragne garde de plus prez, et certainement il est toujours dangereux de roigner un livre qui ne soit cousu, car cela glisse facilement, principalement apprez estre battus. J'aymerois mieux qu'on se contentast en cas pareil de fendre les feuilles avec le pleyoir et envoyer le tout battu sans roigner ne avec coutteau ne avec autre instrument. La differance du poids pour les rogneures n'importe rien du tout à la voicture par la voye que nous tenons. »

II. *Lettre du 11 juillet 1627.*

« Pour les livrets de Bellarmin, il n'y a pas de danger que le Gascon ayt veu qu'il avoit laissé glisser les livres en les rognant, afin qu'il ne s'opiniastre plus à en envoyer de la sorte. Il a esté à propos de r'emplacer celuy qu'il vous a pleu me faire envoyer; pour les autres il n'importe pas, car il ne sont pas si mal qu'estoit celuy là, et ce ne sont pas livres ou l'on affecte la marge, parcequ'il n'y escheoit pas des notes à faire, au contraire pour les rendre plus portatifs, on affecte d'en diminüer les marges tant qu'on peult, comme des breviaires. »

III. *Lettre du 13 août 1627.*

« J'oubliois à vous dire que sur ce catalogue des hoirs de Rouviere, que vous me fittes recouvrer de M. Deodati, ayant veu cotté le livre Roma de Georgius Fabricius (dont le pareil de la bibliothèque de M. de Thou s'estoit autresfoys esgaré chez moy à Paris par un grand malheur) et ayant envoyé un memoire à M. J. Godefroy de ceux que je desirois avoir desdicts Rouviere, je mis celuy là en teste tout le premier et le priay de me l'envoyer soubs l'adresse de M. Jacquet avec ses lettres, sans attendre les autres livres, ce qui m'a reuscy tant à propos qu'il s'y en est trouvé encores de bonne fortune un exemplaire lors de la reception de mon memoire, lequel M. Godefroy m'a achepté et me l'a envoyé fort bien conditionné. J'ay un relieur parisien qui est aprez à le relier en marroquin de levant. Je luy feray laisser la place pour y poulser les armoiries de M. de Thou, et du reste il veult que sa relieure puisse passer entre celles des autres livres sinon aussy exactes que celles du Gascon, pour le moings assez tollerable pour venir de ce chetif païs icy. Je vous advoüe que ce m'a esté un contentement indicible, car j'avois escript trente lettres en divers endroicts pour recouvrer cette piece et avoir moyen de faire rayer sur vostre inventaire le defficit qui y estoit demeuré par ma faulte. Je ne le vous envoyeray que quand il serà achevé de relier que par voye commode et dans une boitte exprez (comme vous fistes de vostre nouveau testament) afin de le bien conserver par les che-

mins et qu'il ne fasse poinct de honte aux autres auprez desquelz vous luy redonnerez son ancienne place. »

IV. *Lettre du 24 août 1627.*

« Je vous escrivis hier une simple lettre par M. Gaillard de cette ville, celuy qui est à M. de Guise, qui voulut en toute façon vous porter une de mes lettres. Il est fort familier chez M. Priandi, ce dit-il, et a sceu par ce moyen l'honneur que vous me faictes de m'aymer, je ne luy ay peu refuser ce compliment, et pensois le charger du livre de Georg. Fabricius, de M. de Thou, mais je changeay d'advis quand il me dict qu'il craignoit de trouver ordre de M. de Guise en chemin pour prendre la routte de la Bretaigne, où je n'avois pas envie que le livre allast courir fortune de se perdre, puisqu'il a fallu attendre si longtemps depuis que son pareil s'estoit perdu, et possible que la boitte ne sera pas trop grosse pour l'envoyer par la voye ordinaire de la poste. Le mal est que mon libraire n'y a pas sceu faire tout ce qu'il se promettoit, car le dos ne me semble pas trop bien proportionné, et il n'a pas laissé la place pour y faire poulcer la placque des armoiries de M. de Thou, s'excusant sur ce qu'il dict avoir entendu que ce ne fust que comme un chiffre qui se peult mettre dans le vuide de l'ovale qu'il y a laissée. Vous vous contenterez de sa bonne volonté et de la mienne, n'ayant pas jugé que cette obmission meritast de le faire couvrir de nouveau. »

V. *Lettre du 29 septembre 1627.*

« Or pour venir à vostre lettre, mon pauvre relieur n'a garde de pretendre aulcune competance avec vostre Gascon, qui ne faict que des chefs d'œuvre au prix de touts les autres de sa profession. Le nostre se contente et moy aussy que sa besoigne puisse passer entre les curieux comme n'estant pas du tout indigne de tenir rang entre celles qui ne sont pas des pires, si elles ne sont pas des bonnes. Il n'est pas moings glorieux que moy d'avoir sceu que ce livre ne vous ayt pas semblé si mal relié. »

La Bibliothèque nationale (réserve J. 2428) possède de la *Roma* de Georges Fabricius (Bâle, 1587, in-8°) un exemplaire relié en maroquin rouge, sur le titre duquel se lit le nom du propriétaire : JAC. AVG. THVANI. Je ne saurais dire si c'est le volume que Peiresc avait fait relier à Aix en 1627 pour remplacer le livre qu'il avait eu la douleur d'égarer. Le volume de la Bibliothèque nationale ne porte point d'armoiries sur les plats.

L. Delisle.

NOTE SUR LE PLAN DE PARIS

DE BALTHASAR ARNOULLET.

Les lecteurs du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* n'ont pas oublié l'intéressant article de notre confrère, M. l'abbé Valentin Dufour, sur un ancien plan de Paris, sans date, le plan de Balthasar Arnoullet, prototype de celui de Sébastien Munster[1]. Ce plan se trouve intercalé dans les « Chroniques et gestes admirables des empereurs » de Guillaume Guéroult (*Lyon*, *B. Arnoullet*, *1552*, *in-4°*). On le trouve aussi dans l' « Epitome de la Corographie d'Europe, » publié en 1553 par le même auteur.

Arnoullet avait préparé ce plan pour un ouvrage intitulé : « Les Figures et portraits des villes les plus célèbres de France, » qui ne fut qu'un essai, tiré à très petit nombre. Quoiqu'aucun exemplaire de cet ouvrage semble n'avoir survécu jusqu'à nos jours, son existence a été dûment constatée.

Arnoullet fit paraître les « Chroniques des empereurs » dans la même année et utilisa sa planche, ce qui explique la présence du plan de Paris dans ce volume, présence à peine justifiée, en tête de la biographie de Charlemagne.

L'année suivante, Arnoullet imprima l' « Epitome de la Corographie d'Europe » : c'était, avec des augmentations, la mise à exécution définitive de son projet primitif.

A l'époque où M. l'abbé Dufour rédigea l'article auquel j'ai fait allusion plus haut, il n'existait, à sa connaissance, que deux exemplaires de cet « Epitome, » l'un dans une collection particulière, l'autre ayant figuré en 1867 au catalogue Yemeniz, et paraissant avoir été acheté par le *British Museum*[2].

Mais il existe un troisième exemplaire que notre confrère n'a pas connu : cet exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale où il faisait partie naguères d'un recueil dont les différentes pièces ont été cataloguées récemment (1884).

Extrait de ce recueil, cet intéressant ouvrage a été revêtu d'une reliure digne de lui et figure maintenant dans notre dépôt national sous la cote : Inventaire Réserve G. 1395.

En voici le titre :

Epitome || de la corographie d'Europe, || illustré des pourtraitz des

---

1. Voyez le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1882, p. 45.

2. Cette supposition était exacte. M. Edw.-A. Bond, directeur du *British Museum*, a eu l'extrême obligeance de répondre affirmativement à une lettre que je lui ai écrite récemment relativement à cette question. Je lui en adresse ici mes remerciements.

‖ villes plus renom- ‖ mées d'icelle, ‖ mis en francoys par Guillaume Guéroult. ‖ — A Lyon, ‖ chez Balthasar Arnoullet, ‖ 1553, ‖ avec privilège pour cinq ans. ‖

C'est un in-folio de petite dimension, composé du titre, de 3 feuillets non chiffrés et de 79 pages. En tête, lettre de l'auteur à Jean Troillet, jurisconsulte, avec des vers adressés au seigneur de Lymodin, Parisien, excellent poète. C'est de cette lettre que résulte la certitude de la publication du premier essai mentionné ci-dessus.

Le volume comprend les cartes de l'Europe, de la Gaule, de l'Italie, du royaume de Naples, de la Sardaigne et de la Grèce. En plus du plan cavalier de notre capitale, on y trouve ceux de Tours, Lyon, Trèves, Genève, Berne, Rome, Tivoli, Venise, Pavie, Naples, Cagliari, Constantinople, Francfort et Perpignan. Ces différents plans constituent de très curieux et très intéressants spécimens de gravure sur bois.

Au bas de la page 79, on lit : « Fin de l'Epitome du premier livre des villes d'Europe. » C'est, sans aucun doute, tout ce qui a été publié.

Mais, laissant de côté la composition générale du volume dont je n'ai voulu que donner un simple aperçu, j'en viens maintenant à ce qui doit nous intéresser plus particulièrement : au plan de Paris et au texte qui l'accompagne.

Le plan de Paris est à la page 7. Il a été tiré sur le même bois que celui des « Chroniques des Empereurs. » Il mesure 0m254 sur 0m162 et aucun changement ne semble avoir été fait dans la gravure[1]. Il est placé en hauteur, de sorte que le haut du plan occupe la marge *intérieure* du volume. Dans cette marge on lit, en typographie, l'intitulé suivant :

La ville Cité et Vniuersité de Paris.

On voit que cet intitulé n'est pas le même que celui que porte le même plan dans les « Chroniques. »

Pas de renvois dans la marge inférieure du plan, ce qui constitue encore une différence ; les renvois, au nombre de sept, sont pourtant exactement les mêmes pour les deux éditions, mais dans l' « Epitome » ils sont reportés au verso, en tête de la page où commence la description, disons plutôt l'éloge ou l'esquisse historique de la capitale.

Mon intention n'est pas de revenir ici sur l'intérêt tout particulier

1. C'est pour cette raison que je crois qu'il serait superflu de faire exécuter une nouvelle reproduction de ce plan. Qu'il me soit cependant permis d'exprimer ici le regret que la reproduction publiée dans notre *Bulletin* en 1882, d'après un exemplaire des « Chroniques des empereurs, » n'ait pas été exécutée à la grandeur de l'original, et qu'aucune indication n'ait été donnée sur les proportions dans lesquelles il a été réduit.



qu'offre ce plan aux amateurs parisiens, sur son aspect pittoresque qu'est bien loin de posséder celui de Munster. Je veux seulement constater que le géographe allemand, loin de perfectionner son modèle, ne s'est même pas donné la peine de le copier avec soin. Aussi n'a-t-il su produire qu'une image informe, qui, à nos yeux, n'a pas même le mérite de la rareté.

Le texte qui accompagne le plan d'Arnoullet dans l' « Epitome de la corographie d'Europe » méritait-il d'être réimprimé dans notre *Bulletin?* C'est ce dont j'ai d'abord douté après une première lecture; puis, réfléchissant que ce texte prenait rang d'ancienneté parmi les premières et les plus rares éditions de Corrozet[1], j'ai pensé qu'il était, — au moins à ce titre, — digne de figurer parmi les documents que recueille notre Société.

Paul LACOMBE.

LES LIEUX PRINCIPAUX NOTEZ DE LA PRÉSENTE VILLE DE PARIS.

A. Sorbonne.

B. Le Palais-Royal où se tient le Parlement.

C. La maison de ville.

D. La grand Eglise Nostre-Dame.

E. Le chemin de Picardie.

F. La Porte et voye de Saint-Denis.

G. La Porte et voye de Saint-Martin[2].

Si l'heureux desir qui me poind non moins d'apporter ornement que douer de louange condigne l'illustration de nostre langue Françoyse povoit obtenir du Tout puissant effect conforme à sa grandeur, certainement (lecteurs amyables), ie me reputerois comblé de tel heur que le contentement s'en trouveroit inestimable. Mais quoy, voyant les forces de mon esprit impuissantes à tel devoir, et que la petite estincelle qui luyt en moy ne pourroit recevoir que obscurité par la splendeur admirable d'une infinité de divins esprits qui l'ont elevée en la sublimité d'honneur et d'eloquence : j'ayme mieux n'entreprendre rien sur leur gloire, qu'en imitant leurs traces recevoir

1. En outre de l'édition originale de 1532, cf. spécialement l'édition de 1550 et aussi l'édition *sans date* dite de 1551. Il est certain que Guéroult connaissait l'œuvre de notre historien parisien. Tout en donnant beaucoup de son propre crû, et bien qu'il n'invoque d'une façon particulière que le témoignage de Robert Gaguin, il s'est en plus d'un passage inspiré de son devancier.

2. Ces sept renvois se rapportent, ainsi que je l'ai dit, au plan d'Arnoullet. Je ne les reproduis ici que parce que, dans l'original, ils servent, pour ainsi dire, de titre à tout le passage que Guéroult a consacré dans son volume à notre capitale.

honte pour recompense. Si est ce toutefoys que la crainte ne doit tant gaigner sur moy que pour la petitesse de ma veine ie soye contrainct plus tost d'ensevelir que publier par traffique Palladiane l'heur du talent qui m'est commis, consideré que plus tost ie tomberois au point blasmable en tout serviteur inique : que ie n'attaindrois à la reputation desirable à tout cœur magnanime et bien nay. Parquoy exposant aux rayons de cler iour le don tel que i'ay receu de celuy qui peut tout, souz la faveur de voz bonnes graces ie prendrez hardiesse de vous faire part de ce que ie say de l'estre, situation hautesse et magnificience de la tres celebre Lutece en noz iours appellée Paris, non moins pour estre leur receptacle de tous bons esprits que pour ce que ie sens ia ma veine petite s'esgayer en l'immortalité de sa gloire. Entendez donc (cœurs genereux) que l'opinion d'aucuns tient la ville de Paris avoir receu sa premiere fondation du tres magnanime et victorieux Jules Cesar, et que de son nom il l'appella premierement Julia, toutefoys aucuns adherans à contraire iugement croyant qu'elle ha aquis son nom du dix-huytieme Roy des Gauloys appellé Paris : 70 ans apres la premiere fondation de Troye et 498 ans avant Rome edifiée. Ce nonobstant plusieurs Chronicqueurs escrivans tout autrement attestent icelle Cité avoir esté construicte et premierement habitée par les Troyens et Sycambriens 230 ans apres que Sycambre fut fondée par Francus, et qu'en reverence de Paris Alexandre, fils de Priam, ilz la nommerent Paris. Quoy qu'il en soit, laissant le debat à qui en voudra contester, ie ne craindray de vous affermer que l'opinion premiere me semble plus conforme à la verité voire et vous discourir comme l'Isle la plus spacieuse et eminente que la Seine environne, est l'endroict premier où iadis la Cité et ville de Paris prit les termes legitimes de sa pristine habitation. Depuis, elle les a grandis avec si grande splendeur et puissance que la voluptueuse Corinthe, Athenes la studieuse, Rhodes l'inexpugnable, Ephese la renommée, voire Rome mesme, perdroyent grace, egallées à la moindre perfection de son excellence, car la verité me convie à la hausser en la sublimité d'un los tel, que son apparence represente mieux un petit monde qu'une Cité, non moins pour l'affluence innombrable du peuple resident en icelle que des manoirs et admirables edifices (entre lesquelz le Palaix Royal tient le premier lieu) dont elle decorée. Et n'est inconuenient de publier que l'incomparable beauté de son enclos soit par cinq cens rues divisée pour sa commodité, ains plaisant merueilleusement à voir les cinq beaux et riches ponts qui embellissent son seiour, par la proprieté des maisons sur iceux basties d'une si bonne grace que leur aspect les faict moins estimer Ponts, que places belles et spacieuses. Mais si par cela la gloire de son renom est exaltée, encor augmente son lustre par les richesses et marchandises dont elle abonde, estant de toutes parts frequentée pour l'utilité non vulgaire qu'on perçoit. A cela se ioint le tres florissant exercice des lettres qui perpetue sa reputation sur toute ville de la terre, là toutes disciplines sont en vigueur et divers colleges fondez pour l'auancement des bonnes lettres, de l'erection desquelz on estime la tres docte Alcuinus precepteur de l'invincible Charlemaigne autheur, instituteur, ou motif, pour le zele indicible qu'il eut à l'accroissement des sciences. Que diray-ie plus? eloquence et savoir me deffandront si taschant à exalter ceste Cité tant renommée ainsi qu'elle en est digne i'entreprens d'escrire le comble de toutes ses perfections et beautés. Parquoy en cest endroit choisissant plustost l'office d'admirateur paisible que de

scribe inepte, ie remettray ceste charge à plus suffisante plume. Si est ce toutesfoys que ne trouverez mauuais d'entendre la magnificence du Palaix Royal, l'ordre louable maintenu en la dispensation des iugemens et l'excellence des Senateurs disant droict en iceluy, ains avec moy louerez son excellence selon le merite d'icelle. Or est-il que anciennement (comme recite le chroniqueur Gaguin) de toutes les Citez de Gaule les hommes plus meurs, prudens, et approuuez, se souloyent assembler en conseil au lieu et temps indifferent pour les affaires du Royaume et de sa Republique, au gouuernement de laquelle on les reputoit fort experimentez, et là souloyent decider iuridiquement les controuerses à eux deuolues par appellation. Mais congnue l'incertitude de l'institution, l'incommodité des Senateurs deffaillans souuent pour l'élongnement de leurs contrées, et le dommage que le peuple en pouoit receuoir. Par autorité Royalle fut estably siege et Court de Parlement à Paris. Là dans le Palaix Royal (œuvre de singularité admirable) huictante Conseillers perpetuelz sont ordonnez pour congnoistre des differens dont le droict leur attribue la congnoissance par appel, et commander toutes autres choses selon la necessité occurente, pour lesquelles fins leur est assigné estat limité des deniers du Roy. Et pour plus accelerer l'expedition des causes, les seigneurs sus mentionez se divisent en quatre chambres, en la première desquelles assistent les quatre presidens avec 30 conseillers, oyans les proces par deuant eux pendans, sententians, donnant delays, et en somme decernans tout ce que appartient aux merites d'icelles causes. En la seconde sont 18 conseillers, en la troisieme pareil nombre et en chacune d'icelles tousiours quatre Presidens president, et ce qui là se decrete ou arreste est en certain iour determiné, prononcé par l'un de Messeigneurs les Presidens de la premiere chambre aux parties contentieuses, ou procureurs pour icelles. Au moyen de quoy telle sentence est nommée arrest, duquel n'est loisible d'appeller; ains conuient aux vaincus payer pour les espices de Messieurs soixante livres tournoys. Mais si quelcun opposant erreur en sa cause pour certain poinct mal entendu, demande reueue d'actes et estre admis à proposer son intendit, alors auant qu'il obtienne ce qu'il desire, deura consigner le double de la somme precedente. La chambre quatrieme est ordonnée à certain nombre de Conseillers appellez maistres du Palaix, deuant lesquelz seulement se demeinent les differens de ceux qui estans au service du Roy sont privilegiez de ne comparoir en aucune Court que deuant eux. En icelle assistent seulement six Juges, de l'ordonnance desquelz on peut appeller au Parlement. Voilà donc en somme ce que nostre Autheur m'ha appris de l'estat observé entre Messeigneurs du Parlement de Paris. Et dit encor que quelque foys ilz reçoiuent assesseurs, et qu'il est loisible aux Pers, Princes et Primats de France de discerner et congnoistre auec eux des affaires du Royaume ou des causes d'aucuns d'iceux Pers, qui sont en nombre douze, à savoir six ecclesiastics et six Laiz. Les Ecclesiastics sont les Euesques de Reims, de Laon, de Langres, de Beauuais, de Noyon et de Chalon, ausquelz sont adioints six Princes seculiers, à sauoir le Duc de Bourgongne, le Duc de Normandie, et celuy d'Aquitaine, et les Comtes de Flandres, de Thoulouse et de Champaigne. Ces douze Princes anciennement furent instituez par l'Empereur Charles le grand, et appellez Pers pour la dignité et magnificence egale en laquelle ilz estoyent tenus comparoir deuant luy, et ordonna qu'ilz ne seroyent subietz à autre iugement qu'à celuy du Parlement. Aussi fonda ce Prince magnanime les

estudes de Paris, incité à ce faire par quatre doctes et vertueux personnages nommez Claude, Alcuinus, Jehan, et Rabanus, lesquelz on tesmoigne auoir esté disciples du Venerable Beda, et d'Escoce s'estre retirez en France.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES
DE LA
CHAMBRE SYNDICALE DE LA LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE DE PARIS.

MANUSCRITS FRANÇAIS 21813-22060 DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

(Suite et fin.)

21845. « Arrest de la cour de Parlement servant de règlement pour les colporteurs de la ville de Paris, 1711 » (in-4°), *impr.* — Fol. 3 (1). « Liste des Colporteurs avec leurs noms et demeures, établis au nombre de 46 dans la ville et fauxbourgs de Paris, » 1711-1732. — Fol. 98. « Déclaration du Roy, portant reglement de ce qui doit être observé pour la vente des livres en la ville de Paris, » 1711 (in-4°), *impr.* — Fol. 100. « Magazins de livres ou déclarations faites par les libraires et imprimeurs de Paris des magazins qu'ils occupent hors de leur demeure, » 1711-1775. — Fol. 129 v°. « Modèle des catalogues de livres saisis dans les bibliothèques » et « Livres saisis dans les bibliothèques. 24 octobre 1711, de la bibliothèque de défunt M. Bousselin, contrôleur général du marc d'or..., pour être rendus aux RR. PP. de Nazareth. » — Fol. 218. « Registre des livres reçus pour la communauté des libraires et imprimeurs, 1689-1714. » — 242 feuillets.

21846. Registre alphabétique des noms de colporteurs avec la date de leur réception, 1740-1752. — 117 feuillets.

21847. Registre de réception des 120 colporteurs et des 40 afficheurs avec médaille. Certificats imprimés. 1740-1741. — 14, 244, 8 et 79 feuillets.

21848. Registre alphabétique de noms de colporteurs, avec la date de leur réception, 1740-1750. — 167 feuillets.

21849. Registre alphabétique de colporteurs de loteries, avec la date de leur réception, 1748-1750. — 98 feuillets.

21850. Registre des réceptions de colporteurs et afficheurs, 1748-1753. — 299 et 81 feuillets.

21851-21853. « Nouvelle inscription des colporteurs et afficheurs avec leurs commissions et réceptions, » 1753-1756, 1756-1758 et 1760. — 611, 122 et 39, 147 et 40 feuillets.

21854. « Liste des CXX colporteurs, des XL afficheurs et des XXIV gagne-deniers de la Chambre syndicale de la librairie et imprimerie, 1761 » (in-fol. et in-4°), *impr.* — Fol. 10. « Reglemens pour les colporteurs et afficheurs de Paris, les forts de la Douane et les gagnedeniers de la Chambre syndicale de la librairie et imprimerie » (in-8°), *impr.* — Fol. 29. Commissions de colporteurs, afficheurs et gagnedeniers. Certificats imprimés. 1761-1787. — 234 feuillets.

21855-21861. Registres de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris, 1614-1791.

Vol. I (21855). Registre des délibérations de la communauté des marchands, libraires, imprimeurs et relieurs de Paris, 26 mars 1674-23 juin 1675. — 181 feuillets.

Vol. II (21856). Autre, 23 juin 1673-10 sept. 1716. — Fol. 291. Déclarations d'envoi de fontes de caractères aux libraires et imprimeurs de province, 1685-1686. — Fol. 292. Trois quittances du « Receveur général des deniers provenans de la vente des offices de trésoriers-receveurs et payeurs des deniers communs des corps des Marchands, » 1703-1714. — 294 feuillets.

Vol. III (21857). Autre, 24 sept. 1716-22 déc. 1740. — 441 feuillets.

Vol. IV (21858). Autre, 10 janv. 1741-7 mai 1759. — 250 feuillets.

Vol. V (21859). Autre, 15 mai 1759-19 juillet 1775. — 494 feuillets.

Vol. VI (21860). Autre, 24 août 1775-7 déc. 1787. — 249 feuillets.

Vol. VII (21861). Autre, 7 déc. 1787-18 mars 1791. — 44 feuillets.

21862-21866. Registres de la librairie pour les années 1781-1785.

I (21862). « Registre de la librairie pour l'année 1781, » avec table. — II (21863). 1782. — III (21864). 1783. — IV (21865). 1784. — V (21866). 1785. — Répertoires alphabétiques donnant les titres des ouvrages pour lesquels l'autorisation est demandée au directeur de la librairie, avec les décisions intervenues. — 157, 201, 229, 266 et 256 feuillets.

21867. « Registre contenant les extraits des réponses faites tant aux différents particuliers qu'aux personnes de l'administration, » 1er oct. 1787-5 déc. 1788. — 177 feuillets.

21868. Répertoire alphabétique de noms de personnes et de matières. — Répertoire des « lettres reçues et répondues, » déc. 1785-oct. 1787. — 190 feuillets.

21869. Répertoire alphabétique des personnes qui ont demandé des privilèges, permissions, dispenses, etc., concernant la librairie-imprimerie, 1788. — 189 feuillets.

21870. « Registre de la librairie contentieuse. » Demandes de réception d'imprimeurs et d'établissement d'imprimeries en province, avec décisions en marge, 1767-1787, concernant les villes de :

Agen (n° 134 *bis*), Aix (32, 90, 142, 171), Albi (31), Amiens (15, 178,

213), **Angers** (50, 66 *bis*, 100, 150), **Angoulême** (161), **Auch** (48, 210), **Autun** (211, 214), **Auxerre** (171), **Avranches** (253). **Bastia** (38, 138, 212), **Beauvais** (81, 98, 103, 121, 124, 131, 148), **Bergerac** (91), **Besançon** (81 *bis*, 120, 123, 132, 174), **Béziers** (21), **Blois** (216), **Bordeaux** (52, 185, 251, 257), **Boulogne-sur-Mer** (188), **Bourg-en-Bresse** (143), **Bourg-Saint-Andéol** (19), **Bourges** (49), **Brest** (181, 215), **Brives** (175 *bis*). Castelnaudary (25), Chalon-sur-Saône (54, 68), Châlons-sur-Marne (93, 190, 243), Chartres (73, 182), Châtellerault (116), Châtillon-sur-Seine (94), Chaumont-en-Bassigny (245), Clermont-Ferrand (67, 68 *bis*, 247), Colmar (98), Compiègne (37, 74), Condom (149). Dijon (66, 110, 118, 156, 193), Dôle (209), Douai (2, 135), Dunkerque (30, 55, 229). Embrun (36), Étampes (60, 128), Évreux (240). Falaise (166), La Flèche (28). Grenoble (104, 175, 177), Guingamp (155). Le Havre (140). Joinville (61). Langres (176), Laon (65), Laval (4, 173), Lille (10, 125, 145, 217, 229), Limoges (237), Lons-le-Saulnier (220), Lorient (8, 47, 130), Lyon (1, 40, 41, 44, 70, 86, 87, 92, 99, 101, 146, 246). Le Mans (3, 72), Marseille (102, 105, 219), Meaux (154), Melun (218), Mende (129), Metz (12, 191, 234, 244, 252, 254), Montargis (184), Montauban (34), Montpellier (172). Nancy (26, 114, 147, 238), Nantes (17, 62, 64 *bis*, 185), Nîmes (109, 222). Orléans (16, 89), Orange (35). Paris (13, 18, 22, 44 *bis*, 45, 51, 54 *bis*, 59 *bis*, 61 *bis*, 63, 69, 80, 112, 115, 157, 158, 167, 169, 186, 197, 199, 200, 205, 223, 230, 241), Pau (5, 23), Perpignan (19, 20, 53, 134, 187), Poitiers (27, 76, 236), Pont-à-Mousson (162), Pontarlier (77), Le Puy (221). Quimper (43, 88). Reims (58, 239, 248, 249), Rennes (24, 135 *bis*, 228, 255), Rethel (84), Rochefort (56), La Rochelle (71, 139), Rodez (57, 133), Rouen (6, 7, 29, 33, 39, 41 *bis*, 82, 83, 144, 160, 168, 231, 235). Saint-Brieuc (11), Saint-Dié (224), Saint-Flour (85), Saint-Malo (202), Saint-Paul-de-Léon (97), Saintes (189), Saralbe (96), Sarlat (117), Saumur (78), Sedan (42), Senlis (79). Tarbes (106, 107, 179), Toul (108), Toulon (250), Toulouse (111, 126, 136, 159, 192, 194, 242), Tours (9, 64, 151, 216), Troyes (165). Uzès (75). Valence en Dauphiné (119), Valenciennes (207), Valognes (46), Vannes (127, 232, 233), Verdun (14, 226), Versailles (137), Villefranche (164, 180), Villeneuve-en-Vivarais (195). — 73 feuillets.

21871. « Déclaration du Roy pour les libraires et imprimeurs de Paris, registrée en Parlement les 6 octobre et 13 décembre 1703, qui ordonne aux syndic et adjoint de lever sur chaque maître et veuve de maître de leur communauté la somme de trente sols pour le droit de chacune des quatre visites générales qu'ils sont tenus de faire chaque année,... » *impr.* (2 ff.). — Registre alphabétique des libraires qui ont payé chaque année le droit de trente sols, de 1704 à 1726. — 157 feuillets.

21872. Registre de la « recepte (et dépense) de la confrairie de

monsieur Sainct Jean l'Evangeliste, fondée à Paris en l'église des Mathurins, » 1592-1742. — Fol. 365. « Noms et surnoms des confraires qui ont payé ouverture de boutique, » 1586-1610. — 368 feuillets.

21873-21895. Comptes des recettes de la confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste, 1706-1728.

Le titre imprimé porte : « Liste des imprimeurs, libraires, relieurs et autres, qui doivent payer la confrairie de Saint-Jean-l'Évangéliste, érigée en l'église des RR. PP. Mathurins. »

21873, 1706; — 21874, 1707; — 21875, 1708-1709; — 21876, 1710; — 21877, 1711-1712; — 21878 (s. d.); — 21879, 1713-1714; — 21880, 1714; — 21881, 1715; — 21882-21883, 1716; — 21884, 1717; — 21885, 1718; — 21886, 1719; — 21887, 1720; — 21888, 1721; — 21889, 1722; — 21890, 1723; — 21891, 1724; — 21892, 1725; — 21893, 1726; — 21894, 1727; — 21895, 1728. — Chaque volume de 16 feuillets.

21896. « Registre des déclarations pour la contribution patriotique » des libraires et imprimeurs de Paris, 1er oct. 1789-28 juillet 1790. — 73 feuillets.

21897-21926. « Registres des livres envoyés de la Douane à la Chambre syndicale » de la librairie et imprimerie de Paris.

21897, août 1697-1698; — 21898, 2 janv. 1699-30 sept. 1701; — 21899, 4 oct. 1701-12 janv. 1703; — 21900, 2 janv. 1703-28 sept. 1706; — 21901, 1er oct. 1706-30 oct. 1710; — 21902, 2 janv. 1711-24 déc. 1716; — 21903, 5 janv. 1717-22 sept. 1722; — 21904, 25 sept. 1722-3 sept. 1728; — 21905, 7 sept. 1728-31 déc. 1733; — 21906, 5 janv. 1734-13 août 1737; — 21907, 20 août 1737-9 avril 1743; — 21908, 19 avril 1743-29 déc. 1747; 21909, 2 janv. 1748-29 déc. 1752; — 21910, 2 janv. 1753-27 avril 1759; — 21911, 3 mai 1759-16 nov. 1764; — 21912, 20 nov. 1764-7 juin 1768; — 21913, 10 juin 1768-29 déc. 1770; — 21914, 4 juin 1771-5 juin 1772; — 21915, 12 juillet 1772-25 janv. 1774; — 21916, 28 janv. 1774-2 mai 1775; — 21917, 5 mai 1775-12 juillet 1776; — 21918, 12 juillet 1776-30 sept. 1777; — 21919, 3 oct. 1777-27 nov. 1778; — 21920, 1er déc. 1778-25 févr. 1780; — 21921, 29 févr. 1780-11 déc. 1781; — 21922, 14 déc. 1781-5 déc. 1783; — 21923, 5 déc. 1783-25 oct. 1785; — 21924, 28 oct. 1785-20 juillet 1787; — 21925, 21 juillet 1787-27 mars 1789; — 21926, 31 mars 1789-29 avril 1791.

21927. Registre des livres visités aux chambres syndicales de Besançon, Lyon, Nancy, Orléans et Toulouse, 1778-1779. — 20 feuillets.

21928-21929. « Répertoire alphabétique des livres prohibés. » (Double exemplaire.) — 57 et 82 feuillets.

21930. Registre des livres arrêtés dans les visites faites par les syndic et adjoints, 1698-1726. — Fol. 36. « Mémoire des livres nouveaux qui ont esté retenus pour la Bibliothèque du Roy, dans les visites faites dans la Chambre syndicale des libraires, 1698-1703. » — Fol. 42. Reconnaissances de balles et paquets de livres retirés de la Chambre syndicale après la visite des syndic et adjoints, 1695-1697. — 62 feuillets.

21931. Registre des livres arrêtés dans les visites faites par les syndic et adjoints, 1703-1742. — Page 359. Journal de la Communauté des libraires de Paris, 1705-1711. — 390 pages.

21932. Registre des livres arrêtés dans les visites faites par les syndic et adjoints, 1742-1771. — 143 feuillets.

21933-21934. Journal des livres suspendus depuis le 4 janvier 1771 jusqu'au 11 janvier 1791. — 96 et 105 feuillets.

21935. « Registre des ouvrages entrés par la Chambre » syndicale de la librairie, 1778-1789. — 88 feuillets.

21936. « Registre des ordres de MM. les directeurs généraux de la librairie et imprimerie de France, » 1770-1789. — 68 feuillets.

21937. « Registre de la librairie sous la direction de Mr de Villedeuil, directeur général de la librairie de France, » 1784-1787. — 109 feuillets.

21938. « Registre de M. l'abbé Bignon, contenant les ouvrages présentés à Mgr le chancelier Phélypeaux par les auteurs ou les libraires, la distribution desdits ouvrages à Mrs les examinateurs avec les approbations ou motifs de réprobation, etc., » 1696-1704. — 371 pages.

21939-21942. « Registres des ouvrages manuscrits ou imprimés présentés à Mgr le chancelier pour obtenir des privilèges, » 1705-1716. — 189, 111, 140 feuillets et 365 pages.

21943. Registre de livres fournis par les imprimeurs aux syndic et adjoints de la Communauté, en exécution des règlements concernant la librairie, 1686-1689. — 169 feuillets.

21944-21971. Registre des privilèges accordés aux auteurs et libraires, 1653-1790.

21944, 1653-1660; — 21945, 1660-1673; — 21946, 1673-1687; — 21947, 1688-1700; — 21948, 1703-1705; — 21949, 1705-1710; — 21950, 1710-1716; — 21951, 1716-1721; — 21952, 1721-1724; — 21953, 1724-1727; — 21954, 1727-1730; — 21955, 1730-1734; — 21956, 1734-1738; — 21957, 1738-1742; — 21958, 1742-1748; — 21959, 1748-1752; — 21960, 1752-1766; — 21961, 1756-1759; — 21962, 1759-1763; — 21963, 1763-1766; — 21964, 1766-1769; —

21965, 1769-1773; — 21966, 1773-1775; — 21967, 1775-1778; — 21968, 1778-1783; — 21969, 1783-1786; — 21970, 1786-1788; — 21971, 1788-1790.

21972. Répertoire alphabétique des registres de la Librairie de 1705 à 1707. — 152 feuillets.

21973. Catalogue méthodique d'une Bibliothèque anonyme (vers 1793). — 48 feuillets.

21974. Répertoire alphabétique des registres de la Librairie, 1711-1716 et 1723-1728. — 188 feuillets.

21975. Répertoire alphabétique d'ouvrages présentés et de privilèges obtenus ou refusés de 1728 à 1739. — 157 feuillets.

21976-21977. Répertoire alphabétique des registres de la Librairie de 1738 à 1750 et de 1750 à 1760. — 286 et 268 feuillets.

21978. « Registre 4e des privilèges et permissions de sceau, » 1784-1790. — 368 pages.

21979. Répertoire alphabétique du 4e registre des privilèges. — 46 feuillets.

21980. Répertoire alphabétique du 4e registre des permissions tacites, du 1er mai 1782. — 60 feuillets.

21981. Registre des permissions tacites, 1763-1771, avec l'indication des livres entrés par la Chambre et des livres refusés, 1767-1771. — 91 feuillets.

21982. Registre des déclarations faites aux syndic et adjoints de la Librairie par les imprimeurs des ouvrages nouveaux mis sous presse, 1732-1764, avec les permissions tacites de 1750 à 1783, et l'indication des livres entrés par la Chambre et des livres refusés depuis 1771. — Fol. 140. Ventes de bibliothèques en 1737 et 1738. — Fol. 140 v°. Reconnaissances de livres remis à la Bibliothèque du Roi et du Chancelier, en 1757 et 1758. — Fol. 141. État de livres imprimés avec permissions tacites et fournis à la Chambre en 1756 et 1757. — 142 feuillets.

21983-21988. Registres des permissions tacites, 1772-1789.

21983, 1772-1782; — 21984, 1774-1784; — 21985, 1783-1789; — 21986, 1782-1788; — 21987, 1784-1789; — 21988, 1777-1787.

21989. Répertoire alphabétique des permissions tacites, depuis novembre 1763. — 121 feuillets.

21990-21994. Registres des livres d'impression étrangère présentés pour la permission de débiter, 1718-1774. — 61 feuillets, 190, 123, 401 et 201 pages.

21995-22003. Registres des privilèges et permissions simples de la Librairie, 1723-1789.

21995, 1723-1728; — 21996, 1728-1739; — 21997, 1738-1750; — 21998, 1750-1760; — 21999, 1760-1763; — 22000, 1763-1768; — 22001, 1768-1774; — 22002, 1774-1788; — 22003, 1788-1789.

22004. État des privilèges ou titres de propriété des libraires de Paris, 1764-1777. — 82 feuillets.

22005. « Feuille des jugemens des privilèges derniers et deffinitifs, conformément à l'art. XI de l'arrêt du Conseil du 30 aoust 1777 sur la durée des privilèges, » pour les libraires de Paris, avec une table alphabétique des ouvrages. — 84 feuillets.

22006. « Registre des privilèges ou copie des feuilles envoyées aux sceaux depuis le 9e novembre 1763 » jusqu'au 5 avril 1777. — 234 feuillets.

22007. « Estat des ouvrages imprimez en vertu de privilèges ou permissions du sceau dont le manuscrit et l'exemplaire pour monseigneur le garde des sceaux ont été remis en exécution de l'ordre du 22 décembre 1732, et des livres étrangers dont on permet le débit. 1733-1737. » — 32 feuillets.

22008-22009. « Feuille des jugements, du 16e avril 1777 au 21 octobre 1786 » et du 17 novembre 1786 à mai 1790. Liste des ouvrages auxquels ont été accordés des privilèges ou permissions, avec les noms des censeurs. — 200 et 75 feuillets.

22010. Table alphabétique des ouvrages mentionnés dans les deux volumes précédents. — 16 feuillets.

22011. « Feuille des jugements, du 4 may 1781 » au 7 mars 1787. — 156 feuillets.

22012. Registre du sceau pour les privilèges, du 14 janvier 1778 au 31 décembre 1785. — 170 feuillets.

22013. « Répertoire des privilèges généraux ou permissions du sceau, 1763-1786. » Table alphabétique des ouvrages. — 137 feuillets.

22014-22016. Rapports des censeurs sur les ouvrages soumis à leur examen pour l'obtention des privilège ou permission, 1769-1788. — 214, 310 et 355 feuillets.

22017. Documents relatifs à la *Société typographique*, fondée par Guillaume Laporte, 1785. — Fol. 61. « Nouveau plan de censure, » signé : Gardane, 1773. — Fol. 65. « Observations sur des objets de librairie [censure], » signé : Philippe, censeur royal, 1773. — Fol. 66. « Abus concernant la librairie, » signé : d'Hermilly. — Fol. 69. Lettre de M. Adanson, sur les abus de la librairie, 1773. — Fol. 71.

« Mémoires, observations, projets relatifs à l'établissement d'un timbre [provisoire] sur la musique. » — 146 feuillets.

22018. « Registre [alphabétique] des permissions simples pour les ouvrages classiques, » 1778-1787. — 48 feuillets.

22019. Répertoire alphabétique de livres publiés de 1778 à 1788, avec l'indication du chiffre de tirage. — 112 feuillets.

22020. « État des livres que messieurs les libraires n'ont pas fournis à la Bibliothèque du Roy, » suivant l'ordre alphabétique des noms des libraires, 1752-1770. — 51 feuillets.

22021. « Registre des livres et des estampes que les syndics et adjoints des libraires et imprimeurs de Paris ont fournis au Cabinet du Roy en exécution de l'arrest du Conseil du 17 d'octobre 1704, » 1704-1721. — 100 pages.

22022. « Registre des livres de privilège reçus pour la Bibliothèque du Roy, depuis le 31 octobre de l'année 1721, » jusqu'en 1724. — 48 pages[1].

22023-22032. « Registres des livres de privilège retirés de la Chambre syndicale des libraires pour la Bibliothèque du Roy, depuis le mois de septembre 1724 » jusqu'en 1790.

22023, 1724-1757; — 22024, 1758-1775; — 22025, 1775-1783; — 22026, 1783-1785; — 22027, 1785-1786; — 22028, 1786; — 22029, 1786; — 22030, 1787; — 22031, 1788-1789; — 22032, 1789-1790.

22033. « État des livres de privilège et autres remis à messieurs de la Bibliothèque du Roy suivant leurs différents départements, » 1746-1779. — 196 feuillets.

22034. Registre des livres de privilège retirés de la Chambre syndicale des libraires pour la Bibliothèque du Roy, 1784, 1785 et 1788 (double; voy. nos 22026, ss.). — 118 feuillets.

22035. Matériaux de l'*Essai sur la Bibliothèque du Roi* de Le Prince. — 85 feuillets.

22036. « Procès-verbal de la vente du fonds de librairie de feu M. Laurent Durand, libraire à Paris, » 1764. — 126 feuillets.

22037. « Procès-verbaux de ventes de livres des libraires Merlin, 1779; — Gauguery, 1770; — Vve Garnier, 1775; — d'Expilly, 1774;

1. Un registre précédent des livres de privilège est conservé dans les archives du Département des manuscrits :

« Registre des livres de privilège reçeus pour la Bibliothèque du Roy, depuis l'année 1684 » jusqu'en 1721. Avec « Table des noms des libraires et imprimeurs. » — 305 pages.



— Edme Le Jay, 1781; — J. P. Cossard, 1776; — P.-P. Brunet; — Prault père, 1781. — Fol. 84 : Procès-verbaux de vente de matériel d'imprimerie trouvé chez le marquis de Ménars (1782), etc. — Fol. 97. « Procès-verbal de vente du fonds de commerce de fonderie de caractères d'imprimerie, après le déceds du s[r] Jean-François Fournier... — La copie de l'inventaire a été remise à M. Monmoro, » note au fol. 100. — Fol. 106. « Procès-verbal de la vente du fonds de librairie de Lottin aîné, » 1783. — Fol. 114. « État des livres de fonds et d'assortiment tant en feuilles que reliés, qui seront vendus dans la Chambre syndicale, le mercredi 2 avril 1783... » (In-4°, 19 p., *impr.*) — 130 feuillets.

22038. Registre des « livres nouveaux, » 1762. — 101 feuillets.

22039-22040. Registres des privilèges et permissions simples de la librairie, 1786 et 1787. — 218 et 263 feuillets.

22041. « Collection, mémoires chimiques et physiques par M. Quatremère d'Isionval. Tome I[er]. Analyse et examen chimique de l'indigo. » — Page 205. « Recherches sur les moyens de combiner intimement les acides nitreux et marin avec la terre magnésienne, pour en obtenir des sels réguliers et permanens. » In-4°, *impr.* — 264 et 33-82 pages.

22042. « Discours sur la diversité des opinions, prononcé à l'ouverture des audiences du Parlement de Bourgogne, le jeudy 14 novembre 1765. » — Fol. 11. « Éloge de Raymond VII, comte de Toulouze..., par Cairol..., couronné par l'Académie des Jeux Floraux en 1772. » — Fol. 30. « Lettre à MM. les commissaires de l'Académie Royale des sciences et de la Société Royale de médecine de Paris, par M. Janin de Combe-Blanche, dans laquelle on prouve qu'un homme s'est noyé dans la fosse de l'Hôtel de la Grande, et que le méphitisme n'a eu aucune part à cet événement. — Lyon, 1784, » (in-8°), *impr.* — Fol. 50. « La vérité mise en évidence, ou cinquième lettre à M. Cadet et à ses confrères MM. Laborie et Parmentier, apothicaires de Paris, etc..., par M. Janin... — Lyon, 1785 » (in-8°), *impr.* — Fol. 60. « Réponse au discours de M. O-Rian, agrégé au collège de médecine de Lyon, sur le magnétisme animal, par M. Janin de Combe-Blanche... — Lyon, 1784, » (in-8°), *impr.* — Fol. 68. « Avis aux princes catholiques sur les stratagèmes et les ruses politiques de la Société de Jésus pour envahir la monarchie universelle..., » par le comte de Vellozo, 1768. — Fol. 171. « Mémoire sur les Journaux. » — Fol. 175. « Lettre à M***, où l'on développe le plan annoncé dans le discours *sur l'état actuel de la jurisprudence*, pour parvenir à la rendre simple, uniforme, universelle et constante, » par M. Guyton Morveau, 1771. — Fol. 206. « Louis XII aux Champs Élisées juge, entre Monclar, procureur général au Parlement de Pro-

vence, et Pascal, avocat au même Parlement, de la question : Si les avocats ont le droit de répliquer sur les gens du Roi. » — 227 feuillets.

22043. « Observations d'un homme d'État sur le compte-rendu au Roy par M. Necker, au mois de janvier 1781, » par M. de Copons. — 125 feuillets.

22044. « Apologie du commerce où l'on répond à la lettre onzième n° 39, 1777, de l'*Année littéraire.* » — Fol. 32. « Projet tendant à l'extension du commerce extérieur, à la sûreté du commerce intérieur et à l'accroissement de la marine militaire, présenté par M. le chevalier de Forge. » — Fol. 39. « Essai sur l'éducation commune et nationale, » par Batteux, 1776. — Fol. 57. « Plan d'un établissement d'éducation sous le titre de Société d'émulation. » — Fol. 73. « Détail des exploits les plus mémorables des trois dernières guerres de l'Europe, dont la 1re élevée en 1733 et la 3e en 1756 et terminée en 1763... » — 149 feuillets.

22045. Lettre de Dom Toussaints Duplessis, 21 avril 1730. — Fol. 5. Fragments sur l'oraison. — Fol. 37. « Sur l'honeste homme par rapport à la Religion. » — Fol. 115. « Annales françoises recueillies des gazettes de France, rangées par ordre alphabétique et rédigées par l'abbé Sutaine, 1784. » — Fol. 127. « Nouvelles vues sur les marées pour monseigneur de Miroménil, chancelier, par le sieur Loiseau, professeur d'hydrographie à Auray, 1775. » — Fol. 151. « Principes de l'astronomie..., par René Trottier. » — Fol. 158. « Éloge historique de M. le duc de Rohan, général des troupes de la Valteline sous Henri IV et Louis XIII. » — Fol. 196. « Concordat pour l'administration de la justice dans le Sargaw, » entre l'électeur de Trèves et le duc de Lorraine, 1620, (in-4°), *impr.* — Fol. 204. « Dissertation sur la maladie épizootique des animaux et les moyens propres à les conserver, par M. Antoine Boniol..., de Bordeaux, 1788. » — 229 feuillets.

22046. « Almanach des loix de la France... pour 1787. » — Fol. 40. « Copie de la déclaration faite et écrite à la Bastille par le nommé Mallet, marchand de livres dits prohibés, 1783. » — Fol. 49. « Mémoire qui indique le moyen de rendre le savon ferme et compact sans que pour cela il perde rien du poids de la fabrique... par Pont, de Saintes, 1780. » — Fol. 56. « Plan d'établissemens tendans à l'extinction de la mendicité, » par M. l'abbé Bruzeau, 1779. — « Prospectus seu Catalogus nummorum antiquorum... a D. Ballyet, episcopo et consule Gallo Babyloniæ collectorum... » (in-fol.), *impr.*, avec une lettre de son neveu Ballyet, de Besançon, 1774. — Fol. 74. « Explication succincte des tertres de la province de Hainaut. » — Fol. 77. « Modèle des états dressés par la Société royale de médecine pour sa corres-

pondance sur les maladies les plus communes dans les différents cantons du Royaume, » subdélégation de Millau, vers 1782. — Fol. 81. « Recherches pathologiques, etc., sur les signes de l'empoisonnement, par Lebègue de Presle, 1784. » — Fol. 81. « Exposé d'une musique une et imitative et particulière à chaque solemnité..., par M. Le Sueur. » Paris, 1787, in-12, *impr.* — Fol. 119. « Le petit manuel du Pilote ou les vraies principes de la navigation théorique par demandes et réponses,... par M. le maréchal de Tourville » (in-4°), *impr.* — Fol. 273. « Bibliothèque universelle de droit et de jurisprudence, ou collection complette des œuvres de jurisprudence de M. Bouhier..., recueillies par M. Joly de Bevy » (prospectus). — 285 feuillets.

22047. « Histoire de l'administration nationale de la France et particulièrement de la Normandie..., par M. Bayeux, avocat au parlement de Rouen. » — Fol. 6. Rapports sur le « Thermomètre de santé » de M. Daignan, 1788. — Fol. 22. « Observations sur le jugement du censeur royal [M. Paulet] concernant un manuscrit intitulé : La vie de l'homme respectée et défendue dans les derniers moments, etc., » par l'auteur, M. Thiéry, 1786. — Fol. 40. « Observations de M. Houard, censeur royal, sur le manuscrit de M. Manesse, avocat au parlement de Douay, intitulé : Histoire politique et civile du gouvernement féodal de la France, » 1788. — Fol. 55. « Calendrier de Boston, pour l'année 1777. » — Fol. 106. « Observations sur une lettre de M. Chérin... à M*** du 15 mars 1789, par M. Maugard, généalogiste. Paris, 1789 » (in-8°), *impr.* — Fol. 118. « Essais pour servir à l'histoire littéraire, politique et naturelle de la ville de Dieppe..., 1778. » — 132 feuillets.

22048. « Capitularia Regum Francorum, nova editio, curante Petro de Chiniac » (prospectus). — Fol. 11. « L'Innocence reconnue ou histoire de la fille Salmon, condamnée par sentence du présidial de Caen à être brûlée vive. » — Fol. 23. « Plan de l'hospital général de la ville de Lille. » — Fol. 25. « Avertissement d'un publiciste sur les atteintes portées à l'autorité royale... par la lettre d'un prétendu avocat national et patriote. » — Fol. 51. « Essai de Laopédie ou plan d'éducation pour le peuple, mémoire adressé à l'Académie... de Châlons-sur-Marne..., 1781. » — Fol. 72. « Mémoire sur ce sujet : Lorsque la société civile ayant accusé un de ses membres par l'organe du ministère public, celui-ci succombe dans cette accusation, quels seraient les moyens... de procurer au citoyen reconnu innocent le dédommagement qui lui est dû... 1781 ; » discours nos 17 et 3. — Fol. 108. « Idée sur l'administration des chemins... et plan d'éducation citoyenne et militaire. » — Fol. 146. « Zoraï, tragédie par M. Marignié, jouée pour la 1re fois par les Comédiens français... le

6 octobre 1782. » — Fol. 211. « Voyage pittoresque de l'Italie. Quatrième livraison. » — 218 feuillets.

22049. « Nouvelle méthode pour opérer les changes de la France avec toutes les places de sa correspondance, etc., par Joseph-René Ruelle, de Lyon. » — Fol. 21. « Vues patriotiques mises dans un nouveau jour. » — Fol. 38. « Remarques sur les observations sur le Muscadier. » — Fol. 52. « Les Principes, l'esprit et les devoirs du gouvernement chrétien ou du ministère épiscopal. » — Fol. 94. « Lettre à M. le marquis de *** sur la discipline de l'ordre des avocats, par M. ***, ancien avocat. » — Fol. 153. « Réponse de M. Girard, avocat à Quimper, aux lettres anonymes d'un juge de village, auteur de la critique de son traité des usemens ruraux de la Basse-Bretagne et d'un ouvrage sur la même matière, intitulé : Institutions convenantienes; » précédée des lettres anonymes 7 à 17. — 198 feuillets.

22050. « Observations sur les collèges, sur les bureaux d'administration et sur la réforme des études, par M. Bruté, censeur royal. » — Fol. 13. « Guerre de l'Espagne et de l'Angleterre en 1739. » — Fol. 71. « Devis estimatif du canal de Provence. » — 95 feuillets.

22051-22052. « Mémoire ou dissertation sur la juridiction respective des évêques et des curés, » par M. Thiébaut, curé de Sainte-Croix de Metz. 1788. — 55 et 81 et 226 et x pages.

22053. « Exercice journalier pour les principales actions de la vie chrétienne et religieuse à l'usage des religieuses de la congrégation de Notre-Dame... » — Page 134. « Détails intéressants sur les diverses guérisons opérées par l'intercession du feu pape Clément XIV (Ganganelli), extraits et traduits de l'italien (Notizie interessanti la sagr. persona del gran pontefice Clemente XIV... Lugano, 1778, in-8°). » — 193 pages.

22054. (Voyez le ms. 22060.)

22055. « Abrégé des principaux traités conclus depuis le commencement du xiv° siècle, » par le vicomte de la Maillardière (xviii° siècle, seulement). — Fol. 191. Traité sur le gouvernement anglais (chapitre 13 à la fin), par M. de Lolme, Genevois. — 266 feuillets.

22056. « Abrégé des principaux traités conclus depuis le commencement du xiv° siècle..., par le vicomte de La Maillardière. » (Voy. le n° 22055.) — 239 feuillets.

22057. « Les époux charitables, ou vie de monsieur le comte et de madame la comtesse de La Grange, par Mr le D. V. C. E. » 1782. — 115 feuillets.

22058. « Instruction succincte en forme de cathéchisme (*sic*) pour les sages-femmes de la campagne. » — 181 pages.

22059. « Almanach historique de la ville de Toulouse..., pour l'année 1780 » (in-32), *impr.*, avec additions mss. — 33 feuillets.

22060. « Selectæ fabellæ et historiunculæ, quibus accedunt primorum imperatorum romanorum ab Augusto ad Theodosium compendiariæ vitæ..., authore Barbier, collegii Aquicinctini in universitate Duacena professore. » (Une partie de cet ouvrage forme le volume 22054.) — 70 et 70 feuillets.

On peut joindre à l'inventaire des archives de la Chambre syndicale de la Librairie et imprimerie les notices des quelques manuscrits suivants de la Bibliothèque nationale.

Franç. **8131.** « Recueil chronologique des lettres patentes, édits, déclarations, arrêts du Conseil et cours supérieures, sentences et jugements souverains sur la librairie et imprimerie de Paris, depuis 1275 jusqu'à présent, par Guillaume Claude Saugrain, libraire, » 1777. — 250 feuillets.

Franç. **8132.** « État des privilèges en vigueur au 15 février 1778, dressé par ordre alphabétique. » — 76 pages.

Nouv. acq. fr. **558.** « Représentations et observations en forme de mémoire sur l'état ancien et actuel de la librairie, ses règlemens, ses privilèges et autres objets relatifs à son commerce et aux gens de lettres, présentées à Monsieur de Sartine, maître des requêtes, directeur général de la Librairie et imprimerie, par les syndic [Le Breton] et adjoints en charge au mois de mars 1764. » — 128 pages.

Nouv. acq. fr. **1214.** Affaires de librairie. Police. Années 1750-1770. Notes de l'inspecteur Dhemery. — Page 613. Pièces sur le « Microscope bibliographique, satire contre Rousseau de Bouillon, » 1771. — 628 pages.

Nouv. acq. fr. **2490.** « Extraits des registres de la communauté des marchands libraires, contenant les livres imprimez avec privilége du Roy depuis le mois de novembre 1663 [jusqu'en aoust 1703, pour] la recherche de tous les livres qui estoient deus à la Bibliothèque du Roy. » — Page 247. « Liste des privilèges enregistrez tout au long, depuis le mois d'aoust 1703. » — 255 pages.

Nouv. acq. fr. **2801.** « Etats de livres ou extraits des registres du Bureau de la Librairie. » 1723-1724. Registre de livres présentés pour l'approbation et le privilège, art. 152-574. — 48 feuillets.

Nouv. acq. fr. **3546.** « Projet d'arrêt du Conseil portant règlement sur l'entrée et le débit des livres d'impression étrangère. » Juillet 1703.

— Fol. 7. « Pièces et mémoire sur la difficulté survenue entre le syndic des libraires de Nantes et l'un desdits libraires à l'occasion de la visite que ce syndic a faite de quatre balles de livres déclarées venir de Paris et de Lyon. » 1706. — Fol. 26. Modèles de Privilèges généraux et locaux. — Fol. 37. Copie des quatre ordonnances de 1547, 1551, 1563 et 1566 sur la librairie et imprimerie, et de la dernière ordonnance de juin 1710. — Fol. 53. « Mémoire touchant la déclaration du 5 septembre 1711, » sur les bibliothèques vendues aux libraires. — Fol. 57. « Réflexions sur le projet d'arrêt donné par les libraires » au sujet des livres dus à la Bibliothèque du Roi, 1733. — Fol. 59. « Mémoire pour la Bibliothèque du Roy, » au sujet de livres dus en vertu des privilèges accordés, 1753. — 63 feuillets[1].

RAPPORT PRÉSENTÉ AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

AU SUJET D'UNE PÉTITION DU CITOYEN CARDINAUX, DIRECTEUR DU THÉATRE DE L'ESTRAPADE.

(Fructidor an VI.)

Au commencement du mois précédent (en thermidor an VI), Cardinaux, directeur du théâtre de l'Estrapade, avait fait appel aux secours du gouvernement. Cet appel a été imprimé dans le *Bulletin de la Société* de 1875, pages 91 et ss. La pièce ci-jointe[2] donne la contre-partie des renseignements que Cardinaux avait fournis sur son compte en thermidor. Il s'était dépeint, dans cette autobiographie, comme un républicain *zélé.* Le rapport officiel accepte l'épithète, ajoutant seulement (l'addition est intéressante) : « *mais d'un zèle sans discernement.* »

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Paris, le 15 fructidor an VI de la République une et indivisible.

Rapport présenté au Ministre de l'intérieur.

Les citoyens Cardinaux et Félix, celui-ci directeur du petit théâtre de l'*Estrapade*[3], l'autre restaurateur limonadier, principal locataire

---

1. A la suite des anciennes Archives de la Chambre syndicale se trouve classée à la Bibliothèque nationale, dans le fonds des manuscrits français, sous les nos 22061-22193, la *Collection Anisson-Duperron.* C'est un recueil en 133 volumes de documents de tout genre relatifs à la librairie et à l'imprimerie, réunis par le dernier directeur de l'Imprimerie royale.

2. Archives nationales, F^{17} 62992.

3. Ce théâtre, fermé depuis trois ans, avait été rouvert le 20 brumaire an VI.

de ce théâtre, demandent depuis longtemps des secours au ministre de la police.

Le ministre de l'intérieur désirant savoir, avant tout, si ce spectacle peut être considéré comme avantageux sous le rapport de la morale et connaître la conduite de ceux qui le dirigent, a écrit à ce sujet au ministre de la police. Ce ministre a fait passer en réponse toutes les pétitions et pièces relatives à cette affaire.

On voit, par une lettre du commissaire du Directoire exécutif[1] près l'administration municipale du 12e arrondissement :

Que ce théâtre était fort fréquenté il y a trois ans; qu'il est très bien situé[2], que le local est vaste et commode, qu'il offre tout ce qu'on peut désirer pour y former un spectacle convenable aux habitants de ce quartier, l'un des plus populeux de Paris.

« Ce serait, dit-il, employer *utilement* les deniers de la République « que de donner les moyens de remonter ce théâtre; dirigé républi- « cainement, il produira un effet sensible sur l'esprit public de la « population immense qui l'environne. Il adoucirait et corrigerait les « mœurs grossières des faubourgs Marceaux et Jacques, il ferait des « prosélytes au *calendrier républicain*[3]; il charmerait l'oisiveté des « uns et délasserait les autres. Nul doute, par conséquent, sur l'uti- « lité, je dirai même *la nécessité* du théâtre de l'Estrapade. » Sa chute remonte à celle des assignats. Les secousses révolutionnaires en furent peut-être la cause.

Peut-être aussi serait-on fondé à l'attribuer au défaut de sagesse de ceux qui le dirigeaient.

« Cardinaux (dit le commissaire consulté par le ministre de la « police) est un républicain zélé, mais d'un zèle sans discernement. Sa « maison et sa Société[4] ont donné quelques inquiétudes au gouver- « nement[5], mais ce n'a jamais été qu'une machine qu'on *faisait mou- « voir*, et qui a toujours cru faire le bien en faisant le mal. Si on a « égard à son attachement au *gouvernement républicain*, on viendra à « son secours. Il passe pour n'avoir écouté (pendant le régime révolu- « tionnaire) que le sentiment d'un républicanisme mal entendu. La « réputation de ces deux hommes a inspiré de la répugnance à beau-

1. Ce commissaire s'appelait Chapuis. Il demeurait à la municipalité, qui comprenait, rappelons-le, les sections du Panthéon, du Jardin des Plantes, du Finistère et de l'Observatoire.

2. Le quartier au milieu duquel se trouvait le théâtre de Cardinaux et de Félix comprenait une population de 80,000 âmes.

3. Malgré tous les efforts du gouvernement et de l'administration, le calendrier républicain n'était pas encore entré dans les mœurs.

4. La Société du Panthéon.

5. Les terroristes tenaient des conciliabules chez Cardinaux (v. Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. III, p. 8).

« coup de personnes pour le spectacle qu'ils dirigeaient. Mais cette « répugnance disparaîtrait bien promptement si ce spectacle reprenait, « amusait et intéressait. »

Il suit du surplus des renseignements parvenus que, si le ministre accordait des secours pour le soutien de cet établissement avantageux, nécessaire aux habitants du quartier où il est situé, il faudrait que l'argent fût confié à des mains sûres et ne servît qu'au payement des choses utiles à ce théâtre.

On propose en conséquence au ministre d'accorder pendant un an deux cents livres par mois, applicables à la revivification du théâtre de l'Estrapade, laquelle somme sera perçue par le commissaire du Directoire près la municipalité du 12e arrondissement, pour être remise aux régisseurs, qui seront tenus de lui en rendre compte.

Approuvé. Signé : François de Neufchateau.

Avant la mise à exécution de la décision du ministre, Cardinaux fut expulsé, nous l'avons dit jadis (voy. le *Bulletin de la Société* de 1875, p. 91 et ss.), par le propriétaire de la salle, lassé de trop attendre son argent. La subvention, dès lors sans effet, fut aussitôt retirée. Ainsi tomba, et cette fois, croyons-nous, pour ne plus se relever, le théâtre de l'Estrapade.

P. Bonnassieux.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

15. **Anonyme. — Le Paris du xviie siècle. In-8°, 76 pages. Paris, imp. Chamerot.**

Cet opuscule résume les travaux de ses devanciers sur le plan de Gomboust, et nous donne une nouvelle table du plan. Il est fâcheux que la notice qui précède, et qui est en grande partie empruntée à Leroux de Lincy, n'ait pas été mise plus au courant des découvertes modernes. L'auteur anonyme nous dit, par exemple, qu'on n'a aucune indication sur le théâtre du Marais, et il me semble qu'il eût été facile, surtout avec l'ouvrage de M. Fournel, de compléter Leroux de Lincy sur ce point.

Regrettons que ce joli volume n'ait pas été mis dans le commerce, il aurait pu contribuer dans de plus grandes proportions à vulgariser le Paris du xviie siècle, d'autant plus que la notice de Leroux de Lincy devient de plus en plus rare. E. M.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1886.

COMMUNICATIONS.

VARIÉTÉS.

ERRATA.

Page 51, lignes 9 et 13, *au lieu de :* 1782, *lisez :* 1792.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.


UNIVERSITY
JUL 7 1911
OF MICHIGAN



